



CONGRÈS DES INSPECTEURS D'ÉCOLES, 4, 5, 6, 7 SEPTEMBRE 1917

M. L. BERGERON,

Ass. Sec. du dép. *Inst. pub.*

DR W.-G. PARMELEE,  
Secrétaire anglais du  
département.

M. C.-J. MAGNAN,  
Inspecteur général des  
écoles catholiques,

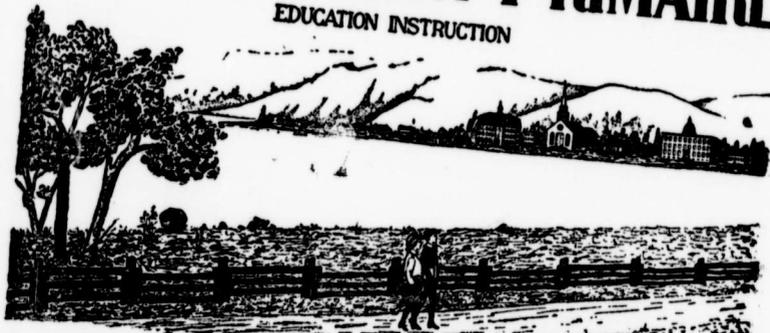
M. J.-N. MILLER,  
Secrétaire français du  
département

M. J.-C. SUTHERLAND,  
Inspecteur général des écoles protestantes.

M. JOHN PARKER,  
Inspecteur des écoles supérieures protestantes.

# L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

EDUCATION INSTRUCTION



REVUE MENSUELLE

## DOCUMENTS OFFICIELS

### CONGRÈS DES INSPECTEURS D'ÉCOLES

TENU À QUÉBEC LES 4, 5, 6 ET 7 SEPTEMBRE 1917

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE, 1917

(Avant-midi)

Présents: L'honorable Cyr.-F. Delage, surintendant de l'Instruction publique; Dr W.-G. Parmelee, secrétaire anglais du Département; M. J.-N. Miller, secrétaire français du Département; M. C.-J. Magnan, inspecteur général des Écoles catholiques; M. J.-C. Sutherland, inspecteur général des Écoles protestantes; M. John Parker, inspecteur des Écoles supérieures protestantes; M. Charles Lefèvre, directeur du Dessin. MM. les inspecteurs A. Beudet, J.-V. Beaumier, J.-G.-E. Belcourt, J.-E. Boily, J.-A. Bouchard, J.-A. Chabot, A.-B. Charbonneau, Thomas Cuddihy, M.-J. Curot, J.-Z. Dubeau, A. Filteau, L.-M. Filteau, J.-A.-M. Frédéric, J.-E. Genest-LaBarre, A.-L. Gilman, M. Gingras, E. Gosselin, J.-O. Goulet, L.-P. Goulet, L.-A. Guay, J. Hébert, Rév. J. Hunter, H.-A. Honeyman, Rév. H.-J. Kerr, J.-E. Lefebvre, L.-N. Lévesque, A.-A. Letarte, L.-J.-E. Litalien, L. Longtin, R. Maltais, J.-G. Marien, O.-F. McCutcheon, J.-W. McOuat, C.-J. Miller, A. Millette, F.-J. Normand, L.-O. Pagé, J.-A. Paquin, C. Plamondon, J.-Bte Primeau, Rév. W.-O. Rothney, Rév. J.-M. Sutherland, A. Tanguay, Rév. E.-M. Taylor, J.-M.-A. Turcotte, G.-S. Vien, T. Warren et M.-Antoine Dessane, secrétaire du Congrès.

Le Secrétaire du Congrès donne lecture des lettres de M. J.-B. Ballantyne, inspecteur des écoles protestantes des Îles-de-la-Madeleine; du Rév. Père Vincent, inspecteur *par interim* des écoles d'une partie de la préfecture du Golfe St-Laurent, et de M. L.-A. Thériault, inspecteur des écoles catholiques des Îles-de-la-Madeleine, annonçant qu'ils ne pourront pas assister au congrès.

M. JOHN PARKER.

Éditions catholiques.

## OUVERTURE DU CONGRÈS

À dix heures et demie, M. le Président ouvre le Congrès par le discours suivant :

Messieur,

Comme mes dignes prédécesseurs, les Meilleur, les Chauveau, les Ouimet, les de LaBruère, j'ai senti, dès mon arrivée au poste important que j'occupe depuis quelques mois, qu'il me serait *agréable, utile, nécessaire* de vous rencontrer, vous, les chevilles ouvrières de mon département, un rouage important de notre système scolaire et les agents les plus actifs du progrès de l'Instruction publique dans notre Province, afin de recevoir vos avis et vos conseils, entendre vos vœux, fruits d'une longue expérience et d'un inlassable dévouement à la grande cause de l'éducation.

C'est pourquoi dans mon premier rapport je disais : "Qu'afin de stimuler le zèle, d'améliorer les systèmes, d'assurer une marche plus uniforme, plus rapide, plus progressive, mon intention était de convoquer les principaux des écoles normales, les inspecteurs d'écoles". J'exprimais un désir et lorsque j'en fis part aux membres du Conseil de l'Instruction publique, ils l'approuvèrent et, par son autorisation et son concours financier, le gouvernement de cette province en assura la réalisation. Enfin votre présence prouve que ma demande répondait à votre pensée et dissipe le doute que je pouvais avoir sur le succès de mon entreprise. Aussi est-ce avec grande *satisfaction*, avec *fierté*, avec *confiance* que j'ouvre votre cinquième congrès, car, si je ne me trompe, vous avez été convoqués en 1873, 1890, 1895 et 1911 pour de semblables fins.

Mon premier devoir est donc de remercier ceux qui m'ont aidé dans l'exécution de ce projet et plus particulièrement l'honorable sir Lomer Gouin, le distingué premier ministre de la province de Québec, l'honorable Jérémie Décarie, secrétaire de la Province, son digne collègue; MM. J.-N. Miller et G.-W. Parmelee, les secrétaires de mon département et MM. C.-J. Magnan et J.-C. Sutherland, vos surintendants.

Ces quatre derniers plus particulièrement sont des nôtres. Ils seront avec nous depuis la première jusqu'à la dernière heure. Encore une fois nous pourrions apprécier la largeur de leurs vues, la bonté de leur âme, la profondeur de leurs connaissances.

Messieurs, vous êtes chez vous dans cette enceinte législative et je suis certain d'être l'interprète de tous ceux qui y siègent en souhaitant, aux aînés comme aux cadets, à ceux qui ont déjà plusieurs campagnes, qui portent de glorieuses cicatrices, mériteraient de porter sur leur poitrine la médaille de bons et longs états de service, aux vétérans comme aux derniers conscrits, les *petits bleus*, comme on les appelle là-bas sur la terre française, qui sont prêts à monter sur le parapet, à sortir de la tranchée, à voler dans le chemin du devoir et de l'honneur, bref, à tous, *cordiale bienvenue*.

Que votre séjour parmi nous soit heureux et productif des meilleurs résultats!

Ah! je le sais, il n'est pas de ciel sans nuage, de bonheur sans mélange.

Ici-bas "la douleur à la douleur s'enchaîne". Au plaisir de se rencontrer une note de mélancolie se mêle. Tous à l'appel ne peuvent répondre: "Présent". Les uns, fatigués, se sont arrêtés le long de la route. Les autres ont opéré leur grande retraite et parmi eux, celui-là même qui présidait votre dernier congrès, l'honorable P. Boucher de LaBruère, mon distingué prédécesseur, enlevé à notre affection et à notre admiration dans le cours du mois de mars dernier. (6 mars 1917.)

A tous une pensée émue et reconnaissante.

Mais trêve à ces souvenirs et tournez vos regards vers le présent, vers l'avenir, avec la conviction de retrouver sous ce toit le même esprit et le même cœur.

Je vous ai salués, messieurs, avec *plaisir*, mais aussi avec *fierté*, parceque vous avez rempli fidèlement votre honorable mais difficile et délicate mission. Le passé est en partie votre œuvre, l'avenir sera encore largement la vôtre.

Vous avez été nommés pour aider le surintendant dans la direction de l'enseignement, stimuler les commissaires dans l'accomplissement de leurs graves devoirs, encourager instituteurs et élèves, et aujourd'hui le surintendant est prêt à rendre témoignage en votre faveur. Vous avez été de véritables pionniers, d'excellentes sentinelles. Vous avez veillé avec un soin jaloux à l'op-

ration de la loi scolaire. Aussi le nombre des instituteurs et institutrices sans diplôme a-t-il considérablement diminué et les maisons d'écoles sont-elles sous le rapport de la construction, de l'aménagement, de l'hygiène, sous tous rapports, plus conformes aux exigences de l'heure, plus attrayantes, les terrains mieux entretenus et en meilleure condition, et l'enfant en sort-il avec une bonne impression, une impression qui ne s'effacera jamais. Vous avez acquis le respect et la confiance de la population. Bref, pour me servir de l'expression de notre Premier Ministre: "Vous avez rendu de bons services." Mes félicitations et mes remerciements. Honneur à vous et reconnaissance!

Je vous ai salués enfin avec confiance. Vous continuerez votre beau et bon travail pour l'individu, la famille, la société, la nationalité, la Province, le Pays... S'arrêter serait reculer, vous voulez avancer plus loin, monter plus haut. L'avenir sera un écho du passé. Je ne serai pas deçu non plus sous ce rapport.

A l'étude donc et sans retard, à la discussion des grands problèmes qui sont inscrits sur le programme. Du choc des idées jaillit la lumière. Qu'il en jaillisse une transformation de notre système éducationnel.

C'est le vœu que je forme, à vous de le réaliser, c'est la prière que je fais, à Dieu de l'entendre et de l'exaucer.

Gentlemen,

I do not forget that there are among you those who not only understand, but respect the language in which I have just expressed myself, and which, though it is not their mother tongue, they yet have it taught in their schools.

I should be remiss in my duty, and should be lacking in the most elementary courtesy, if I were not to wish them welcome in their own tongue. I am happy, Gentlemen, that you have accepted my invitation, and thank you for acceding to my request.

A few moments ago when I spoke of school inspectors, I made no distinction whatever among them regarding different nationalities, or different beliefs... Even had I wished to do so, I should have found in you but one purpose, but one mind. You have all been faithful servants, preaching by word and deed the gospel of "l'entente cordiale", of good understanding. May you ever be such not only for your lasting honor, but for the happiness and prosperity of our beloved Province and Country.

M. l'Inspecteur général des écoles catholiques répond au nom de ses confrères:

Monsieur le Surintendant,

Au nom de mes collègues, les inspecteurs d'écoles catholiques, je vous remercie très cordialement pour toutes les bonnes paroles que vous venez d'adresser à ces officiers dévoués du Département de l'Instruction publique, réunis aujourd'hui, à votre appel, en congrès, afin d'étudier en commun les meilleurs moyens à prendre pour remplir le mieux possible les nombreux devoirs de leur importante charge.

L'accueil sympathique, dont les inspecteurs d'écoles viennent d'être l'objet, aura une répercussion durant tout le congrès, où, pendant quatre jours, nous allons travailler fraternellement à améliorer, si possible, le service de l'inspection des écoles dans cette province.

Il y a cinq ans, Monsieur le Surintendant—combien le temps passe vite, hélas!—j'étais témoin ainsi que plusieurs des inspecteurs ici présents, d'un spectacle semblable à celui qui nous est offert ce matin. En décembre 1911, en effet, eut lieu en cet Hôtel du Parlement, comme vient de le rappeler M. le Surintendant, le quatrième congrès des inspecteurs en notre province: le premier avait été tenu à Québec, en 1873, le second en 1890, le troisième à St-Hyacinthe en 1895. Plusieurs de ceux qui prirent part au congrès de 1911 sont disparus de la scène de ce monde, d'autres se sont mis à la retraite après une longue et laborieuse carrière, d'autres enfin ont été appelés à des positions aussi honorables qu'importantes.

Nous devons à la mémoire des disparus de les nommer, de rappeler leur souvenir, leur prouvaient ainsi que l'amitié sincère que nous avons pour eux se prolonge même au-delà de la tombe.

Tout d'abord, Monsieur le Surintendant, je dois nommer votre vénéré prédécesseur, M. de LaBruère, qui portait un si vif intérêt au service de l'inspection des écoles, et dont la droiture de caractère et la dignité personnelle savaient gagner le respect de tous ceux qui l'approchaient; puis dans l'ordre chronologique de leur décès, ce sont MM. Savard, McGown, Demers, Molleur, Prud'homme, S. G. Monseigneur Blanche et, le dernier en date, le regretté M. Nansot. Permettez-moi de déposer sur les tombes de ces disparus, l'hommage de notre fidèle amitié, et le souvenir ému de leurs bons exemples.

Parmi les démissionnaires, trois sont à leur retraite: MM. Cléroux, Tremblay et Roy, jouissant d'un repos bien mérité; deux autres, encore jeunes, et qui remplissaient avec succès leurs devoirs d'inspecteurs, MM. Bergeron et Marquis, ont été promus à des positions exceptionnellement importantes: M. Bergeron comme assistant secrétaire du département de l'Instruction publique, et M. Marquis comme chef du Bureau des Statistiques, de création récente. Et tout dernièrement, M. Manning, nommé inspecteur depuis 1911, donnait sa démission pour devenir l'un des directeurs-secrétaires de la municipalité scolaire catholique de Montréal. Ces promotions, qui seront suivies de plusieurs autres, je le souhaite, doivent encourager les jeunes inspecteurs à étudier ferme et à remplir leurs devoirs le plus honorablement possible.

Maintenant, à tous les nouveaux inspecteurs, dont la liste est déjà longue depuis 1911, il y en a dix-sept jusqu'à date, permettez-moi, monsieur le Surintendant, de leur dire qu'ils sont ici en famille au milieu de leurs aînés, qui les considèrent comme des frères cadets à qui la plus franche amitié est assurée d'avance. Oui, jeunes confrères, soyez bien chez vous ici, et comptez sur le concours de ceux qui sont déjà dans la carrière depuis longtemps. Vous avez l'ardeur et l'énergie, privilège de la jeunesse; vos aînés ont l'avantage de l'expérience, privilège précieux qu'ils apportent les années. Au cours de ce congrès et dans l'exercice de nos devoirs, sachons unir ces précieuses qualités, dans l'intérêt de l'Instruction publique.

Durant les quatre jours qui vont suivre, nous allons avoir l'occasion de mettre notre bonne volonté à l'épreuve, car le programme du congrès est chargé. Si ce programme pêche par l'abondance des questions qui y sont portées, c'est que le département a cru devoir tenir compte de toutes les suggestions des inspecteurs qui ont répondu à l'invitation du Surintendant, relativement à la rédaction du programme.

Comme en 1911, je suis convaincu que ce Congrès produira d'excellents résultats.

Chers collègues, vous me reprocheriez de ne pas exprimer notre reconnaissance au Comité catholique et au Gouvernement pour la création de nouveaux districts scolaires, cinq depuis 1911, et la gracieuseté des frais de voyages faite par le dernier à chacun d'entre vous depuis bientôt quatre ans. En diminuant la tâche de plusieurs d'entre vous et en accordant trois cents piastres à chaque inspecteur comme indemnité de frais de voyages, les autorités ont fait beaucoup pour améliorer le service de l'inspection. Nous avons l'espoir que les autres districts déjà recommandés seront bientôt pourvus de titulaires.

Avant de reprendre mon siège, permettez-moi, monsieur le Surintendant, de dire que c'est avec bonheur que les inspecteurs catholiques se rencontrent aujourd'hui, sous votre présidence, avec leurs collègues protestants de la province de Québec. Nous avons le grand privilège en cette province de Québec, si injustement calomniée par le temps qui court, de voir les deux races (anglaise et française) les deux dénominations religieuses (catholique et protestante) vivre dans la paix et l'harmonie.

De toutes les provinces du Canada, Québec est celle où le pacte fédéral de 1867 est le mieux respecté; la seule où la justice entière est accordée à la minorité. Récemment, à Ottawa, mon distingué collègue, M. Sutherland, a fait connaître courageusement la vérité sur ce point devant les délégués de la "Dominion Educational Association", venus de toutes les provinces de la Confédération. C'est là un acte de loyauté dont je félicite hautement M. l'Inspecteur général des Écoles protestantes en cette province.

Je le répète, nous sommes particulièrement heureux de nous rencontrer avec nos collègues protestants, qui viennent ainsi rendre hommage à l'esprit vraiment national qui anime le peuple de cette province, esprit de justice et de tolérance dont nous devons, nous les éducateurs, imprégner

l'âme de l'enfance et de la jeunesse. Que ce soit là notre réponse aux attaques injustes, aux accusations mensongères dont Québec est l'objet, dans un temps où l'union et la bonne entente sont indispensables, si nous voulons que notre pays traverse sans catastrophe la crise actuelle.

Je voudrais que tous nos calomnieurs fussent ici, ce matin, afin d'apprendre comment peut se résoudre le problème posé dans tous les pays où il y a diversité de races et de religions. Ce problème, la province de Québec l'a résolu avec succès, en mettant constamment en pratique ce sage principe que nous ont légué les pères de la Confédération: *Justice et droits égaux*, par tout le Canada, pour les deux grandes races qui ont établi et développé ce pays; *liberté de langue et de croyance*, par tout le Canada, pour les descendants des vaillants fondateurs de notre patrie commune.

Si ce principe était reconnu dans toutes les provinces du Dominion, la paix et l'union régneraient au Canada, et l'orage qui nous menace n'aurait jamais eu l'occasion d'amonceler les nuages qui obscurcissent actuellement notre horizon politique.

Quoi qu'il arrive, soyons fidèles en cette province à l'esprit qui nous a valu, depuis 1867, le grand privilège de vivre dans une paix profonde, grâce à une véritable entente cordiale.

M. l'Inspecteur général des écoles protestantes répond aussi au nom de ses confrères:

Mr. Superintendent and Gentlemen,

It is my duty and my pleasure to thank you, Mr. Superintendent, on behalf of the Protestant inspectors for calling this Congress and also for the address to which we have listened from you. The task is easier after the able remarks of my colleague, Mr. Magnan, in so far as expressing our appreciation of your good-will is concerned. I have only to second what has been said by Mr. Magnan.

But I must also refer to your courtesy in making part of your address in our mother tongue. But let me assure you, Sir, that the Protestant inspectors understand the French language, and they have appreciated the profound seriousness of your statements with reference to the importance of education.

It is a serious time. The world war has many lessons to the present generation, and to us who have to deal with the question of public education. I think they are very profound lessons. Whatever we may think of the moral nature of the teaching in the schools of Germany,—of that teaching of history, for instance, which glorifies Germany above all other countries and has incited the desire of world domination,—we have to admit that German education is, in things industrial and scientific, most efficient, indeed terribly efficient. The school system which began in the kingdom of Prussia in the year 1810, upon the advice of the Baron Von Stein, has certainly accomplished much for all Germany in a material way, and if we look for a lesson as to the weakness which a nation may manifest when it is without a proper system of general education, we have only to look at the condition of Russia at the present moment.

What we will have before us for a long time in Canada, after this war is ended, will be most difficult economic problems. A vast debt has to be met; industry and trade in many directions have to be re-adjusted, but the greatest problem of all will be that of agricultural production along the most economic lines. It is just here that the progress of our educational system and especially that which is concerned with the rural schools is of such essential importance. It is through them that agricultural efficiency in particular must be looked for, and the efforts of all who are present to-day will be called upon to aid in this grand task.

Permit me to give one more illustration of the value of education in national life. It is one that I use frequently when addressing the ratepayers. Take the case of Japan, that country which had had a civilisation, high in art at any rate, for three thousand years, but which did not adopt a modern system of education until 1880. In the year 1868 Japan adopted a modern system of government, but it was only in 1880 that the schools were started. But they were started then in an effectual manner. To-day there are about 12,000,000 children at school in Japan, and they have every form of school and university and technical school that western countries possess. What has been the result? In 1880 the whole foreign trade of Japan, import and export, was

only 28,000,000 dollars. That was the poor result after three thousand years of civilisation without modern education. To-day Japan's trade is beyond the thousand million a year, and every body knows how her competition is expected to grow in the markets of the world. Let us take such lesson to heart.

In conclusion, Mr. Superintendent, I wish to thank you again for the opportunity of discussing our immediate problems, and I also thank Mr. Magnan for his gracious words for the Protestant inspectors, and I am certain that we are all ready to prove once again (although it does not need special proof) that here in the Province of Quebec we can work most harmoniously together, irrespective of race or creed.

#### COMITÉ DES VŒUX

M. le Président annonce qu'à 4 heures l'on suspendra la séance pour faire une visite à l'Exposition Provinciale où les inspecteurs seront ses hôtes; que mercredi, M. le Recteur de l'Université Laval recevra les congressistes, et que jeudi soir ils seront reçus par les directeurs et le Principal de l'École technique.

M. le Président donne lecture des règlements concernant le congrès des inspecteurs.

Comme il n'est pas encore midi, M. le Président demande d'attaquer le programme, et MM. les inspecteurs protestants se retirent pour étudier les règlements concernant leurs écoles.

L'on procède alors à la nomination d'un comité des vœux et la résolution suivante est adoptée:

Proposé par M. G.-S. Vien, secondé par M. L.-P. Goulet:

"Que les messieurs suivants soient élus membres du Comité des vœux: M. C.-J. Magnan, "inspecteur général, MM. C.-J. Miller, L.-N. Lévesque, J.-E. Boily, A.-N. Filteau, M.-J. Turcotte, "le proposeur et le secondeur."

#### CHRONIQUE JUDICIAIRE

La question suivante du programme est mise à l'étude: "Documents nécessaires aux inspecteurs: jugements des cours se rapportant à la loi scolaire, etc.—Remarques.—Suggestions."

Après discussion le vœu suivant est proposé par M. J.-M. Turcotte, secondé par M. L.-O. Pagé:

"Qu'une chronique judiciaire scolaire soit publiée dans *l'Enseignement Primaire* pour l'information des personnes recevant cette revue."

#### LE FONDS DE PENSION

M. le Président demande si quelques inspecteurs ont des observations à faire relativement au Fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement: M. de Belleval, secrétaire de ce fonds, est prêt à répondre aux questions qui lui seront posées.

M. Vien fait certaines remarques au sujet du certificat dans les cas de maladie, etc., que l'inspecteur est obligé de donner concernant les pensionnaires, certificat qui est très souvent contredit par un médecin appelé à visiter ce pensionnaire; que l'inspecteur ne devrait pas être obligé de déclarer ce certificat. Il dit aussi qu'il n'est pas facile pour l'inspecteur de déclarer qu'une personne est malade ou non. Il fait observer que, dans bien des cas, il est difficile de découvrir la résidence du pensionnaire, qui change très souvent d'adresse et même de localité.

M. le Secrétaire du Fonds de pension répond comme suit aux observations: Qu'il remettra aux inspecteurs la liste des pensionnaires qui demeurent dans leurs districts respectifs. Ils devront garder cette liste et, pour leur permettre de la tenir toujours à point, il les mettra au courant, à fur et à mesure, des changements de résidence des pensionnaires, et leur fera connaître les noms des fonctionnaires qui obtiendront des pensions et tous les renseignements concernant ces derniers. C'est-à-dire qu'à l'avenir, au lieu de leur transmettre annuellement la liste des pensionnaires, il ne leur transmettra plus que la formule de rapport.

Advenant le changement des limites ou la division d'un district d'inspection, il prie les inspecteurs de bien vouloir se communiquer la liste des pensionnaires qui, par suite de ces changements, se trouveront être passés d'un district dans un autre.

M. Miller, secrétaire du département, prétend qu'il faut un contrôle et qu'il serait difficile de ne pas exiger le certificat de l'inspecteur, ce qui est décidé dans ce sens.

M. Curot fait remarquer que les avantages fixés par l'article 3030 de la loi scolaire, en sus du traitement du fonctionnaire de l'enseignement primaire, ne répondent plus aux exigences du coût actuel de la vie et qu'il faudrait l'augmenter.

MM. les inspecteurs Turcotte, Miller et Charbonneau sont du même avis.

M. le secrétaire du Fonds de pension répond que la question pourrait être soumise à la Commission administrative du fonds de pension et la loi amendée dans ce sens.

Il est alors proposé le vœu suivant: "Proposé par M. M.-J. Curot, secondé par M. A. Tanguay: Que les avantages que les institutrices désirent faire compter pour le fonds de pension conformément à l'article 3030 de la loi de l'Instruction publique soient évalués à leur valeur actuelle."

M. Boily fait certaines observations au sujet de la demi-pension accordée à la veuve du fonctionnaire de l'enseignement primaire et présente le vœu suivant qui est appuyé par M. Paquin: "Qu'il soit résolu que l'article 3004 de la loi scolaire soit amendé en remplaçant les mots "le ou avant le 30 juin 1913" par les mots "le ou avant le 30 juin 1920".

Ce vœu sera étudié par le Comité des vœux.

M. Vien demande si l'inspecteur peut réunir plusieurs municipalités pour donner sa conférence pédagogique; il prétend qu'il y aurait avantage à le faire.

M. Miller, secrétaire du département, répond que l'inspecteur peut admettre une ou des institutrices d'une municipalité voisine s'il y a plus d'avantages, afin de diminuer les frais de transport, etc.

M. Vien soulève la question des conférences agricoles. M. le Président lui répond qu'il pourra y avoir lieu à une entente avec le ministère de l'agriculture et qu'il invitera un officier de ce département à donner des explications.

L'on discute la page 1 de la couverture du bulletin d'inspection, et l'Inspecteur général informe que le nom seul de la municipalité scolaire devra être inscrit.

Étant midi, la séance est ajournée à deux heures de l'après-midi.

#### *Séance de l'après-midi*

Présents: les mêmes, moins les inspecteurs protestants.

À deux heures le congrès reprend ses travaux, et M. le Président demande d'étudier le bulletin d'inspection.

#### LE BULLETIN D'INSPECTION

Page 10—"Recensement et inscription comparés":

M. Curot demande la production de l'acte de naissance de l'enfant lorsqu'il s'inscrit à l'école. M. Boily fait remarquer qu'il y a très souvent divergence entre la statistique donnée par l'inspecteur et celle du secrétaire-trésorier; qu'il serait désirable d'en arriver à une entente à ce sujet.

M. Vien dit que les secrétaires-trésoriers devraient être forcés à faire le recensement d'une manière sérieuse et régulière et non pas s'en rapporter à celui des institutrices; malheureusement ils ne sont pas suffisamment payés et plusieurs se refusent de faire ce travail. Le département devrait prendre les moyens pour les obliger à faire ce recensement tel que l'exige la loi.

M. l'Inspecteur général répond que lorsque l'inspecteur déclare qu'il n'a pu obtenir le recensement, le département le réclame au secrétaire-trésorier et il est rare qu'on se refuse à le donner.

Au sujet de certaines remarques relativement aux moyens à prendre pour trouver la moyenne de l'inscription des enfants, M. l'inspecteur Miller prétend, que pour trouver cette moyenne, l'inspecteur qui visite les écoles le huitième mois de l'année peut facilement prendre le total de l'inscription pour les huit mois et diviser par 8 afin d'obtenir la présence moyenne.

Ces questions étant très difficiles à résoudre, il est décidé de laisser l'inspecteur user de sa discrétion et, dans ses conférences et entrevues, de faire, autant qu'il lui sera possible, l'éducation des secrétaires-trésoriers.

Page 11 du bulletin.—Colonne "Taux de la cotisation foncière".

M. Lefebvre dit que la note devrait être donnée suivant le taux de l'évaluation.

M. Turcotte donne une note pour \$1500. d'évaluation, en prenant comme base la municipalité dont le taux est le plus élevé de son district.

M. Miller, secrétaire du département, dit qu'une municipalité florissante, qui n'a aucun besoin d'amélioration et qui tient le taux de la cotisation relativement bas, ne doit pas, pour cette raison, recevoir une mauvaise note. Une municipalité qui a de grands besoins doit nécessairement avoir un taux plus élevé. La note devrait donc être donnée suivant le taux de la cotisation en comparaison des besoins de la municipalité.

Il est décidé que cette question soit laissée à la discrétion de l'inspecteur qui devra juger par lui-même la manière d'interpréter la note à donner d'après les besoins, les sacrifices, etc., de la municipalité.

M. Curot fait certaines remarques au sujet des deux colonnes des taux à la page 11.

Après explications de M. le Secrétaire du département ces deux colonnes sont maintenues.

M. L.-P. Goulet demande à faire disparaître la colonne relativement à l'emploi des livres autorisés, page 11. MM. Chabot et A. Filteau font aussi certaines remarques à ce sujet.

Après explications de l'Inspecteur général, il est décidé de conserver cette colonne à la page 11.

On étudie la page 12 du bulletin au sujet du "recensement des enfants".

Il est proposé par M. G.-S. Vien, secondé par M. L.-N. Lévesque: "Que l'article 2768 des S.R. P.Q. (1909) soit amendé en ajoutant un alinéa à cet article déclarant que la commission scolaire devra payer une indemnité au secrétaire-trésorier pour faire ce recensement".

Cette motion sera étudiée par le comité des vœux.

Page 13 du bulletin: "Visite de l'école".

Certaines remarques étant faites au sujet de la première colonne: "Les commissaires ou syndics ont-ils fait une ou deux visites dans l'année"? M. le Secrétaire du département répond que ces deux visites doivent être faites dans l'année scolaire, c'est-à-dire, du 1er juillet au 30 juin de l'année suivante.

M. Curot voudrait faire disparaître la 4e colonne: "l'inspecteur a-t-il donné avis de la date de sa visite"? mais après explications il est décidé de la conserver comme étant utile.

Page 17 du bulletin: "Copie complète des observations que l'inspecteur a transmises au secrétaire-trésorier".

M. Charbonneau demande à quelles questions il est essentiellement obligé de répondre".

L'Inspecteur général répond: à toutes celles sur lesquelles il y a des observations à faire.

M. Vien déclare que le bulletin est très long à remplir et que, lorsqu'il n'y a pas de nécessité à faire des remarques, il soit convenu de mettre le mot "aucune". Que, du reste, les corporations n'aient pas à voir intervenir le département et préfèrent régler, autant que possible, leurs difficultés avec l'inspecteur. Il n'y aurait que dans le cas d'urgence que le département serait appelé à intervenir.

Après explication, il est décidé de laisser l'inspecteur libre de faire les remarques qu'il jugera à propos pour la bonne gouverne des écoles de son district.

Page 19 du bulletin: "Observations de l'inspecteur au surintendant".

M. Boily fait certaines observations au sujet de la retenue des subventions aux municipalités. Il demande si le département retient les octrois lorsque l'inspecteur le réclame.

M. Miller, secrétaire du département, répond que oui; il ajoute que lorsque des remarques sont faites à la municipalité, copie de ces remarques doivent être inscrites à cette page, et l'inspecteur doit dire si le surintendant doit intervenir ou non.

M. Vien dit qu'il devrait y avoir une entente entre le département et une autre autorité, afin que lorsqu'une municipalité est privée de ses octrois, elle ne reçoive pas d'une autre source une subvention spéciale quelque fois plus forte que l'octroi régulier.

M. le secrétaire du département répond que le département fait tout son possible pour éviter que ces cas se présentent.

## VENTILATION DES CLASSES

M. le Président soumet la question: "La ventilation des classes, armoire-bibliothèque, musée scolaire" (page 3 du bulletin).

M. Curot demande que la colonne "grandeur de chaque classe", qui est dans cette page, soit agrandie. L'Inspecteur général répond que oui.

M. Boily prétend que le ventilateur préconisé par le département est défectueux.

M. Marien fait quelques remarques sur la ventilation des classes.

M. le Président demande à M. Dessane de répondre aux objections.

De l'avis d'un grand nombre d'inspecteurs, répond M. Dessane, le ventilateur en question lorsqu'il est bien fait, donne pleine satisfaction dans les écoles rurales; il coûte bon marché d'installation et est très facile à confectionner. Naturellement, s'il est mal fait, si les dimensions ne sont pas suivies, s'il débouche dans les mansardes ou dans le grenier au lieu de sortir dans une fausse cheminée sur le toit, comme l'on vient de le dire, il vaut mieux ne pas en avoir, il est plutôt nuisible dans ce cas qu'utile. Le département est toujours prêt, du reste, à recevoir des suggestions, qui seront étudiées.

M. Curot soumet un projet de ventilation qu'il décrit comme suit:

La ventilation doit être divisée en trois sortes: ventilation d'écoles de campagne, ventilation d'écoles de village et ventilation d'écoles de villes. La raison de cette division est que les écoles de campagne sont toujours isolées des manufactures, des forges, des boucheries; les écoles de villages sont plus exposées aux forges, aux boucheries, aux cimetières, etc.; les écoles de villes sont exposées aux manufactures de toutes sortes, aux abattoirs, à l'air plus vicié, aux poussières des rues, poussières remplies d'excréments séchés, aux abattoirs, à l'air plus vicié, et poussés dans la ventilation. Les hygiénistes nous disent que la ventilation est le nettoyage de l'air, mais que suggèrent-ils pour ce nettoyage? On ne répond pas à la question. On dit bien d'ouvrir les chassis pendant cinq ou dix minutes pour renouveler l'air.

Mais l'air neuf qui va remplacer l'air vicié de l'école a-t-il été nettoyé? A-t-il été filtré, purifié par un tamis ou par autre chose? On ne résout donc pas la question. On laisse le mal subsister. Pour avoir de l'air pur, il faut le filtrer, le tamiser, etc. Pour bien ventiler une classe, il ne suffit pas de changer l'air, il faut de plus filtrer l'air neuf qui vient de l'extérieur.

On peut se procurer une copie de deux figures que j'ai fait faire exprès pour ce congrès, de M. St-Jean, architecte, 1140 rue St-Denis, Montréal: la première montre un ventilateur filtrant, la deuxième un ventilateur à air vicié.

Dans la ventilation que je présente, l'air frais de l'extérieur, après avoir été filtré, entre au plafond de chaque classe et se réchauffe au contact de l'air chaud. Le ventilateur filtrant consiste en une conduite de 8" x 6" posée au plafond, partant de l'extérieur du mur et allant jusqu'au milieu de la classe, et même au besoin jusqu'au  $\frac{3}{4}$ , perforée de pied en pied, ou à plus courte distance, de trous de 2". L'orifice extérieur de ce ventilateur est muni d'un treillis fin en fil métallique à l'épreuve des insectes; à l'arrivée de la conduite à l'intérieur, près du mur, on pose un tamis double et fin en coulisse pour permettre de l'enlever et de le nettoyer à volonté. La perforation de la conduite fait que l'air se diffuse et se réchauffe par la chaleur du plafond.

Deux ventilateurs semblables à la figure I sont suffisants pour une classe de 40 élèves. Le ventilateur à air vicié étant fait sur le même principe de diffusion de l'air, doit aussi avoir une conduite trouée de distance en distance sur le dessus et sur le dessous à la hauteur de l'appui-chaise, à 3' au moins du plancher. Pour ne pas nuire à l'apparence, cet appui-chaise sera soulevé en autant que nécessaire pour permettre à l'air vicié d'arriver aux ouvertures. La conduite principale sera terminée par un ventilateur acolien rotatif ou par tout autre semblable, de dimension suffisante pour la quantité d'air vicié à enlever. Le tuyau dépassera le toit de 3'0" environ et sera doublé en bois pour éviter le froid.

Cette ventilation intelligemment faite donnera une ventilation douce, sans courant d'air désagréable ou brusque, en diluant et renouvelant constamment l'air par son travail continu.

Ce n'est pas tout d'avoir un bon système de ventilation, il est nécessaire de l'entretenir, de s'en occuper comme l'on fait d'ailleurs pour le chauffage, pour l'éclairage, ou pour tout autre chose.

Je ferai remarquer en passant que si après qu'un système de ventilation a été établi l'on fait subir quelques changements dans la bâtisse, l'on ne doit pas oublier d'en faire autant à la ventilation.

M. le Président remercie M. Curot du projet qu'il vient de soumettre et, vu qu'il est quatre heures, et afin de se rendre au terrain de l'Exposition, ajourne la séance au lendemain à 9 heures.

SÉANCE DU MERCREDI 5 SEPTEMBRE 1917

(Avant-midi)

Présents: les mêmes qu'à la réunion précédente, plus M. l'inspecteur J.-M. Côté.

POUR LES VICTIMES DE LA GUERRE EN BELGIQUE

M. le Président ouvre la séance à 9 heures et présente M. de Bray, membre du Comité exécutif de l'Œuvre de secours pour les victimes de la guerre en Belgique. M. De'age demande aux inspecteurs de vouloir bien donner à cette œuvre si méritoire tout l'appui possible. Il est d'autant plus libre de la recommander que le Comité catholique, ainsi que le Comité protestant lui ont donné leur entière approbation. Il compte donc sur leur zèle pour faire réussir cette souscription qui sera ouverte dans toutes les écoles. Il donne la parole au délégué de l'Œuvre.

M. de Bray traite le sujet de l'Œuvre de secours pour les victimes de la guerre en Belgique. Il fait un tableau des misères qu'endurent surtout les enfants de son pays et demande avec instance la coopération du corps de l'inspection. Il est assuré, d'après les bonnes paroles que vient de lui adresser M. le Surintendant de l'Instruction publique, du succès de cette souscription volontaire dans les écoles de la province de Québec.

M. le Surintendant remercie M. de Bray des explications qu'il a données, et l'assure du concours de MM. les inspecteurs.

M. Miller, secrétaire du département, dit que le département s'est chargé de faire parvenir la circulaire et l'affiche à destination, et il espère que les inspecteurs feront tout leur possible pour la réussite de cette œuvre.

M. l'inspecteur Miller demande si la circulaire et l'affiche seront adressées aux inspecteurs. M. le secrétaire du département dit que cette question est à l'étude; qu'il serait préférable de les adresser aux inspecteurs qui pourraient en faire la distribution lors de leurs visites, et profiter aussi des conférences pédagogiques pour recommander aux institutrices de faire tout leur possible pour la réussite de cette collecte dans chacune de leurs classes.

Après certains pourparlers, il est décidé que les inspecteurs en feront la distribution.

M. de Bray remercie les inspecteurs et se retire.

La discussion se continue sur la question: "Ventilation, armoire-bibliothèque, musée scolaire"

M. Curot soumet un vœu qui sera étudié par le comité des vœux.

Proposé par M. M.-J. Curot, secondé par M. J.-E. Boily: "Qu'en vue d'améliorer le système de ventilation dans les écoles, qu'il soit conseillé aux commissions scolaires de faire l'essai du système suivant: Ventilateurs filtrant l'air vicié dont la conduite principale sera terminée par un ventilateur aéolien rotatif ou tout autre semblable, de dimension suffisante pour la quantité d'air vicié à enlever."

M. Boily demande que l'on exige dans le devis, une armoire-bibliothèque avec porte vitrée; la même chose pour le musée scolaire.

INSTITUTRICES NON-DIPLÔMÉES

M. le Président met à l'étude la question suivante du programme: "Institutrices non diplômées dans les écoles sous contrôle.—Comment en diminuer le nombre.—Contrôle de l'autorisation". (Page 6 du bulletin.)

M. l'Inspecteur général dit d'abord que si ce sujet a été mis au programme, c'est afin d'avoir l'occasion d'attirer l'attention des inspecteurs d'écoles sur la nécessité de bien s'assurer si toutes les institutrices (ou instituteurs) qui se disent autorisés par le Surintendant à enseigner sans diplôme, le sont effectivement. Assez souvent l'inspecteur est mal renseigné à ce sujet. L'inspecteur pourrait ou exiger, du secrétaire-trésorier, la production de la lettre d'autorisation, ou obtenir du département une copie de cette lettre d'autorisation.

Il importe aussi que l'inspecteur ne recommande pas deux années de suite une institutrice non-diplômée, sans quoi la promesse écrite de se présenter aux examens du Bureau central est dérisoire. C'est le mode adopté par plusieurs inspecteurs, qui ne recommandent pas de nouveau une institutrice non-diplômée qui ne se présente pas devant le Bureau central après l'avoir promis.

Dans plusieurs districts, les non-diplômées sont disparues. Continuons à instruire les commissaires sur ce point. Rappelons à ces derniers que les institutrices non-diplômées ne doivent être engagées que dans le cas d'extrême nécessité, et avec l'autorisation du Surintendant, conformément aux exigences de l'article 26 des Règlements du Comité catholique. Expliquez aux commissaires qu'en confiant leurs écoles à des personnes non préparées, il expose les enfants de leur municipalité à perdre leur temps, peut-être leur avenir. Il faut donc les exhorter à payer de préférence un traitement plus élevé à une maîtresse qualifiée, faisant ainsi une distinction efficace entre les institutrices diplômées et les institutrices non-diplômées.

A 10½ heures, M. le Recteur de l'Université Laval fait savoir qu'il est disposé à recevoir les congressistes; M. le Président lève la séance pour aller visiter cette institution. Il convoque les membres pour 1½ heure.

#### *Séance de l'après-midi*

Présents: les mêmes qu'à la séance du matin.

En l'absence de M. Delage, sur proposition de M. Curot, secondé par M. A. Filteau, M. Miller, secrétaire du département, est appelé à présider et ouvre la séance à 1½ heure.

L'on reprend l'étude des "Institutrices non-diplômées" dans les écoles sous contrôle.—Comment en diminuer le nombre.—Contrôle de l'autorisation." (Page 6 du bulletin.)

M. Chabot prétend qu'il est difficile dans certains cas de refuser un certificat à une institutrice non-diplômée lorsque l'on voit qu'il est presque impossible d'en trouver une avec brevet, surtout dans les rangs éloignés.

M. Pagé déclare qu'il ne donne pas de certificat pour une deuxième année à une institutrice non diplômée et, lors qu'une personne qui a promis de passer l'examen ne se présente pas devant le bureau des examinateurs, elle ne devrait plus obtenir la permission d'enseigner sans diplôme.

M. le Président fait observer que le département ne donne jamais l'autorisation d'engager des non-diplômées sans une raison grave. Il dit que l'inspecteur doit être sévère, car ce serait encourager ces engagements en étant trop large.

En réponse à une question qui est posée, il déclare que les subventions sont retenues aux municipalités lorsque l'inspecteur le demande.

M. l'inspecteur Miller demande si la loi donne au Surintendant le droit de retenir les octrois dans ces cas. M. le Président lui répond que oui et cite l'article 2931, s. 10 et l'article 2535 de la loi.

M. Boily dit que dans son district il doit tolérer encore quelques non-diplômées, mais qu'il y a eu une grande amélioration sur ce point.

M. Turcotte fait observer que les commissions scolaires attendent parfois à la dernière minute pour engager les institutrices sans diplômes parcequ'elles espèrent toujours en avoir avec diplôme. Il demande s'il n'y aurait pas moyen d'amender les règlements de manière à autoriser les commissions à permettre à une non-diplômée de commencer la classe jusqu'à ce que la permission soit donnée par l'inspecteur et le département.

M. l'Inspecteur général répond que ce système se pratique, mais ne saurait être légalisé, et cite l'article 26 des règlements.

M. Genest-LaBarre demande que le département transmette à l'inspecteur une copie de la lettre autorisant une commission à engager une non-diplômée comme cela se fait pour les constructions des maisons d'école.

M. le Président lui répond que c'est une bonne suggestion et qu'à l'avenir cela se fera. Il ajoute qu'il faut mettre le plus d'obstacles possible pour ces engagements des non-diplômées, et si l'inspecteur recommande de suspendre les octrois, le Surintendant le fera. Et la discussion est close.

#### VÉRIFICATION DES COMPTES DES SECRÉTAIRES-TRÉSORIERS

M. le Président met à l'étude l'article suivant: "Vérification des comptes des secrétaires-trésoriers". (Page 14 du Bulletin.)

M. Normand demande que le département fournisse aux corporations les livres, formules, etc., afin d'avoir l'uniformité.

M. Paquin demande si l'inspecteur est obligé de vérifier les livres de comptes des secrétaires-trésoriers. M. le Président répond que l'inspecteur n'est pas vérificateur des comptes, mais il doit les examiner et voir si ces livres sont bien tenus, etc.

M. Boily demande que l'inspecteur reçoive une copie de la vérification des comptes qui doit se faire chaque année, et que le secrétaire-trésorier soit obligé de lui transmettre une copie de son rapport.

M. Vien fait remarquer que cette mesure de M. Boily entraînerait la vérification des comptes; qu'il faut s'en tenir à ce que le département exige des inspecteurs, de voir à ce que les livres soient bien tenus, les entrées bien faites, que les comptes ont été vérifiés. Il suggérerait la nomination de vérificateurs officiels qui seraient appelés à aller là où il y aurait des doutes sur la bonne administration financière d'un secrétaire-trésorier.

M. L'inspecteur-général dit que lorsque l'inspecteur constate qu'il y a peut-être certaines irrégularités dans la tenue des livres de comptes, il doit en donner avis au Surintendant qui prendra les moyens à sa disposition pour y remédier.

M. Charbonneau fait certaines remarques au sujet des chèques officiels du département; au lieu de les faire au nom du secrétaire-trésorier, ne serait-il pas mieux de les mettre au nom des commissaires ou syndics?

M. le Président lui répond que la loi exige que les chèques soient faits au nom du secrétaire-trésorier.

M. Hébert demande quel moyen il faut prendre pour obliger le secrétaire-trésorier à être présent lorsque l'inspecteur passe pour faire sa visite?

M. le Président répond que le seul moyen c'est de lui en donner avis quelques jours à l'avance.

M. Normand demande que l'inspecteur puisse contrôler les octrois accordés par le gouvernement et qu'un état lui soit fourni à cet effet.

M. l'Inspecteur général fait remarquer que c'est aux commissions scolaires d'avoir à contrôler et surveiller leurs affaires.

M. le Président donne la date approximative à laquelle les subventions sont payées, et dit que les montants de ces subventions sont mentionnés dans l'état financier et le rapport du Surintendant, qui sont adressés à l'inspecteur.

La motion suivante est alors proposée qui sera étudiée par le Comité des vœux:

Proposé par M. J.-E. Genest-LaBarre, secondé par M. M.-J. Curot:

"Attendu que l'audition est le moyen le plus efficace de contrôler l'exactitude des comptes des secrétaires-trésoriers;

"Attendu que le rapport de l'audition est défectueux dans bien des cas;

"Qu'il soit résolu de prier le Département de faire préparer une formule uniforme devant servir pour le rapport de l'audition des comptes des secrétaires-trésoriers;

"Que copie de cette formule soit transmise, comme par le passé, à chaque commission scolaire pour servir au rapport de l'audition et que l'article 2827 de la loi soit amendé en conséquence."

Sur motion de M. A. Filteau, secondé par M. Pagé, il est résolu que les articles suivants soient renvoyés à demain:

- 1° "L'importance des deux visites".
- 2° "La visite actuelle de l'automne vaut-elle les deux jours de conférence d'autrefois? Le travail de l'inspecteur, l'automne".
- 3° "L'article 225 des Règlements du C. C. (paragraphe 1)".

#### LE PROGRAMME D'ÉTUDES

M. le Président, avec le consentement des congressistes, met à l'étude l'article suivant du programme: "Répartition des matières du programme d'études des écoles primaires sur plus de huit années".

M. l'inspecteur Miller dit que le sujet que nous avons à étudier en ce moment est peut-être le plus important de tous ceux qui sont au programme de ce Congrès, parce qu'il touche à la réorganisation du programme d'études officiel, et que c'est une chose très délicate que de modifier un programme d'études, quel qu'il soit.

Heureusement pour nous, notre travail a été tout particulièrement facilité par celui que M. l'inspecteur général a préparé et soumis aux membres du Comité catholique, en mai dernier. Qu'il me soit permis de l'en féliciter.

Il ressort de l'enquête qui a été faite par les inspecteurs dans leur district respectif, que le programme complet actuel est trop étendu pour être vu en huit années. Tel est aussi le témoignage de toutes les personnes qui ont fait de l'enseignement durant quelques années.

Le programme actuel a rendu de précieux services au personnel enseignant et il a produit de très bons résultats en élevant le niveau de nos études primaires. Aussi ceux qui l'ont préparé ont certainement droit à nos félicitations.

Depuis dix ans, nous en avons fait un essai aussi loyal que sérieux, et aujourd'hui tous les éducateurs reconnaissent qu'il doit subir certaines modifications—non pas dans le degré de développement intellectuel qu'il comporte en soi—mais bien dans la division du programme en plus d'années.

D'après l'enquête que j'ai faite dans les écoles de Montréal et d'après mon expérience personnelle, c'est le programme des trois premières années du cours élémentaire qu'il faut modifier, car ce sont précisément ces années que les élèves doivent doubler, même tripler pour en voir tout le programme.

A peu d'exception près, les élèves qui possèdent bien le programme de la troisième année voient celui de chacune des autres années en un an.

De même, il est très rare qu'un élève qui a fait une bonne quatrième, ne soit pas promu tous les ans à un degré supérieur.

D'après moi on ne devrait pas modifier le programme du cours modèle ni celui du cours académique.

Je suggère donc la répartition suivante du programme actuel:

- 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> années actuelles: Quatre ans—cours préparatoire (c'est-à-dire 1 an, classe préparatoire, et 3 autres années.)
- 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années actuelles: trois ans—cours élémentaire.
- 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années actuelles: deux ans—cours intermédiaire.
- 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> années actuelles: deux ans—cours supérieur.

Ainsi les enfants entrés à l'école à 5 ou 6 ans termineraient le cours élémentaire à 12 ou 13 ans; le cours intermédiaire à 14 ou 15 ans et le cours supérieur à 16 ou 17 ans. N'est-ce pas raisonnable? D'ailleurs c'est ce qui a lieu généralement.

M. Genest-LaBarre lit un mémoire qu'il a préparé sur cette question:

Il s'agit en ce moment-ci d'une question très grave et très sérieuse; il s'agit certainement de la question la plus grave et la plus sérieuse que nous ayons eu à discuter jusqu'à présent et que nous aurons à discuter d'ici à la fin de ce congrès. Je n'ai pas la prétention de vouloir trancher cette question, mais je me permettrai de soumettre à votre considération et à la considération de ce Congrès les quelques observations qui vont suivre.

Le juge Martineau a demandé dans son enquête: Est-il possible pour la majorité des élèves de nos écoles primaires, avec le programme d'études tel que réparti actuellement, de terminer la 4e année après quatre ans de fréquentation scolaire, la 6e année, après six ans et la 8e année après huit ans?

Le résultat de l'enquête a été dans la négative.

Alors, on a dit et on l'a publié sur les journaux: notre programme est défectueux, il est trop étendu.

Oui, c'est bien le cas, il est impossible pour la masse des élèves de terminer la 4e année du programme après quatre ans de fréquentation scolaire, la 6e année après six ans et la 8e année après huit ans.

Mais, quelle est la fréquentation dans nos écoles? La fréquentation dans nos écoles est la suivante:

Premièrement, nous avons les enfants de cinq ans et de six ans qui nous arrivent pour la première fois à l'école soit au mois de mai pour fréquenter jusqu'aux vacances, soit au mois de septembre pour assister jusqu'au mois de novembre; rendu au mois de novembre, ces enfants disparaissent pour revenir au mois de mai suivant et assister encore jusqu'aux vacances.

Voilà quelle est la fréquentation scolaire des enfants de 5 ans et de 6 ans, ces enfants fréquentent l'école quatre mois par année.

C'est là le cas à la campagne et c'est aussi le cas dans les villes; je me trouve avoir à visiter les écoles de la cité de Sherbrooke, des villes de Bromptonville, Windsor Mills, Richmond, des villages d'Asbestos et de Danville qui sont des villages très considérables et je suis informé que partout dans ces endroits, c'est la même chose qu'à la campagne.

En sorte que ces enfants de 5 ans et de 6 ans, pour la plupart, ne font la 1ère année du programme qu'à la 3e année de fréquentation scolaire, c'est-à-dire, à l'âge de 7 ans.

Eh bien! pour ce groupe d'enfants de 5 ans et de 6 ans, je dis que s'ils ne peuvent terminer la 1ère année du programme qu'à la 3e année de fréquentation scolaire, la cause n'en est pas à ce que le programme est trop étendu ou qu'il est défectueux, mais la cause en est due au défaut d'assiduité de ces élèves.

Maintenant, quelle est la fréquentation générale des enfants à l'école? L'assistance moyenne générale des élèves dans nos écoles est de 75% environ—c'est le chiffre pour mon district d'inspection—mais, une assistance moyenne de 75% donne une absence moyenne de 25% ou du  $\frac{1}{4}$ ; or, une absence du  $\frac{1}{4}$  pour cent, ou être absent de l'école le  $\frac{1}{4}$  du temps, voilà qui est bien suffisant pour empêcher un bon nombre d'élèves de suivre le programme année par année.

Étant donc donné, lorsqu'il s'agit de la généralité des enfants, que l'absence à l'école est de 25% ou de  $\frac{1}{4}$ , de nouveau je dis: si la masse des élèves ne peuvent pas suivre le programme d'étude année par année, la cause n'en est pas due à ce que le programme est défectueux, mais la cause en est due au défaut d'assiduité des élèves.

Mais, il y a encore une autre cause qu'il convient de mentionner comme dérangeant quelquefois les élèves: les empêchements de suivre le programme d'études année par année, c'est l'incompétence de certaines institutrices; le cas en est rare, mais c'est un fait vrai qu'il arrive quelquefois à l'inspecteur d'avoir à dire à une institutrice, à la suite de l'examen de la seconde visite: Mademoiselle, vos élèves sont très faibles sur toutes les branches du programme d'études, pour l'année prochaine, vous garderez la même classification que pour cette année.

Dans ce cas-ci, comme dans les cas précédents, si les élèves n'ont pas fait l'année du programme qu'ils devaient faire, s'ils ont perdu une année, la cause n'en est pas due à ce que le programme d'études est trop étendu, la cause en est due à l'incompétence de l'institutrice et, je dois le dire ici, cette cause n'est qu'accidentelle.

Ainsi donc, le défaut d'assiduité, voilà la cause principale qui empêche la masse des élèves, ou du moins un bon nombre d'entre eux, de suivre le programme d'études année par année et, accidentellement, l'incompétence des institutrices.

Maintenant, considérons la question sous un autre point de vue.

Supposons une école tenue par une institutrice compétente, l'assistance étant régulière et l'âge des enfants de 1ère année étant fixé à 7 ans, car, c'est à cet âge que se fait généralement la 1ère année dans toutes les écoles.

Appliquons l'enquête du juge Martineau à cette école; les bases s'en trouveront un peu modifiées et nous aurons à répondre aux questions suivantes:

Dans une école tenue par une institutrice compétente, l'assistance étant régulière et l'âge des enfants de 1ère année étant fixé à sept ans, est-il possible, dans une telle école, pour la masse des élèves de terminer la 4e année du programme après quatre ans de fréquentation scolaire, la 6e année après six ans et la 8e année après huit ans?

Je réponds: Oui, la chose est possible, et aussi la chose se fait.

Voici l'école No 11 dans la municipalité de St-Georges-de-Windsor, l'institutrice est compétente, l'assistance moyenne est de 19 sur 20 élèves inscrits (1915-1916).

Les âges des élèves des différentes années du programme dans cette école sont les suivantes:

Élèves de 1ère année: moyenne des âges—7 ans.

Élèves de 2e année: moyenne des âges—8 ans.

Élèves de 3e année: moyenne des âges—9½ ans.

Élèves de 4e année: moyenne des âges: 11 ans.

(Avec certains élèves de 3e année, nous perdons souvent une année à cause de la préparation à la 1ère communion solennelle qui se fait généralement en cette année et à cause des absences causées pour assister au catéchisme.)

Voici donc une école où, dans les conditions données, les élèves ont suivi le programme d'études année par année et où ils ont terminé la 4e année après quatre ans de fréquentation scolaire.

Eh bien! ce qui est possible dans une école est possible dans toutes les autres; ce qui est possible à l'école No 11 de St-Georges de Windsor est possible dans toutes les autres écoles et, en effet, ce que j'ai constaté à cette école, je l'ai constaté aussi ailleurs.

Donc il est possible avec la masse des élèves, avec la répartition actuelle du programme d'études, de terminer la 4e année après quatre ans de fréquentation scolaire, pourvu que l'école soit tenue par une institutrice compétente et que l'assistance y soit régulière.

Voici maintenant l'école des filles de Sherbrooke-Est—Académie Ste-Marie—: le titulaire de l'école est compétent, l'assistance moyenne des élèves est de 84 pour cent, élèves de 5 ans, et de 6 ans inclus: que l'on retranche les enfants de 5 ans et de 6 ans de cette école et on y arrivera avec une assistance aussi régulière qu'il est possible d'obtenir.

Eh bien! les âges des élèves de 7e et de 8e année, l'année dernière, étaient les suivants:

Élèves de 8e année: moyenne des âges—14 ans.

Élèves de 7e année: moyenne des âges—12 ans.

Je n'ai pas ici les âges des élèves des autres années du programme, mais je sais qu'à cette école comme ailleurs la 1ère année ne se fait pas avant l'âge de 7 ans.

Voici donc encore une école où, dans les conditions données, les élèves ont suivi le programme d'études année par année et où ils ont terminé la 8e année après huit ans de fréquentation scolaire.

Eh bien! ce qu'il est possible de faire à l'académie Ste-Marie de Sherbrooke peut être fait dans toutes les écoles.

Donc, il est possible pour la masse des élèves, avec la répartition actuelle du programme d'études, de terminer la 8e année après huit ans de fréquentation scolaire pourvu toujours que l'école soit tenue par un titulaire compétent et que l'assistance y soit régulière.

J'ai encore pris la statistique des âges en rapport avec les dernières années du programme dans quelques autres écoles, et partout je suis arrivé à peu près sur les mêmes résultats et aux mêmes conclusions.

Ainsi, à l'école des garçons de Victoriaville, la moyenne des âges des élèves de 1ère année est de 7 ans et celle des élèves de 8e année, 15 ans, etc., etc.

Maintenant, j'ai interrogé les professeurs:

J'ai interrogé l'institutrice de l'école No 11 de St-Georges de Windsor, je lui ai demandé:

1.—Une fois la 1ère année faite, dans votre école, les élèves peuvent-ils suivre ensuite le programme d'études année par année?

2.—Pour une année quelconque, trouvez-vous que le programme demande trop, trouvez-vous qu'il est trop étendu ?

A la 1ère question, cette institutrice m'a répondu : Une fois la 1ère année faite, j'ai toujours fait suivre facilement le programme à mes élèves année par année.

A la 2e question, elle m'a répondu : Pour moi je ne trouve pas que le programme demande trop pour aucune année.

J'ai interrogé également les directrices de certaines écoles de filles et les directeurs de certaines écoles de garçons et l'assistance est généralement régulière et tous m'ont fait les mêmes réponses que l'institutrice de l'école No 11 de St-Georges de Windsor, savoir : qu'une fois la 1ère année faite, les élèves peuvent généralement suivre le programme d'études année par année et que le programme n'est pas trop étendu.

Donc, en définitive, avec des professeurs compétents et une assistance régulière à l'école, ne tenant pas compte des enfants de cinq ans et de six ans, ou, une fois la 1ère année faite, la masse des élèves peut suivre le programme d'études année par année et, alors, ce programme n'est pas trop étendu.

D'ailleurs, il n'est pas nécessaire de faire enquête pour s'assurer si notre programme d'études est défectueux ; il suffit d'en faire la simple lecture et de se rendre compte de ce qu'il prescrit année par année pour chaque matière, pour se convaincre qu'il est bien fait.

Non, notre programme d'études n'est pas trop étendu.

Il y a 20 ans que je visite les écoles et je n'ai jamais entendu aucun professeur se plaindre de ce que le programme était trop étendu.

Si l'enquête du juge Martineau est arrivée avec un verdict défavorable, la cause en est que cette enquête a été faite sur des bases fausses.

Au lieu de porter sur les années de fréquentation absolue des élèves, cette enquête aurait dû porter sur les années de fréquentation régulière ; si l'enquête eut été faite sur ces dernières bases, nul doute que le résultat eut été favorable.

Faites sur les bases sur lesquelles elle a été faite, pour moi, l'enquête du juge Martineau ne prouve rien et je trouve que cette enquête devrait être considérée comme non avenue.

Pour en revenir à notre programme d'études, j'ajouterai que j'ai eu occasion de le discuter de temps à autres et que je suis toujours resté convaincu qu'il est bien fait ; je trouve que ceux qui l'ont rédigé ont frappé juste.

Un programme d'études ne doit pas être approprié à la masse des enfants qui n'assistent pas à l'école régulièrement, ou encore, un programme d'études ne doit pas être établi pour les écoles tenues par des institutrices incompetentes : un programme d'études doit être approprié à la masse des enfants qui assistent à l'école régulièrement, les institutrices étant d'ailleurs supposées compétentes, et tel me paraît être notre programme d'études actuel.

Un programme d'études approprié à la masse des enfants qui n'assistent pas à l'école régulièrement serait préjudiciable à l'avancement des élèves qui assistent régulièrement, tandis qu'un programme d'études approprié à la masse des enfants qui assistent à l'école régulièrement ne saurait causer aucun préjudice à ceux qui n'assistent pas régulièrement, attendu qu'on fait doubler leur année à ces élèves quand ils ne peuvent pas suivre les autres.

Je me permettrai maintenant de dire un mot au sujet des modifications que l'on veut apporter à notre programme d'études.

Il est proposé aujourd'hui d'étendre le cours élémentaire à six années et le cours modèle à trois années ; s'il en arrive ainsi, il y aura nécessairement six divisions d'élèves au cours élémentaire et trois divisions au cours modèle ; eh bien ! je vous assure moi, Monsieur le Président, que le succès est absolument impossible dans une école avec six divisions d'élèves quand cette école est confiée à une seule institutrice, et le succès sera plus particulièrement impossible quand on aura affaire à ces jeunes institutrices n'ayant aucune expérience dans l'enseignement et dans la régie d'une école, tel qu'il nous en arrive un bon nombre tous les ans. Quand une institutrice a quatre divisions d'élèves dans son école, cette institutrice a déjà une tâche très pénible ; une institutrice à quatre divisions d'élèves dans son école . . . . mais, quand elle en vient pour donner une leçon, elle est obligée de partager en quatre, le temps qu'elle consacre à cette leçon. Supposons qu'elle veuille



**CONGRÈS DES INSPECTEURS D'ÉCOLES TENU À QUÉBEC, LE 19 ET 20 AOÛT 1890.**

**P. DE CAZES,**  
*Sec. dép. Inst. pub.*

**HON. G. OUMET, REV. E.-J. RENFORD,**  
*Surintendant, Sec. dép. Inst. pub.*  
**Président du Congrès.**

**J.-N. MILLER,**  
*Secrétaire du Congrès.*

donner sa leçon d'arithmétique—elle consacre à cette leçon 1½ heure par jour—elle est obligée de partager 1½ heure en quatre, elle a peu de temps à consacrer à chaque division; ayant peu de temps à consacrer à chaque division, il lui devient difficile de faire faire des progrès à ses élèves. Et si les progrès sont déjà difficiles avec quatre divisions d'élèves, comment l'institutrice pourra-t-elle arriver avec six divisions ?

Le même inconvénient existe si on partage le cours modèle en trois années; trois divisions d'élèves sous un même professeur dans le cours supérieur, c'est trop et, pour moi, la raison de ce partage ne saurait être justifiée, attendu que, rendus au cours modèle, les élèves sont assez développés et ont assez de souplesse d'intelligence pour pouvoir marcher avantageusement en deux groupes, ce qui est une grande épargne de temps pour le professeur.

Pour toutes ces considérations, je crois que notre programme d'études est bien fait et je suis d'opinion qu'il doit continuer de subsister tel qu'il est.

M. Lefebvre dit que lors de ses conférences pédagogiques de l'automne de 1916, au personnel enseignant de son district, il posait les questions suivantes :

Est-il possible pour la majorité des élèves de vos classes de terminer la 4e année après quatre années de fréquentation scolaire ? La réponse, M. le Président, fut négative.

Est-il possible à la majorité des élèves de vos classes de terminer le cours modèle après six années de fréquentation scolaire et le cours académique après huit années, étant compris que les élèves entrent en classe à l'âge de cinq ans ? A chacune de ces questions, M. le Président, la réponse fut négative.

Autre question : En moyenne, après combien d'années de fréquentation scolaire les élèves terminent-ils la sixième année du programme ? La réponse fut celle-ci : Après neuf ou dix ans.

Autre question : A quel âge généralement les élèves de vos classes commencent-ils à fréquenter l'école ? La réponse fut celle-ci : A l'âge de cinq ans.

Avec toutes ces réponses, M. le Président, et l'expérience acquise durant mes vingt-trois années d'enseignement, j'en arrive à la conclusion que les matières de notre programme d'études devraient être réparties sur un plus grand nombre d'années, c'est-à-dire onze ans. Il est désirable qu'un cours préparatoire d'au moins deux années soit ajouté au cours élémentaire et que le cours élémentaire soit de cinq années au lieu de quatre, c'est-à-dire deux années de cours préparatoire et cinq années de cours élémentaire, en tout sept années; que le cours modèle soit le même, c'est-à-dire de deux ans, et aussi le cours académique de deux ans.

Ainsi donc un élève bien doué qui entre à l'école à l'âge de cinq ans en aura seize lorsqu'il terminera ses études à l'école primaire supérieure, et sera alors bien préparé pour se présenter devant les examinateurs pour y décrocher un brevet académique. Je recommande, M. le Président, un programme d'études ainsi fait.

M. Charbonneau appuie la manière de voir de M. Lefebvre.

M. Vien dit qu'il s'oppose au changement du programme. Lorsque l'on a consulté les inspecteurs par circulaire, il a répondu qu'il n'était pas possible de faire suivre le programme en huit années, mais qu'il avait en vue les enfants de 5 à 7 ans; mais si l'on ne prenait que les enfants de 7 à 14 ans, enfants assez bien doués et fréquentant régulièrement l'école, il lui semblait très possible de faire voir toutes les matières du programme en huit années. Il serait en faveur d'une "classe préparatoire" qui recevrait les enfants de 5 à 7 ans et les retardataires, pour diverses causes, tels qu'on en rencontre dans toutes les écoles.

M. Boily demande de changer la dénomination des cours, au lieu de les désigner par 1ère classe, 2e, 3e, 4e, etc., de les appeler 1er degré, 2e, 3e, 4e, etc. Il déclare que les enfants ne peuvent remplir le programme dans huit années, mais il est contre le cours préparatoire.

M. Dubeau dit que la première question qui se pose est de savoir si en subdivisant le programme, les élèves sortiraient de l'école plus savants. Dans mon district, les élèves entrent généralement à l'école vers l'âge de 6 à 7 ans, pour en sortir en moyenne vers l'âge de 11 à 12 ans.

Je suis d'opinion que si on subdivise le programme, on retardera les élèves fréquentant l'école régulièrement et qui ont l'avantage d'être sous la direction d'institutrices compétentes, sans améliorer le sort des autres.

Dans mon district aussi les élèves quittent généralement l'école en 3e ou 4e année du cours, et si la subdivision du programme a lieu, je crains que la plupart des élèves ne quittent l'école plus ignorants; car les parents pour retirer leurs enfants de l'école ne s'occupent pas de leur degré d'instruction, mais seulement de l'âge. La subdivision n'aura pas l'effet de stimuler le zèle des institutrices incompétentes, mais seulement celui d'empêcher l'inspecteur d'exiger un peu plus d'enseignement.

M. Maltais demande que le programme soit plus détaillé.

M. Hébert est contre la subdivision des cours dans les écoles rurales.

M. Pagé est du même avis, et suggère un programme différent pour les écoles des villes d'avec celui des écoles rurales.

M. l'Inspecteur général dit en résumé: J'ai écouté avec le plus vif intérêt la discussion qui vient d'avoir lieu sur le "programme d'études des écoles primaires". Deux propositions sont devant le congrès: celles de M. l'inspecteur Miller, suggérant de répartir les quatre années actuelles du cours élémentaire sur six années (3 années pour remplacer la 1ère et la 2e, et 3 années pour remplacer la 3e et la 4e actuelles); celle de M. l'inspecteur Vien, suggérant de laisser les huit années du programme actuel telles qu'elles sont, mais de créer un "cours préparatoire", qui les précéderait.

On le voit, les deux propositions tendent également, par des voies différentes, à augmenter le nombre d'années d'études à l'école primaire. Explicitement, M. Miller désire "étendre" les matières du programme sur dix ans; implicitement, M. Vien désire la même chose, à l'aide du cours préparatoire, qui, s'il est créé, amènera nécessairement la modification du programme du cours élémentaire. De fait, M. Vien est du même avis que ceux qui croient qu'il serait opportun de répartir les huit années du programme actuel sur un plus grand nombre d'années, mais en adoptant cette réforme, "on effrayera la population", dit-il.

Je ne veux pas me prononcer ici sur les deux propositions soumises au congrès, car bientôt j'aurai à approfondir cette question comme membre d'une commission spéciale nommée par le Comité catholique. Je désire souligner néanmoins ceci: tous les inspecteurs qui viennent de prendre part à la discussion admettent, conformément aux lettres qu'ils ont naguère adressées au Surintendant à ce sujet, qu'il faut, règle générale, si l'on tient compte du fait que les enfants de 5 à 7 ans, en vertu de la loi, ont le droit de fréquenter l'école—et de fait la fréquentent,—qu'il faut, dis-je, plus de quatre ans de fréquentation scolaire pour couvrir le programme des quatre premières années, et ainsi de suite, faire la 4e année, etc.

Je dois, néanmoins, relever deux points de l'intéressant travail que vient de lire M. l'inspecteur Genest-LaBarre.

Après avoir admis qu'"il est impossible pour la masse des élèves de terminer la 4e année du programme après quatre ans de fréquentation scolaire, la 6e après six ans et la 8e après huit ans", M. Genest-LaBarre, déclare: "Si l'enquête du juge Martineau est arrivée avec un verdict défavorable, la cause en est que cette enquête a été faite sur des bases fausses."

Et pourquoi, d'après M. Genest-LaBarre, les bases de l'enquête Martineau sont-elles fausses? Je lui laisse la parole: "Au lieu de porter sur les années de fréquentation absolue des élèves, cette enquête aurait dû porter sur les années de fréquentation régulière".

Mais pour trouver cette base de fréquentation régulière, M. Genest-LaBarre supprime les enfants de 5 à 7 ans. Puis il suppose une fréquentation scolaire régulière et une école dirigée par

une institutrice compétente. Écoutez-le: "Supposons une école tenue par une institutrice compétente, l'assistance étant régulière, l'âge étant fixé à 7 ans, car c'est à cet âge que se fait généralement la 1ère année de toutes les écoles"....

Puis, M. Genest-LaBarre applique l'enquête du juge Martineau à une telle école, école idéale. La base de l'enquête étant changée, la conclusion diffère évidemment de celle où je suis arrivé, d'après vos propres renseignements, MM. les Inspecteurs, et aussi d'après les renseignements de nombreux directeurs et directrices de maisons d'enseignement primaire.

Je ferai remarquer à M. LaBarre que je n'étais pas libre de choisir le terrain où l'enquête devait se faire: j'étais lié par la résolution de M. le juge Martineau, résolution que le Comité fit sienne en l'adoptant à l'unanimité à sa séance du 9 mai 1916. Cette motion se lit comme suit:

"Il est proposé par l'honorable juge Martineau, appuyé par l'honorable juge Robidoux: Que l'Inspecteur général soit prié de s'assurer personnellement, s'il le peut, sinon par un officier du Département de l'Instruction publique, de la proportion des enfants fréquentant les écoles de garçons et de filles de cette province qui terminent le cours élémentaire après quatre années seulement de fréquentation scolaire, le cours modèle après six années, le cours académique après huit années. Et si cette proportion lui paraît trop faible, de bien vouloir en indiquer la cause et les moyens d'y remédier."

Dans cette résolution, il s'agit des enfants "fréquentant les écoles de cette province, garçons et filles", non pas des enfants de 7 à 16 ans; non pas des seuls enfants fréquentant les écoles régulièrement, et non pas aussi des seules écoles "dirigées par des maîtres compétents". D'après la résolution Martineau, il s'agit de tous les enfants catholiques de la province de Québec fréquentant les écoles primaires, sous les auspices de la loi, c'est-à-dire les enfants de 5 à 16 ans; il s'agit de toutes les écoles catholiques placées sous le contrôle des commissaires ou des syndics d'écoles des écoles dirigées par des personnes compétentes ou non; il s'agit, en un mot des écoles telles qu'elles sont et non telles qu'elles devraient ou pourraient être.

L'enquête qu'à faite l'Inspecteur général des écoles catholiques avec l'intelligent concours des Inspecteurs régionaux, a donc été faite conformément à la résolution Martineau, qui, c'est mon humble opinion, s'appuie sur une base judicieuse, quoi qu'en dise M. LaBarre. En effet, cette résolution vise notre situation scolaire telle qu'elle est étant données les conditions géographiques, climatiques et sociales de notre province. La population de la province de Québec est disséminée sur un vaste territoire, où de rudes saisons se succèdent de novembre à avril: de là une fréquentation scolaire irrégulière, dans les campagnes particulièrement, et même assez sensiblement dans les villes; cette fréquentation irrégulière se fait surtout remarquer chez les enfants de 5 à 8 ans; mais, notons-le, ces enfants, d'après la loi, ont le droit d'aller à l'école sous contrôle.

Sur plus d'un point de la province, on a recours trop souvent, et pour diverses raisons, à des maîtres incompetents, particulièrement des institutrices.

D'autre part, les statistiques que vous fournissez chaque année au département de l'Instruction publique, Messieurs les Inspecteurs, démontrent que la masse des élèves est cantonnée dans les trois premières années du cours: en 1914-15, il n'y avait que 41,639 élèves en 4e; 8,366 en 6e; 2,016 en 8e, et ce sur un total de 392,985.

Voilà des faits, et ce sont ces faits qui ont servi de base à l'enquête demandée par M. le juge Martineau.

Quand il y a trois ans, le Comité protestant de cette province a décidé de répartir les huit années du programme des écoles placées sous sa juridiction, sur onze années, c'est sur des faits identiques à ceux que je viens d'énumérer qu'il appuya son enquête, et non sur des suppositions d'après lesquelles il aurait pu créer spécialement des écoles idéales.

Il en est ainsi dans les autres pays; chaque fois qu'il s'est agi de modifier les programmes, on a tenu compte des réalités économiques et des besoins particuliers du pays. Ainsi, actuellement, en France, on remet à l'étude la question du certificat d'études primaires, dont les examens sont à plusieurs trop compliqués. C'est-à-dire que le programme des écoles primaires est de nouveau soumis à la critique, afin de le débarrasser de certaines matières, qui paraissent superflues pour les écoles primaires. Et au cours de la discussion amenée à ce propos, on s'inspire des réalités présentes et des besoins de la France.

"Faites sur les bases qu'elle a été faite, pour moi, dit M. LaBarre, l'enquête du juge Martineau ne prouve rien et je trouve que cette enquête devrait être considérée comme non avenue".

MM. les inspecteurs Miller, Charbonneau, Cuddihy, Lefebvre et Plamondon viennent d'établir que les bases de l'enquête Martineau sont bien celles sur lesquelles il convenait de s'appuyer; que dans cette enquête, il devait être tenu compte des enfants de 5 à 7 ans; qu'il devait être tenu compte également de la fréquentation irrégulière des écoles, fréquentation qui sera irrégulière d'ici à longtemps pour les raisons géographiques, climatiques et économiques mentionnées précédemment.

Plus que cela, M. l'inspecteur Miller, qui a dans son district la ville de Montréal, c'est-à-dire la partie de la province la mieux favorisée au point de vue scolaire, vient de déclarer qu'il a de nouveau consulté tous les titulaires des écoles de son district, y compris les directeurs et directrices des importantes écoles congréganistes de la métropole au sujet de la mise en opération du programme d'études. Et que tous, j'attire l'attention de M. LaBarre sur cette déclaration de M. Miller, et que tous les directeurs et directrices de couvents, écoles, etc., à Montréal, lui ont déclaré, après consultation, que le programme était trop étendu, notamment celui du cours élémentaire, pour être suivi régulièrement année par année, et ce par la masse des élèves. Ce témoignage, je l'ai recueilli également lors de l'enquête, chez un grand nombre d'éducateurs éminents. Étant donné qu'il n'est réparti que sur huit ans, qu'il est destiné à tous les élèves de 5 à 16 ans, le programme actuel, bien que renfermant un ensemble de connaissances bien coordonnées, est trop chargé: c'est là l'avis de MM. les inspecteurs Plamondon, Simard, Lefebvre, Nansot, Langlois, L.-P. Goulet, Manning, Beaumier, Charbonneau, Miller, Paquin, Turcotte, Boily, Longtin, Cuddihy, Belcourt, qui dans leurs lettres au Surintendant se rapportant à l'enquête, ont exprimé cette opinion après avoir consulté le personnel enseignant. La presque totalité des autres inspecteurs, sans dire que le programme est trop étendu, affirment qu'il est impossible à la masse des élèves dans l'état actuel des choses, de terminer la 4e année après quatre ans de fréquentation scolaire; la 6e année après six ans, et la 8e après huit ans.

De plus, MM. Miller, Charbonneau, Lefebvre et Plamondon, après avoir consulté le personnel enseignant de leurs districts respectifs, déclarent ici aujourd'hui que, même pour les écoles favorisées des avantages dont a parlé M. LaBarre à propos de certaines écoles de son district, il est impossible, au moins pour le cours élémentaire, de faire étudier judicieusement les quatre premières années du programme en quatre années de fréquentation scolaire régulière.

Quoi qu'il en soit, dans les conclusions de l'enquête, j'ai rencontré, je crois, les vues de tous, en suggérant un cours préparatoire. Tous, Messieurs, en tenant compte des enfants de 5 à 7 ans—et nous sommes obligés d'en tenir compte—vous venez d'admettre de nouveau, qu'il est impossible à la masse des élèves de nos écoles primaires de terminer la 4e année après quatre ans de fréquentation scolaire. Afin de donner à ce cours préparatoire un programme *ad hoc*, j'ai aussi suggéré, avec plusieurs d'entre vous, Messieurs, une nouvelle répartition du programme, non une modification en plus ou en moins—quant aux six premières années. C'est là une question importante à approfondir—car cette nouvelle répartition entraînera certaines difficultés, je l'admets. Voilà pourquoi, le Comité catholique, à sa séance, du 9 mai 1917, a nommé un sous-comité avec instruction d'étudier le rapport de votre Inspecteur général, afin de donner suite, s'il le croit convenable, à quatre des suggestions faites, savoir: une nouvelle répartition du programme, la création d'un cours préparatoire, la diminution du nombre maximum d'élèves dans les écoles élémentaires, modèles et académiques et l'établissement d'un certificat d'études pour chacun des trois cours.

On le voit, le Comité catholique n'a pas eu devoir considérer comme non avenues les conclusions principales de l'enquête: cette opinion en vaut bien une autre.

M. LaBarre a signalé l'une des principales objections qui semble s'opposer à une nouvelle répartition des matières du programme sur un plus grand nombre d'années: c'est le fractionnement du cours élémentaire en six divisions au lieu de quatre actuellement. J'admets que c'est là une objection sérieuse, mais elle n'est pas insurmontable. D'ailleurs, la nécessité force actuellement les maîtres et les maîtresses des écoles élémentaires de subdiviser la première et parfois la deuxième année en deux ou trois groupes.

Il y a des élèves qui sont réellement en première année, puis ceux qui la redoublent, et enfin les tout petits en préparatoire. Pour rendre possible la gouverne de son école, en pareil cas, le maître de l'école élémentaire, groupe ensemble ces subdivisions pour l'enseignement oral et certaines matières qui se prêtent à des leçons simultanées. Advenant une nouvelle répartition du programme, le même mode ne pourrait-il pas être employé.

D'ailleurs, tous les inspecteurs admettent que dans bien des cas les élèves doivent doubler une, deux, parfois trois années du programme.

Dans mon rapport, m'appuyant sur vos données, MM. les Inspecteurs, j'ai démontré dans quelle mesure les élèves étaient obligés de doubler certaines années; pourquoi ils sont ainsi obligés de doubler, et ce qu'il y a à faire pour faire cesser l'équivoque résultant de huit années de programme correspondant, de fait, à onze ou douze années de fréquentation scolaire.

Maintenant, afin de restreindre l'inconvénient de plusieurs divisions dans la même école élémentaire, j'ai suggéré de réduire le chiffre maximum d'élèves dans une école élémentaire, à quarante, afin d'obliger les commissaires à confier les commençants à une assistante: ce qui supprimerait l'inconvénient signalé par M. LaBarre.

Quant à la valeur intrinsèque de notre programme actuel, je répète de nouveau que ce programme est bien fait—j'ai d'ailleurs quelque intérêt à ne pas le décrier—qu'il répond à un idéal qui serait plus facilement atteint si l'on décongestionnait les cours élémentaire et intermédiaire en les répartissant sur 9 années au lieu de 6. Cette répartition ne diminuerait en rien le programme. A ce sujet j'ai dit dans mon rapport:

"Ainsi réparties, les matières des premières années seraient mieux étudiées, mieux approfondies, et partant mieux comprises: ce qui favoriserait singulièrement l'étude des matières des années ultérieures.

"Un enfant qui commencerait à fréquenter l'école à cinq ans, pourrait terminer le cours élémentaire à 11 ans, le cours intermédiaire à 14 ans et le cours supérieur à 16 ans.

"Tous les élèves ne pourront faire le cours supérieur—ce cours sera toujours réservé à une élite dans notre province comme dans les autres pays—mais la masse pourrait terminer le cours intermédiaire, suffisant pour les besoins de la majorité des élèves, si toutes les matières en ont été bien étudiées.

"Moins pressé dans "la course au programme", les maîtres et les maîtresses enseigneront avec moins de hâte (permettant aux élèves de mieux digérer ce qu'ils absorbent chaque année) et pourront accorder plus d'attention à l'éducation agricole et ménagère: l'adaption du programme aux besoins du milieu serait ainsi rendue plus facile.

"Puis tout équivoque dans les statistiques cesserait, quant à la classification des élèves dans les différentes années du cours."

A tout événement, toutes ces choses seront pesées par le sous-comité, qui décidera dans l'intérêt général, j'en suis convaincu, sans aucune préoccupation étrangère au sujet très important qui lui est soumis.

M. le Président demande s'il y a encore quelques suggestions à faire sur cette question.

M. Vien propose le vœu suivant qui est secondé par M. Lévesque:

"Que le programme d'études ne devrait pas être plus étendu, mais qu'une classe préparatoire devrait être établie pour que les élèves soient bien préparés pour la première année."

M. l'inspecteur Miller propose en amendement, appuyé par M. Charbonneau: "Que le programme d'études actuel soit réparti en onze années, avec recommandation au sous-comité des vœux de suggérer le nombre d'années pour chacun des trois cours."

Le vote ayant été pris sur cet amendement, 11 ont voté pour et 23 contre.

La motion principale ayant été mise au vote, 23 ont voté pour et 11 contre.

La motion proposée par M. Vien est donc adoptée.

M. Cuddihy demande comment classer les enfants dans une école maternelle.

M. l'inspecteur général répond que cette question devra être étudiée.

## CERTIFICAT D'ÉTUDES

M. le Président soumet à la discussion le sujet suivant: "Création des certificats d'études".

M. Normand est absolument en faveur de ce certificat.

M. Vien est aussi du même avis, mais la grande difficulté c'est l'organisation d'un système qui permettra la distribution de ce certificat d'études, et c'est cette question qu'il faudrait discuter.

M. Paquin proposerait l'organisation d'un comité provincial dont les membres seraient nommés par le département de l'Instruction publique, ainsi qu'un comité régional composé de personnes compétentes nommées par le comité provincial.

Après certaines discussions, toujours en faveur de cette mesure, M. le Président dit que tout le monde semble d'accord sur l'établissement du certificat d'études, il s'agit de savoir l'appliquer et l'organiser, il demande à M. l'inspecteur Paquin d'émettre un vœu qui sera étudié par le comité des vœux.

M. l'Inspecteur général rappelle qu'au congrès de 1911, un vœu fut adopté par les inspecteurs au sujet du certificat d'études. C'est pourquoi, dans son récent rapport au Comité catholique, il a suggéré ce qui suit au sujet du certificat d'études: "Qu'un certificat d'études soit créé comme sanction de chacun des trois cours élémentaire, intermédiaire, supérieur.

"Ce certificat devra être une attestation d'études primaires effectivement faites, et non la preuve que tant d'élèves, dans chaque école, ont été suffisamment gavés pour satisfaire aux examens. L'examen pour certificat d'études devrait porter particulièrement sur les matières principales.

"Il n'est nullement nécessaire que le certificat d'études devienne obligatoire; ce qui vaut mieux c'est de donner à la possession de ce certificat une condition de faveur pour "monter de classe", bénéficier d'une bourse, être admis à une école spéciale, entrer dans un atelier ou dans le commerce, etc.

"La création du certificat d'études suppose l'établissement d'un bureau spécial, dont la mission serait d'organiser les examens nécessaires conformément à des règlements fixés par le Comité catholique. C'est là, certes, une difficulté. Mais cette difficulté peut se résoudre comme l'a été si avantageusement celle de l'établissement d'un Bureau central d'examineurs pour les aspirants au brevet d'enseignement, en 1898, qui a remplacé une trentaine de petits Bureaux disséminés à travers la province.

"Les frais de ce Bureau central, et ceux des Bureaux régionaux qui en dépendraient, seraient en partie à la charge des commissions scolaires, pour la plus large part—et en partie aux frais du gouvernement.

"Au centre de chaque district scolaire, un Bureau régional pourrait être établi; l'inspecteur d'écoles du district en serait le président. C'est à ce bureau qu'incomberait la tâche de choisir les délégués proposés aux examens dans chaque municipalité, et de corriger les devoirs donnés aux élèves à l'examen écrit. Les questions des examens seraient préparées par le Bureau central à Québec, et les certificats accordés par le dit Bureau qui aurait aussi pour mission de faire observer les règlements régissant les dits examens."

L'établissement d'un certificat d'études, ajoute l'Inspecteur général, contribuerait sérieusement au progrès scolaire en favorisant une meilleure mise en opération du programme d'études.

M. Paquin soumet alors le vœu suivant:

Proposé par M. Paquin, secondé par M. J.-O. Goulet: "Qu'un certificat d'études soit créé comme sanction des trois cours: élémentaire, intermédiaire, supérieur;

"Qu'à cet effet un bureau provincial soit établi pour préparer les règlements nécessaires au bon fonctionnement de ce certificat d'études;

"Qu'un bureau régional soit établi dans chaque district d'inspection dont l'inspecteur sera le président;

"Les attributions des bureaux régionaux seront définies par le bureau provincial."

## PRIMES AUX INSTITUTEURS ET AUX INSTITUTRICES

La question suivante est mise à l'étude: "Primes aux instituteurs et aux institutrices pour succès dans l'enseignement: comment augmenter l'efficacité de ces primes".

M. Litalien demande l'augmentation du nombre de primes.

M. le Président répond que tout le monde est d'accord sur ce sujet, que l'augmentation des primes a déjà été recommandée au gouvernement.

M. Normand demande que les cartes d'honneur, qui étaient distribuées autrefois à l'occasion de ces primes, soient de nouveau envoyées aux titulaires et demande pourquoi on les a retirées. Il lui est répondu que ces cartes étaient très longues à remplir et que le temps manquait.

M. Vien dit que les primes accordées aux titulaires les plus méritantes ne sont pas en nombre suffisant: que, selon lui, il serait mieux d'abolir celles qui sont données aux municipalités et augmenter les premières; qu'à l'heure actuelle il faut suivre un système de rotation qui n'est pas satisfaisant.

M. L.-P. Goulet est du même avis.

M. Dubeau est contre ce principe de rotation.

M. l'inspecteur Miller demande si la prime doit être donnée suivant le mérite ou bien à tour de rôle, toujours en tenant compte des plus méritantes?

Il lui est répondu que les primes doivent être données aux plus méritantes.

Alors M. Litalien formule le vœu suivant: "Proposé par M. E. Litalien, secondé par M. J.-B. Primeau: Que le gouvernement soit respectueusement prié d'augmenter le montant destiné aux primes accordées aux titulaires pour succès dans l'enseignement."

Étant six heures, M. le Président lève la séance et convoque les congressistes pour le lendemain à 9 $\frac{1}{2}$  heures.

SÉANCE DE JEUDI 6 SEPTEMBRE 1917

*Avant-midi*

Présents: les mêmes qu'à la séance précédente, plus MM. J.-B. Chartrand et Jos. Roy, inspecteurs d'écoles nouvellement nommés.

## ORGANISATION DES STATISTIQUES AGRICOLES

A 9 $\frac{1}{2}$  heures, M. Cyr.-F. Delâge président, ouvre la séance et présente M. G.-E. Marquis, chef du bureau des statistiques de la Province qui a bien voulu, sur son invitation, venir donner une conférence sur un sujet très intéressant de l'"Organisation de la statistique agricole", et il donne la parole au conférencier.

Monsieur le Président,

Messieurs,

A deux reprises déjà (1) j'ai eu l'honneur de vous entretenir de la statistique et de vous exposer ce qu'il faut entendre par cette science, dont la mise en œuvre repose sur des principes bien établis, ne relevant aucunement de l'empirisme.

Toutefois, les propos dont je vous ai entretenus jadis étaient plutôt spéculatifs; c'était quelque chose comme la préface ou l'introduction, si vous aimez mieux, du sujet que je vous exposerai aujourd'hui.

A titre d'aide-mémoire, je vais tout d'abord récapituler brièvement ce que je vous ai déjà dit sur cette science, et ensuite je vous ferai connaître avec toute la concision et la clarté dont je suis capable, en quoi consiste l'organisation de la Statistique agricole, et la part que vous êtes appelés à prendre dans la solution de ce nouveau problème économique.

(1) (Aux cours abrégés d'agriculture donnés à l'Institut agricole d'Oka, en 1915 et en 1916.)

Comme je tiens à être bien au point, sans que vous en éprouviez une trop grande fatigue, je vais diviser ce petit travail en dix parties que je traiterai successivement. Et s'il se trouvait quelques sections vous paraissant insuffisamment développées, je me ferai un plaisir, après cette causerie, de fournir à chacun un éclaircissement nécessaire, afin que tous les inspecteurs donnent les mêmes renseignements dans les conférences d'automne, aux titulaires des écoles rurales.

Et tout d'abord :

1.—Qu'est-ce que la statistique ?

La statistique est une science qui a pour objet le groupement systématique des faits d'ordre social qui se produisent régulièrement et se prêtent à une évaluation numérique, afin d'en comparer les résultats d'une année à l'autre, d'une période donnée à une autre époque, de mettre en regard une contrée avec une autre contrée, pour en connaître les points de ressemblance ou de dissemblance.

Dans un autre sens plus concret, c'est la science qui apprend à connaître une province, un pays, sous le rapport de son étendue, de sa population, de sa production, de son industrie, de son commerce, etc., dans un moment donné, pour le comparer avec le passé, envisagé dans diverses périodes, ou le mettre en parallèle avec les autres provinces ou les pays étrangers.

La statistique est une science positive, de précision, et ses moyens d'investigation, forts étendus et complexes, découlent de la raison, de saines méthodes, et non de l'empirisme ou du charlatanisme. Et c'est ce que j'essaierai de vous prouver tout à l'heure.

2.—Origine de la statistique.

Elle est ancienne comme le monde; elle était en honneur bien avant l'ère chrétienne. Darius, roi des Perses, qui vivait près de cinq cents ans avant J.-C., avait des fonctionnaires chargés d'établir des cadastres pour l'aider dans la répartition des impôts.

Auguste, empereur romain, dont le règne fut le plus brillant de l'histoire de Rome, fit inscrire maints recensements de la population et des réserves de l'empire.

Hérode, qui régnait sur la Judée au temps de la venue du Christ, fit procéder à un dénombrement de son royaume, et c'est à cette occasion que Joseph et Marie se rendirent à Bethléem pour y faire leur déclaration.

Pour en venir au déluge . . . et, de là, jusqu'aux derniers siècles, disons que partout dans l'histoire, nous relevons des traces de l'origine ancienne de cette science.

Toutefois, il est vrai d'ajouter que son emploi n'a jamais été aussi universel que de nos jours, et c'est principalement à la France que revient l'honneur d'avoir établi la statistique sur une base absolument scientifique et de l'avoir vulgarisée.

C'est encore parmi les auteurs français que l'on retrouve les études les plus complètes sur l'histoire de la statistique à travers les siècles.

Même au Canada, cette science des nombres a une histoire. D'ailleurs, l'*Annuaire statistique* vous le prouve amplement, puisque vous y trouvez des statistiques assez élaborées sur la population et l'agriculture depuis les premiers temps de la colonie française jusqu'à nos jours.

En vous parlant de la statistique, je n'ai donc pas à vous entretenir d'une science nouvelle; c'est pourquoi je passe rapidement à un autre aspect de son étude.

3.—Utilité de la statistique.

Aristote disait que toute la science consiste à bien définir et à bien diviser. Cette aphorisme s'applique parfaitement à la statistique. Car l'objet de la statistique est de classer toute chose de façon à établir de l'ordre dans l'acquisition des connaissances nécessaires à une bonne organisation scientifique, économique, sociale ou politique. Elle fournit des éléments dans les travaux des économistes, des hygiénistes, des éducateurs, des agriculteurs, des administrateurs, des législateurs, etc. C'est un baromètre sûr qui enregistre les oscillations de tous genres et dont les enseignements sont toujours utiles. La statistique appliquée aux diverses manifestations susceptibles d'énumération d'une province ou d'un état dans l'ordre social, économique ou politique, c'est l'établissement d'un inventaire nécessaire, indispensable presque aujourd'hui, pour édifier les lois que réclament les sociétés modernes.

Napoléon Ier, dont l'activité dévorante et le génie administratif ont fait l'étonnement du monde entier, a tracé, à propos de statistique, un aphorisme dont le sens est plein de vérité. "La statistique", dit-il, "c'est le budget des choses, et sans budget, pas de salut public".

La statistique est donc une science utile, nécessaire dans bien des circonstances comme d'un compas pour se guider à bon port, et, très souvent, indispensable, principalement au sein des administrations publiques ayant à œuvrer un progrès raisonné.

Un auteur français, Moreau de Joannès, déclare que l'absence de statistique caractérise l'ignorance et la barbarie d'une époque ou d'une administration. Quel que soit le jugement que l'on pourra porter sur les autres provinces, Québec est la seule, pour l'instant, qui possède un Bureau de statistique régulièrement constitué.

#### 4.—Champ d'investigation de la statistique.

Comme je l'ai déclaré il y a un instant, la statistique a pour objet le groupement méthodique de tous les faits sociaux qui se prêtent à une évaluation numérique. Son champ d'action est donc aussi vaste que la terre. L'étudiant comme l'homme de science s'en font des auxiliaires dans leurs travaux respectifs, afin de constater les progrès ou les reculs accomplis et projeter un rayon de lumière sur la route encore inconnue.

C'est elle qui nous fait connaître le mouvement de la population dans un pays: le taux de la natalité, de la nuptialité et de la mortalité; celui de la mortalité infantile, des causes de décès, de la fréquence et de la morbidité des maladies endémiques et épidémiques; elle fournit aussi aux médecins, aux hygiénistes et aux législateurs les éléments nécessaires pour guider leur activité scientifique ou législative.

C'est elle qui offre des données exactes sur la production agricole, minérale, forestière, etc.; sur l'industrie, le commerce, la finance; sur le paupérisme, l'assistance publique et la réforme; sur l'administration publique, les occupations, la justice; sur l'administration fédérale, provinciale ou municipale, sur le travail organisé, les grèves, les accidents mortels; sur les prix de gros, de détail, et le coût de la vie dans les différentes localités; sur les banques, les caisses de *fidéicommiss*, les caisses populaires; sur les compagnies d'assurance, les mutuelles de paroisse, les caisses scolaires et mille autres sujets.

Bref, la statistique est l'instrument nécessaire à tout économiste, homme de science, législateur, cultivateur, artisan, comme aussi à tout fonctionnaire qui a charge d'un travail intelligent.

Nul ne saurait donc s'en désintéresser à moins d'avoir la conviction intime qu'il ne lui reste plus rien à apprendre dans la sphère où rayonnent son inertie et son apathie.

#### 5.—Statistique de la production en général.

"Ne fit jamais rien de bien qui ne sut se limiter", a dit un sage quelconque. Pour l'instant, il ne s'agit donc pas de couvrir tout le champ ouvert à la statistique, mais tout au plus d'effleurer la parcelle de la production agricole. Les autres parcelles de la production, à savoir: les forêts, les mines, les pêcheries, reçoivent toute l'attention voulue de la part des fonctionnaires publics qui en dirigent l'administration.

L'agriculture étant la principale industrie de la province de Québec, il importe donc que nous en établissions une statistique sérieuse, complète et bien coordonnée, afin d'en bien mesurer les oscillations, les élans vers le progrès comme aussi les mouvements de recul, quand il y a lieu.

Du haut en bas de l'échelle sociale, tout mouvement économique dépend ou découle de l'agriculture: l'industrie, le commerce, la finance ont pour régulateur la production agricole; les administrateurs publics, les professionnels, les ouvriers ont pour maître l'homme des champs.

Avec celle de la population, la statistique de la production agricole a toujours été mise d'avant dans tous les pays civilisés du monde. Il convenait donc que le Bureau des Statistiques de Québec, à l'aurore de sa fondation, l'inscrivit en tête de son programme, et lui trouvât une solution pratique le plus tôt possible. Cette solution, nous la tenons, et il y a tout lieu de croire que, dans peu d'années, elle s'étendra à toutes les provinces du Dominion et qu'alors les gouvernements provinciaux comme le fédéral publieront des statistiques uniformes, sans qu'il y ait répétition de travail ou de dépenses inutiles d'énergie et d'argent.

#### 6.—Inventaire de la production agricole.

Depuis 1667, à diverses périodes plus ou moins rapprochées les unes des autres, des recensements agricoles furent entrepris dans la Nouvelle-France, le Bas-Canada et la province de Québec. On enregistrait alors les superficies ensemencées et le rendement en minots des principales céréales. Les nombres d'animaux de la ferme étaient aussi inscrits dans ces dénombrements.

Ce n'est que depuis 1830, et à toutes les périodes décennales subséquentes, que l'on peut comparer avantageusement les divers recensements agricoles faits par le gouvernement fédéral, comme chacun est à même de le voir par la lecture de l'*Annuaire Statistique* de la province de Québec.

Mais ces inventaires étaient faits à des dates trop distantes les unes des autres pour bien servir les intérêts des cultivateurs, des commerçants, des industriels, des législateurs, etc. D'autre part, avec les facilités de transport et les rapides moyens de communications par télégraphe du XXe siècle, il arriva bientôt que les prix des produits de la ferme devinrent plus uniformes dans l'Ancien comme dans le nouveau Continent. Le besoin se fit alors sentir de la création d'un Bureau général de renseignements chargé de s'enquérir des conditions de l'agriculture, du rendement et des stocks dans les entrepôts, afin de pouvoir ainsi régulariser les cotes du marché dans le monde entier. Ce Bureau fut fondé en 1905 à Rome. Il porte le nom d'*Institut International agricole*. Au delà de quarante pays y adhèrent et y adressent des rapports mensuels sur tout ce qui a trait à la production agricole. Après la fondation de l'Institut agricole de Rome, le *Bureau des Statistiques et Recensements* d'Ottawa commença en 1907, à publier annuellement, pour le Canada entier, des statistiques agricoles fournies par des correspondants volontaires. Ceux-ci se basaient, pour évaluer les superficies ensemencées, sur le résultat du dernier recensement général. Ce système, encore rudimentaire, a fonctionné jusqu'à date, et ce sont là les statistiques agricoles fournies par le Canada depuis 1909, à l'Institut agricole de Rome.

En 1911, une Commission fédérale fut chargée d'étudier l'organisation statistique d'Ottawa. Elle suggéra des réformes importantes. L'une de celles-là était l'entente à créer entre les provinces et le pouvoir fédéral pour recueillir des statistiques d'après une méthode uniforme, au moins dans son ensemble, et de publier des renseignements identiques, afin d'éviter toute critique au sujet de informations contradictoires venant de diverses sources.

A maintes reprises, j'ai conféré à ce propos avec monsieur R.-H. Coats, statisticien du Dominion et contrôleur des recensements. Finalement, en mars dernier, nous en venions à une entente.

D'autres provinces sont aussi entrées dans la même voie. Entre autres, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie Anglaise. Les provinces de l'Est: le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse et l'Île du Prince-Édouard suivront probablement cet exemple, le printemps prochain.

Ontario avait déjà une organisation assez complète, à ce propos, et donnant satisfaction.

7.—Nouvelle organisation de la statistique agricole dans Québec.

Donc, à venir à 1905, les seules informations que la province de Québec possédait sur sa production agricole étaient les statistiques des recensements fédéraux faits tous les dix ans. Il faut ajouter la publication de deux Bulletins édités par le Ministère provincial de l'Agriculture, chaque année: l'un en juillet et l'autre en octobre, sur l'apparence des récoltes, d'après des renseignements fournis par des correspondants bénévoles, qui appréciaient la production agricole en nombres proportionnels ayant pour base une excellente récolte dont le nombre-indice, était 100. Rien au sujet des quantités ni des valeurs des céréales, des fourrages ou des animaux. En somme, une piètre source de renseignement.

En peu de mots, voici comment l'enquête agricole du printemps dernier fut faite dans la province de Québec.

Les secrétaires-trésoriers des corporations scolaires rurales furent priés d'indiquer, sur une formule spéciale, le nombre de cultivateurs, soit de langue française, soit de langue anglaise dans chaque arrondissement scolaire de la province.

Avec ces listes, des questionnaires agricoles furent adressés à tous les titulaires des écoles de la campagne, par le *Bureau des Statistiques*, avec instruction *ad hoc*.

Ces cartes, distribuées le 15 juin, par les élèves, furent recueillies quelques jours après et retournées au Bureau des Statistiques.

Là, elles furent classées par comtés municipaux, et ensuite envoyées à Ottawa où le Bureau des Statistiques et Recensements vient d'en compléter la compilation au moyen d'un outillage très expéditif et d'une précision mathématique. Les quelque 30,000 réponses reçues ont permis de faire une estimation très probante pour toute la province, en vertu de l'application de la règle de trois employée judicieusement.

Cette compilation ne donne que les superficies en culture et le nombre des animaux domestiques. Pour compléter ces renseignements, à savoir connaître l'apparence des récoltes pendant la période de croissance, le rendement moyen par acre à l'automne, aux premiers battages, la valeur moyenne des prix de vente, etc., deux correspondants agricoles ont été nommés dans chaque municipalité de la province, soit plus de 2,000 en tout, et, à partir de cet automne, ces correspondants feront, chaque mois, un rapport spécial au Bureau des Statistiques et Recensements d'Ottawa, lequel publiera les résultats par province dans le "Bulletin mensuel de la Statistique agricole" d'Ottawa. Le "Journal d'agriculture et d'horticulture" de la province de Québec fera aussi connaître ces chiffres à ses 92,000 lecteurs.

Tous ces correspondants agricoles recevront gracieusement les publications agricoles des Ministères de l'Agriculture d'Ottawa et de Québec.

Ainsi donc, dans chaque municipalité, il y aura deux hommes parfaitement renseignés sur l'industrie agricole, ses fluctuations, ses tendances, ses besoins, ses progrès, comme aussi sur les prix du marché, etc.

8.—Pourquoi on s'est adressé directement aux titulaires des écoles.

J'aurais bien voulu m'assurer du concours actif des inspecteurs d'écoles avant de lancer ce projet dans le monde enseignant, le printemps dernier (1917), mais je n'avais pas l'embaras du choix. Les circonstances pénibles que nous traversons à cause de la guerre mondiale, exigent une action immédiate, afin que le Canada fût en mesure de bien renseigner l'*Institut International agricole* de Rome, sur sa production agricole.

Combien de minots de blé, de livres de bœuf, de bacon, de fromage, de beurre, etc., pourrions-nous économiser pour les alliés qui combattent dans les tranchées? Voilà le problème que les statistiques doivent résoudre sans délai et la raison qui nous a forcés à procéder rapidement avec cette première enquête agricole provinciale.

C'est presque devenu un aphorisme de le dire, mais il y a deux facteurs qui combattent dans cette tuerie universelle: l'un, le producteur, et l'autre, le destructeur; celui-ci ne pourra durer qu'en autant que celui-là continuera à lui fournir les aliments nécessaires. Donc, deux soldats également utiles font nos combats: celui du sillon et celui de la tranchée.

La réforme de la statistique agricole ne pouvait donc subir de retard et c'est pourquoi nous y sommes allés résolument, malgré les prophètes de malheur. Avons-nous eu tort? Non, puisque la confiance que nous avions mise dans l'intelligence et le dévouement des titulaires des écoles rurales n'a pas été déçue, et les trente mille réponses reçues assurent le succès de ce premier inventaire agricole fait sous la direction du Bureau des Statistiques de Québec.

9.—Comment les titulaires des écoles rurales sont appelés à coopérer à cette enquête annuelle.

Il est aussi utile pour le cultivateur de connaître les statistiques agricoles, qu'il est nécessaire pour le marchand, l'industriel, le financier, d'avoir les notions sur l'état général du commerce, les pronostics des hausses ou des baisses probables, afin d'être en mesure de diriger ses efforts de façon à pouvoir tirer le meilleur parti possible des circonstances.

Mais la province de Québec est si vaste qu'il ne saurait être question, à cause des dépenses à encourir, de faire procéder à un recensement annuel par des énumérateurs. C'est pourquoi, ici comme dans chaque province du Canada, moins celles de l'Est, on a choisi un mode expéditif, en même temps que peu dispendieux, pour avoir des renseignements agricoles. Les résultats obtenus dans les six provinces qui s'étendent de Gaspé à Victoria nous encouragent à continuer l'emploi de ce système, tout en travaillant à son perfectionnement.

Si nous avions, le printemps prochain, 60,000 cartes bien remplies au lieu de 30,000, cette année, le succès de cette enquête serait sans contredit le meilleur des neuf provinces de la Confédération canadienne. Avec votre aide, Messieurs les Inspecteurs, et celle des titulaires des écoles, nous obtiendrons sûrement ce résultat. Le procédé que nous avons essayé est très simple; chaque

titulaire peut le mettre à exécution sans difficulté; les enfants ne demanderont pas mieux que de contribuer à cette petite enquête annuelle; les cultivateurs intelligents, quand ils sauront de quoi il s'agit, n'auront aucune objection à remplir leur carte et à la retourner à l'école; et c'est ainsi que les appréhensions les plus obstinées s'évanouiront bientôt, parce que la persuasion et la confiance auront triomphé de tous les obstacles, grâce à votre propagande active et zélée auprès des titulaires des écoles et des corporations scolaires.

10.—Résultat du premier recensement agricole annuel dans la province de Québec.

Vous aimerez sans doute à connaître le résultat de la première tentative à ce propos. Diverses entraves se sont rencontrées sur la route de ce mouvement, comme c'est le sort de toute innovation, de tout effort vers le progrès. Elles ont eu pour effet d'animer le courage et l'ardeur du personnel du Bureau des Statistiques; car sans ces entraves, le triomphe eût été trop facile et sans gloire. . . .

La carte du SERVICE NATIONAL, les rumeurs de conscription obligatoire, la crainte de la réquisition des céréales, des légumes et des animaux à l'automne, sont autant de raisons qui ont paralysé le retour d'un plus grand nombre de cartes agricoles.

Quelques titulaires d'écoles, mal conseillés sans doute, n'ont pas procédé à la distribution des cartes, malgré les instructions du Surintendant de l'Instruction publique, à ce sujet. Il s'est encore rencontré nombre de titulaires qui ont craint de se compromettre en s'occupant de ces cartes du recensement agricole. Dans certains districts où se trouvent des écoles protestantes, les cartes sont arrivées trop tard pour être distribuées par les titulaires, les écoles étant fermées parfois depuis le 1er juin. Le printemps prochain, nous allons trouver un moyen d'obvier à ces fermetures d'écoles à bonne heure.

Quoi qu'il en soit, près de 30,000 cartes ont été retournées au Bureau des Statistiques. La province compte environ 165,000 cultivateurs; mais si l'on biffe de ce nombre ceux qui n'ont qu'un lopin de terre de moins de 10 acres, il en reste environ 140,000. Il y a donc environ 21% des cultivateurs qui ont répondu à notre appel. Cette année, la Saskatchewan a fourni le meilleur pourcentage de réponses, soit au delà de 50% par l'intermédiaire des titulaires des écoles.

La compilation de ces cartes est presque complétée.

Dans un prochain numéro du "Journal d'agriculture et d'horticulture" vous pourrez lire le résultat obtenu, quant à la superficie ensemencée et le nombre d'animaux de la ferme, dans la province de Québec. Vous verrez la grande augmentation dans l'ensemencement du blé, des pois, des fèves, des navets, des patates, etc.; d'un autre côté, vous constaterez que le nombre de chevaux diminue considérablement, de même que celui des porcs.

Le chef du Bureau des Statistiques et Recensements d'Ottawa, M. R.-H. Coats, a déclaré que la première tentative d'un recensement agricole dans la province de Québec était un succès marqué.

Il trouve aussi excellente l'idée de faire intervenir les titulaires des écoles auprès des cultivateurs, de même que les enfants les plus âgés. De cette façon, nous formons une mentalité nouvelle, un esprit civique plus développé, chez la génération qui pousse. Dans quelques années, ces enfants seront eux-mêmes des cultivateurs et ils s'empresseront alors de fournir les renseignements requis par les autorités provinciales, parce qu'ils en comprendront toute l'importance.

Il serait à désirer que la conférence que vous donnerez aux titulaires des écoles, à ce propos, ait le plus grand nombre d'auditeurs possible, y compris les élèves des classes supérieures.

Ce n'est pas toujours le travail, l'effort qui compte le plus dans le succès, mais le calcul.

De même en est-il pour tout gouvernement qui peut aider judicieusement et efficacement la classe agricole. Il lui faut connaître où se trouvent les besoins, afin de mieux calculer ses efforts. Avec l'aide des statistiques, le gouvernement connaît les variations ascendantes ou descendantes dans les diverses branches de l'industrie agricole et peut, avec connaissance des résultats obtenus dans le passé, diriger ses encouragements et distribuer ses octrois à bon escient.

Les cultivateurs seront donc les premiers à bénéficier de cette sage politique, puisque les enseignements seront donnés et les secours distribués où le besoin s'en fera le plus vivement sentir.

Afin de vous permettre de revenir brièvement à la charge, à votre deuxième visite, il est fort probable que je vous confierai la distribution d'un petit feuillet de propagande pour les titulaires

des écoles rurales. Cela vous donnera l'occasion de rappeler à chacun ce que l'on attend de son zèle et de son savoir-faire.

Je comprends parfaitement que l'on rencontrera toujours des incrédules, des esprits forts, des GROS-JEAN qui pesteront contre cette innovation et qui prophétiseront toutes sortes de malheurs à ceux qui répondront à l'appel du Bureau des Statistiques.

Il faut laisser dire et continuer sa propagande. Si vous ne faites rien, les mêmes gens critiqueront; à plus forte raison, quand vous faites quelque chose, se font-ils aller la langue! Un exemple illustrera mieux encore ma pensée et vous fera saisir ce que l'on peut obtenir avec un peu de travail et secondé par une organisation intelligente et dévouée.

Grâce au concours des inspecteurs de beurrieres et fromageries, le Bureau des Statistiques a réussi à organiser, en trois ans, un recueil parfait des statistiques des produits laitiers.

Toutes les fabriques font maintenant des rapports à la fin de la saison de fabrication, et les inspecteurs revisent ces rapports avant de les transmettre au Bureau des Statistiques. Les derniers chiffres ont prouvé l'excellence de nos produits laitiers, puisque notre beurre s'est vendu, en moyenne, un centin la livre plus cher que celui d'Ontario, ce qui donne, de ce seul fait, une somme de \$350,000, de plus aux cultivateurs de cette province.

De même, j'ai l'ambition d'organiser des statistiques agricoles complètes, sur une base absolue scientifique, de façon à savoir parfaitement, chaque année, les progrès accomplis par cette industrie. Je comprends que l'entreprise est d'une grande envergure, mais avec le nouvel élan que vous allez prêcher, le concours généreux des titulaires des écoles rurales, et la bonne volonté manifeste des braves cultivateurs de cette province, dans trois ans, au plus, nous aurons plus de 50% des cartes bien remplies et nous pourrons, sur ce point comme sur bien d'autres, nous vanter de nous de la province de Québec, d'être les premiers de la Confédération canadienne. Et, pour ma part, je n'aurai de cesse que lorsque j'aurai obtenu ce résultat: bon sang ne saurait mentir.

M. le Président remercie M. Marquis de sa très intéressante conférence et des renseignements instructifs qu'elle comporte, et demande la coopération des Inspecteurs dans ce travail du développement des statistiques qui sont si utiles et même indispensables pour un pays.

SIR LOMER GOUIN ET L'HONORABLE M. J.-L. DÉCARIE, ASSISTENT À UNE  
SÉANCE DU CONGRÈS

M. le Président suspend la séance pour recevoir l'honorable Premier-Ministre et l'honorable Secrétaire de la Province et fait avertir messieurs les congressistes de la section protestante; ces messieurs étant présents, l'honorable M. Delage prend la parole:

Messieurs,

J'ai l'honneur d'avoir à mes côtés l'honorable Premier-Ministre et l'honorable Secrétaire de la Province, qui viennent répondre avec plaisir, j'en suis certain, à l'invitation que je leur ai faite en votre nom de rehausser de leur présence l'une des séances de ce congrès.

Messieurs les Ministres, vous avez devant vous les Inspecteurs catholiques et protestants de la province de Québec. Ils se sont réunis ici afin de s'unir davantage, de faire plus et mieux pour la cause qui nous est particulièrement chère, la cause de l'éducation.

Cet acte est une preuve du bon esprit qui règne dans notre Province entre tous les éléments de la population, et une réponse éloquente aux calomnies que l'on colporte sur son compte.

Messieurs les Ministres, vos hôtes me prient de vous remercier pour la sympathie que vous leur avez manifestée, l'intérêt que vous leur avez porté, l'encouragement que vous leur avez accordé; pour leur avoir assuré la tenue de ce congrès dont ils vont sortir plus fiers de leur mission, mieux préparés pour la remplir, à la satisfaction de toutes les parties intéressées, et de vous assurer de leur profonde reconnaissance et de leur entier dévouement.

Sir Lomer Gouin répond en disant qu'il a bien regretté de n'avoir pu assister à l'ouverture de ce Congrès, mais qu'il se trouvait absent de la ville. Il loue les inspecteurs d'avoir consacré la dernière semaine de leurs vacances à travailler ensemble, afin de discuter les réformes qu'il y aurait à

faire dans le but d'améliorer l'inspection et l'instruction publique dans cette province. M. le Premier-Ministre déclare qu'il a présidé bien des assemblées dans cette salle, mais qu'il n'a jamais rencontré une représentation plus digne, qu'il n'y a jamais vu un corps plus important, plus intelligent que celui qu'il a devant lui. Aussi il n'a pas de leçons à donner mais des conseils à recevoir. Il ajoute que son gouvernement a porté le meilleur de ses efforts à la cause de l'instruction publique et c'est dû, en grande partie, aux inspecteurs qui, par leur rôle, sont les seuls qualifiés à bien renseigner l'administration. Il espère que le travail de ce Congrès sera effectif, et que par les vœux qui seront proposés l'on pourra encore faire avancer la grande cause qui nous intéresse à un si haut degré. Il est heureux de voir les deux sections, catholique et protestante, travailler ensemble dans ce but, mais il n'en est nullement surpris, parce que dans cette province, avec l'entente qui a toujours existée entre les deux dénominations, il ne peut en être autrement.

L'honorable M. Décarie prend ensuite la parole.

Il se joint de tout cœur aux bonnes paroles du Premier Ministre. Il félicite et remercie les inspecteurs sur ce qu'ils ont fait et ce qu'ils feront dans l'avenir, du zèle qu'ils développent pour cette belle cause de l'instruction publique. Il leur dit de travailler toujours dans l'harmonie et la bonne entente. Soyez des éducateurs, dit-il, vous êtes des cœurs d'apôtres pour l'éducation, votre travail est pour l'intelligence, non pour l'or. Québec est un peuple de gentilshommes, prêchez la haute morale pour continuer la haute renommée de cette province; convainquez vos concitoyens à faire leur devoir non par la crainte de la loi mais par conviction; engagez les à ne pas négliger le développement éducationnel au détriment du développement matériel; enfin inculquez-leur le patriotisme, l'amour du pays, du travail et de notre nationalité.

M. le Président demande aux Inspecteurs généraux de vouloir bien répondre au nom de leurs collègues:

M. Magnan prend la parole:

M. le Président, M. le Premier Ministre, M. le Secrétaire de la Province,

—Chers Collègues,

Je vous remercie, M. le Président, pour le grand honneur que vous me faites en m'invitant à remercier sir Lomer Gouin et son dévoué collègue, l'honorable M. Décarie, pour les nobles, les bonnes et réconfortantes paroles qu'ils viennent d'adresser aux inspecteurs d'écoles de cette province. Le spectacle qui s'offre à nous en ce moment est bien propre à nous faire estimer de plus en plus le rôle modeste mais important de l'inspecteur d'écoles. En effet, en voyant le Premier-Ministre et le Secrétaire de cette province au milieu de nous aujourd'hui, eux dont tous les instants sont pris par le souci des grands intérêts de l'État, en les entendant nous dire des paroles d'encouragement, des paroles sincères qui vont au cœur; en écoutant le témoignage bienveillant qu'ils veulent bien rendre à nos faibles efforts, nous avons mieux compris la grandeur de notre mission.

M. le Premier-Ministre, vous ne sauriez croire combien la moindre marque d'une sympathique attention de la part des chefs de la nation est sensible au travailleur obscur qui dépense sa vie au service d'une des causes les plus importantes pour l'avenir du pays, celle de l'instruction publique. Les inspecteurs d'écoles sont de ces travailleurs modestes qui consacrent leur existence entière: santé, talents, famille, à promouvoir l'éducation chrétienne et populaire. Vous avez compris la vie de sacrifice de nos inspecteurs, M. le Premier-Ministre, et vous avez apprécié leur tâche à sa juste valeur, lorsque devant la chambre, naguère, vous avez déclaré que c'était aux inspecteurs d'écoles que nous devons une notable part des progrès accomplis chez nous dans le domaine de l'instruction publique. Vous ne vous êtes pas contenté de déclarations platoniques, sir Lomer, et ici je m'adresse non pas au chef politique, non pas au chef du gouvernement, mais à un bienfaiteur de l'éducation, vous avez fait plus, vous avez tiré les inspecteurs d'écoles de l'état très précaire, au point de vue financier, où ils se trouvaient il y a une douzaine d'années, en portant leur traitement à quatorze cents piastres. Votre générosité, M. le Premier Ministre, aidée par celle de votre distingué collègue, le Secrétaire de la Province, ne s'est pas arrêtée là. Vous avez songé

qu'un traitement de quatorze cents piastres c'était peu pour un inspecteur d'écoles qui devait payer, à même ce traitement, les frais de voyage de deux visites annuelles à travers un vaste district scolaire. Parce que vous êtes père de famille, M. le Premier-Ministre, parce que vous êtes père de famille, M. le Secrétaire, vous avez songé à la pénible situation faite et à l'inspecteur et à sa famille: le premier étant sollicité de faire tout son devoir, mais alors les dépenses sont plus élevées et le bien-être de la famille est diminué d'autant; la seconde se refusant même le nécessaire afin de ne pas mettre son chef à la torture entre son devoir et le pain quotidien. M. le Premier-Ministre, M. le Secrétaire, de concert l'un et l'autre vous avez noblement tranché la pénible difficulté où se trouvait l'inspecteur, en ajoutant à son traitement régulier trois cents piastres pour frais de voyage.

Ce fut un noble geste, MM. les Ministres; au nom des Inspecteurs d'écoles, je vous en remercie avec émotion; au nom de l'Instruction publique, toute la gratitude de ceux qui voient en elle la cause nationale par excellence.

Et qui sait, Sir Lomer, peut-être dans un avenir rapproché, la même main généreuse, dont le geste naturel est de s'ouvrir pour aider, soutenir et encourager ceux qui travaillent efficacement au progrès du pays, peut-être dis-je, que cette même main généreuse s'ouvrira de nouveau pour ajouter un chiffre substantiel au montant des frais de voyage des inspecteurs, montant devenu insuffisant en présence de l'élévation excessive du coût de la vie. Vous avez aussi, M. le Premier-Ministre et M. le Secrétaire, avisés sur ce point par le Département de l'Instruction publique, diminué la tâche des inspecteurs en créant de nouveaux districts scolaires, cinq depuis cinq ans. Deux nouveaux districts recommandés par le Comité catholique ne sont pas encore créés, mais le passé est une garantie que le gouvernement créera bientôt ces deux districts et qu'il les pourvoira de titulaires dans un avenir rapproché. Le gouvernement aura alors terminé la refonte complète de la carte scolaire de la province, refonte commencée en 1914, et il aura droit d'être fier de cette importante réforme.

Mais trêve à ces préoccupations par trop matérielles, quoique très raisonnables.

M. le Premier-Ministre, vous avez devant vous, au complet, le corps des inspecteurs d'écoles de la province de Québec. Ces derniers sont ici réunis pour travailler ferme, pendant quatre longs jours, sur un programme rempli exclusivement d'articles se rapportant aux devoirs des inspecteurs d'écoles et à certaines questions d'ordre pédagogique, sur lesquelles le Département de l'Instruction publique désire avoir l'opinion de ses dévoués et indispensables officiers, les Inspecteurs d'écoles. C'est donc pour un congrès de travail utile et efficace que M. le Surintendant a convoqué les inspecteurs au sein de la vieille capitale. Ces derniers ont vaillamment répondu à l'appel, et je puis vous rendre le témoignage, MM. les Ministres, que tous les inspecteurs, les uns comme les plus jeunes, sont d'une assiduité exemplaire aux travaux du congrès et qu'ils apportent dans la discussion des questions importantes qui leur sont soumises, une sérieuse, une science et une dignité vraiment admirables.

En terminant, MM. les Ministres, je ne puis résister au désir de dire de nouveau ici, combien je suis heureux de la présence à ce congrès de nos collègues, les inspecteurs protestants. Et c'est un spectacle unique en notre pays, par le temps qui court, de voir ainsi fraterniser les deux éléments, qui ont pour grave et délicate mission, la surveillance de la mise en opération de la loi de l'Instruction publique en notre province. Chaque section du congrès s'occupe des choses qui regardent spécialement la dénomination religieuse dont il relève. Et dans les réunions plénières, nous étudions dans une harmonie parfaite, les articles de la loi communs aux catholiques comme aux protestants. Il n'y a pas ici d'inférieurs ni de supérieurs; il n'y a pas ici de minorité ni de majorité; il n'y a que des égaux cherchant avant tout le progrès dans la justice. Et ce congrès, Sir Lomer, n'est que l'écho de ce qui se passe habituellement au Département de l'Instruction publique, dont chacun des officiers, sous la direction du Surintendant, interprète la loi et les règlements, dont chacun des officiers, sous l'esprit de justice et de tolérance, esprit vraiment chrétien, qui de l'Instruction publique dans cet esprit de justice et de tolérance, esprit vraiment chrétien, qui n'est que l'esprit national qui anime le peuple de la province de Québec.

M. Sutherland se lève et déclare qu'il approuve tout ce que son aimable confrère, M. Magnan, a dit au nom des congressistes, même en ce qui se rapporte à l'augmentation des traitements des inspecteurs, et les honorables ministres prennent congé.

## L'HONORABLE MINISTRE DE L'AGRICULTURE DEVANT LE CONGRÈS

L'honorable M. Caron, ministre de l'Agriculture, à la demande de M. le Surintendant de l'Instruction publique, vient donner certains renseignements aux inspecteurs au sujet des conférences agricoles.

M. le Ministre témoigne de son plaisir de rencontrer MM. les Inspecteurs d'écoles et demande si quelques-uns ont des questions à lui poser relativement aux conférences agricoles.

On lui demande pourquoi les cours à Oka et à Ste-Anne n'ont pas été tenus depuis deux ans ? M. le Ministre répond : A Oka c'est parce qu'il y a eu un incendie ; les révérends Pères ont demandé de ne pas tenir de cours. A Ste-Anne, vu les visites supplémentaires que les professeurs ont été obligés de faire, ils étaient trop fatigués pour entreprendre les cours. Il déclare en outre qu'un inspecteur ayant suivi pendant deux ou trois ans les cours donnés à ces écoles devrait être suffisamment renseigné pour donner des conférences agricoles. Il dit aussi qu'il a se plaindre que certaines conférences données par les inspecteurs d'écoles l'ont été devant un trop petit nombre d'auditeurs, deux ou trois personnes. Si un conférencier n'a pas d'auditeurs, à quoi sert de donner une conférence. Il ne serait pas raisonnable de payer pour de telles conférences. Il convient qu'il y a aussi à se plaindre de l'indifférence que les cultivateurs montrent parfois à assister à ces conférences.

M. Lefebvre dit que dans certains endroits l'on ne respecte pas les jardins scolaires. M. le Ministre répond que la loi prévoit à une punition contre les personnes qui font des dégâts aux jardins scolaires ; si la punition n'est pas forte, c'est au juge qu'il faut s'en prendre.

M. Lefebvre demande aussi s'il ne serait pas opportun d'enseigner l'apiculture et même avoir un rucher au jardin scolaire. M. le Ministre prétend que ce serait très difficile parce que les ruches ne pourraient être abandonnées pendant les mois des vacances et, sur la demande si le gouvernement louerait une ruche pour une journée pendant une exposition agricole, M. le Ministre répond que cela pourrait peut-être se faire.

M. l'inspecteur Charbonneau demande la formule du rapport agricole qui n'est pas encore parvenue aux inspecteurs. M. le Ministre dit qu'il s'en occupera.

M. l'inspecteur Letarte demande si les nouveaux inspecteurs qui ont suivi les cours agricoles peuvent donner des conférences. M. le Ministre répond oui, s'il est compétent ; le but de ces conférences étant d'en arriver à un bon résultat.

MM. les inspecteurs Pagé et Vien demandent de maintenir les conférences dans chaque paroisse. M. le Ministre déclare qu'il est difficile de répondre et de définir que des conférences seront données à tous les endroits comme par le passé, vu le peu d'auditeurs dans certains cas ; qu'il étudiera les cas particuliers que l'inspecteur voudra bien lui soumettre. Il termine en disant que ces conférences doivent avoir pour but le côté pratique, qu'il n'est pas désirable de dépenser de l'argent pour le simple objet de donner des conférences, il faut des auditeurs et être pratique avant tout.

M. le Président remercie l'honorable Ministre des remarques qu'il a bien voulu faire, et il l'assure de la bonne volonté des inspecteurs pour la belle cause de l'agriculture, et M. le Ministre se retire.

## ROTATION HORTICOLE

A la demande de M. le Président, M. l'inspecteur Pagé donne des renseignements sur un tableau de rotation horticole qu'il a fait préparer. Ce tableau, en quatre couleurs, illustrant le plan de rotation qu'il préconise, est distribué à chaque inspecteur.

M. Pagé démontre l'importance de la rotation à établir dans le jardin potager. C'est le manque de rotation, dit-il, qui fait que quelques jardiniers n'ont que de petites récoltes, tandis que d'autres n'ont que des légumes de qualité inférieure. Pour les besoins de la rotation, M. Pagé classe les légumes en trois groupes : première, deuxième et troisième année. Les légumes de première année comprennent les plantes foliacées et les légumes-fruits. Les légumes de deuxième année comprennent les plantes-racines, enfin ceux de troisième année, les légumineuses.

M. le Président félicite M. Pagé sur son travail et prie les inspecteurs d'en parler dans chacune de leurs conférences.

Étant midi, M. le Président ajourne la séance à 2½ heures, afin que le Comité des vœux puisse siéger.

*Séance de l'après-midi*

Présents: Les mêmes qu'à la séance précédente.

Les questions suivantes sont mises à l'étude: "Importance des deux visites". "La visite actuelle de l'automne vaut-elle les deux jours de conférence d'autrefois? Le travail de l'inspecteur, l'automne."

VISITE D'AUTOMNE.—CONFÉRENCES PÉDAGOGIQUES

M. A. Filteau croit que les conférences données au personnel enseignant, il y a quelques années, servaient mieux la cause de l'éducation que la visite actuelle de l'automne.

M. Belcourt fait remarquer qu'il serait peut-être opportun de remplacer la visite d'automne par des conférences données au personnel enseignant dans chaque paroisse, pour le temps que dure la guerre, s'appuyant, pour faire cette demande, sur le fait que les salaires des inspecteurs étaient devenus insuffisants par suite de l'augmentation du coût de la vie, et que plusieurs inspecteurs avaient un trop grand nombre d'écoles à visiter. Il ajoute qu'une visite d'automne tous les deux ans était suffisante.

M. Vien dit qu'il a toujours cru que les conférences des deux jours sont supérieures aux deux visites; 1° parce qu'à la première visite, on ne trouve que des enfants qui commencent à récapituler, que le titulaire nouveau ne connaît pas encore; que si le titulaire a peu de capacité, ce n'est pas dans l'espace de deux heures qu'il est possible de remettre l'école sur un bon pied; que si le titulaire a des capacités voulues, la visite n'a pas d'autre effet que de donner un encouragement; 2° que les conférences ont l'avantage de pouvoir réunir tout le monde dès le commencement de l'année, et qu'au lieu d'un sujet on peut en traiter quatre, suivis des observations qu'on a faites au cours de l'inspection de l'année précédente.

M. A. Filteau soumet le vœu suivant qui sera étudié par le comité des vœux.

"Proposé par M. A.-M. Filteau, secondé par M. L.-O. Pagé: 1° Que ce congrès reconnait le bien que fait la visite d'automne aux écoles de cette province, mais qu'il persiste à croire que les deux jours de conférence en faisaient davantage; 2° Que ce congrès accepte le régime établi, mais qu'il saluera avec joie le jour où il plaira aux autorités de rétablir les conférences pédagogiques données il y a quelques années".

L'article suivant: "Article 225 des Règlements du Comité catholique (paragraphe 1)" est soumis.

Cet article est adopté sans discussion.

Les questions suivantes: "Devoirs généraux des inspecteurs; la conférence pédagogique; l'inspecteur et la commission scolaire; l'inspecteur et l'autorité religieuse; la visite des écoles; la transmission du rapport d'automne et du bulletin du printemps au département de l'Instruction publique" sont mises à l'étude, ainsi que le "Rôle que peut et doit jouer l'inspecteur dans son district dans l'intérêt de l'Instruction publique".

Comme plusieurs de ces questions ont déjà été discutées, M. l'Inspecteur général donne certains renseignements et fait certaines recommandations sur les devoirs généraux des inspecteurs, et réfère les congressistes à la conférence qu'il a donnée, sur ce même sujet, au congrès des inspecteurs, en 1911.

L'on soulève la question de l'assermentation des commissaires scolaires. Après discussion

M. Litalien soumet le vœu suivant:

“Proposé par M. Litalien, secondé par M. Belcourt: Que le secrétaire-trésorier d'une corporation scolaire soit revêtu des pouvoirs nécessaires pour assermenter les commissaires ou syndics d'écoles de sa municipalité et d'amender en conséquence l'article 2669a de la loi de l'Instruction publique”.

#### MINIMUM DES TRAITEMENTS ET PRIMES

M. le Président soumet à la discussion l'article suivant du programme: “Élévation du minimum des traitements des instituteurs et des institutrices.—Primes”.

Après entente, le vœu suivant est proposé par M. Charbonneau, secondé par M. Cuddihy: “Qu'à l'avenir, les subventions accordées aux municipalités scolaires pour favoriser l'élévation des traitements ne soit accordées qu'à celles qui paient à toutes leurs institutrices un salaire minimum de \$150.00, \$175.00, \$200.00 et \$225.00.”

Ce vœu sera étudié par le comité des vœux.

L'article “Primes spéciales aux institutrices qui enseignent depuis trois ans et plus dans la même municipalité” est mis à l'étude.

Après discussion, il n'est pris aucune action sur ce sujet; mais MM. Curot et Belcourt ayant fait certaines remarques relativement aux droits que l'inspecteur devrait avoir, comme fonctionnaire de l'enseignement primaire, aux primes de 10, 15 et 20 ans de service, le vœu suivant est proposé:

“Proposé par M. Curot, appuyé par M. Belcourt: Que l'inspecteur d'écoles, étant fonctionnaire de l'enseignement primaire, ne devrait pas être négligé dans la distribution des primes pour années de service de 10, 15 et 20 ans”.

La question suivante est étudiée:

“Écoles modèles et académies de garçons dans les campagnes; comment en augmenter le nombre”.

#### ÉCOLES MODÈLES ET ACADÉMIES DE GARÇONS

M. Boily déclare que tout le monde reconnaît la nécessité de ces écoles; il demande d'encourager par une subvention fixe, les municipalités à construire, dans chaque paroisse, une école de garçons et de l'aménager; de placer à la tête de cette école un maître et lui accorder une subvention d'au moins \$250.00, pourvu que la municipalité paie au moins \$500.00; il propose un vœu à cet effet qui est appuyé par M. Longtin:

“Considérant que le Département de l'Instruction publique, en vue d'encourager l'établissement des écoles modèles ou académies dans les municipalités rurales de cette Province, accorde déjà une subvention d'environ \$125.00 à toute municipalité qui paie un salaire minimum d'au moins \$400.00 à ses instituteurs.

“Ce Congrès émet le vœu que le minimum de salaire soit élevé à \$500.00 et que le montant de la subvention soit porté à \$200.00.”

M. le Président fait observer qu'il ne faut pas trop multiplier ces écoles, il faut les encourager, mais ne pas aller trop vite.

L'article suivant: “Cours de perfectionnement professionnel (leur organisation)”.

M. Primeau déclare qu'il avait commencé ces cours dans son district, mais qu'il avait dû les abandonner faute d'argent. Le résultat qu'il en avait obtenu était bon.

M. Charbonneau dit que plusieurs institutrices de son district avaient demandé des conférences, mais le coût les en avait effrayées.

Cette question est laissée à l'étude.

L'article concernant: "L'enseignement ménager et l'apiculture à l'école primaire. Le Jardin scolaire", ayant déjà été discuté lors de la visite de l'honorable Ministre de l'Agriculture, il est décidé d'attaquer la question suivante: "Bibliothèque scolaire. Moyen à prendre pour intéresser de plus en plus les parents à l'école primaire".

M. Paquin demande que le "Journal de l'Agriculture" soit adressé dans les familles, et que ce journal publie certains articles intéressant la famille et l'école; il propose secondé par M. J.-O. Goulet "Que pour intéresser les parents et les contribuables de plus en plus à l'école primaire, qu'une chronique scolaire soit ajoutée au journal d'agriculture". Ce vœu sera étudié par le comité des vœux.

## UNIFORMITÉ DES LIVRES

L'article: "Uniformité des livres dans la municipalité" est mis à l'étude.

M. Vien dit qu'il a préconisé l'uniformité dans chaque municipalité, telle que l'a établie le Comité catholique; qu'on rencontre encore, malheureusement, dans la même municipalité, des grammaires différentes dans les définitions, dans la formation des verbes et même dans l'analyse; qu'un enfant qui laisse une école pour en fréquenter une autre se trouve complètement perdu. De plus cet état de choses occasionne des dépenses inutiles et fait murmurer les parents. Il recommande l'uniformité des livres dans chaque municipalité, il faudrait étudier cette question et l'obtenir.

M. L.-P. Goulet demande que l'inspecteur reçoive une série de tous les livres approuvés.

M. Boily suggère qu'une petite bibliothèque scolaire soit fournie à chaque inspecteur.

M. le Président demande s'il y a un vœu à présenter sur cette question; M. L.-P. Goulet propose, secondé par M. Vien:

"Qu'un exemplaire de tout livre approuvé soit transmis à chaque inspecteur d'écoles."

M. Dubeau prétend qu'il serait très utile de faire préparer, en tableau de lecture, les premières pages de "Mon premier livre" et le vœu suivant est soumis:

"Proposé par M. Boily, secondé par M. Dubeau: Que le Département de l'Instruction publique soit prié de bien vouloir mettre en tableau de lecture les premières pages de "Mon premier livre" pour distribution dans les écoles où ce livre est en usage".

## CONGÉ DE L'INSPECTEUR

L'article 18 des Règlements de Comité catholique: ajouter à la 4e ligne des mots "et par l'inspecteur d'écoles" est discuté."

M. l'inspecteur Miller dit qu'à titre de proposeur de cet amendement, il croit devoir exposer quelques raisons, qui lui semblent, devoir militer en faveur de son adoption. D'abord, n'est-il pas un fait notoire que tous les inspecteurs, à peu d'exception près, agissent souvent comme si la loi leur accordait le privilège de donner congé?

Il faut avouer qu'il est parfois difficile de ne pas agir autrement. Un congé, c'est une récompense accordée au travail, c'est un moyen d'émulation très puissant entre les mains de celui qui sait s'en servir avec discrétion. On comprend que l'inspecteur ne doit pas abuser de ce pouvoir, qu'il ne doit pas accorder un congé après chacune de ses visites. Mais qu'on régularise ce qu'il est obligé de faire en maintes circonstances; qu'on lui accorde le droit de donner congé et il saura en user avec discrétion. En conséquence, il présente le vœu suivant qui est appuyé par M. Lefebvre: "Que l'article 18 des règlements du Comité catholique soit amendé en y ajoutant après les mots "Surintendant de l'Instruction publique", à la quatrième ligne, les mots: "et par les inspecteurs d'écoles dans leurs districts d'inspection respectifs."

L'article 47 des Règlements du Comité catholique est discuté:

M. Curot demande que cet article soit rédigé d'une manière plus claire.

M. Vien dit qu'une somme devrait être fixée pour l'acceptation d'une maison d'école en plus des frais de voyage et de déplacement; il suggère la somme de \$5.00 comme indemnité.

M. l'inspecteur Miller serait très heureux de cet amendement.

Il est donc proposé par MM. les inspecteurs Curot et Vien, appuyé par M. l'inspecteur Miller: "Que l'article 47 des Règlements du Comité catholique soit amendé en ajoutant, à la sixième ligne, après les mots: "déboursés du dit inspecteur", ce qui suit: "et en plus un honoraire de 5 à 10 piastres".

L'article 225, paragraphe 15, des Règlements du Comité catholique, est mis à l'étude.

M. Genest-LaBarre fait certaines remarques, il prétend que les chiffres ne donnent pas la vérité quant à la maison d'école et au taux de l'évaluation de la cotisation.

M. le Président dit que le Code municipal a été amendé au sujet de l'évaluation de la propriété, ce qui apportera une amélioration dans la manière d'évaluer la propriété.

M. Miller, secrétaire du département, fait part d'une suggestion de M. Cuddihy au sujet de la note à donner sur certaines matières; hausser la note pour l'examen, afin, de donner plus d'importance à la partie pédagogique.

M. l'inspecteur Miller approuve cette suggestion.

M. A. Filteau ne voit pas la nécessité d'augmenter les points. Et la discussion est terminée.

Les articles 15, 16, 17, 18 et 19 des Règlements du Comité catholique sont étudiés.

#### DES CONGÉS

M. Vien prétend que les congés sont devenus un abus. Dans certaines écoles, l'on donne congé le jeudi, en d'autres le samedi; dans d'autres on le divise en deux; deux congés: le mardi après-midi et le jeudi après-midi. Dans presque toutes les municipalités on appelle les enfants à l'église deux fois par mois, le jeudi pour la confession, et le vendredi pour la communion et, le congé de la semaine étant le samedi, les enfants se trouvent à avoir trois jours de congé tous les quinze jours. J'ai dit que je croyais possible de faire des arrangements pour que les enfants puissent se confesser le samedi et communier le dimanche, ce qui réglerait la question. De plus, pour tout éducateur sérieux, il est facile de constater qu'à la suite d'un congé, les enfants sont plus distraits et les leçons moins sues.

M. A. Filteau appui les remarques de M. Vien et a constaté lui aussi des abus.

M. Maltais dit que l'on ferme les écoles les jours de fêtes légales.

M. Lefebvre ajoute que l'on donne congé le jour de la Fête du Travail.

M. le Président fait observer que ces questions relèvent de l'administration; qu'il serait assez facile de faire disparaître ces abus; il demande aux inspecteurs qui ont à se plaindre à ce sujet de s'adresser à lui et qu'il y verra.

M. Curot fait remarquer que dans certaines municipalités les classes commencent à huit heures du matin.

M. le Président lui répond que ces corporations n'observent pas les règlements, que c'est à l'inspecteur à les faire observer ou d'en avertir le Département qui agira de manière à les faire observer. Dans une circulaire qu'il adressera aux corporations scolaires, il sera question des observations qui viennent d'être faites.

L'article 2566 de la loi: Ajouter au paragraphe 1: "g les inspecteurs d'écoles catholiques", est discuté.

M. l'inspecteur Miller suggère que l'inspecteur d'écoles soit visiteur de toutes les écoles et présente une motion à cet effet, mais après certaines remarques et explications, M. Miller retire sa motion.

Après discussion sur l'article 2702 de la loi, M. l'inspecteur Miller propose le vœu suivant, qui est appuyé par M. Charbonneau. "Que l'article 2702 de la loi scolaire soit amendé en ajoutant au commencement les mots: "L'inspecteur d'écoles", ce vœu sera étudié par le Comité des vœux.

L'on étudie l'article 2718 de la loi.

## DATE DE L'ENGAGEMENT DES INSTITUTEURS ET DES INSTITUTRICES

M. l'inspecteur L.-P. Goulet fait certaines remarques et demande de retarder la date de l'engagement des institutrices.

M. Carot demande que la date de l'engagement soit fixée après l'examen de fin d'année. M. Vien n'est pas en faveur de ce changement.

M. l'inspecteur Miller est pour maintenir cet article tel qu'il est.

M. le Président demande si la majorité est pour un changement; M. L.-P. Goulet insiste pour le changement de date et présente la motion suivante, qui est appuyée par M. Turcotte: "Que l'article 2718 de la loi scolaire soit amendé comme suit: A la quatrième ligne remplacer les mots "avant le premier mai", par "avant le premier juin", et demande le vote.

Le vote étant pris sur cette motion, 24 inspecteurs ont voté pour et 7 contre. Cette motion est donc adoptée.

L'article 2768 de la loi est mis à l'étude.

Comme cette question du recensement a déjà été discutée lors de l'étude du bulletin d'inspection, et qu'un vœu a été formulé, M. le Président ne croit pas qu'il soit nécessaire de revenir sur ce sujet, à moins que quelques inspecteurs n'aient d'autres suggestions à faire.

M. le Président lève la séance à 6 heures et demande à MM. les congressistes de se rendre à l'École Technique pour huit heures.

## A L'ÉCOLE TECHNIQUE

A huit heures, sous la présidence de l'honorable Surintendant de l'Instruction publique, M. Macheras donne aux congressistes une conférence. Il explique le but de l'enseignement technique qui est de fournir à la province des ouvriers qualifiés dont elle a besoin. Il fait ressortir le fait qu'il est aussi nécessaire de faire des études pour devenir un avocat, un médecin, etc., que pour devenir un bon ouvrier. Il établit ensuite une comparaison rapide entre le Central Technical College de Toronto et les écoles techniques de la province. Le grand succès de l'école de Toronto, dit-il, dépend de plusieurs causes, une des principales étant l'unité d'action qui fait que les différentes écoles de cette ville déversent tous les ans un grand nombre d'élèves au Central Technical College, qui est considéré comme le terminus indispensable des études primaires.

Il ajoute que chacun suive ses préférences, mais que les jeunes gens qui se sentant des aptitudes pour l'industrie, ne soient pas détournés de leur voie et soient, au contraire, dirigés vers les Écoles Techniques, et le recrutement des écoles de la province sera des plus satisfaisants. Il demande aux inspecteurs de vouloir bien encourager les élèves de l'enseignement primaire à venir aux écoles techniques.

Il termine en montrant l'importance attachée à l'enseignement technique en France et en Angleterre, importance qui ne fera que s'affirmer après la fin des terribles événements actuels.

L'honorable Cyrille-F. Delâge remercie M. Macheras, principal de l'école technique, de son intéressante conférence et, après la visite des différents ateliers, les congressistes se retirent.

SÉANCE DU VENDREDI LE 7 SEPTEMBRE, 1917

Avant-midi

Présents: les mêmes qu'à la séance précédente.

M. le Président ouvre la séance à 9 heures.

## CONFÉRENCES AGRICOLES

A la demande de l'honorable Ministre de l'Agriculture, M. Lavoie, chef du service de l'horticulture, se présente devant le Congrès pour donner de plus amples renseignements sur les conférences agricoles, et répondre aux questions qui lui seront posées.

Les inspecteurs lui demandent combien de conférences devront être données dans un district d'inspection. M. Lavoie répond que le nombre n'est pas fixé.

Les inspecteurs veulent savoir combien il faut d'auditeurs à ces conférences. M. Lavoie répond que c'est assez difficile à définir, mais il faut au moins de 6 à 8 personnes.

Sur la demande, si les enfants de l'école peuvent compter comme auditeurs, M. Lavoie dit que oui, s'ils peuvent s'intéresser et s'occuper d'un jardin scolaire.

Les inspecteurs demandent si on doit donner une conférence par paroisse. M. Lavoie répond: Il serait probablement préférable de le faire, mais il est impossible de donner dès maintenant une réponse définitive à ce sujet, attendu que le nombre de conférences n'est pas encore fixé. Quoi qu'il advienne, il est évident que ces conférences devront être données aux endroits qui conviennent le mieux à cet effet.

Relativement aux formules de rapport, M. Lavoie dit que cette année il y en aura de spéciales, et le paiement sera prompt. Ce rapport devra être adressé au département de l'Agriculture à la fin de janvier au plus tard, c'est-à-dire lorsque toutes les visites d'automne seront terminées.

Le département de l'agriculture croirait devoir exiger—comme c'est d'obligation pour ses officiers—des reçus de conférences signés par le secrétaire ou le président de l'assemblée, mais après entente, les inspecteurs devront donner une déclaration solennelle sur leurs rapports de conférence.

On lui demande si les jeunes inspecteurs peuvent donner des conférences, mais cette question a été résolue par M. le Ministre.

M. Lavoie demande aux inspecteurs de s'attacher, lors de ces conférences sur les jardins scolaires, à démontrer l'importance de l'ornementation des habitations, d'un système de rotation et de la mise en conserve des produits.

M. l'Inspecteur général, en l'absence du Président, remercie M. Lavoie des renseignements qu'il a bien voulu fournir et qui seront d'une grande utilité pour les inspecteurs.

ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS—ENSEIGNEMENT CONCENTRIQUE—ENSEIGNEMENT DE  
DE L'ARITHMÉTIQUE—ENSEIGNEMENT DE LA LECTURE—COMMENT  
RENDRE L'ÉCOLE INTÉRESSANTE

M. le Président met à l'étude le sujet suivant: "Enseignement de l'anglais. Enseignement concentrique. Enseignement de l'arithmétique. Enseignement de la lecture. Comment rendre l'école intéressante. (Simples échanges de vue.)"

Sur ces questions M. Genest-LaBarre prétend que le cours de première année ne devrait pas admettre des enfants avant l'âge de sept ans; ceux au-dessous de cet âge devraient rester dans le cours préparatoire. Bien des hygiénistes sont opposés à ce que les jeunes enfants soient astreints à l'étude de plusieurs sujets, parce que c'est un effort trop grand pour ces jeunes cerveaux.

M. Vien prétend que cette question est du ressort des législateurs.

M. Curot fait les remarques suivantes sur le sujet de l'enseignement de l'anglais:

La question de l'enseignement de l'anglais est une affaire d'une importance si considérable que nous devons prendre tout le temps nécessaire pour l'étudier à fond. Nous vivons ici depuis bientôt deux siècles sous le régime anglais; nous sommes aujourd'hui 2,000,000 dans la province de Québec, sur lesquels guère plus de 20% parle l'anglais. Nous sommes les seuls, dans toute l'Amérique du Nord, où une proportion aussi grande ne parle ni ne comprend l'anglais qui est la langue du continent nord américain, parlée par au delà de 100 millions d'habitants. C'est vous dire que nous devons faire un effort surhumain pour apprendre l'anglais à nos enfants. Les chiffres que je viens de donner démontrent qu'il est inutile pour nous que nous attendions que les Anglais apprennent le français; pour eux, c'est un luxe, pour nous l'anglais est une nécessité.

A venir jusqu'à présent nous nous sommes servis, pour l'enseignement de l'anglais, de méthodes que nos amis les Anglais nous ont fournies et qui étaient excellentes pour leurs enfants, mais qui ne semblent pas avoir donné le résultat sérieux pour ce qui regarde les nôtres. L'enfant canadien-

français qui entre à l'école ne sait rien des sons anglais, encore moins des mots, il faut donc qu'il apprenne comme le petit Anglais l'épellation du mot et en plus la prononciation et la signification de ce mot.

Si nous avons dans toutes les parties de la province les mêmes conditions qui existent dans les grands centres comme Montréal, Québec, etc., où il y a des professeurs connaissant parfaitement les deux langues, il n'y aurait pas de nécessité de considérer l'enseignement de l'anglais, parce que tout le monde le saurait, grâce à la méthode naturelle de M. Ahern, méthode qui est idéale au point de vue pédagogique. Inutile d'insister là-dessus. Mais ces conditions qui existent à Montréal, à Québec et dans quelques grands centres, ne se rencontrent malheureusement pas dans les 8-10 des écoles de la province de Québec. C'est un fait notoire que sur les sept mille écoles de la province, il n'y en a pas plus de 2,000 où l'on enseigne l'anglais convenablement. Dans l'impossibilité de se servir de cette excellente méthode naturelle, il faut recourir à un autre moyen, c'est celui de la méthode artificielle que j'appellerai méthode phonique, c'est-à-dire une méthode qui fait usage des sons de la langue maternelle pour apprendre une langue étrangère, comme d'ailleurs on a reconnu ce principe, même au Comité catholique de l'Instruction publique, en approuvant, pour l'usage dans nos écoles, d'un dictionnaire français et anglais donnant la prononciation phonique de chacun des mots dans l'une ou l'autre des deux langues. Il ne s'agit donc pas d'innovation excentrique, puisque ce corps aussi autorisé a approuvé le principe de la prononciation figurée.

La méthode que je préconise n'est donc que l'application de ces principes, et elle peut être mise entre les mains de tous les instituteurs, de toutes les institutrices et de tous les élèves qui savent lire correctement le français.

Étant donné qu'il n'y a pas de professeurs capables d'enseigner l'anglais dans une proportion considérable de nos écoles, grâce au manuel de la méthode phonique, tous les instituteurs et toutes les institutrices pourront enseigner l'anglais à l'avenir d'une façon efficace, je crois, et quand nous passerons à notre deuxième visite, nous constaterons des progrès sensibles. On pourra m'objecter en certains milieux que la prononciation phonétique n'est pas la prononciation idéale, je concède ce point, mais il ne faut pas oublier que la prononciation idéale est réclamée par peut-être une vingtaine de groupes: Londres, Dublin, Glasgow, Boston, Philadelphie, etc. Permettez-moi de vous lire la notice sur la méthode phonique de langue anglaise par un normalien.

*Notice sur la méthode phonique de langue anglaise par un Normalien*

"In education method is every thing."

"En éducation la méthode est tout".

EVERETT

**Considérations générales sur l'étude des langues, objet et raison d'être de cette méthode.**

Le triple but que l'on se propose en apprenant une langue, particulièrement une langue vivante, est d'arriver le plus rapidement possible à parler, à lire et à écrire cette langue.

De ces trois objets, le premier, parler cette langue est évidemment l'essentiel.

Prenez un érudit qui a acquis à fond sa connaissance de l'anglais dans les livres, qui lit couramment les œuvres de Milton et de Shakespeare, qui écrit cette langue élégamment et sans difficulté, et opposons-le à un manœuvre sans instruction, au vocabulaire restreint.

Le premier lit et écrit correctement, mais ne parle qu'imparfaitement et ne réussit à se faire comprendre que difficilement à cause de sa prononciation défectueuse.

Le second, incapable de déchiffrer ou d'écrire un seul mot, parle sans embarras, avec volubilité, le langage de la rue ou des faubourgs.

Quel sera le verdict ?

Infailiblement on proclamera que ce manœuvre illettré sait l'anglais, tandis que l'érudit l'ignore.

Aux yeux du monde et au point de vue pratique, savoir une langue c'est donc, avant tout, savoir la parler.

Pour s'assimiler parfaitement une langue étrangère, nous dit un auteur, il faut aller se plonger dans l'atmosphère du pays où on la parle, laisser de côté toute critique, toute idée préconçue, renoncer aux comparaisons oiseuses, se laisser aveuglément imprégner par les choses qui vous entourent, subir passivement l'influence du milieu, imiter autant que possible les gestes, les manières des habitants, leur maintien et leur physionomie, penser comme eux, manger ce qu'ils mangent, boire ce qu'ils boivent.

Ce qui revient à dire que le meilleur moyen d'apprendre une langue, c'est d'aller l'étudier dans le pays où on la parle.

Mais, comme il n'est pas donné à tout le monde de pouvoir se rendre à Corinthe . . . . ou à Dublin, il a fallu nécessairement imaginer des méthodes plus pratiques.

Il y a deux méthodes principales pour l'enseignement d'une langue: la méthode naturelle et la méthode du livre.

La méthode naturelle s'inspirant du principe que, savoir une langue, c'est avant tout savoir la parler, a surtout recours à l'enseignement oral: dialogues, conversations . . . ., elle s'ingénie à inculquer directement les rudiments du langage, procédant des objets ou des idées aux mots, sans truchement, sans se servir de l'intermédiaire d'une langue auxiliaire comme moyen de communication.

La devise est: Apprenez une langue étrangère comme vous avez appris votre langue maternelle.

Or, comment une mère parvient-elle à faire parler son enfant ?

C'est en lui répétant cent fois les mêmes mots et en les combinant imperceptiblement pour en former des phrases.

Il faut aller directement des idées aux mots.

Un mot représente un fait, incarne une idée et ne doit pas être considéré comme un assemblage de signes typographiques.

Se rappeler intérieurement les mots par les idées qu'ils doivent évoquer incontinent dans notre esprit, et non extérieurement, comme réminiscence de les avoir vus imprimés.

Les mots doivent se graver dans l'entendement, non par les yeux, mais par l'oreille.

Exercer d'abord l'oreille, puis la langue.

L'enfant apprend à parler purement par imitation.

S'appliquer à faire penser l'élève dans la langue qu'il désire apprendre.

Parler une langue n'est pas une science, c'est un art, comme la danse, la musique.

Un art s'acquiert surtout par la pratique.

C'est en forgeant qu'on devient forgeron, dit le proverbe.

C'est en dansant qu'on apprend à danser.

C'est en pratiquant sur un instrument qu'on apprend à en jouer.

C'est donc en parlant une langue qu'on doit apprendre à la parler.

Le malheur est que l'école n'est pas la famille, que les relations entre maîtres et élèves ne sont pas les mêmes qu'entre parents et enfants. Il s'ensuit que l'exercice pratique journalier et constant par lequel on apprend passablement sa langue maternelle n'étant qu'imparfaitement applicable à l'enseignement d'une langue étrangère ne saurait donner des résultats tout à fait identiques.

La deuxième méthode est celle du livre ou manuel, employée exclusivement dans nos écoles. Cette méthode consiste à enseigner une langue étrangère en se servant de la langue maternelle comme point de départ.

Suivant ce système les langues vivantes sont étudiées à la façon des langues mortes, comme le latin et le grec, au moyen du vocabulaire, de phrases types, de règles de grammaire trouvant leur application dans des thèmes et des versions appropriés.

Relativement à la méthode naturelle, remarquons que pour la mettre en pratique, l'enseignement étant surtout oral, il faut des professeurs compétents, possédant la langue à fond et la parlant d'une façon impeccable.

La plupart des maîtres et des maîtresses qui enseignent l'anglais, surtout dans nos écoles de campagne, possèdent-ils ces qualités essentielles ?

Remarquons en outre que la question d'ambiance a ici une importance capitale.

N'est-ce pas un fait constant qu'un Canadien qui fréquente une école où la plupart des élèves sont anglais arrive à parler également bien le français et l'anglais, et qu'un anglais qui fréquente une école où la langue dominante est le français arrive, lui aussi, à parler les deux langues avec une égale facilité.

Rien de plus naturel. Il arrive que, dans les deux cas, chacun apprend autant, sinon plus, en dehors des heures de classe qu'en classe même.

Comment cela? En jouant, en s'associant, en conversant avec les camarades qui parlent une autre langue que la sienne.

Chacun d'eux parle sa langue maternelle à la maison et acquiert l'autre langue à l'école et par ses fréquentations, tous deux finissent par savoir converser avec aisance dans les deux langues.

Il n'en est pas de même dans les écoles où les élèves sont Canadiens-français. Là, la tendance naturelle, instinctive est de revenir à la langue maternelle. Ne trouvant personne à qui parler anglais, on parle français.

Quand bien même on donnerait, par semaine, dans ces écoles, deux ou trois leçons d'anglais d'après la méthode naturelle, les progrès n'en seraient guère plus rapides à cause de l'influence des milieux.

La méthode naturelle n'est pas à la portée de tous les professeurs, nous l'avons déjà remarqué. Que ceux qui sont parfaitement compétents l'emploient, rien de mieux. Que les autres se défont d'un outil qu'ils ne connaissent qu'imparfaitement et n'aillent pas faire contracter à leurs élèves leurs habitudes de prononciation vicieuse.

Un protagoniste de la méthode naturelle écrit: "Cette méthode permettra aux instituteurs et aux institutrices qui n'ont qu'une connaissance limitée de l'anglais d'augmenter leurs connaissances d'une manière notable."

Il est permis d'en douter, car la pierre d'achoppement est toujours la prononciation, et la méthode naturelle ne donne aucun moyen de la rectifier.

En tout cas c'est un aveu candide.

Les maîtres et les maîtresses apprendront ou se perfectionneront en même temps que leurs élèves.

"Docendo discimus"

"By teaching we learn"

"Nous apprenons en enseignant"

Un des aphorismes favoris de Jacotot était: "On peut enseigner ce qu'on ne sait pas".

Nous lui préférons ce principe: "Pour pouvoir enseigner convenablement un sujet, il faut d'abord le posséder soi-même parfaitement."

Ceci nous paraît plus logique.

L'expérience nous a appris que c'est aussi beaucoup plus prudent.

Bref, une méthode peut être excellente en théorie, mais une méthode est comparable à un instrument de musique; il ne suffit pas d'en avoir un bon, l'important est de savoir en jouer.

"Faire de l'enseignement une question de sens commun" devrait être la devise de tout éducateur digne de ce nom.

Il est facile de spéculer, de donner libre cours à son imagination, d'échafauder de magnifiques systèmes et de professer qu'ils sont facilement réalisables. C'est le travers prévalent des pédagogues en alcôve.

Mais les illusions sont généralement dangereuses, et quand on en vient à la pratique dans la salle de classe, on n'est pas lent à découvrir que l'on s'est quelque peu fourvoyé.

John Milton le reconnaît lorsque, après avoir préconisé toutes sortes de réformes et esquissé de magnifiques programmes, dans son "Tractate on Education", il termine son opuscule par cette remarque:

"I believe that this is not a bow for every man to shoot on that counts himself a teacher; it would require sinews almost equal to those which Homer gave Ulysses."

"Je ne crois pas que ce soit un arc que le premier venu qui se targue du titre de professeur puisse tirer; il faudrait pour cela avoir des muscles aussi puissants que ceux dont Homère gratifiait Ulysse."

Quant à la méthode du livre, remarquons premièrement que suivant cette méthode les exercices se font surtout par écrit; que les élèves ayant à faire d'habitude plusieurs devoirs: orthographe, composition, calcul, analyse. . . . les exercices assignés ne sauraient être longs; que les textes sont morcelés. Il s'ensuit qu'avec quelques leçons d'une dizaine de lignes chacune par semaine les progrès ne peuvent être que forts lents.

Deuxièmement: Les exercices se composent presque exclusivement de thèmes. Il s'agit de traduire presque constamment du français en anglais.

On exige que l'élève traduise du français dans une langue qu'il est censé apprendre et qu'il ne connaît pas.

Il semblerait pourtant, de prime abord, à tout esprit non prévenu, que pour traduire avec fruit et d'une façon intelligente une langue en une autre, la condition indispensable est de les bien posséder toutes deux.

Le thème comme moyen d'étude, devrait donc être relégué à l'arrière-plan.

Un thème bien fait n'est pas une racine, c'est un résultat, le fruit de l'étude.

Donc, trop de thèmes dans toutes ces méthodes, pas assez de versions.

Mettez donc sous les yeux des élèves, moins de français qu'ils connaissent et plus d'anglais qu'ils ne connaissent pas.

Que l'on place le corrigé des exercices entre les mains des élèves et qu'on leur fasse étudier les phrases correctement traduites, on s'apercevra vite de la différence entre l'efficacité des deux procédés.

Le présent livre que nous intitulos: "Méthode phonique de langue anglaise" est destiné à remédier aux lacunes et aux défauts que présentent la méthode naturelle et la méthode du livre.

Chaque leçon qu'il renferme comprend deux parties: la première, un vocabulaire composé exclusivement de noms; la deuxième, un exercice de lecture.

Les noms bien entendus, bien pénétrés contiendraient toutes les sciences, dit Joubert. Quand on entend parfaitement un mot, il devient transparent; on en voit la couleur, la forme, on sent son poids, on aperçoit ses dimensions et on sait le placer.

Le substantif est le principal élément d'une langue: il en est la tête et le corps; il en est le mot souverain auquel tous les autres obéissent. Toute la grammaire gravite vers lui. C'est de lui que dépend l'emploi de l'article, du pronom, de l'adjectif, du verbe, tous mots de sa suite destinés uniquement à le mettre en relief. Abstraction faite du substantif, la grammaire est une chimère.

La connaissance du nom est donc de la plus haute importance et justifie le choix que nous avons fait, car elle sert de base à la grammaire.

Un moyen simple et à la portée de tous pour apprendre une langue étrangère, en peu de temps et presque sans s'en apercevoir, c'est de copier tous les jours une vingtaine de mots de cette langue dans un dictionnaire, de les écrire avec leur signification sur un feuillet de papier et de les apprendre par cœur comme un écolier apprend sa leçon.

Ces mots doivent être appris en les répétant à haute et intelligible voix, de telle sorte que l'oreille se familiarise avec leur son, s'accoutume à les reconnaître à la simple audition et que la langue s'habitue à les exprimer.

Au bout de quelques mois, on se trouve en possession d'un vocabulaire si étendu que l'on est tout surpris en ouvrant un journal anglais, allemand, italien ou espagnol de pouvoir comprendre... à journal ouvert.

Un polyglotte déclarait que ce procédé élémentaire lui avait été réellement plus utile que tous les maîtres et toutes les méthodes qu'il avait pu trouver.

La deuxième partie: exercices de lecture, roule sur les noms du vocabulaire. Elle présente un texte suivi, sur des sujets familiers, à la portée des jeunes intelligences, et dans lequel on a fait entrer les mots précédemment étudiés.

C'est un exercice rationnel d'application.

Les mots, pour être bien compris, doivent être étudiés non seulement isolément, mais encore incorporés dans des propositions.

Pour arriver à traduire nos idées personnelles, il ne suffit pas de connaître un certain nombre de mots, il faut aussi savoir les grouper convenablement pour en faire des phrases conformes au génie de la langue que l'on étudie.

Tel est l'objet de cette deuxième partie.

Ces phrases nécessitent l'emploi de pronoms, de verbes, d'adjectifs, d'adverbes—que, grâce à leur fréquente répétition, l'élève se grave bientôt dans la mémoire.

Une des particularités de la méthode, dans cette deuxième partie, est de présenter d'abord un texte suivi en anglais.

Une deuxième ligne offre la prononciation figurée de tous les mots employés.

Une troisième ligne comprend la traduction littérale des mêmes mots.

La quatrième ligne donne la traduction correcte et littéraire du texte primitif.

La deuxième ligne enseigne spécialement la prononciation des mots nouveaux qui, comme ceux du vocabulaire, doivent être prononcés à haute voix, comme la phonétique l'indique.

La troisième permet de comparer la disposition relative des mots dans les deux langues.

La quatrième donne le sens exact en langue usuelle.

On peut, par le moyen de sa propre langue, comprendre une langue étrangère. L'exécution est possible par la disposition des mots et par les rapports que l'on établit entre ces langues. Le dispositif adopté dans cet ouvrage facilite grandement la comparaison des textes.

C'est par l'observation attentive des textes d'une langue, par leur imitation, par leur reproduction qu'on l'acquiert le plus rapidement, beaucoup plus que par tout autre moyen.

En fait de style tout n'est qu'imitation.

Une personne qui parle couramment ne s'occupe guère de décliner des noms ou de conjuguer des verbes.

Combien de personnes illettrées s'expriment aisément, avec volubilité même, qui n'ont jamais ouvert une grammaire.

La conversation est ordinairement faite de propositions façonnées sur le même modèle, de locutions stéréotypées ou de clichés tout préparés, semblables à ces pierres qu'on apporte toutes taillées et dont on orne la façade des édifices.

C'est par l'usage constant d'une langue qu'on en apprend pratiquement la grammaire et qu'on arrive à discerner de prime abord si une phrase est bien ou mal construite.

La lecture simultanée des textes anglais et français comparés est donc l'exercice le plus instructif, le plus intéressant et le plus propre à donner des progrès rapides.

Le peu de succès que l'on obtient d'habitude dans l'enseignement des langues est dû à ce que cet enseignement est trop aride, didactique et routinier.

Quels livres de lecture anglaise met-on ordinairement entre les mains des élèves ?

Il y en a différentes séries toutes fort bien éditées et parfaitement illustrées.

Tous ces livres sont bons sous certains rapports et défectueux quant à l'usage qu'on en fait.

Ces livres sont excellents quand on les place entre les mains de jeunes Anglais ou d'Irlandais dont l'anglais est la langue maternelle.

Quand de tels élèves lisent par exemple: "Why has God made flies and spiders, a young prince used to ask. Of what use are they? If I could I would sweep them from the face of earth"...

point n'est besoin de commentaires, ils comprennent parfaitement ce qu'ils lisent.

En est-il de même de jeunes Canadiens français qui en sont encore à traduire, tant bien que mal, dans leur Nouveau Cours:

Avez-vous la lettre ?

Oui, j'ai la lettre.

J'ai l'encre, vous avez l'encrier.

Ai-je le savon ?

Oui, vous avez le savon.

Écoutez les lire: "Why has God made flies and spiders?"

Cela se prononce: "Why ass God mad flea and speeder?"

Have you the letter ?

Yes, I have the letter.

I have the ink, you have the inkstand.

Have I the soap.

Yes, you have the soap.

Quant au sens, autant vaudrait leur faire lire: "Sturnus siti compulsus legenam aqua haud ita plenam invenit" . . . . ou leur faire lire, comme autrefois, une page du Psautier de David.

Ce serait aussi clair, aussi intelligent et aussi fructueux.

Ces deux textes sont également vides de sens à leurs yeux et ne disent rien à leur esprit.

On objectera qu'il est du devoir du professeur de traduire les mots, de commenter, d'expliquer le sens.

Il arrive que le maître et la maîtresse ont déjà assez à faire de redresser la prononciation.

Et quand bien même après s'être évertués d'indiquer la différence qu'il y a entre *ass* et *has*, *mad* et *made*, *flea* et *fies*, *speeder* et *spiders*, ils traduiraient quelques mots à la hâte: *God Dieu*; *Flies mouches*; *Spiders, araignées*; *Sweep, balayer*.

Que reste-t-il de ce labeur dans trois jours, dans une semaine? Rien ou presque rien.

Les paroles volent, les écrits restent.

Notre méthode offre cet avantage de fournir instantanément et en tout temps à l'élève studieux la prononciation exacte, la signification des mots et le sens des textes qu'il aura pu oublier.

Elle tient l'office de professeur en permanence.

Revenant au vocabulaire, signalons deux caractères distinctifs très importants de ce nouveau cours.

Observons que dans toutes les méthodes en usage les mots sont donnés au hasard, sans esprit de suite.

Une même leçon offre un ramassis de mots des plus hétérogènes, n'ayant entre eux aucune corrélation, aucun rapport: chien, savon, soulier, bâton, boulanger. . . .

Dans notre Cours, au contraire, les mots sont présentés suivant un ordre logique déterminé.

Des chapitres spéciaux traitent séparément de la religion, de l'école, de la maison, de la famille, de l'homme, de l'agriculture, des outils, des métiers.

Chaque chapitre se subdivise en leçons concernant chacun un point spécial.

C'est ainsi que le chapitre traitant de la Religion se subdivise en Leçons distinctes consacrées à l'Église, aux dignitaires, au culte, aux objets de piété et que celui qui traite de l'École se subdivise en Leçons concernant la maison d'école, le personnel enseignant, les objets scolaires, l'enseignement.

Un coup d'œil sur la table des matières, véritable tableau synoptique de l'ouvrage, renseignera le lecteur sur ce point.

Il est inutile d'insister sur les avantages que présente ce groupement sous le rapport de l'association des idées.

C'est une loi constante qu'une idée en appelle une autre et que les mots associés ainsi présentés se retiennent beaucoup plus aisément.

Deuxième caractère distinctif: Les méthodes ordinaires présentent habituellement les mots nouveaux et leur signification en un texte suivi et compact où il est difficile de les retrouver.

Notre Vocabulaire comprend invariablement trois colonnes séparées.

La première colonne renferme les mots français, la deuxième les mots anglais correspondants et la troisième, la prononciation figurée.

Cet arrangement permet non seulement de retracer facilement un mot que l'on cherche mais se prête admirablement au travail de la révision.

En masquant l'une ou l'autre colonne à l'aide d'une simple bande de papier, l'élève peut réciter sa leçon et s'assurer s'il la sait, traduire alternativement le mot français et le mot anglais en regard l'un de l'autre.

Ce dispositif permet de faire des revues fréquentes et rapides.

C'est là un point capital, car, vérité paradoxale, il ne faut pas perdre de vue que la mémoire est une faculté—qui oublie et qu'il ne suffit pas, pour savoir un mot, de l'avoir une fois rencontré, mais que, pour l'avoir véritablement à son service et à son commandement, il faut s'être familiarisé avec ce mot par de fréquentes répétitions.

"Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement."

Et les mots pour le dire arrivent aisément."

Ce précepte de Boileau nous a toujours semblé à moitié vrai et plus ou moins captieux.

Pour bien rendre sa pensée il ne suffit pas de bien concevoir.

"A good style, dit Huxley, is the vivid expression of clear thinking, and it can be attained only by those who will take infinite pains to clothe their ideas in the words which will most fitly convey them to the minds of others."

Ces "peines infinies" qu'il faut prendre pour trouver le mot propre ne nous semblent guère suggestives de la facilité supposée dont parle l'auteur de l'*Art poétique*.

Pour exécuter un morceau de piano il ne suffit pas d'avoir l'air dans la tête, ni même de connaître la place de chaque note sur le clavier, il faut en outre la dextérité qui donne le commandement précis des touches de l'instrument.

Concevoir une scène ou un paysage en imagination ne confère pas le talent de broser cette scène ou ce paysage sur la toile.

Qu'il s'agisse d'écrire ou de parler les mots rebelles échappent à la mémoire.

N'arrive-t-il pas souvent qu'on a, selon l'expression vulgaire, le mot sur le bout de la langue, ou selon l'expression de Quassat, au bord de la plume, et que le mot récalcitrant se dérobe à l'esprit ?

C'est ainsi que les novices sont d'une pauvreté de vocabulaire inimaginable lorsqu'il s'agit d'écrire ou de raconter.

Pendant qu'ils ouvrent un livre, qu'on leur parle, ils comprennent beaucoup plus d'expressions qu'ils ne seraient capables d'en employer. L'intelligence, la compréhension des termes se fait à la simple lecture ou à l'audition des mots.

"Selon que votre idée est plus ou moins obscure"

"L'expression la suit ou moins nette ou plus pure."

A condition que l'on ait une grande habitude de s'exprimer et que les mots familiers et dociles

affluent sur-le-champ à l'esprit.

La répétition est l'âme de l'enseignement.

Le dispositif adopté permet de passer rapidement en revue tous les mots appris.

C'est la mise en pratique d'une des règles de Descartes: "Faire partout des dénombrements si nombreux et des revues si générales que je fusse assuré de ne rien omettre."

Ainsi que nous l'avons déjà remarqué, la troisième colonne de chaque vocabulaire et la deuxième ligne de chaque exercice de lecture donnent la prononciation figurée des mots correspondants.

Ainsi se trouve indiquée la prononciation de tous les mots, sans exception, employés dans l'ouvrage.

Rien de tel dans les autres méthodes.

Les méthodes usuelles, en usage dans les écoles, à part peut-être quelques généralités sur les multiples valeurs des lettres de l'alphabet, remarques presque toujours inutiles dans la pratique, n'offrent aucune indication à ce sujet.

Avec ces méthodes, l'élève livré à lui-même, l'autodidacte laissé à sa propre initiative ne savent à quoi s'en tenir.

Leur unique ressource est d'avoir recours au dictionnaire, travail pénible et rebutant, qu'un élève ordinaire ne se soucie pas d'entreprendre.

Les dictionnaires indiquent la prononciation des mots au moyen de signes conventionnels renvoyant à une clef composée de mots dont on ignore la prononciation exacte. De sorte qu'après toutes ces recherches le doute subsiste, et que l'élève n'est guère plus avancé.

A quoi bon informer quelqu'un que l'a dans *fate* a la même valeur que l'a dans *cape*, s'il ignore comment se prononce ce dernier mot.

Autant vous informer que l'u dans *fuego* se prononce exactement comme l'u dans *nube*, si vous ne connaissez pas un mot d'espagnol.

Il semble donc que ces signes intelligibles pour ceux qui ne sont pas initiés à la véritable prononciation devraient être remplacés par la prononciation figurée, procédé qui a le double mérite d'être plus expéditif et de ne laisser subsister aucun doute.

Exemple: Supposez que j'écrive au tableau:

"Puede V leer el castellano?"

"V.lee muy bien."

Supposez que j'agrémente les lettres composant les mots ci-dessus de signes cabalistiques qui vous renvoient à une clef composée de mots espagnols que vous ne connaissez pas, et que je vous demande de lire ces deux phrases.

Vous serez dans le même embarras que l'élève en face des hiéroglyphes du dictionnaire.

Mais supposez que j'écrive en regard ou en dessous, comme suit, la prononciation figurée en langue maternelle.

"Puede V. leer el castellano?"

Pou-éd. é ous. té lé. air élécas. tel ia. no

"V. lee muy bien"

Ous. té lè. é moui vi.enne

N'est-il pas clair que la difficulté sera levée?

Ce système qui nous paraît plus rationnel a, d'ailleurs, été récemment adopté dans plusieurs ouvrages à l'usage des gens du monde et des touristes.

Ajoutons que le Conseil de l'Instruction publique de la province de Québec a sanctionné l'emploi du même principe en autorisant la publication du: "Nugent's Up-to-Date Dictionary" ou Dictionnaire français-anglais et anglais-français par Sylva Clapin.

Ajoutons encore que dès 1880, l'abbé Lagacé, principal de l'École normale Laval, avait eu recours à ce même procédé pour indiquer dans son cours de lecture à haute voix, la véritable prononciation française du. . . . français.

"Un immense bûcher, dressé pour leur supplice."

"Un n'im.mens'bu.ché dré.cé pour leur su.plis"

"S'élève en échafaud. . . .

"S'élév'en n'écha.fô. . . .

"Mais, il n'était plus temps, les chants avaient cessé"

"Mé z'il n'été plu tan, lè chan z'avè cé.cé.

"Les Templiers."

"Lè Tan.pli.é.

Notre système de représentation figurée est basé sur le fait que nous avons, en français, tous les sons nécessaires pour rendre presque parfaitement tous les mots anglais.

Quelques exemples suffiront pour mettre ce point en évidence:

Book	boue	rat	rate	bush	bouche	rate	rête
Rush	roche	row	rô	lead	lède	row	raou
Lead	lède	swim	souime	light	laite	blood	blode
Sun	sonne	food	foude	soap	sôpe	well	ouelle

Le fameux philologue, Max Müller, nous apprend que le vocabulaire d'un Anglais qui a reçu une éducation ordinaire, qui lit son journal et ses magazines ne dépasse pas 4,000 mots; que les penseurs et les bons écrivains, les personnes instruites en emploient à peu près le double; que l'Ancien Testament renferme 5,642 mots différents; que les œuvres de Milton en renferment 8,000, et que Shakespeare, le plus versatile de tous les auteurs, le plus prolifique sous le rapport de la variété des tournures, des expressions, a produit toutes ses œuvres en se servant de 15,000 mots. D'un autre côté, il ajoute qu'un paysan anglais sans instruction n'emploie guère plus de 300 mots différents dans tout le cours de son existence.

Sans doute les dictionnaires en renferment un nombre beaucoup plus considérable, mots techniques, rares ou d'usage peu courant, espres-sions archaïques tombées en désuétude.

Mais la richesse, l'abondance des mots n'est utile qu'aux savants.

Ce qu'il faut au vulgaire, c'est le fond de la langue, la traduction fidèle de la langue usuelle, de la langue parlée dans toute société. Avec cela on peut fréquenter les magasins, les salons, nouer des relations sociales, commerciales, correspondre.

Or, notre Méthode comprend 23 chapitres subdivisés en 84 sections contenant chacune une moyenne de 20 mots, soit environ 1,680 mots pour les vocabulaires. Les exercices de lecture contenant un nombre à peu près égal de mots divers: verbes, adjectifs, adverbes. . . . nous avons un total de près de 3,400 mots.

C'est onze fois plus que le stock des mots du paysan illettré de Max Muller et presque autant que celui de son Anglais qui a reçu une éducation ordinaire et qui lit son journal et ses magazines. Nous avons donc confiance qu'une personne qui aura suivi consciencieusement notre Méthode sera capable de parler, de lire et de comprendre convenablement l'anglais.

Avec des connaissances assises sur des fondations solides, cette personne pourra, par la suite, par ses lectures, par l'étude systématique de la grammaire et des chefs-d'œuvres de la littérature se perfectionner autant qu'il lui plaira.

"Anybody can learn a language in six months; it takes a lifetime to master one."

C'est-à-dire: "N'importe qui peut apprendre une langue en six mois; il faut une vie entière pour se rendre maître d'une seule."

"C'est affaire de volonté",  
"Le génie c'est la persévérance."

Conscients d'avoir comblé une lacune dans l'enseignement de l'anglais, croyant que ce livre rendra de réels services, nous dirons avoir atteint notre but et nous nous déclarerons parfaitement satisfaits si la publication de cet ouvrage contribue, comme nous l'espérons, à faciliter la tâche du professeur et à alléger celle de l'élève.

M. Cuddihy dit que généralement les hommes n'ont pas de misère à parler l'anglais, mais les filles ont bien de la difficulté; est-ce dû aux écoles normales, aux couvents, etc. Si l'on exige l'anglais pour l'élément français, il faudra exiger le français pour l'élément anglais.

M. Dubeau soumet le vœu suivant qui est appuyé par M. Curot.  
"Que ce Congrès exprime le vœu que la lecture anglaise soit requise à l'examen des aspirants qui se présentent pour l'obtention d'un brevet d'enseignement français, et la lecture française aux aspirants qui se présentent pour l'obtention d'un brevet d'enseignement anglais". Ce projet sera étudié par le comité des vœux.

M. Miller, Secrétaire du département, fait remarquer qu'au début il y aura de la misère à obtenir un résultat appréciable parcequ'il y a des parties de la province qui sont essentiellement françaises, et il faudra dans les commencements agir avec prudence.

Au sujet de l'"Enseignement concentrique", M. Boily voudrait qu'un manuel soit publié sur cette matière, et qui serait mis à l'usage des instituteurs et des institutrices.

M. Vien dit que si le programme d'études du Comité catholique était mieux étudié il n'y aurait pas de misère à ce sujet. Les règlements du Comité catholique règlent la question de l'enseignement concentrique, mais il faut que ces règlements soient étudiés. Quant à l'"Enseignement de la lecture", M. Vien demande à s'en tenir à la méthode phonique et condamne la méthode Miret, et la discussion est close.

#### LE DESSIN À L'ÉCOLE PRIMAIRE

M. le Président demande à M. Charles Lefèvre, directeur du dessin, de vouloir bien donner sa conférence, dont voici le résumé:

L'enseignement du dessin à l'école primaire, dit-il, a pris, ces dernières années, un essor remarquable; les nombreux et bons travaux reçus au Département de l'Instruction publique, ainsi que les épreuves des examens des écoles normales et du Bureau central, que nous venons de voir, en sont une preuve évidente. Une large part de ce progrès revient au zèle de MM. les Inspecteurs; aussi M. Lefèvre est-il heureux de féliciter ces derniers au nom du Comité catholique et du gouvernement.

Il faut faire mieux encore. A cette fin, il importe que MM. les Inspecteurs insistent de nouveau pour que les titulaires d'écoles observent partout les "Recommandations du Comité catholique." (page 147 des règlements.)

Particulièrement: 1° Que le dessin soit enseigné chaque semaine, dès le commencement de l'année scolaire, à tous les élèves sans exception, durant les heures réglementaires des classes.  
2° Que les leçons soient données exclusivement d'après nature ou d'imagination; autrement le

dessin n'atteindrait pas ses fins éducatives et utilitaires. (Le bon maître ne fera jamais copier de gravures. Il ne cherchera pas tant à obtenir de beaux dessins qu'à développer les facultés et les aptitudes par des croquis-études, nombreux et variés).

3° Qu'aux degrés modèle et académique et dans les cours préparatoires aux écoles techniques, aux carrières industrielles et aux travaux manuels, on multiplie tout spécialement les exercices de croquis et de projets géométraux cotés, ainsi que les exercices de tracés géométriques.

4° Que tous les travaux soient exécutés sur papier de format approchant 7 x 10 pces, de préférence dans des cahiers spéciaux peu coûteux, chaque élève ayant le sien. (C'est par ces cahiers que MM. les Inspecteurs pourront, d'un coup-d'œil, contrôler exactement la date, le nombre et la gradation des travaux exécutés, la marche suivie, les progrès réalisés, etc., et c'est en les feuilletant qu'ils en extrairont eux-mêmes les dessins à envoyer au Département.

L'observation de ces "Recommandations" est indispensable pour l'obtention de la prime de succès dans l'enseignement.

M. Lefèvre termine en rappelant nombre de directions pratiques, publiées par lui dans *l'Enseignement Primaire* depuis 1912, et en demandant à MM. les Inspecteurs de conseiller aux nouvelles institutrices, de consulter souvent cette revue, pour se rendre plus facile, attrayant et correct leur enseignement du dessin vrai.

M. le Surintendant de l'Instruction publique demande aux inspecteurs de s'intéresser à cet enseignement du dessin qui forme partie du programme d'études et remercie M. Lefèvre.

#### COMMISSIONS SCOLAIRES—PRIMES—OCTROIS, ETC., ETC.

M. le Président soumet à l'étude l'article suivant: "Les commissaires scolaires: primes, octrois, élections dans certains cas, enquêtes, etc. Écoles indépendantes."

M. Vien demande que l'élection des commissaires se fasse comme autrefois.

M. Miller, Secrétaire du département, dit que bien des élections se font suivant l'ancienne loi. Dans les deux cas il y aura toujours de la négligence et des abus qu'il faut combattre autant que possible.

M. le Président fait remarquer que c'est à peu près la même procédure que pour l'élection municipale. La loi est nouvelle, il y a lieu d'attendre les résultats; s'il se présente des difficultés graves plus tard, il sera temps de demander des modifications dans la procédure.

A la demande si les contribuables sont obligés d'acquitter leurs taxes pour avoir droit de vote, M. Miller, Secrétaire du département, répond que dans les deux lois il faut que les contribuables aient payé leurs contributions pour leur donner le droit de voter, et la discussion est terminée sur cet article.

L'article suivant: "Questions spéciales concernant les intérêts professionnels des inspecteurs", est discuté.

M. Curot demande que les frais de timbres poste soient augmentés.

M. Marien demande des renseignements sur la loi de conscription vis-à-vis de la profession d'inspecteur des écoles.

M. le Président dit qu'il a traité cette question avec l'honorable Premier-Ministre. Les inspecteurs peuvent compter sur l'appui du département; mais comme l'engagement est sélectif, ils peuvent réclamer que leurs services sont plus précieux ici que dans l'armée. Ceux qui seront frappés par cette loi pourront avertir l'autorité à l'avance, et des démarches seront faites.

Étant une heure, M. le Président ajourne la séance à trois heures, afin de permettre au Comité des vœux de s'assembler à deux heures.

#### SÉANCE PLÉNIÈRE

À trois heures le Congrès se réunit.

Présents: les mêmes qu'à la séance précédente, plus la section protestante des inspecteurs d'écoles.

En ouvrant la séance M. le Président demande aux présidents conjoints du Comité des vœux la lecture du procès-verbal de leurs assemblées.

M. Magnan dit que jeudi, le 6 septembre, à 1½ heure de l'après-midi, le Comité s'est réuni; étaient présents:

M. C.-J. Magnan, Inspecteur général, président; MM. les inspecteurs Vien, L.-P. Goulet, Miller, Lévesque, Boily, A.-M. Filteau, Turcotte et M. Antoine Dessane, secrétaire.

Qu'ils ont procédé à l'examen des vœux exprimés par les Congressistes sur les différentes questions du programme, et que la séance a été ajournée au lendemain.

Que vendredi, le 7 septembre, à 2 heures de l'après-midi, le travail du Comité s'est continué sous la présidence de MM. les Inspecteurs généraux catholique et protestant, et que les vœux du congrès sont entre les mains du Secrétaire.

A la demande de M. le Président, le Secrétaire du Congrès donne lecture des vœux:

#### VŒUX DU CONGRÈS

- 1.—Proposé par M. G.-S. Vien, secondé par M. L.-P. Goulet: Que les messieurs suivants soient élus membres du Comité des vœux: MM. C.-J. Magnan, C.-J. Miller, L.-N. Lévesque, J.-E. Boily, A.-M. Filteau, M.-J. Turcotte, le proposeur et le secondé.—Adopté.
- 2.—Proposé par M. J.-M. Turcotte, secondé par M. L.-O. Pagé: "Qu'une chronique judiciaire soit publiée dans l'*Enseignement Primaire* pour l'information des personnes recevant cette publication.—Adopté.
- 3.—Proposé par M. M.-J. Curot, secondé par M. Amédée Tanguay: "Que les avantages que les institutrices désirent faire compter pour le fonds de pension conformément à l'article 3030 de la loi de l'Instruction publique soient évalués à leur valeur actuelle."—Adopté.
- 4.—Proposé par M. J.-E. Boily, secondé par M. J.-A. Paquin: "Que l'article 3004 de la loi de l'Instruction publique soit amendé en y remplaçant à la huitième ligne, les mots "le ou avant le 30 juin 1913", par les mots "le ou avant le 30 juin 1920".—Adopté.
- 5.—Proposé par M. G.-S. Vien, secondé par M. L.-N. Lévesque: "Que l'article 2768 des S. R. P. Q., 1909, soit amendé en ajoutant un alinéa à cet article déclarant que "la commission scolaire devra payer une indemnité au secrétaire-trésorier pour faire ce recensement".—Adopté.
- 6.—Proposé par M. M.-J. Curot, secondé par M. J.-E. Boily: "Qu'en vue d'améliorer le mode de ventilation dans les écoles, soit conseillé aux commissions scolaires de faire l'essai du système suivant: Ventilation filtrant l'air vicié dont la conduite principale sera terminée par un ventilateur aéolien rotatif ou tout autre semblable, de dimension suffisante pour la quantité d'air vicié à enlever".—Adopté.
- 7.—Proposé par M. J.-E. Genest-LaBarre, secondé par M. M.-J. Curot: "Attendu que la vérification est le moyen le plus efficace de contrôler l'exactitude des comptes des secrétaires-trésoriers; "Il est résolu de prier le département de faire préparer une formule uniforme devant servir pour le rapport de la vérification des comptes des secrétaires-trésoriers; "Que copie de cette formule soit transmise, comme par le passé, à chaque commission scolaire pour servir au rapport de la vérification, et que l'article 2827 de la loi soit amendé en conséquence".—Adopté.
- 8.—Proposé par M. G.-S. Vien, secondé par M. L.-N. Lévesque: "Que le programme d'études des écoles publiques ne devrait pas être plus étendu qu'il n'est actuellement, mais qu'une classe préparatoire devrait être établie pour que les élèves soient bien préparés pour la première année."—Adopté.
- 9.—Proposé par M. J.-A. Paquin, secondé par M. J.-O. Goulet: "Qu'un certificat d'études soit créé comme sanction des trois cours: élémentaire, intermédiaire, supérieur;

"Qu'à cet effet un bureau provincial soit établi pour préparer les règlements nécessaires au bon fonctionnement de ce certificat d'études;

"Qu'un bureau régional soit établi dans chaque district d'inspection dont l'inspecteur sera le président;

"Les attributions des bureaux régionaux seront définies par le bureau provincial".—Adopté.

10.—Proposé par M. E. Litalien, secondé par M. J.-B. Primeau: "Que le gouvernement soit respectueusement prié d'augmenter le montant destiné aux primes accordées aux titulaires pour succès dans l'enseignement".—Adopté.

Ce vœu est aussi agréé par la section protestante.

11.—Proposé par M. A.-M. Filteau, secondé par M. L.-O. Pagé:

"1° Que ce Congrès reconnait le bien que fait la visite d'automne aux écoles de cette province mais il persiste à croire que les deux jours de conférences en faisaient davantage;

2° "Que ce Congrès accepte le régime établi, mais qu'il saluera avec joie le jour où il plaira aux autorités de rétablir les conférences pédagogiques données il y a quelques années".—Adopté.

12.—Proposé par M. E. Litalien, secondé par M. J.-E. Belcourt: "Que le Secrétaire-trésorier d'une corporation scolaire soit revêtu des pouvoirs nécessaires pour asseoir les commissaires ou syndics d'écoles de sa municipalité, et que l'article 2669a de la loi de l'Instruction publique soit amendé en conséquence."

M. Miller, Secrétaire du département, fait remarquer que cet amendement à la loi pourrait avoir des inconvénients; il croit qu'il serait désirable, avant d'adopter ce vœu, de consulter les officiers en loi afin d'avoir une direction.

Après discussion, il est décidé de retirer ce vœu, et l'honorable Surintendant est prié de consulter l'autorité compétente, afin de savoir s'il serait opportun de modifier la loi dans le sens désiré.

13.—Proposé par M. A.-B. Charbonneau, appuyé par M. E.-T. Cuddihy: "Qu'à l'avenir, les subventions accordées aux municipalités scolaires pour favoriser l'élévation des traitements, ne soient accordées qu'à celles qui paient à toutes leurs institutrices un salaire minimum de \$150.00, \$175.00, \$200.00 et \$225.00".—Adopté.

Ce vœu est aussi agréé par la section protestante.

14.—Proposé par M. M.-J. Curot, secondé par M. J.-E. Belcourt: "Que l'inspecteur d'écoles, étant fonctionnaire de l'enseignement primaire, ne devrait pas être négligé dans la distribution des primes pour années de service 10, 15 et 20 ans."

A la lecture de ce vœu, une discussion est soulevée entre M. Gilman, M. Cuddihy et le révérend M. Taylor sur l'opportunité de réclamer ces primes, M. Gilman étant contre et M. Cuddihy et le révérend M. Taylor, pour. Alors, du consentement de MM. Curot et Belcourt, le vœu suivant est proposé, puis est adopté par les deux sections:

Proposé par le révérend M. Taylor, secondé par M. E.-P. Cuddihy: "Que l'inspecteur d'écoles ne soit pas privé, à cause de sa nomination à cette charge, de ses primes pour 10, 15 et 20 années de service comme fonctionnaire de l'enseignement primaire."

15.—Proposé par M. J.-E. Boily, secondé par M. L. Longtin: "Considérant que le département de l'Instruction publique, en vue d'encourager l'établissement des écoles modèles ou académiques de garçons dans les municipalités rurales de cette Province, accorde déjà une subvention d'environ \$125.00 à toute municipalité qui paie un salaire minimum d'au moins \$400.00 à ses instituteurs,

"Ce Congrès émet le vœu que le minimum de salaire soit élevé à \$500.00 et que le montant de la subvention soit porté à \$200.00".—Adopté.

16.—Proposé par M. J.-A. Paquin, secondé par M. J.-O. Goulet: "Que pour intéresser les parents et les contribuables de plus en plus à l'école primaire, une chronique scolaire soit ajoutée au journal d'agriculture".—Adopté.

17.—Proposé par M. L.-P. Goulet, secondé par M. G.-S. Vien: "Qu'un exemplaire de tout livre approuvé soit transmis à chaque inspecteur d'écoles".—Adopté.

Ce vœu est aussi agréé par la section protestante.

18.—Proposé par M. J.-E. Boily, secondé par M. J.-Z. Dubeau: "Que le département de l'Instruction publique soit prié de bien vouloir mettre en tableaux de lecture les premières pages de "Mon Premier Livre" pour distribution dans les écoles où ce livre est en usage."—Adopté.

19.—Proposé par M. C.-J. Miller, appuyé par M. J.-E. Lefebvre: "Que l'article 18 des Règlements du Comité catholique soit amendé en y ajoutant après les mots "Surintendant de l'Instruction publique," à la quatrième ligne, les mots: "et par les inspecteurs d'écoles dans leurs districts d'inspection respectifs".—Adopté.

20.—Proposé par MM. M.-J. Curot et G.-S. Vien, appuyé par M. C.-J. Miller: "Que l'article 47 des Règlements du Comité catholique soit amendé en ajoutant, à la sixième ligne, après les mots: "déboursés du dit inspecteur" les mots qui suivent: "et, en plus, un honoraire de 5 à 10 piastres".—Adopté.

21.—Proposé par M. C.-J. Miller, appuyé par M. A.-B. Charbonneau: "Que l'article 2702 de la loi scolaire soit amendé en y ajoutant, au commencement, les mots: "L'inspecteur d'écoles".—Adopté.

Ce vœu est aussi agréé par la section protestante.

22.—Proposé par M. L.-P. Goulet, secondé par M. J.-M. Turcotte: "Que l'article 2718 de la loi scolaire soit amendé comme suit: A la quatrième ligne, remplacer les mots "avant le premier mai", par "avant le premier juin".—Adopté.

23.—Proposé par M. J.-Z. Dubeau, secondé par M. M.-J. Curot: "Que ce Congrès exprime le vœu que la lecture anglaise soit requise à l'examen des aspirants qui se présentent pour l'obtention d'un brevet d'enseignement français, et la lecture française aux aspirants qui se présentent pour l'obtention d'un brevet d'enseignement anglais..—Adopté.

SESSIONS OF THE PROTESTANT INSPECTORS

M. J.-C. Sutherland, Inspecteur général des Écoles protestantes, soumet le rapport des travaux de la section protestante du Congrès:

The Protestant inspectors met on the mornings and afternoons of the four days, there being present: Dr G.-W. Parnele, English secretary of the Department, who presided, Mr. J. C. Sutherland, B.A., inspector general of Protestant schools, who acted as secretary, Mr. John Parker, B.A., inspector of Superior Schools, and Inspectors Rev. Ernest M. Taylor, M.A., J. W. McQuat, B.A., A. L. Gilman, H. A. Honeyman, M.A., Rev. W. O. Rothney, B.A., B.D., J. H. Hunter, M.A., B. Paed, O. F. McCutcheon, Rev. J. M. Sutherland, M.A., Rev. I. N. Kerr, M.A. Inspector Ballantyne of the Magdalen Islands was unable to attend.

The complete minutes show that a large number of subjects was discussed, relating to the work of inspection, teaching diplomas, the course of study and other matters. The following is a synopsis of the minutes

INSPECTIONS

1. The annual reports of the inspectors, for publication in the Superintendent's Report, were discussed, and it was decided that they could be made more instructive and interesting to the public, if certain classes of facts were given in tabular form. Clear and concise statements regarding the teachers' salaries, the duration of the school terms, the rate of taxation, etc., might thus be presented. In the case of the salaries the table would have this form:

Salaries .....	\$ 400.00	350.00	300.00	250.00	200.00
Teachers .....	5	10	30	45	15

2. Redistribution of inspection districts. Owing to changes in population the number of schools in each inspectorate has become unequal, and a certain amount of redistribution has become necessary. Inspector Honeyman has the largest number of schools, in the three large counties of Pontiac, Labelle and Ottawa. The need of equalising the inspectorates was fully concurred in, and the inspector-general was instructed by the chairman to confer with the inspectors on the subject.

3. Poor Municipality Fund recommendations. As the inspectors recommend these grants on the basis of certain specific duties being carried out by the schools boards, such as increase of salaries to teachers, needed repairs to schools, lengthening of school term, engagement of qualified teachers, etc., the necessity of complete statements by the inspectors as to the extent that these recommendations have been carried out in the previous year was urged by the Department.

4. Regulation 126 of the Protestant Committee, which requires that school-houses shall not be opened until they have been accepted by the inspector, was discussed. It was stated that schools are frequently built without the knowledge of the inspector, and that he is then called upon to approve a building which may be erected according to the accepted plans but which may not suit the district in which it is placed. In order to meet the difficulty to some extent, the chairman stated that in future, when plans were submitted to the Department the attention of the school boards would be drawn to the regulation in question, so that they might confer with the inspector before proceeding with the work.

5. Municipality Bonuses for Progress. The Department is to issue again the complete statement of the principles upon which these bonuses are recommended, and, on the suggestion of Inspector McOuat, it was recommended that the school boards be required to submit their intended expenditure of this bonus money, before receiving the cheque therefor.

6. All the Regulations of the Protestant Committee affecting inspectors and the work of inspection were considered at length, and a number of changes suggested.

7. Permanent Record. The form of a permanent record for the schools, in which the promotions and other facts with regard to every pupil might be preserved, was submitted by Inspector McOuat, and it was decided that 125 pages should be devoted to this purpose, and 25 pages for the Remarks of the Inspector on the occasion of his regular visits. The Department was requested to make arrangements for its issuance to the public through some publishing house.

#### DIPLOMAS

Permits. It was moved by Inspector Gilman, seconded by Inspector Taylor, and unanimously resolved.

That in view of the fact that Macdonald College now provides two short courses for the Elementary diploma, the Protestant inspectors are of the opinion that no more Grade X Permits should be issued.

#### COURSE OF STUDY

1. Re-grouping of grades. It was moved by Inspector McOuat, seconded by Inspector Rothney, and unanimously resolved:

That inasmuch as the present division of the Course of Study for the Elementary Schools into seven grades has been found to make too many classes for one teacher in rural Elementary schools, the Protestant Committee be requested to adopt a re-grouping of the classes as suggested in the sheet herewith submitted.

2. Other suggestions regarding the Course of Study for recommendation to the Protestant Committee adopted were:

- (a) The approval of the principle of having a text-book on Canadian Civics for the teacher only;
- (b) That credit be given for Book-keeping at the June examinations;
- (c) The re-instatement of Calfee's Rural Arithmetic as a text-book for the pupils.

#### MISCELLANEOUS

1. Strathcona Prizes. The inspectors unanimously reported that these prizes are of excellent quality, that the books form useful additions to the school libraries, and that in consequence of these prizes very satisfactory work in physical exercises was being obtained in many schools. It

was deemed advisable that the same school should not receive a prize two years in succession, even when the marks were sufficient, in order that the benefits of the trust might be more extended.

2. School libraries. Interesting information was given by the inspectors as to the development of the school libraries. The Strathcona prizes (sets of about twenty books to each of the deserving schools), the sets purchased by the boards from the approved lists prepared by the Protesting Committee, and the books sent out by the Department every three years (in lieu of "prize books") are steadily augmenting the libraries with good collections in which pupils and teachers alike take the deepest interest. The school boards also are in many instances providing modern book-cases to take the place of the "cup-boards". It was recommended that none of the books from the Department be given to a school unprovided with a proper place for keeping them.

3. Scientific Apparatus. It was moved by Inspector Rothney, seconded by Inspector Hunter and resolved:

That rural school boards be encouraged to purchase some scientific apparatus for teaching agricultural subjects.

Expressions of sympathy were extended to Dr Parmelee on account of his long and serious illness last winter, to Inspector Parker for the loss of his son in action, Flight Lieutenant Leslie Parker, and to Mr. J. C. Sutherland whose son has been reported seriously ill from wounds.

#### PROPOSITIONS DE REMERCIEMENTS

M. le Président demande si quelques membres du Congrès ont autres choses à présenter.

M. C.-J. Miller, propose, secondé par M. G.-S. Vien :

"Que ce Congrès désire exprimer toute sa gratitude aux autorités de l'Université Laval et de l'École Technique de Québec pour la gracieuseté avec laquelle elles ont reçu les inspecteurs d'écoles de cette province au cours de cette semaine.

"De plus ce Congrès désire remercier cordialement MM. Marquis, Lefèvre et Macheras des intéressantes conférences que ces messieurs nous ont données."—Adopté.

MM. G.-S. Vien et L.-N. Lévesque, proposent, secondés par le Révérend M. Taylor :

"Que les inspecteurs de ce Congrès prient l'honorable Surintendant de vouloir bien accepter leurs plus sincères remerciements pour l'amabilité qu'il a eu pour eux pendant la tenue de ce Congrès; les inspecteurs apprécient grandement les efforts que cet honorable Monsieur a faits pour leur rendre leur séjour des plus agréable, séjour dont ils conserveront un durable souvenir."—Adopté.

M. A.-B. Charbonneau propose, secondé par M. A.-L. Gilman :

"Que des remerciements soient offerts à MM. J.-N. Miller et G.-W. Parmelee pour le concours qu'ils ont prêté au Congrès des Inspecteurs."—Adopté.

M. J.-E. Boily propose, secondé par M. A.-L. Gilman :

"Que ce Congrès désire exprimer sa vive reconnaissance à MM. C.-J. Maignan et J.-C. Sutherland, Inspecteurs généraux, pour la part importante qu'ils ont prise dans l'organisation de ce Congrès, et surtout les remercier bien sincèrement de la manière habile et éloquente avec laquelle ils ont répondu en notre nom aux discours bienveillants de l'honorable Premier-Ministre et de l'honorable Secrétaire de la province."—Adopté.

M. C.-J. Miller propose, appuyé par M. G.-S. Vien :

"Que les inspecteurs d'écoles catholiques, reconnaissant les précieux services que leur a rendus M. Dessane, secrétaire de ce Congrès, sont heureux de lui offrir l'expression de leurs sincères remerciements."—Adopté.

## REMARQUES DES INSPECTEURS GÉNÉRAUX

M. le Président invite MM. les Inspecteurs généraux à dire quelques mots.

M. Magnan prend la parole.

M. le Surintendant,

Vous m'invitez à résumer les travaux du Congrès, quant à la section des inspecteurs catholiques, à titre d'Inspecteur général; je vous suis reconnaissant, M. le Président, pour cette marque de confiance, et dois vous dire tout d'abord que mon premier devoir est de remercier Messieurs les inspecteurs régionaux pour le précieux concours qu'ils m'ont accordé, dans la préparation du Congrès, et de les féliciter aussi pour le zèle et l'assiduité avec lesquels ils ont suivi les délibérations de cette convention. Le Congrès qui se termine a été un Congrès de travail sérieux et pratique. Tous ensemble nous avons de nouveau étudié la loi de l'Instruction publique et les règlements scolaires, plus particulièrement ceux qui nous traçent nos devoirs d'inspecteur. Le Congrès a aussi abordé plusieurs problèmes pédagogiques importants, dont la solution prochaine, espérons-le, donnera un nouvel essor à l'Instruction publique en notre province. Vous devez clore ce Congrès dans quelques minutes, M. le Président, je ne puis donc songer à faire une revue complète des nombreux travaux qui ont sollicité notre attention depuis quatre jours. Je ne veux mettre en relief qu'un aspect du Congrès: celui où se révèle la grande préoccupation de chacun de nous de remplir fidèlement sa tâche, de toute la remplir cette tâche que nulle, dans le service civil, ne dépasse en importance.

A cette fin nous avons repris ensemble l'étude du bulletin d'inspection, et des autres documents que nous fournit le Département de l'Instruction publique pour nous guider dans l'accomplissement de nos devoirs. Et parmi ces devoirs nous avons noté particulièrement ceux-ci: accomplissement intégral de nos obligations comme inspecteurs d'écoles vis-à-vis du Département de l'Instruction publique; transmission en temps voulu des rapports, bulletins et autres documents nécessaires, lesquels devront être rédigés avec clarté et écrits avec soin; observations précises au Surintendant quand il s'agit d'intervenir auprès des commissions scolaires; tact, prudence, dignité dans les relations avec les autorités religieuses et scolaires dans les municipalités; visite des écoles faites sans précipitation, de façon à ce que chacune d'elles profite au personnel enseignant et aux élèves; entrevue avec le curé dans chaque paroisse, dans l'intérêt des écoles; conférence amicale, franche mais sérieuse et pratique avec les commissaires sur l'état des écoles placées sous leur contrôle; examens attentifs des registres, livres, etc., du secrétaire-trésorier, etc, etc.

Tous ces devoirs nous étaient déjà familiers, M. le Surintendant, mais nous avons trouvé profit à les passer en revue, ce qui nous a permis de donner aux jeunes comme exemples les aînés de l'inspection qui ont bien mérité de la patrie, parce qu'ils ont compris de bonne heure l'importance de leur charge et la grandeur de leur tâche.

Ce Congrès, M. le Surintendant, grâce à votre franche cordialité, a non seulement été des plus pratiques, mais aussi des plus agréables, et nous en conserverons tous un impérissable souvenir.

En terminant, je souhaite, qu'en 1922 personne ne manque à l'appel du prochain Congrès.

M. Sutherland s'exprime ainsi:

Mr. Superintendent,

I have merely to report that in the sessions of the Protestant inspectors during the last four days we have dealt with a large number of practical questions affecting Protestant education. Recommendations to the Department and to the Protestant Committee were adopted. With reference to the subjects on the official programme which concern both Roman Catholic and Protestant education, as well as other general resolutions passed by the Catholic inspectors, the concurrence of the Protestant inspectors in some of them has already been indicated in the reading of the resolutions. But where concurrence was not given we wish it to be well understood that

negative answer is not implied. They were practically new proposals in most of these cases, and the resolutions having only been received an hour ago there was not sufficient time to consider them as fully as they deserve.

This Congress, Sir, has certainly been a most valuable and important one. Four days have been none too much to consider the questions brought before us. I think it will be acknowledged, too, that the time has been well spent.

Above all, the Protestant inspectors appreciate, I can assure you, the opportunity they have had of becoming acquainted with the Catholic inspectors, who are imbued with the same sound and high ideals of educational progress and whose friendship they have been glad to make. But in this Province the fact of good-feeling between the different races and creeds is almost a common place and does not need to be dwelt upon. My only regret is that some of my friends in my native province—that great province which lies immediately to the west of us—could not have been present during the four days and have witnessed for themselves that true cordiality and good-will which has always redounded to the credit of the province of Quebec.

REMARQUES DE MM. LES INSPECTEURS VIEN ET TAYLOR

M. G.-S. Vien, doyen du corps de l'inspection catholique, dit:

M. le Surintendant,

Il y a quelques mois à peine, la divine Providence nous enlevait un chef vénéré et respecté. L'honorable M. de LaBruère, pendant plus de vingt-et-un ans, a dirigé les choses de l'éducation avec une sûreté de jugement et une compétence incontestables; par son zèle infatigable, avec une distinction soutenue, la noble cause de l'éducation a fait de grands et rapides progrès sous son administration; la direction de cet homme de bien inspirait plutôt l'amour que la crainte, et nous étions heureux de servir sous un tel chef.

Comme doyen des inspecteurs catholiques, en mon nom et en celui de mes confrères, qu'il me soit permis de déposer l'humble fleur du souvenir sur la tombe de celui qui fut toujours un directeur aimé et un ami fidèle.

Mais la divine Main ne frappe jamais sans donner des consolations; c'est pourquoi, M. le Surintendant, je demande qu'il me soit permis de dire que, pour remplacer celui dont la perte nous cause tant de regrets, le gouvernement a été tout particulièrement heureux dans son choix.

Pour nous, M. le Surintendant, vous n'êtes pas un inconnu: nous vous avons suivi dans votre carrière politique, au Conseil de l'Instruction publique, à l'Assemblée Législative dont vous avez été le digne président; partout votre voix a été la fidèle expression d'un cœur bien né, d'une âme vaillante, et des plus nobles sentiments. Aussi, suis-je certain d'exprimer l'ardent désir de mes confrères en vous présentant nos plus sincères félicitations à l'occasion de votre nomination comme Surintendant de l'Instruction publique; la marche progressive de cette noble cause ne pourra que s'accroître sous votre direction éclairée, et nous vous promettons notre concours le plus entier.

Vous me permettez, j'espère, de joindre au vôtre, le nom de M. l'Inspecteur général. Nous savons qu'en toute occasion, M. l'Inspecteur général cherche à relever notre prestige. Hier encore, en présence de l'honorable Premier-Ministre et de l'honorable Secrétaire de la Province, les paroles élogieuses qu'il a dites nous ont profondément touchés; ces insinuations si à propos et si délicatement faites, contribuèrent, sans aucun doute, à nous assurer un meilleur avenir: les inspecteurs, par mon humble voix, l'en remercient le plus cordialement possible, et lui assurent leur plus vive gratitude.

Le Révérend M. Taylor, aussi en sa qualité de doyen de la section protestante, s'exprime ainsi:

Mr. Superintendent and Gentlemen,

In rising to second the resolution, with which we are all in hearty accord, and which has been eloquently presented by the previous speaker, I have the honor to state on behalf of my con-

frères and co-religionists, that we very cordially appreciate the duties, pleasures and advantages of this, the third Congress of Inspectors and take this opportunity of expressing the hope that the Government may call us together again at no very distant date.

You, Mr. Superintendent, have so conducted the affairs of this Congress that in addition to the important matters upon which we have deliberated, pleasures planned by yourself have been so intervened with other duties that we will each go from the grand old City of Quebec to our several inspectorates with pleasing memory pictures which will cheer us amid the toils and discomforts of mountain travel and storms of winter on the plains.

Hitherto we have regarded the Superintendent from afar.

Now we have been brought into close touch with your pleasing personality. And with the addition of the excellent portrait of yourself, which when framed will shortly adorn our offices and which we will be able to show the Teachers under our care who have not the privileges of the personal contact which it has been our pleasure and our profit to enjoy in these four days, and impress upon them the thoughts which have possessed us during our sojourn in the grand historic and capital city, thoughts of the urbanity which characterize the head of our educational system, and his profound interest in all of those who labor under his direction, even to the remotest corner of the Province and in the most obscure school house of the land. And while the previous speaker, representing the majority has been pleased to link with the Superintendent's name those of the French Secretary, Mr. Miller and the Inspector General, Mr. Magnan, who have contributed, in a very substantial manner, to the success of this Congress, I wish on behalf of my *Confrères* of the English Section to associate with the Superintendent's name those of our Doctor Parmelee, the English Secretary and our Mr. Sutherland, Inspector General, who have in our separate sessions done all in their power to make our deliberations pleasant and profitable. We are cheered with the strengthened assurance that, in the midst of our difficulties, and we have them, we have the sympathy and the helpful cooperation of the heads of the Department at Quebec. When we consider that we as Inspectors French and English together are in continual contact with the rising generations, what wiser use of public money could be made than the expenditure necessary for such a Congress as this in which cementing influences have been so active, causing us to forget differences of race and creed and to recognize the important fact that we are brothers all?

MM. W.-G. Parmelee et J.-N. Miller, Secrétaires du Département de l'Instruction publique, remercient les inspecteurs du vœu qu'ils ont formulé à leur sujet. Ils déclarent qu'ils ont été heureux de donner leur concours à l'organisation de ce Congrès, et qu'ils en ont suivi les délibérations avec le plus vif intérêt; ils espèrent que la discussion sur les différentes questions du programme et les résolutions qui en découlent, aideront à promouvoir la grande cause de l'instruction publique dans cette province.

M. le Président prend alors la parole pour clore le Congrès.

#### CLÔTURE DU CONGRÈS

#### *Discours du Surintendant*

Messieurs,

Votre congrès est terminé. Il ne me reste plus qu'un devoir bien agréable à remplir, auquel il se mêle cependant une note mélancolique, note que ne manque jamais de jeter sur nos réunions l'idée d'une séparation prochaine, celui de vous remercier pour votre concours actif, intelligent et précieux.

A votre arrivée, je vous ai salués avec fierté, avec reconnaissance, avec confiance. Messieurs, ces sentiments que j'entretenais à votre égard, n'ont subi aucune altération. Ils se sont développés au contraire dans un sens encore plus favorable.

Non seulement vous avez entendu l'appel, mais vous y avez répondu. Votre assiduité à toutes les séances a été remarquable, et votre contribution a été vivement appréciée; toujours précieuse. Le meilleur esprit a régné dans la discussion. Bref, j'en ai l'intime conviction: Grâce à vous, ce congrès sera productif d'excellents résultats. Vous avez donc acquis de nouveaux titres à notre admiration.

Vous allez reprendre vos importants travaux, continuant d'être de modestes ouvriers, de dévoués serviteurs, des hommes de devoir. Mes vœux vous accompagnent dans l'exercice de vos importantes fonctions.

Vous avez condensé vos opinions dans des résolutions, que je vais m'empresser de transmettre au Conseil de l'Instruction publique et à l'Exécutif de cette Province, où je n'ai aucun doute, elles seront reçues favorablement et bientôt acceptées.

Encore une fois, veuillez croire à mes meilleures dispositions et comptez sur mon concours le plus actif.

Et maintenant tous ensemble, à l'œuvre pour la grande cause de l'Éducation.

ANTOINE DESSANE,

Secrétaire du Congrès,

## Département de l'Instruction publique

### EXPOSÉ DES DISPOSITIONS DE LA LOI DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE QUI ONT RAPPORT AUX EMPRUNTS QUE PEUVENT CONTRACTER LES CORPO- RATIONS SCOLAIRES

#### POUVOIRS QU'ONT LES CORPORATIONS SCOLAIRES DE CONTRACTER DES EMPRUNTS

*Règle générale.*—Les corporations scolaires ne peuvent contracter des emprunts qu'avec l'autorisation du lieutenant-gouverneur en conseil, sur la recommandation du surintendant de l'Instruction publique. (Articles 2726, 2727 et 2728 des S. R. P. Q., 1909)

*Exception.*—Les corporations scolaires peuvent cependant, sans cette autorisation, en attendant la perception des cotisations ou des rétributions mensuelles qu'elles ont imposées, contracter des emprunts temporaires, sur simple résolution, au moyen de billets, pour une période de temps n'excédant pas six mois, et aux termes et conditions qu'elles jugent à propos, mais seulement pour un montant n'excédant pas le huitième du revenu de la municipalité scolaire alors dû et exigible, et pourvu que le montant ainsi emprunté n'excède jamais cinq mil. > piastres. (Articles 2728d, 5 Geo. V, chap. 36, sec. 12).

*Nota bene.*—Une corporation scolaire ne peut acquérir ou agrandir l'emplacement d'une maison d'école, ni acquérir, construire, reconstruire, agrandir ou réparer une ou plusieurs maisons d'école ou leurs dépendances, ni acheter ou réparer le mobilier ou le matériel scolaire, lorsqu'elle ne peut faire ces acquisitions, constructions ou réparations sans recourir à un emprunt, avant d'avoir obtenu l'autorisation de contracter tel emprunt. (Article 2723, amendé par 7 Geo. V, chap. 27, sec. 1)

#### DIFFÉRENTS MODES D'EMPRUNTS

1o Les corporations scolaires peuvent emprunter au moyen d'une ou de plusieurs obligations hypothécaires. (Article 2726 S. R. P. Q., 1909).

2o Elles peuvent capitaliser les dettes qu'elles ont légalement contractées ou celles qu'elles doivent contracter et en stipuler le remboursement par annuités, pour un terme n'excédant pas cinquante ans.

Ces annuités doivent comprendre l'intérêt et la fraction de capital qui doivent être annuellement payés pour éteindre la dette à l'époque convenue.

Cet emprunt peut être contracté en vertu d'un seul contrat de prêt ou au moyen d'une série d'obligations représentant des annuités échéant, de six mois en six mois ou d'année en année, jusqu'à l'extinction de la dette. (Article 2727 S. R. P. Q., 1909).

3o Les corporations scolaires peuvent emprunter au moyen d'une seule obligation (bon ou billet) remboursable à une date déterminée ou en émettant une ou plusieurs séries d'obligations (bons, billets ou débentures) remboursables en bloc à une seule et même date ou partiellement à différentes dates bien déterminées, jusqu'à l'extinction de l'emprunt. (Article 2728 S. R. P. Q., 1909).

Elles ne peuvent consentir des bons ou billets payables à demande.

#### FORMALITÉS À REMPLIR POUR OBTENIR L'AUTORISATION DE CONTRACTER UN EMPRUNT

1o Avant d'adopter une résolution décrétant un emprunt les commissaires d'écoles doivent, par une résolution préalable, autoriser leur secrétaire-trésorier à donner, et il doit donner aux contribuables un avis public informant ces derniers que telle résolution sera prise en considération à une session qui aura lieu au jour, heure et lieu fixés par le dit avis public. (Article 2728a, 5 Geo. V, chap. 36, sec. 12).

*Nota bene.*—Un délai d'au moins sept jours francs doit s'écouler entre le jour de l'affichage de cet avis et le jour fixé pour l'assemblée, le jour de l'affichage et celui de l'assemblée ne comptant pas. (Articles 2528, 2771 à 2779, S. R. P. Q., 1909).

2o Au jour indiqué dans cet avis public, les commissaires d'écoles s'assemblent et, après avoir exposé la question aux contribuables, s'il y en a de présents, avoir entendu leurs remarques et même tenu délibéré, ils adoptent, s'ils le jugent à propos, une résolution déterminant toutes les conditions auxquelles l'emprunt doit être fait. (Article 2728 du code scolaire).

Par cette même résolution, les commissaires doivent ordonner l'imposition et la perception d'une taxe spéciale annuelle suffisante pour payer l'intérêt à échoir sur cet emprunt et les annuités nécessaires pour le rembourser de la façon et dans le délai stipulés ou au moins créer un fonds d'amortissement de un pour cent de son montant. (Article 2728b, 5 Geo. V, chap. 36, sec. 12).

3o Cette résolution, attendu qu'elle doit en même temps décréter l'imposition d'une cotisation spéciale et que les emprunts ne sont généralement autorisés que pour les fins prévus par l'alinéa b de l'article 2787 du code scolaire (c'est-à-dire l'achat de l'emplacement d'une maison d'école, pour la construction, l'agrandissement, la réparation ou l'entretien d'une maison d'école et de ses dépendances, ou pour l'acquisition et la réparation du mobilier scolaire), doit être publiée conformément au dit article 2787 et elle n'entre en vigueur que trente jours après sa publication, si les contribuables n'en appellent pas dans ce délai, en vertu de l'article 2981.

4o Si dans ce délai de trente jours, aucun avis d'appel de cette résolution n'a été signifié au secrétaire-trésorier des commissaires d'écoles, conformément à l'article 2983 du code scolaire, il doit le soumettre, avec une attestation de ce fait, une copie certifiée de cette résolution, ainsi qu'une copie, revêtue de son certificat de publication, des avis publics qu'il a donnés, avant et après son adoption.

#### RESPONSABILITÉ DES COMMISSAIRES D'ÉCOLES ET DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER QUANT À LA PERCEPTION ET À L'EMPLOI DE LA TAXE SPÉCIALE

Il est du devoir du secrétaire-trésorier des corporations scolaires, qui ont ainsi obtenu l'autorisation de contracter des emprunts, de faire, chaque année, jusqu'au rachat de ces emprunts, un rôle spécial de perception répartissant, sur les biens immeubles imposables affectés au paiement de tels emprunts, le montant de la taxe imposée sur chacun d'eux pour le paiement de l'intérêt et pour le paiement des annuités ou du fonds d'amortissement.

Et les commissaires d'écoles et le secrétaire-trésorier sont conjointement et personnellement responsables de l'emploi des fonds perçus pour ces fins.

Le fonds d'amortissement doit être placé conformément à l'article 2728c. (Articles 2728b et 2728c 5 Geo. V, chap. 36, sec. 12; 7 Geo. V, chap. 27, sections 3 et 4).

Une corporation scolaire peut cependant obtenir du lieutenant-gouverneur en conseil, sur la recommandation du surintendant de l'Instruction publique, l'autorisation de différer pendant deux ans la perception de la taxe imposée pour le fonds d'amortissement.

CYRILLE-F. DELAGE,

*Surintendant.*

## Circulaire aux commissaires et aux syndics des écoles catholiques de la province de Québec

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

2400-17

Québec, 27 octobre 1917.

A MM. les Commissaires et Syndics d'écoles

catholiques de la province de Québec.

Messieurs,

Il est de mon devoir, au début de l'année scolaire, de vous rappeler quelques-unes des causes qui empêchent plusieurs de nos écoles d'être aussi efficaces qu'elles pourraient l'être. C'est tout d'abord le changement fréquent de maître ou de maîtresse dans le même arrondissement ou la même école. Je vous ai déjà signalé les graves inconvénients, au point de vue pédagogique, qu'amène presque toujours avec lui le changement de titulaire. Cette année, suivez donc plus attentivement que par le passé, si possible, le travail de vos maîtres et de vos maîtresses, afin qu'avant le mois de mai prochain, vous soyez en mesure de maintenir en place tous les titulaires compétents et zélés. A cette fin, décidez, dès maintenant, d'augmenter le traitement des maîtres et des maîtresses qui vous donnent satisfaction.

Une autre cause d'insuccès dans les écoles, c'est la fréquence des congés non prévus par les règlements officiels. Il y a des plaintes à ce sujet sur plusieurs points de la province. Veillez à ce que, règle générale, les seuls congés accordés aux élèves soient les jours suivants, mentionnés aux articles 17 et 18 des règlements du Comité catholique :

- 1.—Les dimanches, les fêtes d'obligation et les samedis;
- 2.—Le jour de la commémoration des morts (2 novembre);
- 3.—Du 31 décembre au 6 janvier inclusivement;
- 4.—Le mercredi des cendres;
- 5.—Le jeudi saint et le vendredi saint.

D'autres jours de congé peuvent être accordés par les personnes qui, en vertu de la première partie de l'article 2566 de la loi de l'Instruction publique, sont déclarées être visiteurs pour toutes les écoles de la Province, par le Surintendant de l'Instruction publique ou par résolution des commissaires et des syndics d'écoles, mais seulement avec l'autorisation du Surintendant.

Voyez aussi à ce que les maîtres et les maîtresses se conforment aux règlements de la commission scolaire, quant aux heures de classe. La commission elle-même doit, sur ce point, suivre les articles 19, 20, 21 et 22 des règlements du Comité catholique.

J'attire spécialement l'attention des secrétaires-trésoriers sur l'article 2768 du Code scolaire, article se rapportant au recensement des enfants. Ce recensement a dû être fait au cours de septembre dernier: les retardataires devront s'acquitter de ce devoir sans tarder. La distinction des

enfants de 5 à 7 ans, 7 à 14 ans, 14 à 16 ans et 16 à 18, doit être faite de la même façon par le secrétaire-trésorier, dans son recensement, et par l'instituteur ou l'institutrice, dans le registre d'appel. Les enfants de 5 à 7 ans, ce sont les enfants de 5, 6 et 7 ans révolus; les enfants de 7 à 14 ans, ce sont les enfants de 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14 ans révolus; les enfants de 14 à 16 ans, ce sont les enfants de 15 et 16 ans révolus; les enfants de 16 à 18 ans, ce sont les enfants de 17 et 18 ans révolus.

Un autre devoir important des secrétaires-trésoriers, c'est celui de fournir aux inspecteurs d'écoles tous les renseignements nécessaires à ces derniers dans l'accomplissement de leurs devoirs officiels. Certains secrétaires ont fait preuve de négligence vis-à-vis des inspecteurs, dans le passé. J'attire l'attention de MM. les secrétaires sur cette remarque et les prie, à l'avenir, de donner aux inspecteurs tous les renseignements dont ils ont besoin.

MM. les commissaires et MM. les syndics, j'ai constaté avec plaisir, par les rapports des inspecteurs, que le nombre des commissions scolaires qui visitent leurs écoles deux fois l'année, tel que le prescrit la loi, est plus considérable qu'il ne l'était il y a quelques années. Mais plusieurs commissions scolaires ne visitent leurs écoles qu'une fois, et un certain nombre même ne les visitent pas du tout. J'espère que, conscients de leur responsabilité, tous les commissaires et syndics se feront un devoir de visiter sérieusement leurs écoles, au moins deux fois l'année.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,

Votre obéissant serviteur,

CYRILLE-F. DELAGE,  
*Surintendant.*

## Commission administrative du fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire

SESSION DU 7 DÉCEMBRE, 1916

Présents: L'honorable Cyrille-F. Delage, surintendant de l'Instruction publique, MM. John Ahern, de la cité de Québec, délégué de la conférence des instituteurs catholiques de Québec; J.-N. Perrault, de la cité de Montréal, délégué de la conférence des instituteurs catholiques de Montréal; H.-M. Cockfield et M.-C. Hopkins, de la cité de Montréal, délégués de l'association provinciale des instituteurs protestants.

Le procès-verbal de la dernière session est approuvé.

Le secrétaire soumet son rapport annuel:

Monsieur le président,

Messieurs les membres de la commission administrative du fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire.

Messieurs,

Le soussigné, secrétaire de votre commission, a l'honneur de vous soumettre le rapport qui suit:

Comptes du fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire pour l'année 1915-16, indiquant le revenu et la dépense ainsi que le capital.

*Le Revenu*

Retenue de 4% sur \$200,000.00, subvention aux écoles publiques. (Art. 3012 S.R.P.Q. 1909).....	\$ 8,000.00
Allocation du gouvernement (2 Geo. V ch. 27, s. 5).....	27,000.00
Intérêt sur le capital (Art. 3010, 3013 et 3024 S.R.P.Q. 1909).....	2,000.00
Surplus de l'ancien fonds de pension (Art. 3018 R.S.R.P.Q. 1909).....	10,021.49
Retenue de 2% sur le traitement des instituteurs et des institutrices (Art. 3012 S.R.P.Q. 1909).....	2,894.00
Retenue de 2% sur le traitement des inspecteurs d'écoles (Art. 3012 S.R.P.Q. 1909).....	49,589.17
Retenue de 2% sur le traitement des professeurs des écoles normales (Art. 3012 S.R.P.Q., 1909).....	2,183.72
Retenue de 2% payée par les fonctionnaires eux-mêmes au surintendant (Art. 3019 S.R.P.Q., 1909. Règlement N° 10 de la commission administrative du fonds de pension).....	774.28
Transféré du fonds des écoles publiques, retenue de 4% (Art. 3012, S.R.P.Q., 1909).....	2,789.56
Transféré du fonds des écoles élémentaires (O. C. N° 742).....	9,000.00
	7,500.00
	<hr/>
	\$121,752.22

*La Dépense*

Par les pensions, montant des chèques émis.....	\$ 118,007.01
Par les remboursements (Art. 2995 S.R.P.Q., 1909).....	700.91
Par les dépenses d'administration.....	304.50
Déposé au Trésor de la Province allant au capital, (Art. 3010 et 3024 S.R.P.Q., 1909).....	822.71
Surplus de l'année.....	1,327.09
	<hr/>
	\$ 121,752.22

*Pour le Compte du Revenu*

Surplus de l'année 1914-15 placé en fidéi-commis dans le Trésor de la Province (Art. 3014 et 3016).....	\$ 338.12
Surplus de l'année 1915-16.....	1,327.09
	<hr/>
	\$ 1,665.21

*Le Capital du Fonds de Pension*

Montant du capital le 1er juillet 1915.....	\$ 204,948.75
Porté au capital pour l'année 1915-16.....	822.71
	<hr/>
Le capital au 1er juillet 1916.....	\$ 205,771.46

Certifié:

(Signé) Jos. MORIN,  
Auditeur de la Province.Département du Trésor, Bureau de l'Auditeur,  
Québec, 22 novembre, 1916.

J'ai été informé que les pensionnaires suivants ont repris l'enseignement :

Noms . . . . .	Âges	Pension
Caroline Drouin . . . . .	58 . . . . .	\$ 111.56
Joséphine Lecompte . . . . .	52 . . . . .	93.33
Élisa-J. Matthieu . . . . .	50 . . . . .	99.03
Marie-Anne Ouellet . . . . .	44 . . . . .	92.82
Emma Rix . . . . .	67 . . . . .	147.63
Iola-J. Shufelt . . . . .	49 . . . . .	241.08
Olivine Tardif . . . . .	61 . . . . .	124.38
		<hr/>
		\$ 909.83

Les pensionnaires suivants sont décédés :

Eugénie Arsenaull . . . . .	73 . . . . .	\$ 94.17
Mme J.-B. Bernatchez . . . . .	68 . . . . .	75.00
Mme F.-X. Blais . . . . .	71 . . . . .	75.33
Rosalie Boisvert . . . . .	61 . . . . .	75.00
Célestin Bouchard . . . . .	75 . . . . .	561.09
Hermine Caron . . . . .	67 . . . . .	75.00
Mme F.-X. Cayer . . . . .	45 . . . . .	75.00
Eugénia Clancy . . . . .	58 . . . . .	75.00
Lillie Clarke . . . . .	52 . . . . .	505.35
Eugénie Clermont . . . . .	55 . . . . .	75.00
Clémentine Côté . . . . .	60 . . . . .	75.00
F.-X. Debien . . . . .	82 . . . . .	216.50
Georgiana Descoteaux . . . . .	56 . . . . .	112.32
Anne-Marie Dionne . . . . .	48 . . . . .	75.00
Josephine Dubeau . . . . .	71 . . . . .	94.72
Ida Dubreuil . . . . .	53 . . . . .	75.00
Liza Duplessis . . . . .	60 . . . . .	75.00
Judith-Julia Farley . . . . .	86 . . . . .	98.55
Hermeline Geoffroy . . . . .	67 . . . . .	122.84
Céline Gingras . . . . .	72 . . . . .	132.45
Cordélie Goulet . . . . .	68 . . . . .	75.00—
Mme H.-D. Grégoire . . . . .	76 . . . . .	75.00
Caleb-S. Holliday . . . . .	69 . . . . .	588.68
Jane-A. Holyon . . . . .	65 . . . . .	75.00
Sophie Hudon . . . . .	61 . . . . .	75.00
Morgan Lane . . . . .	77 . . . . .	241.65
Mme Ernest Larivière . . . . .	59 . . . . .	75.00
Joséphine Leblanc . . . . .	57 . . . . .	75.00
Joseph Manseau . . . . .	75 . . . . .	257.31
P.-V. Maucotel . . . . .	87 . . . . .	148.54
Jane McMartin . . . . .	76 . . . . .	325.80
Mme Jos.-A. Morin . . . . .	74 . . . . .	75.00
Mme Patrie Reed . . . . .	58 . . . . .	75.00
Dorothea Ryan . . . . .	72 . . . . .	393.21
Sarah-H. Shanks . . . . .	64 . . . . .	156.00
Mme Célanire Tremblay . . . . .	67 . . . . .	75.00
Hortense Vignault . . . . .	50 . . . . .	75.00
G.-W.-S. Webb . . . . .	82 . . . . .	75.00
		<hr/>
		\$ 5,699.51

Quelques pensionnaires, âgés de plus de 56 ans, résidant en dehors de cette province, n'ont pas encore transmis la déclaration qu'ils doivent produire pour établir qu'ils ont droit à leur pension. Ce sont :

Noms	Âges	Résidences
Eulalie Caron-Deblois	66	Ottawa.
Adèle Hudon	64	Ottawa.
Arthur Mackay	64	Simpson, S.
Mme James McGregor	60	Los Angeles.
Malvina Rolland	75	Chicopee Fall

Deux pensionnaires âgées de moins de 56 ans résident en dehors de cette province :

Mme Edmond Côté	53	Cache Bay, O
Emma Jalbert	55	Haileybury, O

Elles ont cependant produit des certificats de médecins résidant dans la province de Québec et demandent la permission de résider à l'étranger.

N'ont pas encore produit de certificats de médecin :

Rose-Alma Bédard	48	123.56
Mme L.-J. Boisjoly	55	100.99
Florida Boudreau	41	75.00
Amanda Desroches	54	98.67
Maggie Donohue	42	83.67
Marie-Louise Fossard	41	75.00
Mme Z. Gélinas	51	75.00
Philomène Gendreau	43	80.10
Sophonie Hamel	55	75.00
Adèle Lamontagne	53	75.63
Elmire Mercier	49	75.00

Plusieurs inspecteurs d'écoles n'ont pas encore transmis leur rapport sur les pensionnaires, parcequ'ils n'ont pas encore terminé leurs visites. Plusieurs pensionnaires n'ont pas été vus par suite de leur changement de domicile ou de leur absence lors du passage de l'inspecteur.

Le tout humblement soumis,

(Signé) AVILA DE BELLEVAL,  
Secrétaire.

La commission examine les déclarations et certificats de médecin produits par les pensionnaires ainsi que les rapports des inspecteurs d'écoles et autorise le paiement de la pension de tous les anciens pensionnaires dès qu'ils auront rempli les formalités requises et établi leur droit.

La pension ne sera cependant payée à Mlles Adéla Bouffard et Rosalie Gaudreau que sur rapport favorable d'un autre médecin.

La pension de Mlle Lina Ledoux sera suspendue à compter du 1er juillet 1917.

Mmes Agnès Symington, Edmond Côté et Emma Jalbert pourront continuer à demeurer en dehors de la province.

La demande de pension de Mlle R.-A. Quintin est refusée, le rapport du Dr Chagnon ne lui étant pas favorable.

Celle de Mlle Clémentine Brisebois est accordée pour un an.

Examinant ensuite les nouvelles demandes de pension et de remboursement et les documents produits à l'appui de ces demandes par les fonctionnaires ci-après nommés, la commission accorde ou refuse ces demandes comme suit :

## FONCTIONNAIRES AGÉS DE 56 ANS ET PLUS

Pensions accordées: Jean-Baptiste Martel, Hélène-Gertrude Wood, Delvina Paradis, Alice Fuller, Martha-Elisabeth Richardson, Cléophas Leblanc, Clarisse Tousignant, Delphine Croteau, Marie-Anne Marcotte, Euphrasie Allaire, Bertha-L. Robbins, Aurélie Poitras, Adelvina Gagné, Pierre-Cléophas Simard, Evelina Cadieux, Walter Odell, J.-O. Cassegrain, P.-A. Roy.

Pensions accordées à condition que le fonctionnaire établisse qu'il a enseigné au moins vingt ans:

Victor Milot, Alphonsine Giroux, Marie-Louise Brisson Cette dernière devra en plus prouver qu'elle a un diplôme.

Pension refusée: Hermine Giroux.

*Fonctionnaires âgés de moins de 56 ans*

Pensions accordées: Joséphine Laliberté, Jane-V. Palmer (du jour qu'elle aura cessé d'enseigner), Stanislas Vébert, Élisabeth-J. Reid, Émila Hudon, Alphonsine Sauvé, Valérie Laporte, Lumina Béliisle, Marie-Osine Tellier, Odélie Ferland, Marie-Joséphine-Léda Morin.

Pension accordée si le fonctionnaire établi qu'il a enseigné au moins vingt ans:

Exilda Valiquette, pour un an.

Pensions accordées sur rapport favorable d'un autre médecin: Joséphine-Elmina Gagnon, Octavie Pothier, Anna Harrison, Bathilde Royer, Joséphine Campeau, Rose-Léonie Viguault, Émilie Gadbois, Hortense Bergeron, Albertine Proulx, Eugénie Lebel.

Pensions refusées: Rose-Anna Renière, Martha Bourget, Marie-Alice Vézina, Albertine Michaud, Adèle Génois, Rose-Anna Giroux, Ida Bergeron.

*Demandes de Remboursement*

Demandes accordées: Sévérine St-Laurent, Céline Sauvé, Joseph Germain, Lucinda Jourdain, Hélène Aspiros, Joséphine Vaillant, Agnès-Robida McDiarmid, Alice Beaulieu, Cécile Audet, Bernadette Sicard, Omer Carrière.

Demandes refusées: Christine Leblanc, Anna Gauthier, Florida Fournel, Agnès Huneault, Albertine Dulude, Emma Beaulieu.

Après avoir examiné le dossier de Mlle Elmire Moll, et les lettres de l'honorable juge Lafontaine à l'appui de sa demande, la commission décide que cette institutrice, n'ayant pas de diplôme et partant n'étant pas fonctionnaire de l'enseignement primaire, n'a pas droit au remboursement de ses retenues.

La commission décide que les fonctionnaires porteurs d'un diplôme régulier, quoique n'enseignant qu'une matière spéciale du programme d'études, peuvent participer au fonds de pension, pourvu qu'ils paient la retenue sur leur salaire.

Mlle Rose Larivière, institutrice munie d'un diplôme, mais remplissant les fonctions de bibliothécaire et de sténographe du principal d'une école et ne prenant aucune part à l'enseignement ou à la direction, demande à ce qu'elle ne soit plus considérée comme fonctionnaire de l'enseignement primaire et à être exemptée de payer la retenue sur son salaire. La commission décide qu'en effet Mlle Larivière n'est pas fonctionnaire de l'enseignement primaire et n'est pas tenue de payer la retenue.

La commission émet l'opinion qu'une institutrice munie d'un brevet pour Jardin de l'enfance (Kindergarten), et qui enseigne dans une telle école, sous le contrôle d'une commission scolaire, est fonctionnaire de l'enseignement primaire au sens du paragraphe 13 de l'article 2521 de la loi de l'Instruction publique.

Le président clôt la session.

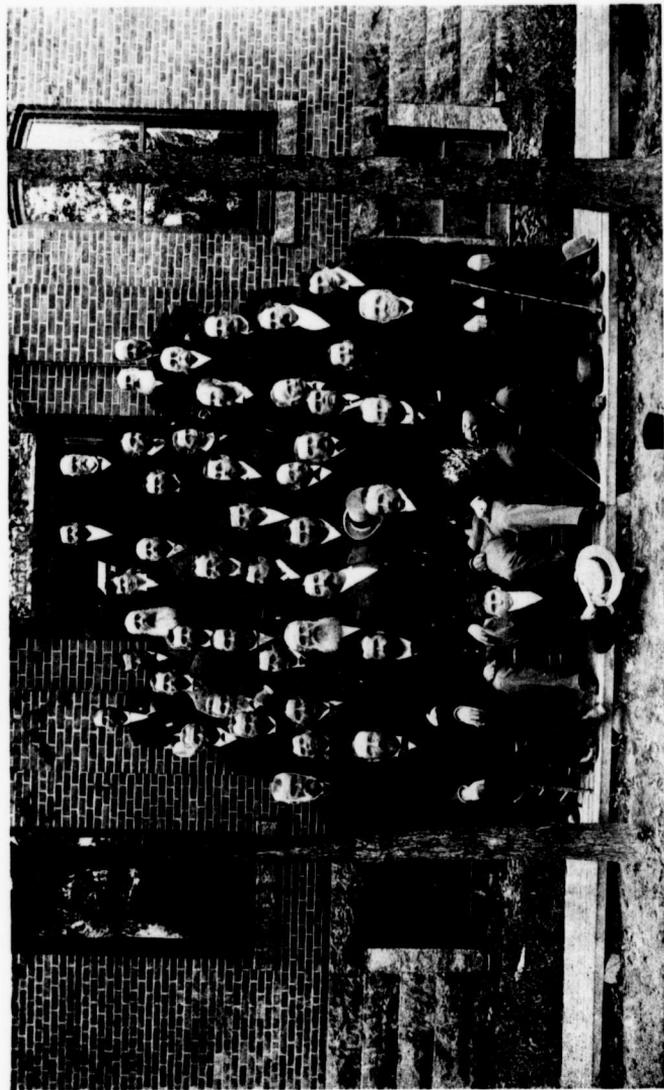
Le Président,

CYRILLE-F. DELAGE,

Surintendant,

Le Secrétaire,

AVILA DE BELLEVAL.



**CONGRÈS DES INSPECTEURS D'ÉCOLES TENU À SAINT-HYACINTHE, LES 21 ET 22 AOÛT 1895.**

M. J.-N. MILLER.  
*Secrétaire du Congrès.*

HONORABLE P. B. DE LA BRÛÈRE.  
*Surintendant.*

DR G.-W. PARMELEE.  
*Secrétaire anglais du Département.*

livr  
dés  
esti  
5

## Ecoles normales catholiques

LISTE DES DIPLÔMES ACCORDÉS EN JUIN 1917

## ÉCOLE NORMALE DE RIMOUSKI

*Brevet académique.*—Avec grande distinction—Mlle Berthe Belles-Isles.*Avec distinction.*—Mlles Amanda Dionne, Yvonne Dufour, Juliette Lavoie.*Brevet modèle.*—Avec grande distinction—Mlles Azilda Vignola, Léonie Roy, Corinne Martel, Emma Labrie, Rita Cullen, Philomène Plourde.*Avec distinction.*—Mlles Angéline Ruest, Anne-Marie Voyer, Anne-Marie Fournier, Aline Lévesque, Alice Bernier, Yvonne Turcotte, Bernadette Lévesque, Berthe Proulx, Cécile Coté.*Satisfaisant.*—Mlles Clara Deschamps, Angèle Cloutier, Azilda Marmen, Anne-Marie Poirier.*Brevet élémentaire.*—Avec grande distinction—Mlles Eva Ouellet, Blanche Côté, Léonie Létourneau.*Avec distinction.*—Mlles Marie-Adèle Pelletier, Antoinette Roy, Luména Roy, Zuléma Gagnon, Luména Leblanc, Rose-Anne Berger, Blanche Dubé, Marie-Anna April, Blanche Tremblay, Wilhelmine St-Amand, Alice Leblanc, Yvonne Dumais.*Satisfaisant.*—Mlles Marie Louise Pelletier, Marie-Claude Couillard, Ernestine Gagné, Blanche Gagnon.

## PÉDAGOGIE

## "AU SERVICE DE MON PAYS"

CONFÉRENCE ET DISCOURS.—Par C.-J. Magnan.

Ce volume vient de paraître. Il comprend cinq cents pages grand format imprimées en caractères bien lisibles et ornées de huit gravures hors texte. Il renferme un grand nombre de conférences et de discours sur les sujets suivants: Pédagogie, Instruction publique, Religion, Patriotisme, Souvenirs de voyage. Ces conférences et discours sont suivis d'appendices documentaires. L'ouvrage est dédié au Premier Ministre de la province de Québec, Sir Lomer Gouin, qui a bien voulu l'honorer d'une fort jolie préface et d'une lettre des plus sympathiques que nous reproduisons ici:

"CABINET DU PREMIER MINISTRE

Québec, 31 octobre, 1917.

"M. C.-J. Magnan,  
Inspecteur général.

"Cher monsieur Magnan,

"Vous m'avez demandé d'écrire une lettre-préface pour votre beau livre AU SERVICE DE MON PAYS. C'est avec plaisir que je me rends à votre désir, heureux d'avoir l'occasion de vous témoigner publiquement mon estime et mon admiration. Ne m'en voulez pas si, au lieu d'une lettre-

préface, je vous envoie une préface: dans cette dernière, il m'a été plus facile de dire ce que je pensais de votre ouvrage et de son auteur.

"Vous avez bien voulu me dédier votre livre; c'est un témoignage que j'apprécie hautement et pour lequel je vous prie d'agréer ma plus vive gratitude. Je suis heureux que vous ayez eu la délicatesse d'associer mon nom à une œuvre consacrée à l'éducation de la jeunesse, œuvre qui m'est particulièrement chère, vous le savez.

"Veuillez agréer, cher M. Magnan, l'expression de ma sincère amitié.

LOMER GOUIN."

Voici maintenant la préface que Sir Lomer Gouin a bien voulu écrire pour "AU SERVICE DE MON PAYS":

#### "PRÉFACE

"En 1881 et en 1882, il y avait à l'École modèle de Louiseville un petit instituteur de quatorze ans qui était chargé d'apprendre à lire, à écrire et à compter à une classe d'au-delà de quatre-vingts enfants. C'était une rude tâche, une tâche écrasante pour un adolescent. Comme le Petit Chose de Daudet, il a dû souffrir plus d'une fois de l'espièglerie, de l'indiscipline et, peut-être aussi, de la mauvaise volonté de ses nombreux élèves. Mais il avait du courage, il était rempli de zèle et il affectionnait d'une façon toute particulière la carrière qu'il avait embrassée. Il se sentait déjà dans la sphère qui convenait à ses aptitudes et à son tempérament, et ce fut dans cette école de campagne, "au milieu de ce petit peuple remuant et mutin", qu'il commença son apprentissage professionnel. Ainsi qu'il le dira plus tard, c'était prendre contact de bien bonne heure avec les réalités de la vie; mais la nécessité est impérieuse et elle le pressait déjà à être homme avant l'âge. Il eût bientôt la bonne fortune d'être admis à l'École normale de Québec où, après de brillantes études, il ne tarda pas à devenir professeur. Grâce à son travail et à son talent, il avait réussi à franchir rapidement une étape difficile.

"Trente années et plus se sont écoulées depuis cette époque, et le jeune professeur de l'École modèle de Louiseville est aujourd'hui Inspecteur général des écoles catholiques de la province de Québec. Il a eu cette rare qualité: la persévérance, et il est resté fidèle à la cause qu'il avait embrassée dans sa jeunesse et à laquelle il a donné les meilleures années de sa vie.

"Pendant le dernier quart de siècle, il a suivi d'un œil toujours attentif le mouvement de l'instruction publique et il s'est occupé attentivement, intelligemment et sans un moment de répit des choses de la pédagogie. Il a acquis une expérience considérable qui, chez nous, ne le cède à nulle autre.

"M. Magnan a eu l'heureuse idée de grouper en un joli volume les discours les plus importants qu'il a prononcés dans sa carrière, et tous ceux qui

s'intéressent au problème de l'instruction populaire lui en sauront gré. Les instituteurs et les institutrices seront particulièrement heureux de lire et même de relire des pages qui avaient été écrites à leur intention et dans lesquelles ils pourront faire une abondante moisson de conseils et de renseignements pratiques. Les membres des commissions scolaires, eux aussi, pourront tirer grand profit des "Discours et Conférences" de M. Magnan. Dans l'intérêt de la belle et grande cause dont ils ont charge, il n'est pas indifférent qu'ils connaissent ou qu'ils ignorent "notre système scolaire", "la mission de l'école rurale", "l'importance de l'école primaire" et "la nécessité de la formation professionnelle de l'institutrice" à laquelle ils confient leurs enfants. Il est, en outre, certaines pages d'une documentation irréfutable dont je conseillerais fortement la lecture aux personnes de langue anglaise qui, sur la foi de renseignements erronés et malicieux, ont pu douter de la générosité de notre Province; elles verront de quelle façon tolérante nous traitons les minorités au point de vue scolaire.

"Bref, sur cette question comme sur bien d'autres, le livre de M. Magnan est fort instructif et il se lit agréablement. L'auteur a fait œuvre utile, et, pour ma part, je suis heureux de l'en féliciter cordialement.

Octobre 1917

LOMER GOUIN."

Dans l'Introduction qui précède ses "Conférences et Discours", l'auteur dit:

"En réunissant un certain nombre de mes conférences et discours sous le titre: "*Au service de mon pays*", je me propose d'être utile à tous les collaborateurs de la grande œuvre religieuse et nationale qui se poursuit chez nous par l'école primaire depuis bientôt un siècle. Aucune prétention littéraire n'a présidé à l'élaboration de ce projet; la pensée seule de contribuer au progrès pédagogique bien entendu et au développement de l'instruction publique, conformément aux traditions et aux aspirations de la nationalité canadienne-française, m'a servi de guide. Et aussi, en groupant les modestes pages qui suivent, j'ai voulu être utile aux jeunes instituteurs, en mettant à leur disposition des documents où ils apprendront à aimer leur profession et à lui consacrer leurs talents et leurs efforts."

"*AU SERVICE DE MON PAYS*" est en vente chez J.-P. Garneau, libraire, 47 rue Buade, Québec, et chez Beauchemin, libraire, 79 rue St-Jacques, Montréal. On peut aussi se le procurer en s'adressant à l'auteur, Case postale 125, Haute-Ville, Québec.

Prix: \$2.00 l'unité.

## Hygiène

De toutes les affections chroniques de l'enfance, la croissance exagérée des végétations adénoïdes est l'une de celles qui causent le plus de mal.

Ces végétations occupent les parties postérieures et supérieures du pharynx et, lorsqu'elles se gonflent, elles obstruent les fosses nasales postérieures et gênent considérablement la respiration. L'enfant respire par la bouche qu'il a toujours ouverte; il ronfle durant son sommeil et ses nuits sont toujours agitées.

La voix est nasonnante; la surdité est permanente et il y a des bourdonnements d'oreilles, des douleurs et de l'infection de l'oreille moyenne.

L'enfant se plaint de maux de tête fréquents, de lourdeurs, de paresse intellectuelle, d'inaptitude au travail.

La figure de l'adénoïdien a un aspect particulier qui le fait reconnaître facilement: le teint est pâle, la lèvre supérieure est épaissie, les paupières bouffies, la bouche est toujours ouverte. Les dents de la mâchoire supérieure sont irrégulièrement implantées, elles chevauchent; elles n'ont pas assez de place par suite du développement insuffisant de la mâchoire.

. . .

Les végétations adénoïdes ont des conséquences désastreuses; l'enfant tousse, il fait de l'asthme nasal et de la bronchite. Par suite de l'insuffisance de la respiration, l'enfant n'a pas sa dose normale d'air et d'oxygène; son sang reste donc vicié et, comme conséquence, l'anémie profonde, la débilité générale s'installent en permanence.

Si nous insistons sur cette description un peu longue, peut-être, c'est afin de démontrer l'extrême importance de l'examen médical des enfants et leur traitement rationnel le plus précoce possible. Dans le cas qui nous occupe, il est facile de comprendre que ce pauvre malade doit être immédiatement secouru, car il s'agit de réveiller son intelligence endormie et paralysée par l'infirmité corporelle.

Nous ne parlerons pas du traitement, lequel ne peut être dirigé que par un bon médecin.

L'instituteur aura fait son devoir quand il aura dépisté la maladie et qu'il aura exposé aux parents les ravages causés chez leur enfant, et l'importance d'un traitement sérieux et hâtif. Ce traitement est plutôt simple et facile et, dans presque tous les cas, il est infaillible.

J.-G. PARADIS.

bon: c  
(on ne  
de boi  
le stru

## Pédagogie pratique

*Expliquez comment vous croyez pouvoir, dans une même leçon, relier les leçons de choses, les notions de sciences et l'économie domestique*

Le domaine des sciences est immense et en quelque sorte infini, et nul ne peut prétendre à le parcourir, en entier, consacrerait-il à l'étude toute une vie aussi longue que celle des patriarches. Force est donc aux savants eux-mêmes de se limiter, de se spécialiser. A plus forte raison, l'élève de l'école primaire ne saurait-il prétendre à approfondir les sciences naturelles, puisqu'il a à peine le temps de les effleurer. C'est surtout à l'enseignement des sciences physiques qu'il convient d'appliquer le mot de M. Gréard: "L'objet de l'enseignement primaire n'est pas d'enseigner à l'enfant tout ce qu'il est possible de connaître, mais bien de lui apprendre ce qu'il n'est permis à personne d'ignorer." Plus le champ est vaste, plus il faut savoir se limiter. Puisqu'il n'est possible d'enseigner que les notions les plus indispensables, il faut les enseigner dans un but pratique et en vue des applications aux besoins de la vie, c'est-à-dire pour les garçons en vue des applications à l'agriculture et à l'industrie, et pour les filles en vue de l'économie domestique ou rurale, avec pour les uns et les autres, la connaissance de l'hygiène comme couronnement.

Nous proscrirons donc l'enseignement scientifique trop abstrait et purement spéculatif, comme ne convenant nullement au but que nous devons nous proposer. C'est donc sous forme de leçons de choses avec des expériences familières que nous enseignerons les sciences; nous ferons naître ainsi chez nos élèves l'esprit d'observation, qui est le véritable esprit scientifique. A la suite de l'expérience ou de l'observation, viendront l'explication et autant que possible les applications aux besoins de la vie. C'est dire que la même leçon sera généralement à la fois une leçon de science élémentaire et usuelle, une leçon de choses et une leçon d'économie domestique ou rurale (ou d'agriculture dans les écoles de garçons).

Prenons pour exemple une leçon sur le charbon. La matière est abondante et peut suffire à plusieurs causeries. Nous supposons que nous avons affaire à des élèves déjà grands, capables de comprendre un peu de sciences, au cours moyen, par exemple. Ces enfants savent déjà ce que c'est que du charbon, mais d'une façon superficielle, il est donc prudent de ne pas trop faire fond sur ces premières notions, parmi lesquelles peuvent se trouver des idées fausses, et de procéder comme si nous avions tout à leur apprendre.

Il s'agit donc d'abord de bien faire connaître et étudier le charbon: c'est la leçon de choses. Montrons un morceau de charbon de bois (on ne pourrait dans une même leçon étudier à la fois la houille et le charbon de bois), faisons-le passer de main en main; faisons-en examiner la couleur, la structure et la dureté, le poids par rapport à un morceau de bois de même

grosseur. A la texture du charbon, dans laquelle on reconnaît sans peine celle du bois, les enfants verront facilement que le charbon est fabriqué avec le bois, comme on le leur a sans doute déjà dit. Il est probable cependant que jamais, jusque-là, elles n'avaient pris la peine d'examiner, aussi attentivement un morceau de charbon. Il s'agit maintenant de savoir comment on le prépare. Peut-être, si l'on est dans une région forestière, quelques-unes pourront-elles renseigner leurs camarades à ce sujet; sinon, la maîtresse le fera. Elle insistera sur les précautions à prendre pour préparer la meule et surveiller le fourneau allumé, afin que toute la pile de bois ne se consume pas et ne donne que de la cendre.

C'est le moment de donner aux enfants quelques indications pour le choix du meilleur charbon: il doit être sec, cassant, bien solide et suffisamment dur. Le bois blanc ne donne qu'un charbon médiocre, qui brûle presque aussi vite que la braise de boulanger et qui ne donne que peu de chaleur: l'achat de ce charbon est d'autant plus désavantageux que le charbon se vend généralement à la mesure et non au poids. Quand le charbon se casse difficilement, c'est qu'il est mal préparé et il renferme le plus souvent des fumérons; le même inconvénient se produit souvent avec le charbon trop gros.

Le charbon de bois est d'un usage très commode pour la cuisine, surtout en été et lorsqu'on n'a besoin que de peu de feu; il s'allume facilement à l'aide de copeaux de menuisier ou de braise de boulanger, il ne donne pas de fumée et il s'étouffe facilement. Faire remarquer aux enfants que c'est une imprudence des plus dangereuses que d'allumer du charbon à l'aide de pétrole ou d'essence minérale.

En brûlant, le charbon donne naissance à l'acide carbonique. Il est facile de faire constater aux enfants:—si on ne l'a déjà fait en étudiant l'air—que ce gaz est impropre à entretenir la combustion et qu'il en est de même de l'air qui en contient une assez grande proportion. On pourrait à cet effet recueillir d'avance, dans un bocal, à l'aide d'un grand entonnoir, l'acide carbonique provenant de la combustion du charbon. Une allumette enflammée ou une bougie allumée plongés dans ce bocal s'éteindraient aussitôt. Un gaz qui ne peut entretenir la combustion est également impropre à la respiration. Il y a donc des précautions à prendre lorsqu'on fait usage du charbon de bois: avec le bois, avec la houille, la fumée avertit du danger. Il n'en est pas de même avec le charbon de bois. Trop souvent même, des ménagères imprudentes en font usage dans des appartements exigus, dépourvus de cheminée ou dont la cheminée a été bouchée. C'est une imprudence que l'on peut payer de sa vie: si l'on est seule et si l'on n'a pas de voisins assez rapprochés, on peut céder à un étourdissement causé par un commencement d'asphyxie et tomber, et c'est alors la mort à bref délai. Il faut toujours avoir soin, si le fourneau n'est pas placé sous le manteau d'une cheminée, d'ouvrir la fenêtre toute grande: c'est le seul

moyen de parer au danger, et encore ne suffit-il pas toujours à prévenir les étourdissements et les maux de tête.

C'est ainsi que dans une même leçon sur le charbon, la leçon de choses, les sciences et l'économie domestique peuvent et doivent s'allier et se compléter mutuellement. Il serait facile de multiplier les exemples de leçons pour lesquelles la même méthode est possible et doit par conséquent être employée. Parle-t-on de l'eau potable? Il est facile de montrer et de faire goûter une bonne eau, de faire constater que l'eau calcaire ne dissout pas le savon, de montrer l'eau d'une mare, d'un baquet, et d'en faire comprendre l'usage. Si l'on a expliqué aux enfants comment se propagent la plupart des maladies, il sera facile de leur faire comprendre que l'on doit éviter de soulever la poussière dans les appartements et qu'il est par conséquent préférable de balayer au chiffon humide ou par tout autre moyen analogue et que le plumeau doit être proscrit.

L'application pratique sera la règle. Toutefois il faut remarquer que toute règle suppose des exceptions. Il est des notions qui ne comportent pas d'applications pratiques immédiates et qu'il faut cependant enseigner parce qu'elles doivent préparer et faire comprendre les leçons suivantes.

B. L.

*Inspecteur primaire.*  
(*L'Ecole et la Famille.*)

### Le Cercle Jacques-Cartier de l'A. C. J. C., de Montréal

Les lecteurs de *l'Enseignement Primaire* ont déjà eu l'occasion de connaître l'existence et quelques caractères intimes du Cercle Jacques-Cartier. Il leur sera peut-être intéressant d'avoir un compte-rendu de ses séances de l'an dernier et de savoir brièvement ce qu'il entend et veut faire durant cette nouvelle année.

Le Cercle a tenu dix-neuf réunions d'étude. A chacune d'elles étaient inscrits au programme deux travaux, l'un historique, l'autre pédagogique, sous les rubriques générales suivantes: "L'histoire du Canada sous la domination anglaise", et, "L'enseignement de la lecture et de la dictée" dans les huit années du cours primaire.

La version de cette partie de notre histoire, s'étendant de la Cession à nos jours, nous a été particulièrement intéressante et profitable. L'étude de notre glorieux passé est à la mode depuis quelques années; plusieurs volumes ont paru traitant de choses canadiennes disparues; des conférences publiques ont été organisées pour nous renseigner, nous éclairer sur les faits et gestes de nos aïeux; de partout s'est élevé le cri d'alarme d'une pro-

fonde ignorance, ou d'une connaissance trop superficielle de nos origines et de nos traditions; enfin, de partout de voix autorisées nous demandaient instamment de retourner au passé, afin de détourner les maux du présent et d'orienter mieux l'avenir, de nous former, d'une façon solide, une conscience politique vraie, nationale. C'était donc un gage d'actualité et par suite d'intérêt que d'entrer dans ce mouvement nécessaire, venu même en retard.

Les programmes surchargés de nos écoles primaires et normales nous permettent tout au plus de feuilleter le manuel classique imposé, d'effleurer les événements et les personnages, de retenir quelques noms et quelques dates. Pour préparer avec une ampleur et une précision suffisantes des travaux sur une période ou une question déterminée, il nous a fallu visiter les bibliothèques, chercher, lire et fouiller plusieurs volumes pour en extraire des preuves, pour nous pousser à faire d'assez complets développements. Quels précieux avantages n'en avons-nous pas retirés, pour nous et nos élèves, quand, au dire d'un écrivain, le seul fait de regarder des rayons de volumes et d'en lire les titres est déjà un grand bénéfice pour l'instruction. Ces labeurs nous ont donc fourni l'occasion de revoir, d'approfondir et de raisonner ce que nous ne pouvons que toucher sur les bancs du collège.

Il est assez difficile, souvent impossible, de discuter sur l'histoire. Les travaux lus, on se borne ordinairement à poser des questions d'éclaircissement, de renseignements, à compléter quelques points, que le conférencier n'a pas suffisamment développés.

Mais nos séances ne manquaient pas d'animation; nous avions le sujet pédagogique, la lecture et la dictée au cours primaire. Ce sujet nous a permis de rester entièrement dans l'esprit de l'A. C. J. C., laquelle demande que nos études visent surtout à notre formation personnelle, aux besoins de notre profession. Le premier sujet était loin d'être contraire à cet esprit, mais le second y était certainement plus conforme. La pédagogie est essentiellement notre chose. Si elle enseigne des méthodes générales et suggère des procédés plus pratiques, il n'en demeure pas moins vrai que la personnalité du professeur joue un grand rôle dans l'interprétation et l'application. Aussi il fallait voir les discussions vives qui s'engageaient entre nos membres, chacun donnant ses opinions, confirmant ou contredisant par ses connaissances et ses propres expériences. Si du choc des idées jaillit la lumière, il est certain que cela nous a été fructueux d'avoir étudié et discuté en commun les meilleurs moyens de remplir les obligations de nos devoirs d'état.

Dès le commencement de septembre, les membres du cercle, revenus des quatre coins de la province, reprenaient avec plaisir leur vie de *piété, d'étude et d'action*, sous le toit hospitalier de l'École normale Jacques-Cartier et sous l'aimable direction de M. le Principal, leur aumônier. Quelques nouveaux membres y font bonne figure.

Les programmes d'étude ayant été tracés et les sujets partagés dès avant les vacances, il a été facile de se mettre immédiatement à l'œuvre. Toute l'année durant, nous étudierons la *psychologie de l'enfant* au point de vue pratique, l'*apologétique*, dans ses principales objections contre l'Église.

Il est peut-être bon de signaler une initiative nouvelle: la fondation d'une petite revue mensuelle. Elle a pour titre "*Semons*"; elle contient les résumés des travaux présentés par nos membres, sous leur signature, indique les jours des diverses réunions, annonce les dates de communions, *par roulement*, donne de la bibliographie, etc. . . . Elle permet aussi de traiter de sujets étrangers à nos programmes choisis, et M. l'abbé A. Desrosiers est le premier collaborateur du genre, par son article: *La Pédagogie à Montréal*. Les motifs qui ont présidé à la naissance de cet organe intime sont les suivants: "recueillir pour le profit de tous, les fruits de nos labeurs et de nos efforts, en conserver les idées maîtresses et les conclusions les plus précieuses, acquérir l'habitude d'une rédaction concise et soignée; inciter nos membres à préparer leurs causeries avec un plus grand soin".

Puissent nos espérances se réaliser comme par le passé; puissent les événements si redoutés ne pas venir interrompre nos instructives séances, pour le plus grand bien des enfants à nous confiés. Fidèles à l'A. C. J. C., nous pourrions continuer notre "vie efficacement militante pour le bien de la Religion et ce la Patrie".

GUSTAVE BELLEFELUR,  
Président.

### Conseils pratiques à un jeune écolier

Écolier, mon ami, si je te demandais pourquoi tu es aujourd'hui à l'école, tu me répondrais sans doute: "C'est pour devenir instruit que, tous les jours, je me rends ici". Ainsi, quoique jeune encore, tu comprends déjà l'importance de l'instruction que tu travailles à acquérir. Dans ton imagination tu as déjà comparé une personne instruite avec une autre qui ne l'est pas, et, en présence de la supériorité de la première, tu t'es dit: "Et moi aussi, je veux être instruit". L'instruction, voilà donc le but vers lequel vont maintenant tendre tes efforts. "Qui veut la fin doit vouloir les moyens", dit le proverbe. Or, la réalisation de ton idéal va exiger de toi bien des sacrifices. Celui de ta liberté est le premier que tu dois t'imposer. Fini maintenant, le temps où tu pouvais, à ton aise, folâtrer à travers les champs et les bois, pendant la belle saison d'été, ou te livrer aux non moins nombreux amusements que te procurait le long hiver. Une nouvelle étape a été franchie et te voilà écolier. Le sentier qui conduit à l'école est celui où maintenant, tous les jours il te faudra cheminer, car, on te l'a souvent dit, l'assistance régulière à l'école est la première condition que tu dois remplir pour atteindre le but que tu poursuis. Pas de progrès possibles si les absences se font fréquentes; l'élève qui n'est pas assidu ne peut s'instruire et, ce qui pis est, il devient une cause de retard pour ses condisciples. Lorsque, après une journée d'absence, tu reviens à l'école, tu constates que tes confrères comprennent et savent des choses que toi, tu ignores encore; tu te sens inférieur à eux, de là peut naître le découragement si fatal à un étudiant. Ah! si tu pouvais comprendre la valeur d'une journée bien employée à l'école, tu serais assurément un être assidu, plus assidu que tu ne l'es peut-être.

En second lieu, rappelle-toi que ce n'est pas tant pour apprendre que pour comprendre, que tu viens à l'école, et que l'on jugera de ton degré de science non à ce que tu sais mais à ce que tu comprends. Tu dois donc apporter une attention soutenue pendant les heures de classe afin de bien comprendre ce que ton professeur expliquera; il peut arriver parfois que les explications données par ce dernier ne soient pas suffisantes pour te faire comprendre la chose expliquée; ne crains pas, en ce cas, de demander de nouveaux développements, car, ne l'oublie pas, tu ne seras en état d'apprendre une leçon ou de faire un devoir d'une manière profitable que si tu as compris les explications préalablement données par ton maître.

Enfin, rappelle-toi que c'est en vain que tu auras satisfait à ces deux conditions, si ton rôle n'a été que passif, je veux dire si tu n'as pas travaillé toi-même. Un jeune homme qui, désireux d'apprendre le métier de forgeron, se contenterait de se rendre tous les jours à l'atelier, de regarder travailler son patron et écouter les explications données par ce dernier, perdrait à peu près son temps; il n'aurait pas rempli la condition la plus importante, le travail personnel. "C'est en forgeant que l'on devient forgeron", dit le proverbe. Il en est ainsi de toi, écolier. Lorsque tu auras assisté à l'école et compris les explications qui y auront été données, rappelle-toi que si la tâche du professeur est terminée, la tienne ne le sera que lorsque, chez vous, tu auras appris les leçons expliquées par ton maître, et appliqué, dans des exercices, les connaissances puisées à l'école. Voilà le travail personnel, travail qui, si tu le fais d'une manière intelligente, t'habituera à utiliser ce que tu as appris. A quoi servirait à un ouvrier de posséder de beaux outils, s'il ne sait pas le secret de s'en servir ?

Fais donc ce travail non pas dans l'unique but d'accomplir une tâche, mais en pensant qu'il est pour toi le plus sûr moyen d'atteindre le but que tu te proposes, devenir instruit.

En terminant, laisse-moi te dire avec Mgr Dupanloup que, à l'école, le travail du professeur est peu de chose, celui que fait l'élève est tout.

E. LITALIEN,

*Inspecteur d'écoles.*

28 novembre, 1917.

## MÉTHODOLOGIE

### L'analyse littéraire à l'École primaire

#### LE LABOUREUR ET SES ENFANTS

Travaillez, prenez de la peine:  
C'est le fonds qui manque le moins.

Un riche laboureur, sentant sa mort prochaine,  
Fit venir ses enfants, leur parla sans témoins.  
Gardez-vous, leur dit-il, de vendre l'héritage

Que nous ont laissé nos parents:  
Un trésor est caché dedans,

Je ne sais pas l'endroit; mais un peu de courage  
Vous le fera trouver; vous en viendrez à bout.  
Remuez votre champ dès qu'on aura fait l'ouï;  
Creusez, fouillez, bêchez, ne laissez nulle place  
Où la main ne passe et repasse.

Le père mort, les fils vous retournent le champ,  
De ça, de là, partout, si bien qu'au bout de l'an  
Il en rapporta davantage.

D'argent, point de caché. Mais le père fut sage  
De leur montrer avant sa mort,  
Que le travail est un trésor.

LA FONTAINE.

S'il est vrai qu'il est impossible d'apprendre à composer sans lire des modèles, il est également vrai qu'il faut recourir à l'analyse littéraire pour les faire comprendre et goûter par les élèves.

Les procédés d'analyse diffèrent d'après l'objet en vue. Le procédé suivant facilitera l'intelligence d'un modèle.

Les élèves liront la fable; le maître la lira aussi avec le plus d'expression possible, afin de la mieux faire goûter; puis, suivra l'explication des mots, des tournures ignorés des élèves.

Maître.—Joseph, quel nom donnez-vous à ce récit ?

Élève.—Je lui donne le nom de fable.

M.—Pourquoi ?

E.—Parce qu'il nous enseigne une leçon.

M.—Quel est le nom de la leçon d'une fable ?

E.—C'est une morale.

M.—Où se trouve la morale de cette fable ?

E.—Au commencement, dans les deux premières lignes.

M.—On dit *vers* au lieu de lignes, parce que c'est écrit en poésie.

M.—La morale est-elle au début de toutes les fables ?

E.—Elle est plutôt à la fin, comme dans la fable *Le Corbeau et le Renard*.

M.—Ici, la morale ne pique-t-elle pas notre curiosité ?

E.—Oui, M., on a hâte de la lire.

M.—Vous avez hâte de comprendre ce que le laboureur entend par :

*C'est le fonds qui manque le moins.*

M.—Jules, vous êtes fils de laboureur, dites-nous ce qu'il faut entendre par le mot *fonds* ?

E.—Je comprends qu'il désigne le sol, la terre du laboureur. Pour papa, son fonds, c'est sa terre.

M.—C'est bien cela. Et vous, Simon, vous êtes fils de forgeron, dites-nous ce qui constitue le fonds de votre père ?

E.—Ça doit être sa boutique avec tous ses outils.

M.—Il faut dire sa forge au lieu de sa boutique.

M.—Pourquoi le laboureur parle-t-il à ses fils sans témoins ?

E.—..... ?

M.—Le trésor caché dans l'héritage ne nous le dit-il pas ?

E.—Je suppose qu'il ne voulait pas que d'autres que ses enfants vin-

sent enlever le trésor.

M.—Ah! vous pensez que le laboureur savait qu'il y avait de l'or de

caché dans son champ ?

E.—Non, M., il n'avait bien qu'il n'y en avait pas.

M.—Il ne pouvait donc craindre le vol. N'est-ce pas plutôt par ruse

qu'il leur parle sans témoin ?

E.—Oui, il veut leur faire croire qu'il y en a un.

M.—Pour quel motif veut-il leur faire croire cela ?

E.—..... ?

M.—Lisez les vers 13e, 14e et 15e et vous aurez la réponse.

E.—Ah! oui, c'est pour les engager à mieux bêcher, remuer la terre.

M.—C'est bien cela. Quel avantage offre aux plantes une terre bien ameublie?

E.—Elle permet aux racines de pénétrer plus facilement dans la terre pour y puiser leur nourriture.

M.—Il y a encore un avantage non moins précieux que celui-là, et qui se rapporte aussi à la nourriture des plantes. L'ameublissement du sol permet à l'air, à la chaleur, à l'humidité d'y pénétrer pour dissoudre et rendre assimilables à la plante les sucs, les substances nutritives qu'il contient sous la forme de sels. Sans ce travail, quantité de ces sucs resteraient inabsorbables.

Si le père s'était contenté de leur parler de l'importance de bien remuer la terre pour en obtenir d'abondantes récoltes, ses fils auraient-ils travaillé autant?

E.—Non, M., ils auraient fait comme à l'ordinaire.

M.—Peut-être moins, n'étant plus dirigés par leur père. Aussi, c'est cette crainte qui pousse le laboureur à chercher un moyen de les engager à travailler. Et, pour cela, il va faire servir à leur avantage un penchant qu'a tout homme et qui peut dégénérer en passion dangereuses s'il n'est pas réglé. De quel penchant, s'agit-il ici?

E.—De l'amour de l'argent.

M.—Vous savez qu'on se donne parfois bien de la peine pour en acquérir. C'est ce qui explique l'ardeur des fils à remuer le champ.

Comprirent-ils enfin ce que leur père entendait par le trésor?

R.—Oui.

M.—Comment?

E.—D'abord par les vaines recherches du trésor, ensuite par l'abondance de la récolte.

M.—Peut-on dire que leurs recherches furent vaines?

E.—Non, puisqu'elles ont été la cause de l'abondance de la récolte.

M.—Peut-on résumer la leçon du laboureur en une proposition?

E.—.....?

M.—Le travail est.....?

E.—Le travail est un trésor.

M.—Le travail est un trésor pour le cultivateur, le manufacturier seulement?

E.—C'est un trésor pour tout le monde.

M.—Pour vous aussi, chers élèves. En parlant de vous, le mot *fonds* est pris au figuré: il s'entend pour le peu de connaissances que vous possédez, les facultés dont vous êtes doués; en un mot, il comprend votre intelligence; c'est ce fonds précieux que vous devez faire valoir par le travail, par l'étude. Gardez-vous bien de vous en laisser distraire par la légèreté, par un amour excessif du jeu et la haine des règlements scolaires.

Léonce, sentez-vous, à la lecture de cette fable, que l'auteur ait fait de grands efforts, de laborieuses recherches pour la composer ?

E.—Pas du tout : ça me paraît facile.

M.—Si facile, si simple qu'on se croirait capable d'en faire autant. Cette aisance, cette facilité, c'est la simplicité, le naturel dans le style. C'est ce qui distingue les fables de La Fontaine.

Qui peut me dire les vers où se trouve le plus de mouvement dans les idées ?

Personne ? . . . . . Eloi, lisez à partir du milieu de la fable, et trouvez les vers où les idées se pressent, se poussent, pour ainsi dire.

E.—Creusez, fouillez, bêchez . . . . ., et le vers suivant.

M.—Dans ce dernier vers, ne manque-t-il pas un mot ?

E.—Il manque *ne*.

M.—Avec *ne* le vers aurait une syllable de trop ; d'ailleurs le sens y supplée facilement.

Dans le 13<sup>e</sup> vers, se trouve-t-il un mot sans fonction grammaticale ?

E.— . . . . . ?

M.—Le pronom *vous* représente-t-il vraiment les personnes à qui l'auteur s'adresse ? est-il complément de *retournent* ?

E.—Je ne crois pas.

M.—Si on le supprime, la pensée a-t-elle autant d'effet ?

E.—Non.

M.—C'est que ce mot donne du piquant, de l'intérêt à la pensée. Tout le monde l'emploie, sans s'en rendre compte. L'autre jour, j'ai entendu Joseph me dire : "Jules m'a insulté, aussi je vous lui ai raconté son fait". Nous, est un mot explétif.

Y a-t-il un vers où il y a encore du mouvement dans les idées ?

E.—Dans le 15<sup>e</sup> vers : De ça, de là, partout . . . . .

M.—La phrase : "D'argent, point de caché", est-elle obscure ?

E.—Elle est très claire.

M.—Ne manque-t-il pas quelque chose à cette proposition ?

E.—Il manque le verbe, qui est sous-entendu.

M.—La phrase serait-elle plus claire avec le verbe ?

E.—Pas du tout.

M.—Le verbe serait donc ici un mot inutile ; et, dans le style, tout mot inutile est nuisible à la précision, au mouvement, à l'élégance de la pensée. Ne voyez-vous pas un autre membre de phrase où des mots sont sous-entendus ?

E.—*Le père mort*, veut dire après la mort du père, ou quand le père fut mort.

M.—Le style y gagne-t-il à supprimer ces mots ?

E.—Il gagne en rapidité, en précision et en élégance.

M.—Pourvu, toutefois, qu'il ne perde rien en clarté, première qualité du style.

Selon le temps à sa disposition, et le degré d'avancement des élèves, on peut multiplier les questions propres à faire comprendre et goûter le modèle. Il importe de les pousser à réfléchir et à découvrir ce qu'on veut leur enseigner.

NÉRÉE TREMBLAY,  
Instituteur.

### Causerie et leçon de choses

#### LE VERRE

*Matériel:* Morceaux de verre à vitre transparents, dépolis.—Un tube de verre mince.—Plaque à photographier.—Lampe à alcool.—Divers objets usuels en verre.

M.—Mes enfants, j'ai posé sur mon bureau divers objets que vous allez nommer.

Élèves.—Un morceau de vitre. Un verre à boire. Une bouteille. Une carafe.—Maître: En quoi sont tous ces objets? Elèves: En verre.—M. Mettez ce morceau de vitre devant vos yeux. Que voyez-vous?—E. Tout ce qui se trouve dans la classe.—M. Regardez dans la cour.—E. On voit très bien comme si on n'avait rien devant les yeux.—M. On dit, pour cette raison, que le verre est *transparent*. Connaissez-vous autre chose qui soit transparent?—E. Oui, Monsieur; l'eau, le tulle fin.—Maître. Bien; voici une autre morceau de vitre; mettez-le aussi devant vos yeux.—E. Monsieur, on ne voit rien.—M. Savez-vous pourquoi?—E. Parce qu'on a mis dessus une couche de peinture blanche?—M. Oui; c'est ce qu'on appelle du verre *dépoli*. Je laisse tomber ce morceau de verre.—E. Monsieur, il s'est cassé. L'autre jour je suis tombé en portant une carafe d'eau. Elle s'est brisée et les morceaux de verre m'ont blessé la main qui a beaucoup saigné.—M. Cela vous a appris que le verre est *fragile*; il faut le porter avec précaution; de plus, les fragments, en s'enfonçant dans la chair, causent des blessures douloureuses.

Les enfants ne doivent donc pas courir et folâtrer quand ils sont chargés de quelque objet en verre, car cette matière est *coupante*. Prenez ce carré de verre. Essayez de le rayer avec cette pierre ou ce crayon. Le pouvez-vous?—E. Non, Monsieur, il est trop dur.—M. Oui; il n'y a que le *diamant*, dont se servent les vitriers, qui soit capable de le rayer. Vous regarderez un vitrier poser une vite et vous saurez me dire comment il s'y prend. Je frappe avec le bout des doigts sur la vitre de la fenêtre. Vous entendez un son. On dit pour cette raison que le verre est *sonore*. Voici un verre très clair; je le choque légèrement avec cette lame de canif. Vous entendez un son très prolongé. Cette substance est du *cristal*, c'est-à-dire du verre

très fin et très beau qui coûte cher. Voyez ce mince tube de verre. Je le fais chauffer sur ma lampe; il fond. C'est en fondant ainsi le verre, et pendant qu'il est liquide, qu'on fabrique les objets que vous connaissez: par exemple, ce verre de lampe, cette loupe, mes lunettes, cette plaque pour photographie. Quoi encore?—E. Les encriers.—Les vases.—Les sucriers.—Les globes opaques pour les lampes.—Les glaces.—Les miroirs. M. C'est bien.—Résumons maintenant ce que nous avons dit.

RÉSUMÉ.—(A copier ou à dicter).—Le verre est dur, transparent, fragile, coupant, sonore. Il fond quand on le chauffe. Il sert à fabriquer des vitres, des vases, des globes, des cylindres pour les lampes, des loupes, des lunettes, des glaces et beaucoup d'autres objets.

DESSIN.—Verre de lampe.—Lunettes.—Carafe.—Bouteille.

E. ROBERT.

## LEÇON D'ANGLAIS

D'APRÈS LA MÉTHODE NATURELLE

Which, is the door in the picture open or shut? It is open.

Is it wide open? No it is not wide open.

How is it? It is almost half open. Or It is partly open.

Does it open outward or inward? It opens inward.

Of what is it made? It is made of plain tongued and grooved boards.

What is there in it not far from the top? Not far from the top there is a window in it.

Describe the window. The window is rectangular; its height is greater than its breadth; its width is a little more than half the width of the door; it has places for twelve small panes of glass; counting from top to bottom, four rows of panes, with three panes in a row; the middle pane of the lowest row is broken, while the first pane on the right of the second row and the last pane on the left of the third row are missing.

Describe the door. The door which is partly open, is high and narrow; it is made of plain tongued and grooved boards and is painted a dull gray; in the door not far from the top there is a window, three small panes wide and four panes high.

Over the door what is there? Over the door there is a window consisting of a single row of small panes of glass.

How many panes are there in the row? There are four panes in the row.

Above the window just mentioned what do you see? Above the window just mentioned I see a part of a slanted roof.

What you see above the window is a part of the roof of what? It is part of the roof of a porch.

What is a porch? The dictionary says that a porch is an exterior appendage to a building forming a covered approach or vestibule to a doorway.

Very good indeed, I am glad to see that you are learning to use your dictionary. With what is the roof of the porch covered? It is covered with tiles, slates, or shingles, I can't tell which.

What is a tile? According to the dictionary: "the word tile comes from the latin verb *tego* to cover; tiles are thin slabs of baked clay, used for covering the roofs of buildings, paving floors, lining furnaces and ovens and constructing ovens; a tall stiff hat is called a tile by people who want to be funny.

Are roofs covered with tiles in this country? No they are never covered with tiles in this country.

What are slates? Slates are slabs or thin pieces of smooth argillaceous stone used for covering the roofs of buildings.

Are roofs covered with slates in this country? In this country, roofs are not generally covered with slates.

What are shingles? The word shingle comes from the latin verb *scindo* to split; a shingle is a thin piece of wood, usually having parallel sides, thicker at one end than at the other, so as to lap with others, and is used as a roof-covering instead of tiles or slates.

Are roofs covered with shingles in this country? In the country parts of the province nearly all roofs are shingled or covered with shingles.

You see a porch, do you see the house? No I don't see the house.

Why don't you see the house? I don't see the house for the best of reasons; there's no house in the picture.

Are you sure that there's no house in the picture? Yes, I am absolutely sure of it.

The porch that you see is the porch of what? How can I tell of what it is the porch.

Hanging from a bracket to the left of the porch what is to be seen? Hanging from a bracket to the left of the porch a sign-board is to be seen.

What kind of sign-board is it? I suppose it is a hanging sign-board.

Very good. Give another answer describing its shape. It is a rectangular hanging or swinging sign-board.

Excellent. What inscription is there on the sign-board? On the sign-board there is the following inscription. *Cream of Wheat Inn.*

What is *Cream of Wheat*? Cream of wheat is a much advertised cereal breakfast food.

What is a cereal? You ask me so many questions about words, sir, that I think you must take me for a walking dictionary.



(Voir, présente livraison, "Leçon d'anglais d'après la méthode na urelle".)

When you are silent I hope you are a walking dictionary, but when I ask you a question I expect you to be a talking dictionary.

Now please answer my question? I have forgotten your question, what was it?

It was and is; what is a cereal? A cereal is: 1° a grain plant, such as wheat, rye, barley, oats, maize, rice, millet; 2° an edible grain, as wheat, rye, barley, oats, maize, rice, millet.

What is cream of wheat? Cream of wheat is the white part of grains of wheat, separated from the other parts such as bran, etc.

How is *cream of wheat* prepared to be eaten? It is made into porridge by boiling it with water. The porridge, which is white in color, is poured into bowls, with the porridge, cream, milk, maple syrup, strawberries, raspberries, jam, molasses or sugar, etc., are eaten to give it a taste.

Is *cream of wheat* good to eat? Yes, sir, with cream, syrup, fruit, or jam it is delicious.

What is an *inn*? An *inn* is a house for the lodging and entertainment of travelers.

What is a *Cream of Wheat Inn*? I suppose it is a house where travelers are always sure of being served with *cream of wheat* in many different ways.

Standing directly in front of the door what do you see? Standing directly in front of the door, I see a negro.

Is he a short man? No he is a tall man.

Name and describe his clothes. On his head he has a white cap of the kind known as a cook's cap; he has on a white shirt and collar with a black necktie; over his shirt he has a cook's tight-fitting jacket; covering his trousers from his waist almost to his feet he has a white apron; the part of his trousers, visible below his apron, shows that they are black.

On his feet he has a pair of black boots.

On his face what has he? I don't see any thing on his face.

Take another look and you'll see that he has something on his face. Yes, I can see he has a smile on his face.

Describe his smile. It is a black smile.

No, you are wrong. Well, it's a nice smile. That is better, but it is not what I want. Then I give it up.

It is a broad smile, do you understand? Yes, I think sir, he has broad face and of course a smile to fit a broad face must be a broad smile; am I right?

You are right in this case, but you are not right in every case, for a narrow face may wear a broad smile and a broad face may sometimes wear a thin smile; remember that I don't say a *tin smile*; a *tin smile* would be a hard smile.

I see, sir, there are many kinds of smiles, broad thin, tin, or metallic smiles. Are there any other smiles that a fellow can wear? Yes there is

the brassy, bold, or impudent smile, the ghastly smile; besides several other kinds. Thank you, sir, I'll try to practise the different kinds in order to become an expert at the game of smiles. I would not advise you to do so, for Shakespeare says: "One may smile, and smile and be a villain". Elsewhere he says: "I can smile, and murder while I smile". And Chaucer says: "The smiler with the knife under his cloak". Thank you once more, what smile would you advise me to adopt? I would advise you to adopt the honest smile free from guile.

Have you anything else to say about the blackman's smile? Yes, sir, I have seen that colored gentleman many times and he has always had that same smile, he appears to carry it with him wherever he goes; I suppose I might call it a good wearing smile, an all wool, (black wool) smile, a fixed smile, a stereotyped smile, a durable smile, an enduring smile, an unailing smile, an eternal smile, a smile that won't come off, a smile that won't wash off. Very good indeed your vocabulary appears to be increasing wonderfully; I am so pleased that I feel like smiling. Please, sir, don't.

Why don't? Ah! you forget the quotations you have just given me: "One may smile, and smile and be a villain!" You are too smart, but I forgive your boldness; you must remember, that I practise what I preach, and the smile with which I was about to favor you, is the honest smile free from guile. But enough about smiles. In the negro's left-hand what is there? There is a porridge bowl in the negro's left-hand.

What has he in his right-hand? In his right-hand he has a ladle.

What is a ladle? A ladle is a large spoon with a long handle used for lifting or serving out liquids or semi-liquids from a vessel.

Is the ladle full or empty? It is full.

Of what is it full? I imagine that it is full of cream of wheat porridge.

What is the black man doing with the ladle? He is emptying its contents into a porridge bowl.

Where is the porridge bowl? It is between the hands of a little girl.

What is the little girl doing with the porridge bowl? She is holding it up, to have it filled with cream of wheat.

On the little girl's head what is there? There is a Dutch-bonnet on her head.

What has she on her feet? On her feet she has wooden-shoes.

Covering her body from her neck to her ankles what has she? Covering her body from her neck to her ankles she has a wide skirted frock.

Covering the front of her frock from her waist to the ground what is there. Covering the front of her frock from her waist to the ground there is an apron.

How is the apron kept in place? It is held in place by apron-strings.

Where are the apron-strings tied? They encircle her waist and are tied at the back.

How are they tied? They are tied in a bow.

What color is her frock? It is grey.

What color are the sleeves of her frock? They are gray.

What is the color of the apron? It is white.

Are there any other children in the picture? Yes there are several other children in the picture.

How many other children are there? There are six other children.

How many of the children are boys? Two of them are boys.

How many of them are girls? Five of them are girls.

How many children are sitting? Three are sitting.

Standing, how many children are there? There are four children standing?

How many of the children who are sitting are boys? Two of them are boys.

Of the children standing how many are girls? They are all girls.

How many of the children who are sitting are eating? They are all eating.

How many of the children who are standing are eating? None of them is eating.

Directly in front of the negro-cook what is there? Directly in front of the negro-cook there is a packing-case.

What part of the packing-case touches the ground? An end of the packing-case touches the ground.

How is the packing-case placed? It is placed on end.

What part of the packing case is turned towards the negro? The top of it is turned towards the negro.

Do you see the top of it? No, I don't see it.

Why don't you see it? I don't see it because it is turned from me.

What part of it is turned from the negro? The bottom is turned from the negro.

Do you see the bottom of it? Yes, I see it.

Why do you see it. I see it because it is turned towards me.

What other parts of the packing-case do you see? I see a part of the upturned end and one side.

On the side which you see what is printed. *Cream of Wheat* is printed on the side which I see.

With what do you suppose was the packing-case filled? Or, What do you suppose was the packing-case full of? I suppose it was filled with packages of Cream of Wheat. Or, It was full of packages of Cream of Wheat, I suppose.

On the upturned end of the case what is there? There is a large bowl or basin on the upturned end of the case.

In the picture the case serves as what? In the picture it serves as a table, or a support for the basin.

In the basin what is there? I imagine that there is a quantity of cooked cream of wheat in the bassin.

Where, do you think, did the darky get the cream of wheat which he is pouring into the little girl's bowl? I think that he got it in the basin.

Above the edge of the basin what do you see. Above the edge of the basin, I see part of a Dutchbonnet, a small forehead, two eyes, a very small part of a nose, and two small hands clutching the edge.

To whom do all these things belong? I imagine that they belong to a little girl who is hidden by the packing-case.

Why is she clutching the edge of the basin? I suppose she wants to see if there is enough cream of wheat left to fill her bowl.

Where is her bowl? The negro has it in his left hand.

To the left of the little boy who is sitting on a stool what is there? To the left of the little boy sitting on a stool there is a goose and behind it two smaller geese.

Why are there geese in the picture? I don't really know, unless it be that the makers of Cream of Wheat wish to make people believe that even such a stupid bird as a goose is able to appreciate the qualities of their much advertised breakfast food.

In what country did what is shown in the picture take place? I don't think it took place in any country; I imagine that it is simply an advertising picture.

In what country do the manufacturers of Cream of Wheat want people to suppose it took place? The Dutch-bonnets and wooden shoes lead me to believe that they want us to suppose that it took place in Holland.

Is there any contradiction in the picture? Yes there is; the bonnets shoes and children are Dutch while the sign is English. Very good indeed, you are learning to see, to reason, and to draw accurate conclusions.

Describe the picture. The scene is supposed to be in Holland. Standing with his back to the partly opened door of a porch from the side of which swings a sign-board bearing the inscription *Cream of Wheat Inn*, is a big negro, a cook, to judge from his garments. His dark face is illuminated by a broad smile. His right-hand is pouring cream of wheat into a porridge bowl, held between the uplifted hands of a little Dutch girl who is standing in front of him slightly to his right, while his left-hand holds another porridge-bowl. Directly in front of him is an upended Cream of Wheat packing-case which serves as support to a large basin of cream of wheat porridge; with her both hands on the edge of the basin is another little girl, evidently the owner of the porringer in the colored gentleman's hand; she is anxious to see for herself if the tide in the basin has fallen very much. To the darky's left two other little girls with uplifted porringers are impatiently waiting for their share. With their backs to the case busily engaged in transferring the contents of their porringers to their stomachs, two other small children, a boy and a girl are seated. At some distance from these latter, seated on a stool, and facing them is another small Dutchy engaged in the same pleasant occupation as his

*d-vis.* To the left of the boy are three geese coming to the feast, which goes, to prove, that even such a stupid bird as the goose has heard of Cream of Wheat and is desirous of judging by experience if it is really such a delicious breakfast, food as its manufacturers pretend.

J. AHERN

### Au berceau de Ville-Marie

UNE BELLE LEÇON D'HISTOIRE DU CANADA

A l'occasion du 275<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de Montréal, Fadette a publié dans *Le Devoir* une charmante page historique que nos nombreuses lectrices, et aussi nos lecteurs, liront avec plaisir et profit :

Les nuages gris se sont dispersés et du ciel bleu ruissellent les rayons clairs et chauds qui font s'entr'ouvrir les petits panaches verts accrochés aux fines branches souples. C'est le Printemps, et c'est l'Ascension, cette fête du Ciel qui tire en haut les pauvres âmes terrestres. Des sourires flottent dans l'air tiède et pour nous qui nous souvenons, des effluves du passé imprègnent l'atmosphère d'aujourd'hui. Notre passé! Il est merveilleux et si peu lointain. A compter les générations, il n'y en a pas six entre nous et ce 18 mai 1642, où monsieur de Maisonneuve et ses compagnons venaient fonder une ville dans la forêt vierge.

On disait alors à Québec: "O la folle entreprise!" Ce sont les plus belles quand elles réussissent, et Montréal est le fruit superbe de cette "folle entreprise" accomplie avec un héroïsme et une noblesse que nous ne connaissons pas assez peut-être!

Monsieur de Maisonneuve ayant été nommé, avec l'autorisation du Roi, par la Compagnie des Associés, Gouverneur de l'île de Montréal, avait choisi quarante-six hommes forts, habiles à tous les métiers, en état de porter les armes, et dont la plupart étaient célibataires. Les derniers jours précédant le départ, ne voilà-t-il pas qu'il s'avisa de l'inconvenient de se passer des secours du dévouement féminin. C'était une femme peu ordinaire qu'il fallait emmener. Intelligente, dévouée, sérieuse, courageuse, bien portante. . . . et il lui restait trois jours pour découvrir cette merveille!

C'était Jeanne Mance, et elle fût partie seule avec l'expédition, si quatre des hommes de Maisonneuve n'avaient refusé de s'embarquer sans leurs femmes.

Mais Dieu veillait, et comme il arrive souvent quand les hommes légers oublient, Lui qui prévoit, avait préparé pour la fondation de Ville-Marie une femme exceptionnelle, qui arriva presqu' miraculeusement, du fond de la Champagne, à Laroche, en quête d'une occasion pour traverser au Canada, afin de s'y dévouer à la conversion des sauvages.

Arrivés à l'automne à Québec, les colons y passèrent l'hiver, préparant leur établissement. Madame de la Peltrie s'attacha si bien à mademoiselle Mance que, le printemps venu, elle s'embarqua avec les voyageurs pour l'île de Montréal.

Voilà donc ces six femmes à l'œuvre pour organiser la vie de cette grande famille, pourvoir à leur nourriture, à l'entretien des vêtements, et adoucir la vie des pionniers au travers de difficultés inouïes que l'on peut facilement imaginer.

Jeanne Mance était la directrice des travaux matériels et l'âme de ce fantastique foyer qu'elle essayait d'établir avec tant de charité et d'habileté que monsieur de Maisonneuve ne cessait de dire qu'elle était "un présent du Ciel". A ses fortes vertus sociales, mademoiselle Mance joignait une distinction et un charme qui devaient s'exercer avec un empire souverain même sur les âmes primitives des sauvages.

Le printemps suivant, arriva de France une "nouvelle recrue", amenée par monsieur D'Ailliboust, qu'accompagnait sa femme et sa belle-sœur, Philippine de Boulongne. Cet officier, distingué, dans le génie militaire, fut chargé de la construction du Fort, véritable petite ville en miniature. Son enceinte renfermait une chapelle, un hôpital, des logements pour les colons et la garnison, des magasins et des entrepôts, et Jeanne Mance, madame de la Peltrie, et leurs deux nouvelles compagnes, se multipliaient pour soigner les malades, distribuer les vivres, régler la vie de cette étrange communauté composée de femmes, de religieux, de seigneurs, de soldats et d'ouvriers! Bientôt s'ajouta à leur tâche la mission d'attirer les sauvages, de les instruire, de leur faire aimer la civilisation et la religion. Les Algonquins paisibles et doux s'étaient peu à peu rapprochés de la colonie française, comptant sur la protection des blancs contre les incursions iroquoises qui se multipliaient et jetaient la terreur dans l'île.

Au milieu des craintes et des soucis continuels, Jeanne, vaillante et douce, agrandissant son hôpital, fondait une école pour les petits sauvages, assistait les femmes des colons, soignait les bébés, car les colons se mariaient et les bers de bois-franc se multipliaient dans la jeune Ville-Marie! Des religieuses revenues avec Marguerite Bourgeois s'étaient jointes à elles et le bien poussait de fortes racines dans l'île bénie de Dieu.

Autour du fabuleux berceau de la ville naissante, j'aime à évoquer ces jeunes mères qui s'efforçaient et dépensaient les trésors de leurs âmes françaises et chrétiennes. Et Ville-Marie sortit de ses langes, commença à grandir, à progresser, et les jeunes mères devinrent vieilles et donèrent leur place à d'autres qui continuèrent noblement l'œuvre commencée.

Et elles se succédèrent, ces gardiennes des foyers menacés, toujours fortes, actives et bonnes: elles donnaient simplement leur inépuisable réserve d'amour, leur grâce, leurs sourires, et pendant que les hommes peinaient, elles conservaient pour eux dans leur âme profonde et pure, la foi qui sauve, la foi qui élève. Elles nous l'ont transmise, n'oublions pas que nous la devons à ceux qui viennent après nous.

## Anglicismes

ANGLICISMES	ÉQUIVALENTS FRANÇAIS
<i>Acter</i> .....	Jouer, représenter un rôle ou une pièce de théâtre.
<i>J'ai acté hier soir</i> .....	J'ai joué la comédie hier soir.
<i>Acter naturellement</i> .....	Avoir un jeu naturel, jouer naturellement.
<i>Acter un rôle</i> .....	Jouer un rôle.
<i>All aboard!</i> .....	En voiture! Embarquez!
(Locution, qui signifie littéralement: <i>Tout le monde à bord</i> , et qu'on emploie pour inviter les voyageurs à monter en voiture de chemin de fer ou à s'embarquer à bord d'un vaisseau.) .....	(S'il s'agit d'un train de chemin de fer; "En voiture, s'il vous plaît"; s'il s'agit d'un vaisseau: "Embarquez, s'il vous plaît.")
<i>Badge</i> .....	Insigne, décoration, marque extérieure d'une dignité ou d'une fonction.
<i>La badge du président</i> .....	L'insigne du président.
<i>La badge d'un portier</i> .....	La plaque d'un garçon d'hôtel.
<i>La badge d'un cocher</i> .....	La médaille d'un cocher.
<i>Basement</i> .....	Sous-sol (construction située au-dessous du rez-de-chaussée).
<i>Les bargains sont au basement</i> .....	Les soldes se vendent au sous-sol.

(Bulletin du Parler Français au Canada)

## Chronique judiciaire

En février dernier, la Cour du Banc du Roi confirmait un jugement de la Cour Supérieure rendu à Montréal en avril 1916 et décida ceci: *Une corporation scolaire a le droit d'emprunter temporairement des sommes modestes pour les besoins de la municipalité.*

Les parties en cette cause étaient les Commissaires des Écoles catholiques de Montréal, d'une part, et MM. Leclair et Dionne d'autre part.

MM. Leclair et Dionne avaient prêté respectivement les sommes de \$2,400.00 et \$490.00 à la Commission scolaire de la paroisse de St-Zotique, qui avait souscrit en faveur des prêteurs deux billets correspondant aux montants prêtés. Ces deux billets avaient été signés par le président et le secrétaire de la Commission, après autorisation par résolution.

Par une loi spéciale de la Législature passée en 1915, la municipalité de St-Zotique fut annexée à la municipalité des écoles catholiques de Montréal, celle-ci s'engageant à payer les dettes de celle-là.

En 1916, Leclair et Dionne réclamèrent de la Commission des écoles catholiques de Montréal, devant la Cour Supérieure, les montants des dits billets, en alléguant que la Commission scolaire de St-Zotique avait reçu l'argent, qu'elle l'avait placé en banque à son nom corporatif et qu'elle avait souscrit ces billets en retour de prêts à elle faits.

A cette action la Commission des écoles catholiques de Montréal répondit que la Commission scolaire de St-Zotique—dont elle avait assumé les responsabilités—n'avait pas, en vertu des Statuts Refondus (art. 2726, 2727 et 2728) le pouvoir de signer ces billets et qu'elle n'avait pas profité de cet argent.

Le tribunal renvoya la défense de la Commission des écoles catholiques de Montréal et donna raison à Leclair et à Dionne en appuyant sa décision sur les raisons suivantes:

1° Les articles 2726, 2727, 2728 des Statuts Refondus indiquent les moyens à prendre pour prélever de l'argent quand il s'agit d'emprunts d'un caractère permanent. Rien dans la loi n'empêche une corporation scolaire d'emprunter à courte échéance; rien ne l'empêche de s'engager par billet pour de tels emprunts.

2° La jurisprudence rapporte bien des décisions contradictoires sur l'habilité des corporations en général à s'engager par billet, mais les jugements qui semblent être les plus solides sont dans l'affirmative.

3° L'équité veut que les corporations municipales, scolaires et civiles, soient responsables des billets qu'elles souscrivent valablement, car le billet n'est que la reconnaissance d'une dette.

4° D'après l'article 358 du Code civil, une corporation peut exercer tous les droits qui sont "nécessaires pour atteindre le but de sa destination".

5° Si les commissaires de St-Zotique avaient acheté un mobilier conformément à l'article 2723 des Statuts Refondus, comment pourraient-ils refuser de le payer comptant et refuser ensuite de payer un billet souscrit en paiement?

6° Pothier, l'auteur de droit par excellence, dit quelques part: "Si l'emprunteur a de bonne foi consommé l'argent ou les autres choses qu'il a reçues, cette consommation supplée à ce qui manquait à la validité du contrat, et oblige l'emprunteur envers le prêteur à la restitution d'une pareille somme ou quantité que celle qu'il a reçue de la même manière que si le contrat eût toute sa perfection."

7° Les auteurs distinguent entre l'incapacité primaire ou absolue et l'incapacité secondaire ou relative. Or, il ne peut pas être question d'incapacité absolue ici, puisque le pouvoir de s'engager est donné par la loi aux corporations scolaires. L'incapacité ne pourrait résulter que du moyen dont la commission s'est servie, et donc est relative. Cette nullité relative un tiers pourrait s'en prévaloir, non la partie elle-même ni son ayant cause.

8° L'article 1047 du Code civil dit: "Celui qui reçoit par erreur de droit ou de fait ce qui ne lui est pas dû est obligé de le restituer; et, s'il ne peut le restituer en nature, d'en payer la valeur."

• • •

Un jugement rendu par la Cour Supérieure, en 1913, et confirmé par la Cour de Révision, en 1914, décide ce qui suit: *La Cour de Circuit seule, tel qu'il appert à l'article 2981 des Statuts Refondus,*

*peut annuler pour cause d'illégalité une résolution adoptée par les commissaires d'écoles à l'effet d'acquiescer un terrain, pour la construction d'une école.*

*Le jugement de la Cour de Circuit, en telle espèce, est final et a force de chose jugée.*

*Une action prise subséquemment en Cour Supérieure pour faire annuler une résolution maintenue par la Cour de Circuit doit être renvoyée.*

Voici les faits. Les commissaires d'écoles de Ste-Geneviève avaient adopté une résolution décidant l'acquisition d'un terrain en vue d'y construire une école.

Paquin, un contribuable, demanda devant la Cour de Circuit l'annulation de cette résolution en alléguant qu'elle était irrégulière, illégale, injuste et contraire à la volonté des contribuables. L'action fut renvoyée sur le mérite de la cause. Immédiatement, Paquin porta sa demande en Cour Supérieure, en s'appuyant sur les mêmes motifs.

Dans leur plaidoyer à cette seconde action, les commissaires prétendirent, entre autres choses, que le jugement de la Cour de Circuit avait force de chose jugée et que la Cour Supérieure n'avait aucune juridiction en la matière. Sur quoi le juge renvoya la demande et rendit le jugement résumé ci-haut. Cette décision fut confirmée en Révision.

EUG. L'HEUREUX, *Avocat,*  
39, rue St-Jean,  
Québec

## DOCUMENTS SCOLAIRES

### Monsieur le Surintendant à l'école normale de Rimouski

L'honorable M. Delâge complétait la visite des écoles normales de la province en se rendant à Rimouski le 16 novembre. Ici comme ailleurs la plus cordiale réception fut offerte à M. le Surintendant et à madame Delâge qui l'accompagnaient.

Après avoir visité le local dans l'avant-midi, nos hôtes distingués étaient l'objet d'une réception publique dans la salle des promotions de l'École normale, à 5 heures du soir. Le clergé de la ville, M. le maire Lepage, M. et Mme Auguste Tessier, député du comté, les accompagnaient, suivis de la plupart des professionnels et des principaux citoyens de la ville, ainsi que d'un grand nombre de parents des élèves. L'honorable juge Rodolphe Roy, qui présidait à cette date un terme de cour à Rimouski, avait bien voulu suspendre les travaux du tribunal pour assister personnellement à cette réception et permettre aux membres du Barreau d'y prendre part.

Les élèves des Ursulines, tant celles du pensionnat que de l'École normale, exécutèrent avec une distinction dont le caractère ne se dément pas, un programme de musique et de chant fort bien choisi.

Monseigneur F.-X. Ross, principal de l'École, souhaita la bienvenue à l'honorable visiteur, puis rapprochant la première visite de l'honorable de M. de LaBruère, de celle de son successeur, il s'appliqua à montrer les raisons que l'institution avait de reporter sur celui-ci les sentiments de respect qu'elle avait témoignés au premier Surintendant, et de rendre au Surintendant actuel, sans mériter le titre de volage, les hommages qu'elle avait offerts à celui qui l'avait précédé. Puis, après avoir rendu hommage à madame Delâge dont il considéra la présence comme une leçon intuitive de forte éducation pour les jeunes filles des Ursulines, il s'appliqua à peindre le caractère de l'œuvre dont il a la direction. (Voir ci-après le texte de cette adresse.)

Les demoiselles du pensionnat présentèrent aussi leurs hommages à madame Delâge qui a frappé tout le monde par la distinction de ses manières, l'aménité de ses relations, la simplicité et la dignité de sa tenue.

Un entretien pédagogique donné par quatre élèves de l'École normale sur "la culture du sentiment patriotique à l'école", trouva un écho sympathique dans l'âme des assistants. L'honorable juge Roy, à la suite de M. le Surintendant, souligna le succès de cette partie du programme en

disant que de tels entretiens "font du bien à l'âme", et qu'il fait bon savoir qu'on se préoccupe de cette formation dans les écoles normales pour la prolonger jusque dans l'âme des enfants de l'école primaire.

Monsieur le Surintendant exprima sa reconnaissance à l'institution et au public de Rimouski, et sut exprimer délicatement tous les sentiments que la circonstance suggérait.

A l'occasion de son passage, M. le Surintendant fit aussi une visite au Séminaire ainsi que chez les Révérendes Sœurs de la Charité, les Sœurs du St-Rosaire et les Frères de la Croix de Jésus. Partout il fut reçu avec la plus grande cordialité par les supérieurs et les élèves, et partout aussi madame Delâge provoqua, outre de silencieuses admirations, des gerbes de fleurs et de sympathiques démonstrations.

Notre nouveau Surintendant a pu se rendre compte qu'en recueillant la succession de l'honorable M. de LaBruère, il s'est assuré la sympathie générale et la confiance que l'on mettait en son prédécesseur. De telles visites encouragent le personnel enseignant et font du bien aux élèves qui se sentent l'objet de l'intérêt et des préoccupations de l'autorité supérieure.

ADRESSE PRÉSENTÉE A M. LE SURINTENDANT LORS DE SA VISITE À L'ÉCOLE NORMALE DE RIMOUSKI

A l'honorable Cyrille-Fraser Delâge,  
Surintendant de l'Instruction publique.

Monsieur le Surintendant,

Il y a onze ans, à même époque de l'année, le regretté M. de LaBruère, votre distingué prédécesseur, venait dans la même salle, inaugurer la nouvelle école normale de Rimouski. Monseigneur l'Évêque avait tenu à accompagner M. le Surintendant : cette œuvre était surtout la sienne. Le public de Rimouski comme aujourd'hui formait une couronne d'honneur au représentant des deux autorités à la garde desquelles est confiée l'institution dont on allait officiellement reconnaître l'avènement. L'École normale déposait ses hommages aux pieds de son chef hiérarchique. Elle saluait en lui le représentant de ces deux éléments qui s'unissent, je dirais mieux, qui se fondent dans le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, pour assurer à nos catholiques institutions d'enseignement, l'efficace protection de l'Église et de l'État. L'École normale était à son berceau. Et sur ce berceau chacun modulait les chants d'espoir qui se murmurent sur tous les berceaux; on lui "chantait tout bas ce que nous chantons à nos petits anges", et elle, elle nous apparaissait "belle comme l'espérance". Comme l'enfant de Victor Hugo, elle gazouillait.

".... avec..... sa voix qui veut tout dire,

Laisant errer sa vue étonnée et ravie,

Offrant de toute part sa jeune âme à la vie...."

Dans cette "voix qui veut tout dire", on retrouvait aussi des paroles d'espérance. Dans cette "jeune âme qui s'ouvre à la vie", on pouvait lire les espoirs de demain, et la volonté bien manifeste de répondre à l'attente du "cercele de famille qui applaudit à grands cris.... quand l'enfant paraît". C'est tout ce que l'École pouvait offrir alors en réponse à l'intérêt qu'on lui témoignait de si hauts lieux.

Onze ans ont passé sur l'institution. L'enfant a grandi. Et dans une salle plus vaste, la même scène d'autrefois se reproduit. Il ne nous appartient pas de dire si cette institution a répondu aux espoirs qui germaient dans son berceau. On aimera sans doute savoir si on doit dire des promesses qui chantaient sur ses lèvres: "Bien fol est qui s'y fie".

D'abord je me porte garant que les sentiments qui l'agitaient alors n'ont pas manqué de mûrir comme il convient à une institution qui enseigne l'art de provoquer et de développer, en les dirigeant, toutes les activités du jeune âge. En particulier, le sentiment de respectueuse vénération qu'il animait vis-à-vis du Surintendant d'alors, elle l'a conservé, elle l'a cultivé, pour vous en faire hommage, Monsieur le Surintendant; et sans mériter le titre de volage, que des malins seraient peut-être trop disposés à lui prêter à cause de son caractère non masculin, elle se fait gloire d'offrir à votre personne, sans aucune coquetterie, le même sincère et respectueux attachement qu'elle

port it à votre prédécesseur, comme elle entretient l'espoir de recevoir de votre part, le retour de protection et les précieux encouragements que ne cessa de lui manifester le regretté M. de La-Bruère.

Je dis qu'il n'y a aucune coquetterie ni rien de volage dans cette manifestation. S'il y a des sentiments fades qui suintent à la surface du cœur comme des eaux dormantes et sans reflets, il en est d'autres qui jaillissent de ses profondeurs sous la pression de motifs élevés et qui doivent à ceux-ci leur reflet de beauté morale, tels, dans nos parterres, ces jets bondissants, irisés par les rayons du soleil qui se jouent dans leurs gouttelettes perlées.

C'est un sentiment de cette nature qui nous porte vers vous, ce soir : il sort du cœur et la raison en met en lumière les motifs élevés.

Représentant de la plus haute autorité scolaire de la province, groupant, dans votre rôle de Surintendant, les attributions réunies de l'Église et de l'État représentés au Conseil de l'Instruction publique qui régit directement les écoles normales, vous incarnez un principe qui est à la base de l'éducation, le principe de l'autorité. Et ce n'est pas une autorité qu'on subit, une autorité imposée par un pouvoir en mal de confisquer à son profit exclusif les diverses autorités que Dieu a réparties dans la société pour assurer le bon fonctionnement de l'organisme social; non, et nous sommes heureux de le reconnaître, l'autorité qui vous est déparée est l'ordonnance légitime des trois pouvoirs qui doivent concourir à la direction de l'éducation : la Famille, l'Église, l'État. La famille qui a le droit primordial et naturel de développer l'enfant jusqu'à sa maturité, comme l'arbre a la puissance innée de mûrir son fruit. Et ce droit sacré, la famille, de par la nature, réclame de l'exercer suivant la nature de l'enfant, nature d'homme et de chrétien, et suivant les conditions que lui créés son milieu social. L'Église qui, respectueuse des droits des parents, a reçu de Jésus-Christ, le droit positif de cultiver dans l'âme du baptisé les vertus surnaturelles qui perfectionnent la nature de l'enfant et lui font atteindre sa plénitude d'homme et d'enfant de Dieu. L'État qui a reçu de l'Auteur de la nature la mission de garantir aux hommes le plein exercice des droits que ceux-ci tiennent du Créateur, et de leur en faciliter l'exercice par ses lois, par ses institutions, par sa collaboration.

Dans cet ordre admirable établi par l'Auteur de la nature, avec des attributions que lui-même a nettement définies, les autorités sont coordonnées de telle sorte que, chacune restant dans son rôle, les conflits ne peuvent surgir : les éléments que Dieu a unis pour conduire l'homme à son plus haut perfectionnement, ne peuvent avoir en eux-mêmes des raisons d'antagonisme. Mais les fausses conceptions qui se glissent dans l'esprit des hommes revêtus de ces autorités, ou la malice qui s'empare de leurs cœurs, introduisent souvent la confusion ou le désordre dans la sage organisation établie par le Créateur, et l'âme de l'enfant devient l'enjeu d'une lutte qui menace avec l'ordre établi de Dieu, la paix et la sécurité des familles et des sociétés.

Si notre respect et notre vénération vont spontanément vers vous, Monsieur le Surintendant, si nous les affirmions hautement ce soir, c'est que vous êtes, par votre rôle, le témoignage concret et vivant de l'accord qui règne entre ces trois autorités pour la direction de l'éducation dans notre province catholique et française de Québec. Nous avons le cœur à l'aise en nous inclinant devant votre autorité, parce que vous êtes la tête de ce corps dans lequel l'Église a ses représentants, travaillant d'un commun accord avec ceux de l'État, pour assurer le libre exercice des droits qu'ont les parents de donner à leurs enfants une éducation morale qui procure le développement régulier de leur personnalité, en même temps que la formation morale et religieuse de leur âme de baptisé, pour en faire de bons citoyens et de fervents chrétiens. Et nous, prêtres et religieux, en servant sous cette autorité, nous nous sentons l'âme haute, parce que cette organisation, unique dans les provinces de la Confédération, inspirée des sentiments chrétiens et généreux de l'âme française et catholique de notre race, favorise les légitimes aspirations de toutes les catégories de citoyens, laisse les consciences en paix, permet à chacun de se développer suivant son tempérament ethnique et ses traditions ancestrales, et respecte tous les droits. Et si c'était là faire preuve d'infériorité au regard de ceux qui croiraient avoir des idéaux supérieurs aux nôtres, je serais prêt à dire avec le Curiaque de Curnelle :

"Si Rome demande une vertu plus haute,

Je rends grâce aux dieux de n'être pas Romain

Pour conserver encor quelque chose d'humain."

Mais, monsieur le Surintendant, si l'organisation au service de laquelle vous exercez vos fonctions de président mérite notre respect et notre vénération, laissez-moi vous dire la légitime fierté que nous éprouvons de trouver en votre personne les qualités qui s'harmonisent avec les délicates fonctions que vous avez à exercer, la haute éducation qui se manifeste dans vos procédés, et les sentiments chrétiens que nous sommes habitués à recueillir sur les lèvres et dans les agissements des surintendants de l'éducation. Je ne crois pas être indiscret en vous avouant que c'était une préoccupation de savoir si la succession de l'honorable Boucher de LaBruère serait recueillie par un héritier de ses sentiments chrétiens et de ses idées sur les intérêts supérieurs de l'éducation. Le concert d'approbations qui a souligné votre nomination a fait voir que l'événement répondait aux espoirs formulés dans le secret. Le choix vous honore, il honore aussi celui qui l'a fait et il a réjoui tout le monde.

L'expérience que vous avez acquise au contact des hommes et des choses de la vie publique, les convictions chrétiennes et la force de caractère dont vous avez fait preuve en traversant la carrière politique sans faire acte de servitude, votre probité qui vous a permis de longer des voies dangereuses sans laisser de lambeaux aux ronces de la route, la vigueur d'un esprit mûr et en pleine efflorescence d'activité, tout cet ensemble de dons qui vous a fait monter au poste honorable que vous occupez, nous donne aussi l'assurance que sous votre direction, nous pouvons continuer de travailler à l'aise dans ce champ de prédilection où s'épanouissent les jeunes âmes. En face des problèmes passionnants que soulève l'éducation, dans les circonstances délicates qui sont faites à notre nationalité et qui demandent une orientation sûre de toutes les énergies de notre race, les éducateurs, qui, avec les parents, ont la redoutable mission de façonner l'âme nationale, croient pouvoir compter que votre regard se portera au-dessus de la ligne d'horizon fermée par les intérêts du moment, et que vous saurez discerner dans la région où planent les intérêts supérieurs, l'idéal approprié qui doit, comme un phare sauveur au milieu de la tourmente, diriger la marche de notre race vers ses providentielles destinées, destinées auxquelles je persiste à garder une foi inébranlable.

Voilà, monsieur le Surintendant, les motifs qui nous invitent à vous faire hommage de nos sentiments, et, pour cette fois du moins, on ne pourra pas dire que notre conduite justifie la pensée de Pascal quand il disait : "Le cœur a des raisons que la raison n'appréhende pas".

Monsieur le Surintendant,

Mesdames et Messieurs,

Je ne croirais pas avoir accompli toute ma tâche si je me bornais à la partie la plus agréable, celle de laisser le cœur effeuiller devant nos distingués visiteurs, le bouquet de ses sentiments. Aussi, malgré la longueur du temps que j'ai consacré à cette pieuse opération, je sollicite la faveur de vous présenter l'œuvre qui fait l'objet de votre visite, Monsieur le Surintendant. Un tout petit aperçu sur la manière dont nous comprenons cette œuvre et sur notre manière de la pratiquer, devra répondre au but que vous cherchez, sans doute, en visitant nos institutions : celui de vous renseigner.

Par définition les écoles normales sont des institutions de formation professionnelle pour les jeunes personnes qui se destinent à l'enseignement. Si elles ne sont pas cela, elles n'ont pas leur raison d'être, car elles ne feraient qu'augmenter le nombre de couvents répartis en grand nombre dans la province pour donner l'instruction aux jeunes filles, d'après un programme d'études qui est substantiellement le même. Mais à l'instruction qui fait acquérir les connaissances désignées dans les programmes, l'École normale doit ajouter la formation professionnelle, c'est-à-dire qu'après avoir appris aux jeunes filles les choses qu'il leur faudra enseigner, elle doit leur faire prendre la manière de les enseigner. Je dis "faire prendre la manière", ce qui comporte deux choses : la science théorique de l'enseignement, ou la pédagogie théorique, et la pratique de l'enseignement, cette dernière partie appelée la pédagogie pratique. Quand l'élève-institutrice a acquis cette double connaissance des matières de classe et de la théorie de l'enseignement, il lui reste donc encore à se former à son rôle d'institutrice par l'enseignement pratique qui développe ses aptitudes,

lui fait acquérir la facilité d'enseigner et augmente sa puissance de cultiver les intelligences des autres. C'est cette science pratique, jointe à l'acquisition de ces deux ordres de connaissances, qui constitue la formation professionnelle.

Dans sa première visite, l'honorable monsieur de LaBruère nous définissait bien ce rôle des écoles normales et leur différence d'avec les couvents ordinaires, lorsqu'il disait à nos élèves : "Cette maison n'est plus le couvent des années passées; vos compagnes de classe ne sont plus des élèves qui sont à faire leur cours d'études; vous êtes ici pour apprendre une profession. On peut vous assimiler aux jeunes gens qui, ayant terminé leurs études collégiales, s'en vont dans les universités suivre, les uns les cours de droit ou de médecine, les autres les cours de théologie ou de génie civil."

Si ce rôle important des écoles normales était plus universellement compris, les parents qui nous confient leurs enfants, Messieurs les Curés qui y dirigent leurs paroissiennes, les commissions scolaires qui nous demandent des institutrices, comprendraient peut-être mieux aussi l'impossibilité où nous sommes de faire des institutrices supérieures dans l'espace de dix mois. On ne devient pas professionnel en si peu de temps, et tous les gens du métier savent qu'une formation quelconque opérée dans la personne humaine, demande une assimilation qui ne peut s'effectuer qu'avec le temps. En Europe les écoles normales comprennent un cours qui dure de trois à quatre ans suivant les pays, et les brevets ne sont accordés qu'à la fin de la dernière année.

Mais si je me bornais là, on pourrait m'accuser avec raison de restreindre le rôle des écoles normales. Être instituteur ou institutrice, c'est mieux que pouvoir enseigner pour cultiver l'intelligence, même avec perfection, c'est pouvoir former l'enfant tout entier en jetant et cultivant dans son cœur et dans sa volonté les vertus qui orienteront sa vie pour en faire un bon citoyen et un fervent chrétien,—c'est pouvoir le former en lui donnant du caractère et en lui faisant contracter les habitudes qui s'affirmeront pour donner à sa personnalité son plus haut degré de puissance. Il faut développer l'âme dans toutes ses énergies vitales, il faut la développer surtout dans ces énergies du cœur et de la volonté qui donnent à l'homme sa valeur et qui constituent la vraie grandeur. Et l'école, l'institutrice, ne peut se confiner dans ce rôle de cultiver l'intelligence par l'instruction. Si une seule partie de l'âme n'est pas mise en culture, il s'y développera des grains d'ivraie qui empoisonneront toute la moisson. En parlant de la sorte, si je suis dans mon rôle de prêtre, je reste aussi dans le rôle de l'éducateur qui doit se préoccuper d'élever l'enfant, de l'élever par l'intelligence, mais aussi par les sentiments du cœur, par la fermeté et la noblesse du caractère,—je suis l'interprète fidèle de nos lois d'éducation, qui placent l'éducation morale à la base de la formation scolaire;—en parlant ainsi, je reste également à la hauteur des aspirations de ma race qui a besoin de se créer des élites et d'élever le niveau de sa valeur morale pour suppléer par la valeur et la force morale à la force du nombre qui nous fait défaut.

Aussi, monsieur le Surintendant, Mesdames et Messieurs, nous plaçant bien en face de nos responsabilités, nous rendant bien compte que notre avenir national et religieux dépend en grande partie de l'école, et que, d'autre part, le sort de l'école repose sur la valeur intellectuelle et morale de l'institutrice, nous voudrions donner aux élèves qui séjournent dans notre maison, une formation professionnelle qui se traduise autrement que par des chiffres aux examens. C'est l'âme que nous voulons atteindre, l'âme dans son intérieur et l'âme dans toutes ses parties. Nous voudrions ne rien laisser échapper de ce qui peut élever l'âme, l'agrandir, en accroître la puissance, faire valoir la personnalité. Et alors notre discipline, nos relations mutuelles, nos méthodes de travail, l'ordonnance des matières du programme, nous tâchons de tout orienter vers ce but, nous nous appliquons à tout ordonner pour que la future institutrice sorte de nos mains l'âme façonnée par cette formation intérieure qui rend capable d'agir sur d'autres âmes. Nous avons au cœur l'ambition qu'elle sorte d'ici consciente de sa dignité de femme et de sa mission d'éducatrice, mission qu'elle aura à exercer non seulement à l'école mais encore dans la famille,—qu'elle contracte les habitudes d'initiative, l'esprit de sacrifice et la flamme du dévouement pour les rôles futurs,—qu'elle emporte la fierté d'âme qui ne se plie devant aucune petitesse mais se dresse toujours noblement à la hauteur du devoir;—nous voudrions qu'elle parte femme dans toute la force

que comporte le sens chrétien de ce mot, pour remplir avec toute la perfection qui sied à sa nature, ses diverses fonctions que Dieu lui réserve dans n'importe quelle condition sociale, au service de l'éducation dont elle ne peut jamais se désintéresser, qu'elle soit à l'école ou au foyer.

C'est ainsi que proserivant tout ce qui favorise le luxe, la mollesse, la sensiblerie, le laisser-aller, l'insouciance, nous les habituons, dans l'habit, dans la tenue, dans les manières, dans le langage, dans leurs rapports, à être dignes mais simples, sincères sans recherche ni affectation, et nous les initiions, autant que peut le permettre leur court séjour, aux travaux de ménage, de culture, de tenue d'une maison, de culture d'un jardin, et à tous ces petits services mutuels qui affinent la délicatesse de la femme.

Or, pour faire cette œuvre il nous faut du temps. Pour la parfaire, il faudrait beaucoup plus de temps. Et ma conviction est bien faite que nos écoles normales ne donneront la pleine valeur de leur efficacité que lorsqu'elles seront organisées pour permettre de donner à la formation professionnelle tout le temps qu'exigent la nature et l'importance de ce travail. Qui donc parlait d'abrégier encore le séjour de nos élèves aux écoles normales pour transformer celles-ci en espèces de bureaux d'examen, des bureaux de constatation où l'on ne pourrait exercer aucune action sur l'âme de nos élèves pour leur donner une trempe, pour leur faire acquérir une formation. Ce jour-là on se demande quelle œuvre un prêtre aurait à faire dans ces maisons, et quelle raison enchaînerait ici son sacerdoce institué pour assurer la rédemption des âmes.

Je vous donne tous ces détails, Monsieur le Surintendant, Mesdames et Messieurs, pour que, comprenant mieux notre tâche et nos visées, vous soyez disposés, dans la mesure où chacun pourra y contribuer, à favoriser un plus long séjour de nos élèves dans la maison qui a été créée au centre de cette région pour donner aux jeunes filles plus que l'instruction, pour leur donner la formation professionnelle. Or, former des femmes éducatrices, c'est former des institutrices et des mères de famille, c'est former la femme qui aura son influence décisive sur la génération de demain par l'école et par le foyer. Comprise dans cette lumière, la question de nos écoles normales prend une importance qui la relie à la question nationale et religieuse: n'est-ce pas en effet la femme qui, suivant le mot de De Maistre, fait l'homme? Et dans notre histoire canadienne, qui pourrait nier que ce sont nos admirables mères qui ont conservé et cultivé au foyer la foi, la langue, les traditions, la fierté de l'âme nationale? Ce sont elles qui ont attiré les bénédictions du ciel sur les foyers grouillants, et qui ont façonné ces âmes humbles mais trempées, dans lesquelles se sont accumulées les réserves de nos énergies nationales, de même qu'elles ont façonné ces âmes de patriotes auxquelles la patrie dut son salut aux heures critiques de notre histoire.

Et les femmes d'aujourd'hui, les femmes de demain, qu'elles soient institutrices ou qu'elles soient mères de familles,—peu importe, elles sont toujours éducatrices pour indiquer aux autres les voies montantes—ne pourront continuer leur œuvre de rédemption nationale, que si elles savent marcher dans les traditions du passé dont nous sommes fiers, tout en élevant leur âme à la hauteur que réclament des circonstances particulièrement difficiles.

Voilà notre idéal, voilà nos ambitions. Nous n'avons pas la prétention d'y arriver toujours, mais nous avons à cœur de nous assurer les moyens qui nous rendront capables de nous rapprocher toujours davantage de cet idéal chèrement caressé.

Et pour terminer mon agréable tâche, laissez-moi ajouter un cordial merci pour l'honneur de votre visite et formuler l'espoir que vous nous procurerez l'avantage d'en jouir souvent.

Novembre 1917.

LE PRINCIPAL DE L'ÉCOLE NORMALE DE RIMOUSKI.

## Vingt-cinquième Congrès de Commissaires d'écoles. à Pont-Rouge. comté de Portneuf

Le 25e Congrès des Commissaires d'écoles a été tenu à Pont-Rouge, comté de Portneuf, jeudi, 29 novembre; il a réuni les commissions scolaires des comtés de Québec, Portneuf, Montmorency (moins l'île d'Orléans) et de huit municipalités de Champlain: ce territoire forme les districts d'inspection de MM. Alph. et Maurice Filteau.

Ce congrès a été couronné d'un plein succès, comme d'ailleurs les autres congrès organisés par M. Filteau à Mont-Laurier et à Hull, en octobre 1914.

Dès les premières heures du jour, le joli village de Pont-Rouge prit des airs de fête; les principaux édifices furent pavoiés, ainsi que plusieurs résidences privées.

Le premier convoi du C. P. R. amena les commissaires venant des municipalités à l'ouest de Pont-Rouge; tandis que ceux des paroisses avoisinantes arrivaient en voitures; à neuf heures, plusieurs centaines de personnes se portèrent à l'endroit où la rue de l'église est coupée par la voie ferrée, endroit où, grâce à une bienveillance toute spéciale des autorités du Pacifique Canadien, devaient descendre les congressistes venant de Québec.

Sa Grandeur Monseigneur Roy, l'honorable J. Décarie, l'honorable C.-F. Delage, M. C.-J. Magnan, etc., etc. furent reçus à cette station de circonstance par les autorités scolaires et municipales, ayant à leur tête M. le Curé de la paroisse et les organisateurs du congrès; puis, tambours battant, clairons sonnans, les cadets du collège les conduisirent au presbytère et, de là, à l'église, où avait lieu la séance, aucune autre salle ne pouvant contenir les mille personnes avides d'entendre les orateurs.

Aux côtés de l'honorable C.-F. Delage prirent places Sa Grandeur Monseigneur Roy, archevêque de Séleucie, l'honorable J. Décarie, secrétaire de la Province, M. Dupont, curé de Pont-Rouge, M. C.-J. Magnan, inspecteur général, MM. Alp. et M. Filteau, inspecteurs, le Dr Savary, maire et président de la Commission scolaire de Pont-Rouge, M. J.-G. Bussièrès, de la Commission scolaire de Ste-Jeanne de Neuville, MM. les Curés de St-Casimir, St-Raymond, Les-Écureuils, L'Ange-Gardien, St-Grégoire, Cap-Rouge, Sillery, Beauport, St-Léonard, Giffard, Ste-Anne de Beaupré, Stoneham, Neuville, St-Augustin, Ste-Anne de la Pérade, St-Basile, Courville, ainsi que plusieurs autres dont les noms nous échappent, malheureusement.

Les Révérends Frères du Collège et les cadets occupaient les stalles de chaque côté du chœur.

Trois cents sièges avaient été réservés aux commissaires, mais cela ne fut pas suffisant; on dut en ajouter près de la balustrade, dans le bas-chœur, partout; le reste de la nef, les galeries, les jubés étaient absolument remplis.

La séance s'ouvre par la prière, que récite Monseigneur l'Archevêque, puis M. le curé Dupont, en termes émus, souhaite aux Congressistes la bienvenue, dans son église; avec plaisir, il salue en eux des représentants de l'Église et de l'État unissant leurs efforts pour mieux éclairer les commissaires d'écoles, pour leur faire bien réaliser toute la grandeur de leur mission.

Le Dr Savary, en sa double qualité de président de la Commission scolaire et de maire de Pont-Rouge, présente aux visiteurs les hommages des autorités civiles. Il se réjouit d'avoir à constater que cette démonstration servira de nouveau à prouver que l'école, telle que nous l'avons dans la province de Québec, est la base sur laquelle reposent notre bonheur et notre avenir au Canada.

M. le Surintendant adressa ensuite la parole dans les termes qui suivent:

### DISCOURS DE L'HONORABLE C.-F. DELAGE

Monseigneur,

Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs.

L'accueil sympathique dont je viens d'être, dont vous venez d'être l'objet, ne me surprend pas; j'y retrouve l'esprit et le cœur de la brave population de cette paroisse, de ce comté, et j'en ai

aucune hésitation, aucune crainte à proclamer que vous avez été, Monsieur le Maire, un fidèle inter-prête. Vos bonnes paroles ont trouvé promptement le chemin de nos cœurs où elles y resteront toujours profondément gravées. Vous avez acquis de nouveaux titres à notre admiration, à notre reconnaissance: mes remerciements les plus sincères.

Il y a quelques mois, lorsque j'ai recueilli la lourde mais honorable succession de l'honorable Boucher de LaBruère, j'ai déclaré que je voulais être, que je serais, non seulement un héritier dans le sens juridique du mot, mais un continuateur, un continuateur de sa politique, de sa bonne, de son excellente politique; et en donnant instruction aux dévoués officiers de mon département, de ne pas interrompre la série des congrès de commissaires d'écoles qu'il avait inaugurée, je vous ai fourni, il me semble, une preuve non équivoque de la sincérité de mes sentiments.

Oui, c'est avec plaisir et sans crainte sur son succès, que j'ai donné instruction d'organiser un congrès scolaire, congrès qui vient de s'ouvrir sous des auspices aussi favorables, pour les importants districts d'inspection sous l'habile direction de Messieurs les inspecteurs Filteau, districts importants, en effet, car ils renferment 83 municipalités scolaires, 354 écoles sous contrôle ou indépendantes, 484 instituteurs et institutrices et 17,159 élèves, et je ne serai pas déçu dans mes prévisions. Votre présence en aussi grand nombre en est la première assurance. Messieurs, vous avez entendu mon appel, vous y avez répondu, croyant avec moi et avec raison qu'il est bon, qu'il est utile, qu'il est nécessaire de se réunir pour étudier l'importante question de l'éducation. Mes félicitations les plus sincères. Oui, il est bon, il est utile, il est nécessaire d'avoir ces retraites fermées, où l'on travaille à la solution d'un problème si complexe.

#### ÉDUCATION

L'Éducation a été la grande préoccupation de tous les peuples civilisés, des peuples qui ne voulaient pas disparaître. Le nôtre ne s'en est pas, ne s'en est jamais désintéressé et ne s'en désintéresse moins que jamais. Je dis le nôtre, parce que nous avons tous les éléments constitutifs d'un peuple: unité de langue, unité de foi, unité de territoire, passé de gloires communes, mêmes soucis pour le présent, mêmes espérances pour l'avenir. Nous sommes sujets britanniques, mais nous voulons rester français et catholiques, sous l'égide du drapeau anglais. Nous avons voulu sur-vivre. Nous survivons, nous survivrons. L'Éducation a été notre planche de salut, notre sauvegarde, notre rempart.

Faisons un court pèlerinage au berceau de nos origines et revenons jusqu'à nos jours, nous allons le constater, nous en convaincre. Qu'ont fait les pionniers de la civilisation chrétienne et française sur la terre canadienne? En même temps qu'ils emmenaient avec eux les germes d'un peuple nouveau, ils emmenaient, vous le savez, des hommes et des femmes dont la mission spéciale devait être d'instruire la nouvelle génération.

Saluons bas, Messieurs, saluons bien bas les Récollets, les Jésuites, les Prêtres du Séminaire des Missions étrangères, les Messieurs de Laval, de St-Valier, les Sœurs Marie de l'Incarnation, Bourgeois, leurs dévoués collaborateurs, collaboratrices; saluons les avec amour, respect et reconnaissance. Oui, en même temps que les premiers établissements surgirent des mai-sons d'éducation qui depuis se sont considérablement développées, où s'est formée, se forme, se sauvera, d'où est sortie, une élite morale, intellectuellement notre force dans le passé, notre sauvegarde dans l'avenir.

L'éducation a été comme une planche de salut jetée sur la mer agitée de notre existence. Nous l'avons saisie, et elle nous a sauvés. Ne la lâchons pas. Encore une fois elle nous sauvera. Pourquoi? Parce qu'elle repose sur un système à base solide, à base de respect, d'équité et de justice, qui a subi l'épreuve du temps et a donné et donne satisfaction à toutes les parties intéres-sées: l'Enfant, l'Église, l'État, la Famille, la Majorité, la Minorité.

#### NOTRE SYSTÈME SCOLAIRE

Le système scolaire a pour objet principal et immédiat l'enfant, qui est l'avenir, l'espoir de la famille et de la patrie; l'enfant "cet anneau de chair et d'esprit qui comme tous les autres êtres" a des droits et des devoirs.

## DROITS DE L'ENFANT

Ses droits, Messieurs, vous les connaissez. A peine le cercle de la famille s'est-il agrandi, à peine un enfant est-il né, qu'il demande à grands cris la nourriture corporelle, et elle lui est donnée généreusement. Mais il ne vit pas seulement de pain. Il éprouve bientôt d'autres appétits, son esprit, son cœur, son âme crient à leur tour, et il demande à l'Église, à la Famille, à l'État, le pain de l'intelligence, et si l'Église, l'État, et la Famille comprennent leurs devoirs, ils doivent lui fournir les aliments qui lui donneront la force suffisante, nécessaire pour sortir de l'état de ténèbres et d'ignorance dans lequel il se trouve.

L'Église a compris son devoir et l'a rempli. Elle a été dans notre pays jusqu'à présent à la tête du mouvement éducationnel, la grande initiatrice sous ce rapport. Toujours elle a voulu sortir le peuple de l'ignorance. Aussi la trouvez-vous ici posant la pierre angulaire d'un collège, d'un séminaire, d'un couvent, d'une humble école élémentaire; là, remplissant la modeste fonction d'instituteur. Bref, toujours et partout payant de sa personne et de ses deniers, afin de promouvoir l'importante question de l'éducation, donnant en toute occasion, comme le fait en ce moment Monseigneur P.-E. Roy, la haute approbation, le puissant encouragement de sa présence, à nos tentatives, à nos modestes efforts. Honneur et reconnaissance à l'Église catholique!

## L'ÉTAT

L'État aussi a compris son devoir. Il a secondé les efforts de la famille, le zèle, le dévouement de l'Église, il a surtout voulu le règne de l'harmonie entre ces deux grandes puissances, et vous en constatez tous les jours les salutaires effets.

Par la bouche éloquente de votre dévoué député, sir Lomer Gouin, le distingué premier ministre de cette Province, dont je regrette avec vous l'absence aujourd'hui, a proclamé que l'éducation est un capital et que toute somme versée pour cette fin est de l'argent bien placé. Il a ajouté: "Tant vaut le maître, tant vaut l'élève", et mettant en pratique ce qu'il enseignait, il a créé des écoles normales dans tous les diocèses de cette Province, véritables pépinières où se forme, se recrute notre personnel enseignant, et afin que ce personnel enseignant reste dans la carrière, c'est-à-dire à notre service, il lui a offert des primes très alléchantes.

## LA FAMILLE

La famille enfin elle aussi a compris son devoir. Bien injuste, bien ingrat serait celui qui oserait lui faire un reproche. Mais les heures que nous vivons exigent des sacrifices encore plus grands. La famille sera à la hauteur de la circonstance. Votre présence en est le sûr garant.

## CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Vous connaissez le régime sous lequel vous vivez. Pour diriger l'enseignement, le mouvement éducationnel dans cette Province, vous avez le Conseil de l'Instruction publique, corps non électif, mais dont les membres sont choisis par des ministres responsables, corps composé de dignitaires de l'Église et l'hommes d'État, qui, sous la présidence de celui qui a l'honneur de vous adresser la parole, n'ont qu'une ambition, qu'un désir: remplir fidèlement la délicate mission qui leur a été confiée.

Ils escomptent votre concours, vous ne le leur refuserez pas.

Un jour, Messieurs, les chefs de famille se sont réunis, ils ont jeté les yeux sur vous, ont frappé à votre porte, vous ont dit: "Tu es chef de famille comme nous, mais tu as l'éducation, tu sais lire, écrire, tu es propriétaire, bref, tu remplis les obligations requises par la loi pour être et devenir un bon, un excellent commissaire. Nous te prions d'accepter cette charge pour un terme de trois ans." Et vous avez accepté, et vous êtes devenus des mandataires et des collaborateurs. A vous, maintenant la tâche délicate et difficile, mais importante, de choisir, d'abord, un bon secrétaire-trésorier.

cheville ouvrière de votre commission scolaire, d'engager des instituteurs, de bonne valeur morale et intellectuelle, de leur payer un salaire suffisant pour qu'ils puissent vivre convenablement et faire honneur à leur position et pour qu'ils ne songent pas à vous quitter à la première occasion; à construire une maison d'école attrayante sous tous rapports, entourée d'arbres, sur laquelle vous agirez ainsi, n'ayez crainte, la génération qui sortira de ces écoles sera une génération forte, et notre gloire, notre récompense, qui comme celle d'hier et d'aujourd'hui, jouera un beau rôle dans la Confédération.

Notre nationalité continuera favorablement la solution difficile du problème angoissant de sa survivance, et, en outre de la satisfaction du devoir accompli, vous aurez acquis des titres à la reconnaissance publique. Voilà, Messieurs, les idées que j'avais à vous exprimer; je les jette avec confiance dans vos âmes où, sous l'action d'un patriotisme éclairé, elles ne manqueront pas de produire les meilleurs résultats.

Je vous renouvelle, Messieurs, mes félicitations et mes remerciements et vous prie de compter toujours sur mon concours le plus actif, sur mon inaltérable dévouement.

## DISCOURS DE M. C.-J. MAGNAN

L'Inspecteur général fut l'orateur suivant. Voici un résumé de ses remarques, emprunté à *L'Action Catholique* et au *Soleil*.

Au début de sa conférence, M. Magnan rappela que c'était le 25<sup>e</sup> congrès auquel il avait le plaisir d'assister. Le 2 septembre 1912, il avait été délégué par feu M. de La Bruère, pour inaugurer le premier de ces congrès de commissaires qui ont groupé chaque fois des foules nombreuses et sympathiques.

"Celui de ce jour, dit M. l'Inspecteur général, n'est pas le moins important. Les deux districts scolaires dont les commissaires sont en ce moment réunis ont une superficie de 7,000 milles carrés, une population de 80,000 âmes, 83 commissions scolaires, et 354 écoles fréquentées par 17,159 enfants."

Dans ces districts, il y a eu de très grands progrès d'accomplis depuis un certain nombre d'années, et la constatation en est réconfortante; mais il reste quelque chose à faire, et l'Inspecteur général l'indique avec assez de précision pour être facilement compris, et assez de délicatesse pour que personne ne s'offusque de ses paroles.

L'Inspecteur général rappela les grandes lignes de notre organisation scolaire. Il précisa le rôle primordial que joue la Commission scolaire dans la mise en opération du système. L'État, dans la province de Québec, a organisé les écoles en coordonnant les bonnes volontés et les efforts dans chaque municipalité, et c'est la commission scolaire qui est préposée à la direction des écoles dans chacune des municipalités. A elle incombe le devoir de la création, de l'organisation et de la direction de chacune des écoles de la municipalité.

L'importance du rôle de commissaire d'écoles est en raison directe de la liberté absolue que le gouvernement laisse à la commission scolaire dans la régie des écoles. "Ce système est beau, admirable et pratique, dit M. Magnan, mais il suppose chez les commissaires d'écoles, véritables ministres de l'Instruction publique, une bonne volonté et un dévouement sincères pour la chose publique."

M. Magnan entre ensuite dans la partie pratique de son sujet, qui est de signaler, documents en mains, le progrès sérieux réalisé dans les comtés de Québec, Montmorency et Portneuf, que renferment les deux districts confiés aux soins de deux inspecteurs distingués, MM. A. et M. Filteau.

Après avoir reconnu le mérite des efforts faits par les commissaires en faveur de leurs écoles, M. Magnan signale les lacunes qui empêchent les écoles primaires de donner toute la mesure de leur efficacité.

C'est d'abord le changement trop fréquent d'institutrices, qui a pour cause souvent la modicité des salaires, le peu d'encouragement des commissaires et le manque de sympathie des parents.

C'est encore la négligence de plusieurs commissions scolaires à ne pas visiter leurs écoles pour se rendre compte de leur fonctionnement et encourager les maîtres et les élèves. C'est aussi le peu de confort qu'offrent certaines écoles.

Ici, M. Magnan précise particulièrement un point faible: celui des salaires trop modestes payés en plusieurs endroits. Il analyse avec émotion le salaire de \$15 à \$18 par mois payé à une institutrice qui entre dans l'enseignement, après avoir étudié pendant plusieurs années dans un couvent ou une école normale. Il peint sur le vif la situation lamentable où se trouve cette jeune fille qui ne gagne pas même assez pour s'assurer une pension convenable et des vêtements dignes de sa position.

M. Magnan a beaucoup insisté sur la nécessité, étant donnée l'élévation du coût de la vie pour tout le monde, d'augmenter le salaire des instituteurs; ses raisonnements et ses comparaisons ont paru convaincre les intéressés. En passant il a montré que les religieux et religieuses comme les autres avaient besoin que leur salaire fût augmenté, à cause des maisons-mères qui ont besoin des ressources, d'abord pour former des instituteurs et des institutrices, puis pour recueillir ensuite ceux d'entre eux que l'âge ou les infirmités ont rendus impotents.

L'Inspecteur général invite en termes chaleureux les commissaires à imiter le gouvernement qui, chaque année, paie des montants aux municipalités pour les encourager à élever les salaires. Au cours des trois dernières années, le gouvernement a distribué en primes aux municipalités, pour un minimum de salaire aux institutrices, une somme de \$40,000 dans les deux districts présentement réunis en congrès.

Plusieurs commissions scolaires ont imité le geste généreux du gouvernement, mais un trop grand nombre encore paient moins de \$200. par année à leurs institutrices.

Revenant sur l'importance des fonctions de commissaires d'écoles, M. Magnan dit:

"Les Commissaires d'écoles sont les véritables ministres de l'éducation chez nous. L'État est très discret, il se borne à aider, laissant aux pères de famille, représentés par les commissaires, la véritable surveillance de l'école. A eux d'en user de telle sorte que nos écoles ne soient inférieures à nulle autre, et que les élèves qui en sortent soient mieux outillés que tous les autres, parce qu'il faut aux catholiques, il faut aux Canadiens français, deux fois plus de valeur que les autres pour occuper la place à laquelle ils ont droit.

"Les commissaires doivent donc s'occuper de leurs écoles, les visiter plus souvent qu'on ne le fait ordinairement. Qu'ils ne se retranchent pas derrière leur incompétence; le maître, le curé, l'inspecteur sont là pour y suppléer. Mais qu'ils se convainquent que leur visite sera un encouragement pour les maîtres et les enfants."

M. Magnan trace ensuite le portrait du "bon commissaire"; celui de l'"apathique" et celui aussi du "rétrograde". M. l'Inspecteur général termine en signalant plusieurs autres lacunes auxquelles il est facile de remédier avec un peu de bonne volonté.

Il rappelle aux nombreux commissaires des centres ruraux qu'il a devant lui, l'importance de l'école primaire au point de vue national, importance grandie par les événements actuels qui laissent prévoir des lendemains difficiles.

#### CONFÉRENCE DE M. L'INSPECTEUR A. FILTEAU

La parole est alors donnée à M. Alphonse Filteau; il fait, en compagnie des commissaires, une intéressante promenade à travers les écoles de son district. Voici sa conférence:

M. le Surintendant,

Monseigneur,

M. le Ministre,

Messieurs.

Je visitais depuis quelques semaines seulement les écoles de ce district que le Gouvernement avait bien voulu me confier, lorsque je pris la résolution d'organiser un congrès des commissaires de ma circonscription, si M. le Surintendant, le permettait.

Il vient de vous dire qu'il a en donné non seulement la permission, mais l'ordre. Diverses raisons cependant ont fait remettre notre réunion jusqu'à ce jour; dans l'intervalle, un collègue m'a été adjoint pour prendre une partie de la tâche; il nous a été facile de partager en "frères".....

Je jugeais ce congrès nécessaire afin qu'une orientation sûre fût donnée au zèle de certaines commissions scolaires, que l'apathie, l'indifférence des autres fût secouée.

Il n'y a pas longtemps que j'ai l'honneur de vous connaître, MM. les Commissaires. Certainement au cours de nos trop courtes relations, je n'ai pas eu le temps d'apprécier toutes vos qualités, et je le regrette infiniment; peut-être non plus n'ai-je pas eu le temps de découvrir toutes les imperfections ou irrégularités qui se glissent dans l'administration de vos affaires, je le regrette aussi.

Mais laissons là ces regrets, MM. les Commissaires, et commençons notre visite à travers nos écoles.

Vous allez m'accompagner dans cette visite; votre secrétaire, je suppose, vient de vous annoncer mon passage.

Ceux qui vont souvent à leurs écoles et qui ont accompagné l'inspecteur l'an dernier, ne verront peut-être pas grand-chose de nouveau; ils pourront au moins constater comment ont été faites les améliorations qu'ils ont commandées dans leurs écoles; d'autre part, les commissaires qui n'ont pas répondu à l'appel, qui ont pensé que l'inspecteur devait être capable de visiter seul les écoles de leurs municipalités, verront du nouveau; ils constateront quelquefois l'état déplorable de leurs maisons d'école.

Il est évident que bon nombre de commissaires ne comprennent pas toute l'utilité de leurs visites aux écoles puisqu'à l'époque de mon passage l'an dernier, 42 écoles n'avaient pas encore été visitées par les commissaires. Je dis "par les commissaires", parce que généralement toutes les écoles reçoivent la visite de M. le Curé de la paroisse.

L'article 2709, paragraphe 8, dit que les commissaires doivent visiter leurs écoles tous les six mois, et le paragraphe 6 du même article dit qu'il est de leur devoir de fixer l'époque de l'examen public annuel et d'y assister.

Cependant, je lisais dernièrement dans le registre des visiteurs d'une école la note suivante écrite par l'institutrice:

"28 juin, 1917:—C'est aujourd'hui que l'école se ferme. MM. les Commissaires n'ont pas jugé à propos de venir faire l'examen de mes élèves. Ils ne leur ont pas envoyé de prix, parce que les livres de récompense coûtent trop cher. J'ai donc renvoyé les enfants, après leur avoir distribué des bonbons."

Où! les livres de récompense coûtent trop cher aux commissaires.... mais les bonbons ne coûtent pas trop cher au grand cœur de l'institutrice.

Enfin, nous sommes en route vers nos écoles: c'est en hiver; il fait grand froid, 10°, 15°, 20° sous zéro.—Nous visitons grand nombre d'écoles où les élèves sont à l'aise, tenus bien chaudement; puis, par une forte brise de vent d'est, nous arrivons au sommet d'une côte, là où se trouve une vieille école.

Les nombreux enfants en ont franchi le seuil si souvent qu'ils l'ont entièrement usé; aux angles, à droite et à gauche, j'en vois encore des vestiges.

La porte s'ouvre; toute souriante l'institutrice nous reçoit fort aimablement; les élèves font la révérence, c'est certainement grande fête puisque l'inspecteur amène le commissaire.

Cependant la porte s'est refermée; à leur grande surprise les visiteurs voient auprès un bon petit banc de neige que le vent a poussé par dessous la porte sans seuil.

Au centre de la classe, un immense poêle rugit contre l'envahissement par la neige de la salle qu'il est tenu de réchauffer; les élèves sont groupés autour; ils ont abandonné les coins de la salle trop froide pour qu'on y demeure.

L'institutrice s'excuse du désordre apparent de son école; les circonstances la forcent d'agir ainsi.

Et par des hivers terribles comme le dernier, combien de temps les élèves passeront-ils autour du poêle, à se faire rôtir un côté pour sentir gêler l'autre? Et vous voulez qu'à la fin de l'année ces enfants sachent lire, écrire, et compter relativement bien? . . .

M. le Commissaire, votre visite à l'école n'eût-elle d'autre résultat que celui de vous faire constater qu'il manque un seuil à la porte, qu'elle serait fort utile.

Mais continuons notre visite; l'hiver a fait place au printemps; un chaud soleil commence à fondre la neige, dont la blancheur immaculée reflète dans l'école une surabondance de lumière qui éblouit.

Nous sommes à l'école No 3. Les pupitres sont disposés de telle sorte que les élèves aient la lumière en face. Par deux, trois, quatre grandes fenêtres, le soleil entre à profusion, tellement que les enfants, qui ne sont pas des aigles, ne peuvent même lever les yeux sur les visiteurs et l'institutrice qui ont le dos à ces fenêtres. Ils les abaissent sur leurs pupitres, mais leurs beaux pupitres, frais vernis, brillent comme des miroirs.

Ne sachant où poser les yeux, plusieurs, les jeunes surtout, prennent le sage parti de les fermer. Puis le soleil continuant à chauffer leur cerveau pendant 1 heure ou 1½ heure, les voilà endormis . . .

Peut-on leur en vouloir? Pourtant ces bébés devront savoir lire à la fin de l'année et pendant toutes leurs études et toute leur vie, ils devront se servir de leurs deux yeux pour voir; cependant le soleil est en face; il brûle en quelque sorte ces jeunes yeux comme il brûle les rideaux de nos fenêtres et en fait pâlir les couleurs.

Après quelques années, l'enfant est devenu myope, il lui faut des verres.

Je ne suis pas hygiéniste, mais je ne crois pas me tromper en disant que très souvent, la myopie est causée ou augmentée par la mauvaise direction de la lumière à l'école et à la maison pendant les heures d'étude.

Combien y a-t-il de ces écoles No 3, MM. les Commissaires?

Laissant de côté celles que je n'ai visitées qu'une fois, soit l'hiver dernier, soit cet automne, pour m'arrêter à celles que j'ai visitées deux fois, je trouve que sur 104, il y avait 27 écoles No 3 l'an dernier, et encore 24 cette année.

J'ai presque honte de le dire—¼ des écoles.

L'article 42 des Règlements Refondus du Comité catholique dit bien que les fenêtres seront placées de chaque côté ou à gauche seulement des élèves, mais jamais en avant.

Il faut de grandes fenêtres dans vos écoles, afin qu'il y ait suffisamment de lumière pendant les jours sombres, mais vous devez installer des rideaux qui permettent de régulariser la quantité de lumière à admettre dans la salle de classe.

Messieurs, nous avons vu qu'il faut disposer les bureaux de telle sorte que les élèves n'aient pas de lumière en face ou à droite uniquement; il faudra donc changer la disposition du mobilier et, au besoin, placer ailleurs le poêle, qui trop souvent, est au centre de la classe et à lui seul occupe la moitié de l'espace.

Vous le placerez plutôt près de la porte; il combattra le froid à son entrée dans l'école et un long tuyau faisant le tour de la salle portera la chaleur dans tous les coins.

Les vestiaires seront chauffés aussi.

Ainsi personne ne sera très près du poêle et personne ne sera très loin ou du poêle ou du tuyau.

Vous trouvez peut-être étrange de me voir tant insister sur cette question . . . elle a son importance au point de vue de la santé des enfants, et du succès dans les études.

L'enfant qui a passé deux heures et demie assis à deux pieds du poêle, quelque fois à un pied et demi, quelque fois même à un pied seulement est tout ruisselant de sueur; son sang est presque en ébullition, ses poumons comme son cerveau sont surchauffés.

Voilà probablement une victime toute prête de la pneumonie ou de la méningite; si l'on ajoute à cela l'atmosphère viciée dans laquelle l'enfant est maintenu, je me demande de quelle activité intellectuelle il est capable.

Nous sommes encore à l'école No 3.

En entrant, nous avons constaté que l'air n'est pas très pur; nous cherchons les moyens de le renouveler et trouvons qu'ils sont nuls.

(Ils étaient nuls ou insuffisants dans 26 écoles sur 104, l'hiver dernier et dans 10 encore cet automne.)

Voilà tout de même un progrès sérieux dont je vous félicite, MM. les Commissaires.

Mais la ventilation n'est pas tout, il faut que l'école soit propre, lavée souvent, balayée d'une manière convenable.

Encore ici, les règlements du Comité catholique viennent à notre aide.

L'article 66 dit que le balayage à sec est interdit dans les écoles, parce qu'il déplace plutôt la poussière qu'il ne l'enlève, et l'article 67 veut que les classes soient lavées au moins une fois par mois.

Et pourtant combien ne sont lavées qu'une fois l'année, ou deux fois, pour la visite de M. le Curé et celle de l'inspecteur ?

C'est bien de laver vos classes pour recevoir les visiteurs, mais de grâce, lavez-les chaque mois pour recevoir vos institutrices et les enfants, qui les habitent tous les jours.

J'en ai trouvé qui étaient dans un état qu'on ne peut guère qualifier.

Pour ne pas être trop long, je commence avec vous, M. le Commissaire, l'examen des élèves de notre école No 3.

Pendant que tous ceux qui savent écrire sont à revoir la dictée et à faire les problèmes données à chaque classe respectivement, je prie l'institutrice de faire lire les tout petits, entrés en septembre.

Ils sont en demi-cercle devant nous; en six mois, ils ont vu une dizaine de pages qu'ils savent assez médiocrement.

Avant de demander à l'institutrice pourquoi ses élèves ne sont pas plus avancés, j'examine les murs de l'école pour y découvrir le tableau noir; enfin, je le trouve; il est là, derrière les élèves, à quatre pieds du plancher. . . . afin que les enfants n'y touchent pas. . . .

Il mesure avec son cadre, deux pieds de hauteur et trois de longueur.

Je comprends maintenant pourquoi les bébés ne savent pas lire.

N'ayant pas de bons tableaux noirs à sa disposition, l'institutrice a, dès le début, mis un livre entre les mains des élèves et a fait de l'enseignement individuel, alors qu'au tableau noir elle aurait suivi le mode simultané, seul, vraiment pratique dans nos écoles.

Je ne m'étonne plus de trouver tant d'élèves qui après 2 et 3 ans d'école lisent misérablement; la moitié des écoles n'ont que de petits tableaux de 3 x 4 ou de 4 x 4 pieds.

Il y a longtemps qu'on a dit qu'un tableau noir vaut un assistant dans une école. Couvrez donc de tableaux noirs les murs de vos écoles, messieurs, et vous doublerez les forces de l'institutrice.

Grâce à ses tableaux noirs, en un an, quelquefois moins, elle montrera à bien lire aux bébés.

C'est là chose possible, MM. les Commissaires, et j'espère que, cette année, au moins, la moitié des institutrices atteindront le but.

La plupart de nos collèges et couvents arrivent à la lecture courante en un an, et plusieurs de nos petites écoles rurales approchent celles dont je viens de parler.

Au Bois de l'Ail, en mars dernier, au 7e mois d'école, je trouvais des bébés lisant très bien: j'en ai trouvé en plusieurs autres endroits, j'en ai trouvé même à Pont-Rouge. . . .

Mais revenons à l'école No 3. La lecture des bébés est finie. Nous avons examiné les problèmes des autres élèves et corrigé la dictée, nous les avons interrogés sur la grammaire, l'analyse, etc.

C'est maintenant la lecture des grands; dans cette école et dans dix-sept autres, ils m'arrivent avec un livre de lecture non autorisé comme livre de lecture, ou non autorisé pour l'année du cours à laquelle appartiennent ces élèves.

ⓘ Ceux de 3e année ont en mains un livre destiné aux élèves des 5e et 6e années et ceux de 4e année, un livre destiné au cours académique.

Qu'arrive-t-il ?

Ayant à lire des pages où le style est plutôt élevé, où les phrases sont longues, où il y a des inversions, que sais-je, ces jeunes enfants ne comprennent rien.

Et comme il n'y a que ce que l'on conçoit bien qui s'énonce clairement, il résulte que leur lecture est fort obscure, qu'au lieu de nous dire des choses, ces élèves ne nous disent que des mots et sur le ton le plus désagréable que l'on puisse imaginer.

Ayez confiance, MM. les Commissaires, en la sagesse du Sous-Comité chargé de l'examen des livres de classe. Il a soin d'exiger que les livres soumis à son approbation portent sur la couverture le nom du cours auquel ils sont destinés.

L'article 14 des Règlements du Comité catholique, dit: "Les commissaires ou les syndics d'écoles ne feront usage, pour toutes les écoles de leurs municipalités, que d'une même série de livres classiques autorisés.

"Ils en feront une liste qui sera déposée dans chacune des écoles sous leur contrôle."

Dans plusieurs de vos municipalités. je trouve autant de série de livres différents qu'il y a d'écoles; plus que cela, Messieurs, dans une même école, dans un même groupe, j'ai trouvé jusqu'à cinq séries différentes de livres de lecture. Heureusement la chose n'existe plus.

Vous vous conformerez donc aux dispositions de l'article 14 cité plus haut.

Mais quittons cette école No 3 où notre visite a été assez longue, et revenons au village. Causez en chemin des institutrices non diplômées du district: il y en avait 5 l'an dernier; il y en a 2 cet automne; suivant la même marche vers le progrès, il n'y en aura plus l'an prochain.

Bien, M. le Commissaire, nous avons vu beaucoup de choses au cours de notre visite, spécialement à l'école No 3, vous en ferez part à vos collègues et, lorsqu'à la prochaine assemblée, mon rapport vous sera lu par votre secrétaire, vous trouverez que mes remarques ont leur raison d'être, et vous verrez à ce que les améliorations demandées soient faites le plus tôt possible.

Mais toutes les écoles ne sont pas des écoles No 3; il en est beaucoup de très bonnes, comme il est beaucoup de commissions scolaires à qui il suffit de signaler une amélioration à faire pour qu'elle se fasse immédiatement.

Plusieurs même m'ont agréablement surpris par la rapidité avec laquelle elles cherchaient à se rendre à mes désirs dans les moindres détails.

Je les félicite et je les remercie de la bonne volonté qu'elles mettent à bien remplir leur mandat.

Notre visite aux écoles est finie, Messieurs.

En certaines municipalités, les commissaires poussent la bonne volonté jusqu'à s'assembler pour que l'inspecteur puisse leur faire ses observations et leur dire comment il trouve qu'ils remplissent leur devoir.

Récemment, après avoir visité en compagnie d'un commissaire, la plupart des écoles d'une municipalité, M. le Président m'invite à assister à l'assemblée du soir; il me conduit à leur salle de réunion.

Je trouve là plusieurs contribuables fumant leur pipe en attendant l'ouverture de la séance; au fond les commissaires et le secrétaire sont assis autour d'une table qui porte le registre des délibérations.

Au-dessus, au mur, une console supporte une statue du Sacré-Cœur au pied de laquelle brille une petite lampe.

L'heure de la séance est arrivée; le président—et à sa suite toute l'assemblée—s'agenouille, récite le *Veni Sancte*, l'*Ave Maria*, une invocation au Sacré-Cœur et l'assemblée est ouverte.

J'étais ce soir-là, MM. à St-Augustin.

Quelle admirable pratique que celle d'invoquer le Saint-Esprit au début d'une assemblée. que de délibérer aux pieds du Sacré-Cœur sur le plus grand bien des écoles.

Conservez-la, vous qui l'avez! Prenez-la, vous qui ne l'avez pas! et nos écoles de la province de Québec resteront ce qu'elles ont été, ce qu'elles sont encore—bien françaises, catholiques toujours.

Appelé par l'honorable Surintendant, M. Maurice Filteau dit qu'il ne veut pas faire perdre le temps des congressistes en leur répétant des choses qu'ils viennent d'entendre. Il insiste cependant sur la nécessité de n'avoir qu'une série de livres par municipalité et de déposer à l'école, même chez le marchand, la liste de ces livres choisis par les commissaires.

M. le Dr Savary lit alors un intéressant travail sur l'inspection médicale des écoles. C'est la première fois que cet important sujet est traité à un congrès de commissaires.

Ce travail, vu son mérite et l'importance du sujet qu'il traite, sera publié en entier dans la prochaine livraison de *l'Enseignement Primaire*.

Sa Grandeur Monseigneur Roy prend ensuite la parole. En s'excusant de ne dire que quelques mots parce que tout a été dit de ce qu'il fallait dire, Sa Grandeur a d'abord transmis aux congressistes les regrets de Son Éminence, empêchée de venir à cause de l'état de sa santé, et qui lui avait bien recommandé de dire qu'Elle est avec eux de cœur.

Puis, reprenant le mot de l'Inspecteur général au sujet de la confession que ce dernier venait de faire au nom des commissaires, et de l'absolution qu'on implorait maintenant de l'évêque, il rappelle qu'il ne peut y avoir d'absolution sans ferme propos. Si quelqu'un s'est reconnu dans le tableau des commissaires fautifs tracé par MM. Magnan et Filteau, il faut qu'il prenne d'abord la résolution de faire mieux. Il faut ensuite qu'il sache comment faire mieux et qu'il oriente sa volonté dans la lumière pratique et nette de ce qu'il y a à faire.

Que chacun prenne une résolution pour lui-même. Que chaque commission pense pour elle-même.

Vous avez des défauts, c'est clair. Votre réunion d'aujourd'hui montre votre bonne volonté de les corriger; les Canadiens aiment qu'on leur dise leurs défauts; ils ne se pressent jamais plus nombreux autour de la chaire d'un prédicateur de retraite que lorsque ce dernier tape dure. C'est en passant par le feu des grands reproches qu'à l'exemple de l'acier amolli par la chaleur, l'âme devient plus malléable. On vous a fait des reproches fort aimablement, mais on vous a fait toucher du doigt vos défauts.

Sortez maintenant de votre indifférence. L'indifférence est le mal qui nous tue, nous Canadiens français. Nous avons du cœur et de l'intelligence, mais nous sommes trop apathiques. Sortons de notre engourdissement; sortons de chez nous. Ne nous bornons pas à nos petits devoirs. Considérons comme un honneur, comme un appel de Dieu, le choix que nos concitoyens font de nous pour les représenter dans la commission scolaire.

Notre tâche a une importance et une grandeur particulière; elle est comme la roue maîtresse de notre admirable engrenage scolaire; si cette roue fonctionne mal, tout le mouvement est compromis; mais si elle fonctionne bien, l'engrenage produit des effets merveilleux. Votre tâche mérite que vous y donniez le meilleur de vous-même. Vous avez déjà pris, je le sais, la ferme volonté de le faire; je vous dis donc: Allez en paix et ne péchez plus.

L'honorable J. Décarie dit les regrets des honorables MM. Gouin et Taschereau de n'être pas à cette assemblée; leurs devoirs les retiennent à Québec. Avec beaucoup de chaleur et de conviction il engage les Commissaires à faire mieux encore:

"On vous l'a dit, la commission scolaire est à la base de notre système éducationnel. Vous êtes choisis pour veiller spécialement au fonctionnement de ce système. — On vous donne des cerveaux et des intelligences à former. Allez-vous contribuer à racornir ces cerveaux ou à laisser dans l'ombre ces intelligences? Pas de lésinerie. Vous rencontrez tous les jours des gens qui s'écieraient avec découragement: "Ah! si j'étais plus instruit!" Leur ignorance peut être imputée soit à leurs parents, soit aux commissaires d'école. Faites en sorte que ces reproches ne soient pas mérités par vous plus tard.

Nous avons besoin de toutes nos énergies nationales. On demande, dans le moment, à tout le monde de faire sa part. Moi, je viens vous dire au nom du peuple canadien: Faisons encore des efforts plus considérables pour améliorer notre instruction publique. Formons des hommes et des citoyens fiers et dignes.

Le gouvernement ne peut que vous aider. Il a fait sa part. L'Inspecteur général me faisait connaître, il y a instant ce qui suit: le gouvernement a donné, depuis trois ans, pour encourager les commissions scolaires à mieux payer les titulaires des écoles \$5,742 dans Montmorency, \$12,000 dans Québec, \$14,000 dans Portneuf et \$5,727 dans huit municipalités de Champlain.

Mais c'est surtout le père de famille qui doit s'intéresser aux écoles. Écoutez les inspecteurs et mettez en pratique leurs conseils. Eux passent; mais vous, vous restez; et c'est parce que vous restez qu'il vous incombe surtout de rendre plus beau, plus riche et plus prospère ce coin de pays, en formant ici une population remarquable par son instruction et son éducation.

M. le Surintendant remercie de nouveau Sa Grandeur Monseigneur Roy et l'honorable Décaire d'avoir honoré de leur présence cette assemblée de commissaires d'écoles et d'avoir donné de si bons conseils. Il souhaite que les commissaires se rappellent longtemps les enseignements reçus et qu'ils les mettent en pratique. Des remerciements sont aussi adressés à MM. les curés qui ont accompagné leurs commissaires à ce congrès et qui les aident toujours à mieux remplir leurs devoirs.

Le zèle et de dévouement de MM. les Commissaires de Pont-Rouge et de leur distingué secrétaire, le notaire Hamel, méritent un tribut d'éloges tout particulier; ces Messieurs n'ont rien négligé pour assurer aux Congressistes tout le confort désirable: M. le Surintendant leur adresse donc ses plus chaleureux remerciements. Enfin il prie Monseigneur Roy de clore le congrès, comme il l'a ouvert. A la suite de la prière, Monseigneur l'Archevêque bénit l'assemblée agenouillée et le Congrès est fini.

Au nom des Commissaires de Pont-Rouge, M. Filteau invite Monseigneur Roy, M. Décaire, M. le Surintendant, l'Inspecteur général, etc., ainsi que MM. les curés et tous les commissaires, à se rendre pour le dîner au collège; plus de 300 couverts attendent les convives à cette grande table de famille.

Les salles du collège avaient été ornées avec beaucoup de goût; le menu du dîner et le service ont été excellents.

Après avoir chanté l'hymne national, les congressistes se sont séparés emportant le meilleur souvenir de leur voyage.

Au retour, plusieurs prêtres ont exprimé le désir de voir ces congrès se multiplier, se décentraliser pour devenir, quoique avec moins d'éclat, paroissiaux. Alors on atteindrait non seulement le représentant du père de famille, le commissaire, mais la famille toute entière.

L'avenir réalisera peut-être ce vœu.

UN TÉMOIN.

## ENSEIGNEMENT PRATIQUE

### INSTRUCTION RELIGIEUSE

#### LES SEPT SOURCES

#### III.—LA CONFIRMATION

Devenus chrétiens par cet admirable sacrement du Baptême, nous devenons parfaits chrétiens par la Confirmation. L'un nous a faits enfants de Dieu; l'autre nous fait ses soldats. Destinés à mener sur la terre une vie essentiellement militante, il ne nous suffisait pas d'être purifiés; il fallait encore que, par un nouveau bienfait de Dieu, nous fussions armés et préparés pour la lutte. La Confirmation accomplit ce grand travail: elle nous dépouille de l'infirmité et de la timidité de l'enfance et nous communique une sainte ardeur pour

pratiquer la vertu, une sorte d'intrépidité sur-naturelle en face du monde ou du démon. Tel est le but que s'est proposé Notre-Seigneur en instituant ce sacrement: il a voulu affermir notre foi, nous donner la force de la professer publiquement; nous rendre capables d'observer ses commandements malgré les mépris, les railleries, les menaces, malgré les persécutions des ennemis de l'Église; nous inspirer le courage de nous vaincre nous-mêmes, de surmonter nos passions. Tous ces merveilleux effets se produisent en nous, (si nous n'y mettons pas obstacle) au moment où nous recevons le Saint-Esprit, qui descend dans l'âme du confirmé avec l'abondance de ses dons dans la plénitude de ses grâces, et prend réellement possession de cette âme.

Ce simple énoncé de la doctrine catholique nous découvre deux vérités pratiques d'une grande importance. La première, c'est qu'un chrétien ne saurait pousser trop loin l'estime, la vénération pour un sacrement dont la dignité est si éminente et qui confère des biens si précieux. La seconde, c'est que jamais le besoin n'en a été plus urgent pour le jeune homme qu'en ces temps malheureux où le respect humain fait tant de victimes et où ce qui détourne le plus de vivre en bon chrétien, c'est la crainte de le paraître. Aussi, quoique la confirmation ne soit pas absolument nécessaire au salut, on se rendrait coupable en négligeant de la recevoir; celui-là même pourrait pécher grièvement qui, se trouvant exposé à de violentes tentations contre la foi, ou chancelant dans la pratique de ses devoirs, se priverait par sa faute d'un tel secours.

Pour participer dignement à ce sacrement il faut: 1° être instruit des principaux mystères de la foi (savoir l'oraison dominicale, la salutation angélique, le symbole des apôtres, les commandements et ce qui regarde les sacrements, celui-ci en particulier); 2° avoir un véritable désir de recevoir le Saint-Esprit,—et non se présenter à l'évêque pour remplir une sorte de formalité dont on ne se rend pas compte et à laquelle on est indifférent; 3° être en état de grâce. Ce dernier point est de rigueur: on doit donc, si on a commis quelque péché mortel, se confesser avant la réception de ce sacrement. Celui qui, sciemment, le recevrait sans être en état de grâce, commettrait un sacrilège.

Les dispositions précédentes suffisent pour recevoir avec fruit la confirmation. Mais, qu'on ne l'oublie pas: plus les sentiments du cœur sont purs et parfaits, plus on reçoit avec plénitude l'effet du sacrement. "J'ai été confirmé comme les autres, dites-vous, et je n'ai pas ressenti ensuite un plus grand courage pour

résister au démon et vaincre le respect humain."— A qui devez-vous vous en prendre, sinon à vous-même et à vos dispositions imparfaites? Votre cœur n'est-il pas resté loin de Dieu aux approches de la confirmation? N'a-t-il pas refusé de faire certains sacrifices? Pourquoi vous n'avez retiré d'un si puissant moyen de sanctification qu'un fruit fort équivoque, et vous éprouvez autant de difficultés qu'auparavant à pratiquer la vertu et à résister à vos passions. Revenez sincèrement à Dieu, conjurez le Saint-Esprit de suppléer à ce qui vous manque.

"Chaque sacrement nous donne une grâce, et il nous impose une charge, dit le P. Lejeune. La charge de la confirmation, c'est de nous obliger à endurer des affronts, des opprobes et des confusions pour la gloire de Jésus-Christ; à prendre sa défense quand on blasphème son saint Nom ou qu'on parle mal de son Église. Si nous ne nous y opposons courageusement, nous trahissons notre devoir et nous manquons à la grâce de ce sacrement."

Ainsi, l'Esprit Saint nous aide et nous fortifie, mais nous devons coopérer à son action. Il nous communique une ardeur nouvelle, mais nous devons profiter de cette ardeur et nous mettre à l'œuvre sans retard. Si, au moment où nous recevons l'inspiration et le courage, nous remettons au lendemain sous un frivole prétexte; si nous étouffons la voix intérieure qui se fait entendre pour écouter celle de la nature ou du monde, ne sommes-nous pas de véritables prévaricateurs? Ne nous illusionnons pas à ce point, de croire que Dieu nous sauvera tout seul: quelque puissantes que soient ses sollicitations, toujours il nous restera à y correspondre. Ne manquons plus à ce grave devoir.

## LANGUE FRANÇAISE

### Cours élémentaire

#### DICTÉE

#### EMPLOI DES PLUMES

Les plumes des oiseaux constituent une fourrure très chaude. On en fait des matelas,

des oreillers, des édredons. Pour ce dernier usage, on emploie le duvet, plume très fine. Un certain nombre d'oiseaux fournissent leurs plumes et même leur peau entière pour servir à la parure des dames: c'est le cas de l'autruche, dont les plumes sont si recherchées.

EXERCICES.—Conjuguer, au passé 2e forme du conditionnel, faire un matelas, employer de

*duvet*.—Analyser les pronoms.—A quoi servent les plumes des oiseaux?—Quels oiseaux fournissent le duvet?—Quels sont les oiseaux dont les plumes sont riches et servent de parures aux dames?—Avec quoi fait-on des *matelas*?—*Edredon*, c'est proprement le duvet de l'*eider*, oie sauvage du nord.—Duvet, duveteux.

## RÉCITATION

## LES BAVARDS

Pourquoi parlent-ils donc à table,  
Les enfants qui ne savent rien ?  
Le bavard est insupportable,  
Il parle mal, il gêne bien.  
Comme le moulin du village  
Qui fait son tic-tac sans repos  
Le bavard de son babillage  
Nous étourdit hors de propos.  
Pour bien montrer son ignorance,  
Bavarder est le seul moyen.  
Que ne gardent-ils le silence  
Les enfants qui ne savent rien ?

QUESTIONS.—Qu'est-ce qu'un *bavard*?—Que veut dire *insupportable*?—Pourquoi les bavards sont-ils insupportables?—A quoi compare-t-on les bavards?—Quel est le vrai moyen de montrer son ignorance?

## RÉDACTION

## NOËL

*Plan*: Noël.—I Messe de minuit. II Réveillon. III Surprises dans les souliers.

## DÉVELOPPEMENT

I. L'année dernière, je suis allé, pour la première fois, à la messe de minuit. L'église était tout illuminée; on chantait de beaux cantiques et l'Enfant Jésus me souriait de sa petite crèche.

II. Puis nous sommes rentrés à la maison où un excellent réveillon nous attendait. J'ai trouvé très amusant de manger au milieu de la nuit.

III. Enfin, en remontant dans ma chambre, j'ai couru à mes souliers. Devinez ce que j'y ai trouvé. Un beau costume de raquetteur! Il me tardait d'être au lendemain matin pour l'essayer.

Cependant, la joie ne m'a pas empêché de dormir profondément jusque dans la matinée. Oh! oui, Noël est bien la fête que je préfère.

## Cours moyen

## DICTÉE

## NOËL

Dix-neuf siècles se sont écoulés depuis le jour où des voix célestes ont fait entendre sur le berceau d'un enfant nouveau-né la parole libératrice qui apportait la paix au monde. Et tandis que le temps rejette si vite dans l'oubli tout ce qui n'est qu'humain, choses ou hommes, il est demeuré impuissant devant l'œuvre d'affranchissement commencée en ce jour, dans un coin obscur de la Judée.

La crèche de Bethléem, si pauvre, si froide, est devenue le tabernacle de nos églises où un Dieu a trouvé le secret de se faire plus humble qu'un petit enfant. L'étable a été remplacée par cette multitude de temples qui ont surgi sur toute terre baptisée. *Le cortège des premiers adorateurs s'est transformé* en ces foules immenses qui, dans toutes les langues, célèbrent la gloire du Sauveur du monde.

QUESTIONS.—1. Comment Dieu a-t-il trouvé le secret de se faire plus humble qu'un petit enfant?

2. Conjuguer le verbe *rejeter* au présent de l'indicatif.

3. Trouver les homonymes de *voix*.

4. Analyser grammaticalement: *Le cortège des premiers adorateurs s'est transformé*.

RÉPONSES.—1. Dieu s'est fait plus humble qu'un petit enfant en demeurant caché sous les voiles d'une blanche hostie.

2. REJETER. Présent de l'ind.: je rejette, tu rejettes, il rejette, nous rejetons, vous rejetez, ils rejettent.

3. Voix a pour homonymes: *voie* (chemin, route), *vois*, (imp. du verbe *voir*).

4. *Le*, art. défini, se rapporte à *cortège*, m. sing.; *cortège* n. c., m. sing. sujet de *s'est transformé*. *Des*, art. déf., contracté, se rapporte à *adorateurs*, m. pl.; *premiers*, adj. num., ord. dét. *adorateurs*, m. pl.; *Adorateurs*, n. c. m. pl., compl. de *cortège*; *s'est transformé*, v. transformé, v. acc. pronom. sens passif, 3e pers. sing. du pass. indéf.

## RÉDACTION

## LETTRE DE FÊTE D'UNE JEUNE FILLE À SON PÈRE

Cher Papa,

Inutile de te dire que j'attendais avec impatience la joyeuse aurore du jour de ta fête. La voici enfin et je goûte une extrême douceur à t'exprimer les souhaits de ma tendre affection.

Oh! oui, bonne fête à toi si bon pour ta fille, à toi que je chéris si vivement! Te répéter que je t'aime, c'est comme un bonheur pour mon cœur.

Puisse ton puissant patron appuyer mes ardentes prières de tout son grand pouvoir auprès de Dieu, afin que tu sois aussi heureux qu'on peut l'être sur terre, et que tu restes longtemps, toujours à mon affection filiale dont tout le bonheur sera de faire le tien.

Avec tous mes vœux de bonne fête, reçois papa bien-aimé, les meilleurs embrassements de ta fillette reconnaissante.

PHILOMÈNE

## RÉCITATION

NOËL

Le ciel est noir, la terre est blanche.  
Cloches, carillonnez gaiement!  
Jésus est né; la Vierge penche  
Sur Lui son visage charmant.

Pas de courtines festonnées  
Pour préserver l'enfant du froid;  
Rien que les toiles d'araignées  
Qui pendent des poutres du toit.

Il tremble sur la paille fraîche,  
Ce cher petit enfant Jésus,  
Et pour l'échauffer dans sa crèche  
L'âne et le bœuf soufflent dessus.

La neige au chaume pend ses franges;  
Mais sur le toit s'ouvre le ciel,  
Et, tout en blanc, le chœur des anges  
Chante aux bergers: "Noël! Noël!"

THÉOPHILE GAUTHIER

EXPLICATIONS.—*Cloches, carillonnez* . . cloches, sonnez fort et vivement.—*Carillon*: sonnerie de plusieurs cloches accordées ensemble; par extension: son vif et précipité des cloches.—*Courtines*: rideaux de lit avec franges et volants; mot vieillie, employé dans ce sens.—Demander aux enfants ce que signifie: le ciel est noir, la terre est blanche.—Les aider à exprimer ce que sont *des toiles d'araignées, une poutre, un toit*.—Leur expliquer ce vers: *La neige au chaume pend ses franges*.—*Chaume*: paille qui sert de toiture aux pauvres habitations; de là le mot *chaumière*, qui désigne ces habitations elles-mêmes. Les *franges* de la neige, ce sont les glaçons, c'est-à-dire des fragments ou sortes d'aiguilles de neige que le froid a glacées et qui restent suspendues au toit jusqu'à ce qu'une température plus douce les fasse fondre.

QUESTIONS.—Qu'annoncent les cloches quand elles carillonnent?—Quelle fête annoncent-elles le jour de Noël?—Pour préserver l'enfant du froid, de quel enfant s'agit-il?—Quelle demeure nous décrit-on dans le second couplet? Pourquoi Jésus a-t-il froid?—Qui le réchauffe?—De quelle manière?

## DICTÉE

OISEAUX DOMESTIQUES

Le pigeon, l'hirondelle et le moineau sont les hôtes volontaires de la maison de l'homme. On croirait que la nature les a produits tout exprès pour entretenir dans sa pensée le souvenir de son premier état, et pour ne pas lui laisser perdre de vue ses anciens rapports avec le reste du monde créé. Ils ne sont pas *vasaux par droit de conquête*; seulement ils aiment à vivre dans les bâtiments qu'il a édifias et y accourent à l'envi comme s'ils étaient faits pour eux. Ils l'enchantent des grâces variées de leur vol, de leurs chants et de leurs couleurs; car le pigeon plane avec élégance et avec noblesse, il déploie au soleil les richesses de sa robe nuancée de mille reflets; la douce et timide hirondelle au vêtement plus sévère, comme il convient à une exilée, file, s'égare et disparaît dans l'air. Le moineau, habillé comme un simple paysan pauvre, mais robuste, de bonne humeur et tout dispos, babille, siffle et porte partout la gaieté. Libre habitant du toit domestique où il paie sa bienvenue en plaisirs, on lui doit tout ce qu'il décroche, on lui doit tout ce qu'il

demande; mais il le sait si bien qu'il ne manque jamais, dans la neige couvre la terre où dorment les semences que nous lui avons confiées, de venir frapper du bec, avec un air résolu, à la vitre de la salle à manger pour réclamer les miettes du festin.

CHARLES NODIER

COMMENTAIRES RELATIFS À L'INTELLIGENCE DU  
TEXTE DE LA DICTÉE

**Sommaire des questions:** 1° Expliquez les mots: *hôtes volontaires*.—2° Que signifie l'expression: *vassaux par droit de conquête*?—Expliquez le passage: *comme il convient à une exilée*.—4° Analysez logiquement la phrase: *Libre habitant du toit domestique...* jusqu'à ce qu'il *dérobe*.—5° Résumez brièvement le sens de ce morceau.

**Hôtes volontaires.** Hôtes, au pluriel, se dit des étrangers que nous recevons chez nous. Les trois volatiles viennent d'eux-mêmes se réfugier sous nos toits; ils sont libres, rien ne les y contraint: voilà pourquoi l'auteur les désigne sous cette expression.

**Vassaux par droit de conquête.** Le vassal, au moyen âge, était un seigneur qui vivait sur les terres d'un autre seigneur appelé son suzerain et auquel il devait foi et hommage. Par suite de guerre ou de révolte, il arrivait parfois que le vassal s'imposait de force à son suzerain; alors c'était un vassal par droit de conquête.

**Comme il convient à une exilée.** Le pigeon et le moineau partagent avec l'homme sa demeure toute l'année; ils sont ses hôtes constants pendant la bonne et la mauvaise saison; l'hirondelle arrive chez nous avec le printemps et nous quitte dans les premiers jours de l'automne, pour retourner dans les régions tempérées de l'hémisphère sud. Son plumage est noir et blanc, c'est la couleur du demi-deuil; ici, le rapprochement semble un peu forcé.

**Libre habitant du toit domestique où il paie sa bienvenue en plaisirs, on lui doit tout ce qu'il dérobe.**—*Libre habitant du toit domestique, on lui doit tout ce, prop. principale indépendante:* le sujet est *on*, le verbe est *est*, l'attribut *devant*, complété directement par *tout ce* et indirectement par *lui* avec l'apposition *libre habitant du toit domestique*; la seconde prop.: *où il paie sa bienvenue en plaisirs*, est une compl. dét.: le sujet est *il*, le verbe *est*, l'attribut *payant*, complété directement par *sa bienvenue*, et indirecte-

ment par *où*; la troisième qu'il *dérobe*, est une compl. déterminative, le sujet est *il*, le verbe *est* l'attribut *dérobant* complété directement par *que*.

**Résumé.** Les trois volatiles qui sont nos hôtes, nous enchantent chacun selon ses moyens, le pigeon, par l'élégance de son vol et les riches nuances de ses couleurs; l'hirondelle, timide, s'élance dans les airs et nous ravit par sa légèreté et sa rapidité; le moineau, avec sa robe de bure, saute, chante, frétille et nous égaille; et, si, en hiver, la neige couvre le sol, et que la nourriture vienne à lui manquer, il va hardiment frapper aux fenêtres de la salle à manger et en réclame les miettes.

DELACROIX

RÉCITATION

LA POWDRERIE

Il a neigé, la neige fine,  
Sans relâche, a tombé, tombé,  
Et chaque arbre de la colline,  
Sous son joug pesant, est courbé.

Tout est envahi par elle,  
Les côteaux, les champs, les chemins,  
Les monts, la forêt immortelle,  
Et jusqu'à l'âme des humains!...

Elle a blanchi toutes les branches  
Des buissons frères et tremblants.  
Toutes les montagnes sont blanches,  
Tous les toits des maisons sont blancs!

Et voici qu'un grand vent s'élève,  
Rude comme un aiguillon,  
Et dont la vitesse soulève  
La neige, dans un tourbillon...

C'est la "poudrière"! Ah! prends garde  
A la "poudrière", ô passant!  
Elle est belle, mais elle darde  
Du froid jusque dans le sang!

Sa lumière nous émerveille,  
Et sa caresse nous endort,  
Mais, de ses bras, nul ne s'éveille,  
Et son baiser donne la mort!

BLANCHE LAMONTAGNE

## COMPOSITION

## LA DIGNITÉ DU TRAVAIL

Une jeune fille riche brode à côté d'une jeune fille pauvre, qui raccomode ses vêtements. La brodeuse, fière de son talent, fait fi de l'humble travail ménager.

La mère de la jeune brodeuse fait des remontrances à sa fille, en lui montrant l'utilité, la dignité, la beauté même de ce travail.

PLAN.—I. Mise en scène des personnages dans une maison de campagne.—II. Parallèle entre les deux ouvrières.—III. La jeune brodeuse reçoit, pour son bien, la correction maternelle.

DÉVELOPPEMENT. I. Germaine est à peindre, tant elle est gracieuse quand elle brode assise à l'ombre d'un bosquet vert et fleuri où gazouillent les fauvettes et les pinsons.

Installée à la campagne avec ses parents depuis quelques jours, elle se hâte de terminer un col en dentelle Renaissance, charmante parure qui complètera demain sa toilette dans une joyeuse réunion d'amies.

Derrière les grands arbres du parc, on aperçoit les maisons du village. A la fenêtre ouverte de l'habitation d'un menuisier, père d'une nombreuse famille, la fille aînée s'occupe aussi d'un travail manuel, mais tout autre que celui de Germaine: elle raccomode sa robe et les vêtements de toute la maisonnée.

Le pot de fleurs devenu traditionnel quand on représente une croisée d'ouvrière n'est point là, car les loisirs de Fanny sont si rares qu'elle n'a pas même le temps de cultiver un pied de réséda pour en faire le témoin muet de sa vie laborieuse.

II. Voilà deux jeunes personnes bien différentes de situation et de caractère. Pour

Germaine, le travail se présente sous la forme agréable qui plait à l'amour-propre, en faisant briller le talent. Pour Fanny, c'est le devoir prosaïque et sans charme.

La première admire complaisamment l'œuvre délicate de ses mains blanches, qui ne se sont jamais lassées aux rudes fatigues. La seconde fait de nécessité vertu et s'adonne avec ardeur à la tâche pour subvenir aux besoins pressants du ménage.

Déposant son aiguille, la brodeuse arrête les yeux sur la couturière: "Ah! s'écrie-t-elle, la pauvre fille, combien je la plains d'avoir un ouvrage si grossier! Bénie soit la Providence de m'avoir donné un sort plus doux et plus beau que le sien!"

III. Peut-être la vanité et le dédain se sont-ils glissés dans le sentiment qui fait parler ainsi Germaine. Sa mère, vigilante, le devine: "Oui, mon enfant, lui répond-elle, ton sort a été plus doux jusqu'ici, mais tu es dans l'illusion en le croyant plus beau.

—"La dignité du travail provient du motif qui l'anime et du but auquel il tend. Remplir une tâche ardue, humble, mais utile, avec esprit de dévouement pour les siens, c'est grand comme tout ce que le devoir ennoblit.

"D'ailleurs, chez nos voisins, l'on sait prier et l'on a foi au salaire que Dieu paie dans l'éternité.

"—Mère, vous avez raison, Fanny travaille mieux que moi pour gagner le paradis.

"—Ma fille, dès ici-bas, sa destinée est belle, car elle pratique la vertu; la tienne cesserait de l'être si tu devenais frivole."

Germaine ne deviendra pas frivole, ayant une mère qui sait la corriger et un cœur droit qui apprécie le bienfait de la correction.

(L'Ecole et la Famille.)

## MATHÉMATIQUES

## ARITHMÉTIQUE

## PROBLÈMES SUR LES QUATRE OPÉRATIONS

1. Deux pièces de drap de même qualité coûtent l'une \$450, l'autre \$240; la première a 75 verges de plus de longueur que la deuxième. On demande la longueur de chaque pièce.

*Solution:*  $\$450 - \$240 = \$210$ , la différence des prix, et le coût de 75 verges.

$$\$210 \div 75 = \$2.80, \text{ le prix d'une verge.}$$

$$\$450 \div \$2.80 = 160\frac{2}{3} \text{ verges. Longueur de la 1ère pièce. } \textit{Rép.}$$

$$\$240 \div \$2.80 = 85\frac{2}{3} \text{ verges. Longueur de la 2e pièce. } \textit{Rép.}$$

2. Un pensionnat de 134 élèves a coûté \$904.50 d'entretien pendant 15 jours. A combien se montera la dépense de 48 jours, si l'on augmente le pensionnat de 25 élèves ?

*Solution:* 134 élèves pendant 15 jours =  $134 \times 15 = 2010$  élèves pendant 1 jour.

134 élèves + 25 élèves pendant 48 jours =  $159 \times 48 = 7632$  élèves pendant 1 jour.

$\$904.50 \div 2010 = \$0.45$  ce que coûte l'entretien d'un élève pendant 1 jour.

$$\$0.45 \times 7632 = \$3434.40. \textit{Rép.}$$

3. Une fermière reçoit de sa voisine 18 poulets à \$0.64 et elle lui donne en échange \$1.44 et un certain nombre d'œufs à \$0.28 la douzaine. Combien de douzaines d'œufs donne-t-elle ?

$$\textit{Solution: } \$0.64 \times 18 = \$11.52, \text{ valeur des poulets.}$$

$$\$11.52 - \$1.44 = \$10.08, \text{ valeur des œufs.}$$

$$\$10.08 \div \$0.28 = 36 \text{ douzaines d'œufs. } \textit{Rép.}$$

4. Un chemin de fer a transporté 410 voyageurs de 1ère et 2e classes. La recette a été de \$933. Le prix de la 1ère classe est \$3, le prix de la 2e est \$1.90 par personne. Quel est le nombre de voyageurs de chaque classe ?

*Solution:* Si les 410 avaient été de la 1ère classe, la recette aurait été de  $\$3 \times 410$  ou \$1230.

$$\$1230 - \$933 = \$297.$$

L'excédent \$297 provient de ce que nous avons compté comme voyageurs de 1ère classe les voyageurs de 2e.

Un voyageur de 2e compté comme voyageur de 1ère produit un excédent de  $\$3 - \$1.90 = \$1.10$ .

$$\$297 \div 1.10 = 270 \text{ voyageurs de 2e. } \textit{Rép.}$$

$$410 - 270 = 140 \text{ voyageurs de 1ère.}$$

*Autrement:* Si les 410 avaient été de la 2e classe, la recette aurait été  $\$1.90 \times 410 = \$779$ .

$$\$933 - \$779 = \$154.$$

Le déficit \$154 provient de ce qu'on a compté voyageurs de 1ère des voyageurs de 2e.

$$\$154 \div \$1.10 = 140 \text{ voyageurs de 1ère. } \textit{Rép.}$$

$$410 - 140 = 270 \text{ voyageurs de 2e. } \textit{Rép.}$$

5. Un libraire a reçu 247 volumes; il les revend \$0.85. Quel est son bénéfice, s'il avait payé chaque volume \$0.70 et s'il en a reçu 13 pour 12?

*Solution:*  $\$0.70 \times 12 = \$8.40$ , le prix de 13 volumes.  
 $247 \div 13 = 19$ , le nombre de fois 13 volumes.

$\$8.40 \times 19 = 159.60$  le coût des 247 volumes.

$\$0.85 \times 247 = \$209.95$ .

$\$209.95 - \$159.60 = \$50.35$ , le bénéfice. *Rép.*

6. Une personne veut acheter, pour \$29.70, du sucre à \$0.15 la livre et du café à \$0.47 la livre; elle veut autant de sucre que de café. On demande combien elle en aura de chaque?

*Solution:*  $\$0.15 + \$0.47 = \$0.62$ , le prix d'une livre de sucre et d'une livre de café.

$\$29.90 \div \$0.62 = 45$  livres de sucre et 45 livres de café. *Rép.*

### PROBLÈMES DE RÉCAPITULATION SUR LES FRACTIONS

1. Un homme en mourant, laisse à son fils les  $\frac{2}{5}$  de sa fortune, le  $\frac{1}{4}$  à sa sœur, et ce qui reste, à sa veuve; la différence entre la somme totale reçue par les deux premiers surpasse de \$48000 ce que reçoit la veuve. Quelle est la part de chaque héritier?

*Solution:*  $\frac{2}{5} + \frac{1}{4} = \frac{8}{20} + \frac{5}{20} = \frac{13}{20}$ , la partie de l'héritage que reçoit les 2 premiers.

$\frac{7}{20} - \frac{13}{20} = \frac{7}{20}$ , la partie que reçoit la veuve.

$\frac{13}{20} - \frac{7}{20} = \frac{6}{20} = \frac{3}{10} = \$48000$

$\frac{1}{20} = \$48000 \times \frac{20}{1}$

$\frac{8}{20} = \$48000 \times 8 = \$64000$ , la part du fils. *Rép.*

$\frac{5}{20} = \$8000 \times 5 = \$40000$ , la part de la sœur. *Rép.*

$\frac{7}{20} = \$8000 \times 7 = \$56000$ , la part de la veuve. *Rép.*

2. Une fontaine verse  $\frac{5}{9}$  de gallon par minute dans un bassin, et un orifice pratiqué dans le fond en laisse écouler  $\frac{2}{5}$  de gallon pendant le même temps. Quelle sera la quantité d'eau contenue dans le bassin au bout de  $45\frac{7}{8}$  minutes?

*Solution:*  $\frac{5}{9} - \frac{2}{5} = \frac{40}{45} - \frac{18}{45} = \frac{22}{45}$  de gallon, quantité contenue au bout d'une minute.

$\frac{22}{45} \times 45\frac{7}{8} = \frac{22}{45} \times \frac{367}{8} = \frac{11}{5} \times \frac{367}{4} = \frac{4037}{180} = 22\frac{77}{180}$  gallons. *Rép.*

3. Deux ouvriers travaillent ensemble. Le premier gagne par jour  $\frac{1}{2}$  de plus que le second. Au bout d'un certain temps, le premier qui a travaillé 5 jours de plus que le second, a reçu \$20 et le second \$12. Combien chacun gagnait-il par jour, et combien ont-ils travaillé de jours?

*Solution:* Si le gain du 2nd par jour, avait été égal à celui du 1er, il aurait reçu pour le temps qu'il a travaillé  $\$12 \times \frac{1}{2} = \$16$ .

$\$20 - \$16 = \$4$ .

$\$4 \div 5 = \$0.80$ , ce que gagne le 1er par jour. *Rép.*

$\$20 \div \$0.80 = 25$  jours de travail du 1er. *Rép.*

$\$0.80 \div \frac{4}{3} = \$0.80 \times \frac{3}{4} = \$0.60$ , salaire du second. *Rép.*

$\$12 \div \$0.60 = 20$  jours de travail du second. *Rép.*

*Autrement:* Si le gain journalier du 1er avait été égal à celui du second il n'aurait eu pour le temps qu'il a travaillé que  $\$20 \times \frac{3}{4} = \$15$ .

$\$15 - \$12 = \$3$ .

$\$3 \div 5 = \$0.60$ , gain journalier du second. *Rép.*

$\$0.60 \times \frac{4}{3} = \$0.80$ , gain journalier du premier. *Rép.*

$\$12 \div 60 = 20$ , jours de travail du second. *Rép.*

$\$20 \div 80 = 25$ , jours de travail du 1er. *Rép.*

4. *On nous demande la solution du problème suivant:* Vingt ouvriers peuvent faire un certain ouvrage en 18 jours; 10 autres ouvriers peuvent faire le même ouvrage en 15. Si les deux équipes travaillaient ensemble à faire l'ouvrage en question, combien mettraient-elles de jours?

*Solution:* Dans 1 jour la 1ère équipe fait  $\frac{1}{18}$  de l'ouvrage.

Dans 1 jour la 2e équipe fait  $\frac{1}{15}$  de l'ouvrage.

Dans 1 jour les deux équipes ensemble font  $\frac{1}{18} + \frac{1}{15} = \frac{5}{90} + \frac{6}{90} = \frac{11}{90}$  de l'ouvrage.

$\frac{11}{90}$  de l'ouvrage prennent 1 jour.

$\frac{1}{90}$  de l'ouvrage prend  $\frac{1}{11}$  de jour.

$\frac{90}{11}$  de l'ouvrage prennent  $\frac{1 \times 90}{11} = \frac{90}{11} = 8\frac{2}{11}$  jours. *Rép.*

5. *We have been asked to solve the following problem:* The expense of carpeting a room is \$45. If the breadth were 1 yd less, the cost would be \$36.

Find the breadth?

Pour le tapis d'une chambre on a payé \$45. Si la largeur de la chambre avait 1 verge de moins on n'aurait payé que \$36. Trouvez la largeur de la chambre.

*Solution:*  $\$45 - \$36 = \$9$ , the cost of 1 strip of carpet 1 yd wide; le coût d'une laize ou d'un lé de tapis large de 1 verge.

$\$45 \div \$9 = 5$  yds wide. *Ans.* 5 verges de large. *Rép.*

6. A et B run a one mile race; A wins; if B had run one third faster he would have won by 22 yards. Compare their rates of running? A et B parcourent un mille à la course; A arrive premier au but; si la vitesse de B avait été de  $\frac{1}{3}$  de plus il aurait devancé A, au but, de 22 verges. Comparez leurs vitesses respectives?

*Solution:* In a mile there are 1760 yards.

In the second case B runs 1760 yards while A is running  $1760 - 22 = 1738$  yds. Therefore in the second ratio increased by  $\frac{1}{3}$  of itself to A case, the ratio of B's speed to A is  $\frac{1760}{1738} = \frac{880}{869}$ .

$\frac{80}{79}$  is B's ratio increased by  $\frac{1}{7}$  of itself to A; therefore it is  $\frac{4}{7}$  of B's ratio.  $\frac{80}{79} \div \frac{4}{7} = \frac{80}{79} \times \frac{7}{4} = \frac{80}{79}$ , B's rate of running compared with A's; that is that while B runs 60 yards A runs 79. *Ans.*

*Solution:* Dans 1 mille il y a 1760 verges.

Dans le 2e cas B met à parcourir la distance entière, 1760 verges, le temps qu'A met à parcourir 1760 - 22 = 1738 verges.

Le rapport de la vitesse de B à celle d'A dans le 2e cas est donc  $\frac{1760}{1738}$  =  $\frac{80}{79}$ , c'est-à-dire que B parcourrait 80 verges dans le temps qu'A parcourrait 79 verges.

Mais ce rapport  $\frac{80}{79}$  c'est le rapport réel de B augmenté de son tiers; c'est donc  $\frac{4}{7}$  du rapport réel.

$\frac{80}{79} \div \frac{4}{7} = \frac{80}{79} \times \frac{7}{4} = \frac{80}{79}$ , le rapport réel; ainsi B parcourt 60 verges pendant qu'A en parcourt 79. *Rép.*

### RÈGLES DE L'UNITÉ, POURCENTAGE, ETC.

1. Les intérêts simples d'un certain capital à 6% pour un temps inconnu sont de \$62.10 et les intérêts simples de 3 fois la même somme pour 2 ans  $\frac{1}{4}$ , à 4%, sont de \$62.10. Trouvez les deux capitaux et le temps.

*Solution:* \$1 à 4% pour 2  $\frac{1}{4}$  ans =  $\$0.04 \times 2\frac{1}{4}$  = \$0.09.

$\$62.10 \div \$0.09$  = \$690, le 2e capital.

$\$690 \div 3$  = \$230, le 1er capital. *Rép.*

$\$230 \times .06$  = \$13.80, l'intérêt du capital primitif pour 1 an.

$\$62.10 \div 13.80$  = 4 ans 6 mois. *Rép.*

2. A, B et C forment une société. Le placement d'A est de \$3500 et son gain de \$1120; celui de B est de \$2200 et son gain de \$880; celui de C est de \$2500 et son gain de \$1200. La mise de B a formée partie du capital total pendant 2 mois de plus que celle d'A. Pendant combien de mois chaque placement a-t-il formé partie du capital total.

*Solution:* \$1 d'A rapporte  $\frac{1120}{3500} = \frac{8}{25}$

\$1 de B rapporte  $\frac{880}{2200} = \frac{4}{5}$ .

\$1 de C rapporte  $\frac{1200}{2500} = \frac{12}{25}$ .

Si les temps avaient été égaux \$1 aurait rapporté la même somme pour chaque associé.

Les différences entre  $\frac{8}{25}$ ,  $\frac{4}{5}$ ,  $\frac{12}{25}$  ont été produites par les différences des temps.

$\frac{1}{25} - \frac{8}{25} = \frac{7}{25}$ , représentent 2 mois.

$\frac{1}{25} - \frac{4}{5} = \frac{1}{5}$  = 1 mois.

$\frac{8}{25}$ , représentent 8 mois, temps d'A.

$\frac{4}{5}$ , représentent 10 mois, temps de B.

$\frac{12}{25}$  représentent 12 mois, temps de C.

3. Un banquier escomptant un billet à 3 mois, à 6%, perçoit \$0 50 de plus que l'escompte réel. Pour quelle somme le billet était-il fait ?

*Solution:* L'escompte de banque est égal à l'escompte réel augmenté de l'intérêt de l'escompte réel pour le temps donné; ainsi \$0.50 est l'intérêt de l'escompte réel pour 3 mois.

L'intérêt de \$1 pour 3 mois à 6% =  $\frac{1}{4}$  de \$0.06 = \$0.015.

\$0.50 ÷ \$0.015 = \$33.33 $\frac{1}{3}$  l'escompte réel.

\$33.33 $\frac{1}{3}$  + \$0.50 = \$33.83 $\frac{1}{3}$ , l'escompte de banque.

L'escompte de banque égal l'intérêt de la dette.

\$33.83 $\frac{1}{3}$  ÷ \$0.015 = \$2255.55 $\frac{1}{3}$ . Somme pour laquelle le billet était fait. *Rép.*

4. Un marchand achète de la flanelle à \$0.32 la verge. A combien pour cent de bénéfice doit-il la vendre pour que la somme qu'il recevra pour 220 verges soit égale à son bénéfice sur un déboursé de \$480 ?

*Solution:* \$480 ÷ \$0.32 = 1500, verges achetées avec \$480.

Le bénéfice sur la vente de 1500 verges = le prix de vente de 220 verges

Le bénéfice sur la vente de 1 verge =  $\frac{220}{1500}$  du prix de vente de 220

verges.

Ainsi le prix de vente =  $\frac{7}{5}$  du prix de vente.

Le bénéfice =  $\frac{1}{5}$  du prix de vente.

Le prix d'achat =  $\frac{7}{5}$  du prix de vente -  $\frac{1}{5}$  du prix de vente =  $\frac{6}{5}$  du

prix de vente.

Mais le prix d'achat = \$0.32; donc  $\frac{6}{5}$  du prix de vente = \$0.32.

$\frac{1}{5}$  du prix de vente =  $\frac{0.32}{6}$ .

$\frac{7}{5}$  du prix de vente =  $\frac{0.32 \times 7}{6} = \$0.005 \times 75 = \$0.37\frac{1}{2}$  le prix de

vente.

Sur  $\frac{6}{5}$  d'achat on a gagné  $\frac{1}{5}$  ou un gain de  $\frac{1}{4}$  du coût.

$\frac{1}{6} = 0.17\frac{1}{6} = 17\frac{1}{6}\%$ .

Autrement \$0.37 $\frac{1}{2}$  le prix de vente d'une verge - \$0.32, le prix d'achat = \$0.055, le bénéfice.

\$0.055 ÷ 0.32 = 0.17 $\frac{1}{6}$  = 17 $\frac{1}{6}\%$ . *Rép.*

5. We have been asked to solve the following problem: I buy two houses for \$5850 and sell one at a loss of 8% and the other at a gain of 10%, and neither gain nor lose on the whole transaction. How much did each cost ?

*Solution:*  $\frac{8}{100}$  of the first =  $\frac{10}{100}$  of the second;

$\frac{10}{100}$  of the first =  $\frac{10}{100} \times \frac{100}{8}$  of the second;

$\frac{10}{100}$  of the first =  $\frac{10 \times 100}{100 \times 8} = \frac{10}{8} = \frac{5}{4}$  of the second;

$\frac{4}{4}$  of the second = the second;

$\frac{5}{4}$  of the second = the first.

$\frac{4}{4}$  of the second +  $\frac{5}{4}$  of the second =  $\frac{9}{4}$  of the second = the two = \$5850;

$\frac{4}{4}$  of the second = 5850 ÷ 9 = \$650;

$\frac{4}{4}$  of the second = \$650 × 4 = \$2600, the second. *Ans.*

$\frac{5}{4}$  of the second = \$650 × 5 = \$3250, the first. *Ans.*

On nous demande la solution du problème suivant: Deux maisons me coûtent \$5850. En les vendant je perds 8% sur la lère et je gagne 10% sur

la 2<sup>e</sup>. En somme je n'ai ni gagné ni perdu. On demande le coût de chaque maison ?

*Solution:*  $\frac{5}{100}$  de la 1<sup>ère</sup> =  $\frac{10}{100}$  de la 2<sup>e</sup>;

$\frac{1}{100}$  de la 1<sup>ère</sup> =  $\frac{10 \times 8}{100 \times 8}$  de la 2<sup>e</sup>;

$\frac{100}{100}$  de la 1<sup>ère</sup> =  $\frac{10 \times 100}{100 \times 100} = \frac{10}{100} = \frac{1}{10}$  de la 2<sup>e</sup>.

$\frac{1}{10}$  de la 2<sup>e</sup> = la 1<sup>ère</sup>;

$\frac{5}{10}$  de la 2<sup>e</sup> = la 1<sup>ère</sup>;

$\frac{1}{10}$  de la 2<sup>e</sup> +  $\frac{5}{10}$  de la 2<sup>e</sup> =  $\frac{6}{10}$  de la 2<sup>e</sup> = les deux = \$5850.

$\frac{1}{10}$  de la 2<sup>e</sup> = \$5850 ÷ 6 = \$975.

$\frac{5}{10}$  de la 2<sup>e</sup> = \$975 × 5 = \$4875, la 2<sup>e</sup>. *Rép.*

$\frac{1}{10}$  de la 2<sup>e</sup> = \$975 × 10 = \$9750, la 1<sup>ère</sup>. *Rép.*

### Algèbre

1. Le premier terme d'une progression arithmétique est 196 et la différence est moins 14, (- 14), combien faut-il prendre de termes pour que la somme soit 1260 ?

*Solution:*  $S = \frac{(a+l)n}{2}$

Nous avons  $S = 1260$ ;  $a = 196$ ;  $d = - 14$ ;  $l$  et  $n$  manquent.

Mais  $l = a - (n - 1)d$ .

Donc  $2S = [a + a - (n - 1)d]n = [2a - (dn - d)]n = 2an - dn^2 + dn$ .

Ainsi  $2an - dn^2 + dn = 2S = 2 \times 1260 = 2520$ .

$2 \times 196n - 14n^2 + 14n = 2520$ .

$392n - 14n^2 + 14n = 2520$ .

$28n - n^2 + n = 180$ .

$n^2 - 29n = - 180$ .

$n^2 - 29n + \left(\frac{29}{2}\right)^2 = - 180 + \frac{841}{4} = - \frac{720}{4} + \frac{841}{4} = \frac{121}{4}$ .

$n - \frac{29}{2} = \pm \frac{11}{2}$  ou  $-\frac{11}{2}$ .

$n = \frac{29}{2} + \frac{11}{2} = 20$ . *Rép.* Ou  $\frac{29}{2} - \frac{11}{2} = 9$  *Rép]*

2 Trouver le  $n$  ième terme d'une progression arithmétique dont les deux premiers termes sont:  $a$  et  $b$

*Solution:* Le  $n$  ième terme dans ce cas est représenté par  $l$ ;  $a = a$ ;  $d = (b - a)$ .

*Formule:*  $l = a + (n - 1)d = a + (n - 1)(b - a) = a + bn - b - an + a = 2a + n(b - a) - b$ .

3. Le 3<sup>e</sup> terme d'une progression géométrique est  $\frac{27}{2}$  et le 7<sup>e</sup> terme est  $\frac{1}{2}$ . Trouver la somme des 12 premiers termes.

*Solution, formule:*  $S = \frac{aq - a}{q - 1}$

Il nous manque  $a$  et  $q$ .

Du 3e terme au 7e il y a en tout 5 termes. Nous avons une progression de 5 termes dont le premier est  $\frac{2^7}{3}$  et le 5e  $\frac{8}{3}$ .

Formule:  $aq^{n-1} = l$ .

$\frac{2^7}{3} \times q^{n-1} = \frac{8}{3}$ .

$q^{n-1} = \frac{8}{3} \div \frac{2^7}{3} = \frac{1}{81}$ .

$q^{n-1} = q^{5-1} = q^4 = \frac{1}{81}$ .

$q = \frac{2}{3}$ .

Mettons  $l = \frac{2^7}{3}$ , le 3e terme.

$aq^{n-1} = l$ .

$a \times (\frac{2}{3})^2 = \frac{2^7}{3}$ .

$a \times \frac{4}{9} = \frac{2^7}{3}$ .

$a = \frac{2^7}{3} \div \frac{4}{9} = \frac{248}{3}$ .

Transposant la formule S parce qu'il s'agit d'une progression décroissante, nous aurons:

$$S = \frac{a - aq^n}{1 - q} = \frac{\frac{248}{3} - \frac{248}{3} \times (\frac{2}{3})^{12}}{1 - \frac{2}{3}} = \frac{\frac{248}{3} - \frac{248}{3} \times \frac{4096}{581441}}{\frac{1}{3}} = \frac{\frac{248}{3} - \frac{5112}{2167}}{\frac{1}{3}} = \frac{\frac{531441}{17496} - \frac{4096}{17496}}{\frac{1}{3}} = \frac{\frac{527345}{17496}}{\frac{1}{3}} = \frac{2273345}{5832} = 90\frac{2455}{324} \text{ Rép.}$$

4. La somme de deux nombres est 16 et la différence de leurs carrés est 32. Trouver les nombres —

Solution: Soit  $x$  le plus grand des deux nombres alors  $16 - x$  le plus petit.

$x^2 - (16 - x)^2 = 32$ .

$x^2 - (256 - 32x + x^2) = 32$ .

$x^2 - 256 + 32x - x^2 = 32$ .

$32x = 32 + 256 = 288$ .

$x = 288 \div 32 = 9$ , le grand nombre. Rép.

$16 - x = 16 - 9 = 7$ , le petit nombre. Rép.

5. Trois fois l'argent d'A plus \$6 égale deux fois l'argent de B. Si B donne \$9 à A ils auront des sommes égales. Combien ont-ils chacun ?

Solution: Soient  $x$  l'argent d'A et  $y$  celui de B.

$3x + 6 = 2y$  ..... (1)

$x + 9 = y - 9$  ..... (2)

$3x - 2y = -6$  ..... (3)

$x - y = -9 - 9 = -18$  ..... (4)

Mult. (4) par 2 on a:  $2x - 2y = -36$  ..... (5)

Soustrayant (5) de (3) on a:

$x = \$30$ , l'argent d'A. Rép. .... (6)

Substituant 30 à  $x$  dans (4):  $30 - y = -18$  ..... (4)

$$-y = -18 - 30 = -48. \dots\dots\dots (7)$$

$$y = 48, \text{ l'argent de B. } \textit{Rép.} \dots\dots\dots (8)$$

6. Un nombre augmenté de son carré est égal à 5 fois le nombre qui le suit immédiatement. Quel est le nombre ?

*Solution:* Soit  $x$  le nombre alors  $x + 1$  le nombre qui lui est consécutif.

$$x + x^2 = 5(x + 1)$$

$$x + x^2 = 5x + 5$$

$$x^2 + x - 5x = 5$$

$$x^2 - 4x = 5$$

$$x^2 - 4x + 2^2 = 5 + 4 = 9$$

$$x - 2 = +3 \text{ ou } -3$$

$$x = 2 + 3 = 5 \text{ ou } 2 - 3 = -1. \textit{Rép.} 5.$$

### Géométrie

1. Trouver la surface d'un trapèze dont les bases ont 180 pieds et 120 pieds, sachant que les côtés concourants font avec la grande base des angles de  $45^\circ$ .

*Solution:* Les côtés concourants font chacun un angle de  $45^\circ$  avec la grande base, donc le trapèze est isocèle.

Si des extrémités de la petite base on abaisse des perpendiculaires sur la grande base, chaque perpendiculaire tombera sur la grande base à  $(180 - 120) \div 2$ , c'est-à-dire à 30 pieds de son extrémité, et cette perpendiculaire sera la hauteur du trapèze ainsi que la hauteur du triangle rectangle formé par la perpendiculaire, la partie de la grande base s'étendant du pied de la perpendiculaire jusqu'à la rencontre du côté concourant et par le côté concourant.

Les angles de chaque triangle ont,  $90^\circ$ ,  $45^\circ$  et  $45^\circ$ , donc ces triangles sont isocèles. Donc la base, 30 pieds, de chacun des deux triangles = la hauteur du triangle et aussi du trapèze.

$$(180 + 120) \times \frac{30}{2} = 4500 \text{ pieds carrés. } \textit{Rép.}$$

2. La hauteur d'un prisme droit est de 20 pouces; chaque base est un rectangle dont l'une des dimensions est double de l'autre; la surface totale est de 864 pouces. On demande: les dimensions et la surface des deux bases;  $2^\circ$  la surface de chaque face latérale;  $3^\circ$  le volume du prisme.

*Solution:* Soit  $x$  la plus petite dimension de la base, alors  $2x$  la grande.

$x \times 2x = 2x^2$ , la surface d'une base;  $2x^2 \times 2 = 4x^2$ , la surface des deux bases  $(x + 2x) \times 2 = 6x$ , le périmètre de la base.

$6x \times 20 = 120x$  la surface des quatre faces latérales.

$4x^2 + 120x = 864$ , la surface totale.

$$4x^2 + 30x = 216.$$

$$x^2 + 30x + 15^2 = 216 + 225 = 441.$$

$$x + 15 = \text{la racine carrée de } 441 = 21 \text{ ou } -21.$$

$x = 21 - 15 = 6$ , la petite dimension de la base. *Rép.*

$2x = 2 \times 6 = 12$ , la grande dimension de la base. *Rép.*

$6 \times 12 = 72$ , surface de chaque base. *Rép.*

$6 \times 20 = 120$ , surface de chacune des faces latérales qui ont 6 pour base. *Rép.*

$12 \times 20 = 240$ , surface de chacune des faces latérales qui ont 12 pour base. *Rép.*

$6 \times 12 \times 20 = 1440$  pouces cubes, volume. *Rép.*

3. Calculer les dimensions d'un parallélépipède rectangle dont le volume est de 1728 pieds cubes, sachant que la somme de ses trois dimensions est égale à 42 pieds et que l'une d'elles est moyenne proportionnelle géométrique entre les deux autres.

*Solution:* Soit  $x$  la plus petite dimension et  $y$  la raison, alors on a :

$x : xy : xy^2$  les trois dimensions, et

$$x + xy + xy^2 = 42, \text{ et} \dots \dots \dots (1)$$

$$x \times xy \times xy^2 = x^3 y^3 = 1728 \dots \dots \dots (2)$$

$$\text{D'où } xy = \text{la racine cubique de } 1728 = 12 \dots \dots \dots (3)$$

$$\text{De (1) on tire } (1 + y + y^2)x = 42 \dots \dots \dots (4)$$

$$\text{D'où } x = \frac{42}{1 + y + y^2} \dots \dots \dots (5)$$

$$\text{De (3) on tire } x = \frac{12}{y} \dots \dots \dots (6)$$

$$\text{D'où } = \frac{42}{1 + y + y^2} = \frac{12}{y} \dots \dots \dots (7)$$

$$\text{D'où } 42y = 12 + 12y + 12y^2 \dots \dots \dots (8)$$

$$\text{D'où } 12y^2 + 12y - 42y = -12 \dots \dots \dots (9)$$

$$12y^2 - 30y = -12 \dots \dots \dots (10)$$

$$y^2 - \frac{5}{2}y = -1 \dots \dots \dots (11)$$

$$y^2 - \frac{15y}{6} + \left(\frac{5}{6}\right)^2 = -1 + \frac{225}{144} = \frac{81}{144} \dots \dots \dots (12)$$

$$y - \frac{5}{2} = \frac{9}{6} \text{ ou } -\frac{9}{6} \dots \dots \dots (13)$$

$$y = \frac{9}{6} + \frac{5}{2} = \frac{24}{6} = 2 \dots \dots \dots (14)$$

Substituant 2 la valeur d' $y$  à  $y$  dans (6) on a :

$$x = \frac{12}{2} = \frac{12}{2} = 6.$$

Les dimensions sont  $x : xy : xy^2 = 6 : 12 : 24$ . *Rép.*

# LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

## Le traitement des instituteurs

Les instituteurs catholiques de Montréal ont pétitionné auprès de la commission scolaire catholique de cette ville pour faire augmenter leur traitement. La pétition des instituteurs n'a pas été vaine. Sur proposition de M. le Commissaire J.-N. Perrault, il a été décidé de porter le traitement minimum des instituteurs mariés à \$1,000, celui des instituteurs célibataires de quatre années d'expérience à \$900; celui des institutrices à \$600, \$700 et \$800 (suivant échelle); celui des institutrices religieuses a été augmenté de \$12.50.

Nous souhaitons vivement que cette décision soit maintenue, et nous formons des vœux pour que la commission scolaire de Québec prévienne les désirs du personnel enseignant qui se dévoue à son service. L'exemple de Montréal et de Québec profitera sans doute aux instituteurs des écoles rurales. Il est temps que les campagnes se décident à payer les éducateurs convenablement.

## Ecole normale de Rimouski

### UN DOCUMENT INTÉRESSANT

L'École normale de Rimouski vient de publier son premier annuaire. Cette brochure renferme, outre l'historique de la fondation de l'École normale de Rimouski, sa raison, les éphémérides les plus importantes et l'évolution de l'institution de 1906 à 1917, ainsi que la liste complète des élèves. L'Annuaire N° 1 de l'École normale de Rimouski constitue donc un document historique de toute première valeur.

## Bibliographie

Nous devons à la plume féconde et vraiment apostolique de S. G. Monseigneur l'Évêque de Valleyfield, les documents suivants:

*Le nouveau Code canonique: Articles immédiatement en vigueur* (8 novembre 1917);

*Consécration épiscopale de Monseigneur Patrice Chiasson, vicaire apostolique du Golfe St-Louis* (sermon, 18 octobre, 1917);

*Le Code du Droit Canon* (20 novembre, 1917).

Plus deux "Communiqués officiels" sur la "Lettre encyclique sur la prédication de la parole de Dieu", et l'autre sur les "Règles pour la prédication sacrée".

**L'ACTION FRANÇAISE.**—Jolie revue mensuelle paraissant le 25 de chaque mois, au No 98; Immeuble Dandurand, Montréal. Revue vivante, documentée et admirablement écrite. C'est l'organe de la Ligue des droits du français. A partir de janvier 1918, *L'Action Française* sera publiée à 48 pages. Une piastre par année, dix sous le numéro.

Nous recommandons cette revue au personnel enseignant, qui y trouvera bien des renseignements sur les droits du français au Canada.

**L'ALMANACH DE LA LANGUE FRANÇAISE.**—Édité par la Ligue des Droits du français, Montréal. C'est la troisième année d'un almanach patriote aussi bien rédigé que bien conçu. Prix 15 sous.

### Pour les petits Belges

Les directeurs et les directrices d'écoles, les instituteurs et les institutrices sont priés de faire parvenir, le plus tôt possible, à M. De Jardin, 59, rue St-Pierre, Montréal, les sommes recueillies dans les classes au profit de l'Œuvre des Victimes de la Guerre en Belgique.

### Le Frère Jérôme

Le 13 de décembre 1917, est décédé à Montréal, le Révérend Frère Jérôme, à l'âge de 87 ans. Le vénérable Frère Jérôme était le doyen des Frères des Écoles chrétiennes au Canada.

Éducateur remarquable, le cher Frère Jérôme a consacré une longue et laborieuse vie à l'éducation de l'enfance et de la jeunesse.

Ne l'oublions pas dans nos prières.

### Feu M. J.-H. Bergeron

M. J.-H. Bergeron, directeur des écoles du soir, à Montréal, est décédé le 13 décembre 1917, à l'âge de 58 ans. Ancien élève de l'École normale Jacques-Cartier, M. Bergeron a enseigné d'abord à Saint-Rémi, à Saint-Bruno, puis à Saint-Gabriel-de-Brandon. En 1888, M. Bergeron fut nommé professeur à l'Académie du Plateau, puis il enseigna successivement à l'École Champplain et à l'École Olier où il professa jusqu'à ces dernières années, alors qu'il prit sa retraite. Mais il ne voulut pas abandonner complètement l'enseignement, et il conserva la direction des écoles du soir, auxquelles il se dévoua avec intelligence.

M. Bergeron fut président de l'Association des Instituteurs de l'École normale Jacques-Cartier. Il était aimé de ses confrères à qui il sut faire honneur au cours de sa laborieuse carrière.

Nous offrons à sa famille l'expression de notre vive sympathie.

### L'Almanach de "l'Action Sociale Catholique"

C'est sans contredit le plus bel almanach qui ait été publié jusqu'ici, au Canada. Par les nombreux articles inédits qu'il contient, par la valeur et la variété des reproductions qu'il renferme, par l'illustration artistique dont il est orné, l'*Almanach de l'Action Sociale catholique* constitue un recueil de première valeur pour les maisons d'éducation, les instituteurs et les institutrices. Cet excellent almanach est à sa deuxième année, et le succès obtenu l'an dernier par cette publication de toute première valeur sera certainement dépassé cette année.

L'Almanach de l'A. S. C. est en vente aux bureaux des éditeurs: Secrétariat des Œuvres A. S. C., 101, rue Sainte-Anne, Québec (Casier 126) et chez les principaux libraires. L'unité, 30 sous (trente centimes) en librairie, et 35, franco par la poste; à la douz., \$3.00 et au cent, \$22.50, frais de port à la charge de l'acheteur.

### Statistiques agricoles dans Québec

Le Bureau provincial des Statistiques communique aujourd'hui à la presse les statistiques suivantes, établies d'après une évaluation faite le 31 octobre dernier.

Comme on le voit, le bulletin ne fournit des renseignements que sur les racines et les plantes fourragères.

Les chiffres donnés dans ce communiqué permettent de comparer les années 1916 et 1917, quant aux items suivants: les superficies ensemencées ou en culture, le rendement par acre, le rendement total, la qualité pour cent, les prix moyens et la valeur totale.

**Pommes de terre:** En 1917: Superficie ensemencée, en acres 226,917; rendement moyen à l'acre, 80.02 boisseaux; rendement total 18,158,000 boisseaux; qualité pour cent 65; prix moyen de vente, par boisseau, \$1.38; valeur totale, \$25,058,000.

En 1916: Superficie ensemencée, en acres, 112,000; rendement moyen, à l'acre, 131.00 boisseaux; rendement total, 14,672,000 boisseaux; qualité pour cent, 76; prix moyen de vente, par boisseau, 0.97, valeur totale \$14,232,000.

**Navets, etc.:** Ce titre comprend les navets, les choux de Siam, les betteraves et les autres plantes racines, bien que les navets et les choux de Siam dominent par leur qualité.

En 1917: Superficie ensemencée, en acres, 70,192; rendement moyen, à l'acre, 224.51 boisseaux; rendement total 15,759,000 boisseaux; qualité pour cent, 88; prix moyen par boisseau, 0.59; valeur totale \$9,298,000.

En 1916: Superficie ensemencée, en acres, 10,000; rendement moyen, à l'acre, 265.00 boisseaux; rendement total 2,650,000 boisseaux; qualité pour cent, 88; prix moyen, par boisseau, 0.43; valeur totale, \$1,272,000.

**Foin et trifle:** En 1917: Superficie en prairie, en acres, 2,961,983, rendement moyen, à l'acre, 1.71 tonne; rendement total, 5,065,000 tonnes; qualité pour cent, 85; prix moyen par tonne, \$9.58; valeur totale \$48,523,000.

En 1916: Superficie en prairie, en acres, 2,985,000; rendement moyen, à l'acre, 1.75 tonne; rendement total, 5,224,000 tonnes; qualité pour cent, 93; prix moyen par tonne, \$11.00; valeur totale, \$57,464,000.

**Lucerne:** En 1917: Superficie en culture, en acres, 3,818; rendement moyen, à l'acre, 2.26 tonnes; rendement total 8,600 tonnes; qualité pour cent, 85; prix moyen, la tonne, \$8.37; valeur totale, \$72,000.

En 1916: Superficie en culture, en acres, 2,600; rendement moyen, à l'acre, 2.65 tonnes; rendement total, 7,000 tonnes; qualité pour cent, 87; prix moyen la tonne, \$9.50, valeur totale, \$67,000.

## Comment s'instruire?

(OUVRAGES SPÉCIAUX)

**DICTIONNAIRE DES SCIENCES USELLES**, par E. Bouant.—Astronomie, Mécanique, Art militaire, Physique, Météorologie, Chimie, Zoologie, Botanique, Géologie, Minéralogie, Médecine, Hygiène, Agriculture, Industrie, etc. Un vol. in-18 de 814 pages, 2500 gravures, relié toile \$1.50.

**LAROUSSE MÉDICAL ILLUSTRÉ**, encyclopédie médicale publiée sous la direction du Dr Galtier-Boissière. Magnifique vol. in-quarto de 1300 pages, 2462 gravures, 78 planches en noir, 36 planches en couleurs. Relié demi-chagrin (reliure originale de G. Auriol). Prix: \$11.00.

Facilités de paiement.—Prospectus spécimen sur demande.

Le *Larousse médical illustré* réalise pour la première fois à l'usage du grand public, en matière de médecine et d'hygiène, une encyclopédie vraiment pratique, moderne, largement documentée. Rédigé par des spécialistes, merveilleusement illustré, en grande partie, par la *photographie d'après nature*, et contenant de nombreuses et superbes planches en couleurs, il donne tout ce qu'il peut être utile de savoir sur nos organes et leurs fonctions, sur les différentes maladies et leur traitement, les médicaments usuels, les régimes, l'hygiène, la médecine d'urgence, etc.

**LES PLANTES BIENFAISANTES**, par A. Fleury. Laroche. Un volume in-12 rel. Prix: \$1.00.

Ces ouvrages sont en vente chez J.-P. Garneau, libraire, Québec.

## NOUVELLE SERIE DE TABLEAUX DE LECTURE

Les Frères des Écoles Chrétiennes viennent de préparer une nouvelle série de tableaux de lecture. Elle se compose de vingt-cinq tableaux, qui seront d'un grand secours pour tous les professeurs de lecture. Les partisans de la méthode phonique en particulier les trouveront de tous points conformes aux exigences de la méthode qui leur est chère.

Expliqués en septembre dernier à plus de douze cents instituteurs et institutrices, à l'Université Laval de Montréal, ils ont rencontré la faveur du personnel enseignant, et plusieurs centaines d'exemplaires sont déjà répandus dans les écoles de la Commission scolaire catholique, et ailleurs.

En voici un aperçu succinct.

Le premier tableau étudie les voyelles simples, à l'exception de è, ê et de o, ô, renvoyés à la sixième et à la septième leçon respectivement.

Les vingt et un suivants passent en revue les consonnes simples et les consonnes digrammes. Une seule articulation nouvelle apparaît à chaque tableau, et l'on a eu soin d'écarter les unes des autres celles qui sont trop similaires par leur forme (b, p, d, par exemple) ou par leur prononciation (j et ch, s et z. . . .).

En tête des tableaux se trouvent deux gravures. Celle de gauche est la représentation d'un objet concret dont le nom contient, dans sa dernière syllabe sonore, le bruit de l'élément à étudier. Ainsi dans le deuxième tableau, affecté à l's, la gravure de gauche représente des vis; le quatrième étudie l'r, et la gravure représente des verres.

La gravure de droite suggère un procédé phonomimique qui aidera à retenir le bruit de la nouvelle lettre, sa valeur, en associant ce bruit à un mouvement évocateur: bruit et mouvement de la scie pour l's, ceux de la roue pour l'r, etc. Sur chaque tableau on a mis en note une explication de ce procédé.

Les leçons comprennent ensuite: 1° des exercices de syllabation; 2° une série de mots, d'expressions et de petites phrases. On a veillé à ne présenter que des termes concrets et facilement explicables, afin que la lecture ne se borne pas à émettre des bruits vides de sens; 3° un modèle d'écriture. La hauteur des lettres bouclées a été réduite à deux corps d'écriture, pour les petits doigts de nos bambins.

La vingt-troisième leçon contient quelques mots pour l'étude des quatre voyelles nasales: an, on, in, un, avec quatre gravures appropriées.

La série se clôt par les 24e et 25e tableaux, où se trouvent groupées ensemble les quatre formes de chacune des vingt-six lettres: majuscules et minuscules des manuscrites et des caractères typographiques. Cette synthèse a pour but de faciliter le passage des petites lettres aux grandes. Elle offrira aussi des modèles d'écritures.

Les vingt-cinq tableaux (20" x 30") collés sur treize cartons bordés de toile, sont en vente à la Procure des Frères des Écoles chrétiennes, 44, rue Côté, Montréal. Prix: \$6.00.

Un tableau échantillon sera envoyé sur demande.

(Communiqué)

### Principaux événements

C'est tout d'abord la promulgation du nouveau *Code du Droit canonique*, approuvé par le Pape en la fête de saint Pierre. C'est un événement considérable, préparé par treize années d'études. En effet, c'est le 19 mars, 1904, que Pie X créait une commission pontificale chargée de remanier le droit canon, de façon à répartir les lois de l'Église dans un ordre net, précis, en excluant celles qui avaient été abrogées ou qui étaient tombées en désuétude, et en adaptant les autres aux besoins de notre époque.

Puis, c'est la prise de Jérusalem, le 10 décembre 1917, par les troupes anglaises, françaises et italiennes. Il y avait 673 ans que la ville sainte était retombée aux mains des Mahométans, après avoir été délivrée d'abord par les Croisés du moyen-âge, sous la direction de Godefroy de Bouillon.

Nous espérons que Jérusalem est délivrée pour toujours du joug des Turcs, et que désormais elle restera aux mains des Chrétiens.

En troisième lieu, c'est le résultat des récentes élections fédérales. Le gouvernement unioniste a triomphé par 45 voix de majorité, sur l'ensemble des provinces. Tandis qu'Ontario a élu 71 unionistes et 3 libéraux, Québec a choisi 62 libéraux et 3 unionistes. Les provinces maritimes ont voté avec Québec, mais les provinces de l'Ouest ont suivi l'Ontario. C'est donc le Canada-Est contre le Canada-Ouest.

## Ma classe

(Envoi à L'Enseignement Primaire)

### I

Exposée au levant, elle est claire et jolie  
 Sous sa simple parure de chaux vive. Et le blanc,  
 De ses quatre grands murs, est un miroir charmant  
 Où se reflète l'ombre de silhouettes chéries.

### II

Aussi, je l'aime bien ma classe dénudée,  
 Dedans tout est pour moi le souvenir constant  
 Des heures fugitives, des efforts consolants;  
 Des batailles perdues et de celles gagnées.

### III

Le grand Christ de plâtre, témoin de nos labeurs,  
 Vous redirait sans peine les luttes acharnées  
 Que s'y livrent chaque jour la paresse effrontée  
 Et le courage ardent de mes chers travailleurs.

### IV

Si vous voyez là-bas des taches d'encre sur la table  
 Oh, ne criez pas trop!... Elles sont un souvenir  
 Laissé là par l'élève, pour que, dans l'avenir,  
 Le maître n'oublie pas le gamin détestable.

### V

D'ici je vois clairement mon bureau et ma chaise  
 Tout martelés de coups. Là-bas mon bûnétier  
 Que ronge lentement la rouille. Et là mon encrier  
 Tout couvert de poussière, mais quand même à son aise.

### VI

Tout au fond, dans le coin, l'appareil de sauvetage,  
 Faisant face à l'armoire qui détient les secrets,

Les notes et punitions, comme aussi les succès,  
Qui toujours aux derniers portent un léger ombrage.

## VII

Jusqu'au tic-tac joyeux du cadran, qui résonne  
Doucement à mon oreille. Accoutumé au bruit  
De tous ces chers enfants, pour moi le jour s'enfuit  
Trop tôt; et la classe jamais ne semble monotone.

## VIII

J'oubliais mon tableau, ce docile auxiliaire  
Qui sait, sans murmurer, reproduire constamment  
Les bâtons des petits et les dessins des grands  
Et du maître souvent, l'exemple salulaire.

## IX

Et mes livres de classe que si souvent je donne  
En exemple aux élèves, pour que, tout doucement,  
Ils s'habituent à l'ordre et aux soins diligents  
Que réclament leurs livres et toutes leurs besognes.

## X

Pour vous dépeindre tous mes élèves et sujets,  
Il me faudrait un livre, mais je n'abuserai point  
De votre bienveillance et remets à demain  
Ce sujet délicat et peut-être indiscret.

## XI

Voici déjà venus, juillet et les vacances,  
Les élèves joyeux fuient partout indomptés  
Ne voyant de l'avenir que cette liberté  
Qui fait oublier tout, même la reconnaissance.

## XII

A son tour maintenant, d'un pas vif et rapide  
Le maître quitte l'école et rentre à son logis.  
Demain, déjà peut-être, le brouhaha, les cris  
Et le bruit des enfants, manquent à son foyer vide.

I. NUTILE, du Cercle Roy.

Montréal juillet 1917.

## Littérature canadienne

## 'LA JOURNÉE DE L'ENFANT'

I

CHANTE

L'aube blanchit le ciel, c'est l'heure  
Où sa pâle lumière effleure  
Les épis d'or de la moisson,  
Pendant que dans les bois en fête  
L'oiseau joyeux s'éveille et jette  
Sa plus ravissante chanson.

L'oreille surprend dans la plaine  
Les voix dont la nature est pleine,  
Murmures descendus du ciel;  
Il faut chanter, Irma, la blonde,  
Toi qui ne connais de ce monde  
Ni l'amertume ni le fiel.

Oui, chante, enfant, le Seigneur aime  
Ton front qu'orne le diadème  
De l'innocence et du bonheur.  
Que ta voix chantant ses louanges  
Se mêle aux douces voix des anges;  
Ici-bas n'es-tu pas leur sœur ?

II

COURS

Cours, va rejoindre tes compagnes,  
Allez dans les vertes campagnes  
Et fatiguez-vous à loisir.  
Laissez la brise et ses caresses  
Se perdre dans vos longues tresses,  
Vos cœurs se livrer au plaisir.

Cours avec elles, à ton âge  
On est sans souci de l'orage  
Qui frappe les fronts orgueilleux;  
Tu te ris bien de la tempête  
Qui ne fait qu'effleurer ta tête  
Sans troubler l'azur de tes yeux.

Cours, ce qu'il te faut c'est l'espace  
Un rayon de soleil qui passe  
Jetant l'or dans tes cheveux blonds,  
Un nid d'oiseau dans la ramure,  
Du ruisseau le coquet murmure  
Et de l'herbe plein les vallons.

Puis le sourire de ta mère  
Quand de retour à la chaumière  
Tu te reposes de tes jeux,  
Sans te douter, petite reine,  
Qu'elle voit la beauté sereine  
De ton âme dans tes yeux bleus.

III

RIS

La joie est brève sur la terre  
Ris pendant que tu peux le faire  
Sans aucun ride sur ton front.  
Avant que l'heure des souffrances  
Vienne, brisant tes espérances,  
Marquer la place où tous iront.

Quand viendra l'heure où dans ton âme  
S'allumera la pure flamme,  
Don du ciel qu'on nomme l'amour  
Alors adieu, douces pensées,  
Et les larmes que j'ai versées  
Tu les verseras à ton tour.

IV

PRIÈRE

L'ombre descend sur la colline,  
La bruyère déjà s'incline  
Sous la tiède haleine des nuits;  
L'astre du soir au ciel s'allume;  
Sous les bois, sous le toit qui fume  
Se taisent les chants et les bruits.

A genoux et que ta parole  
Vers l'Être suprême s'envole  
Comme l'encens de nos autels.  
Pour t'écouter, colombe blanche,  
Ne sais-tu pas que Dieu se penche  
Du haut des parvis immortels.

Enfant, ne mêle à ta prière  
Aucun regret, ni plainte amère;  
Exalte, chante et bénis Dieu,  
Et ta louange si caudide,  
Comme une légère sylphide,  
S'envolera vers le ciel bleu.

V

DORS

L'eau du rocher seule murmure;  
La brise meurt sous la ramure;  
Chère, c'est l'heure du sommeil,  
Et près du lit où tu reposes  
Je vois déjà des rêves roses.  
Se poser sur ton front vermeil.

Ton repos est pur et paisible  
Car tu n'as pas servi de cible

Aux traits empoisonnés de fiel.  
Quand tu dors on te voit sourire  
Aux anges qui viennent te dire  
Les récits merveilleux du ciel.

Repose en paix, tête bénie;  
Tu ne connais point l'insomnie  
Ni songe affreux pour t'effrayer  
Et le matin, quand tu te lèves  
Tu n'as toujours que de beaux rêves  
A raconter près du foyer.

ADOLPHE POINSON,  
(Poète canadien.)

### La vie simple

Excellentes réflexions de M. René Bazin, de l'Académie française:

"Dans les campagnes, aujourd'hui, aussi bien que dans les villes, le *faux luxe* a pénétré profondément. Il commande; il prélève sur les ressources des familles un impôt formidable; il ne laisse après lui que le désenchantement. La vanité, le désir de jouissance qui n'est plus combattu, la furieuse envie lui servent d'introduceurs.

"La *grand'mère*, après vingt ans d'épargne, maîtresse obéie dans sa ferme, propriétaire d'un champ déjà et possédant, au fond d'un tiroir, de quoi payer comptant le champ voisin, avait acheté une chaîne, une broche, des boucles d'oreilles, en or massif.—La *petite-fille*, à dix huit ans, dépense trois mois de son gain pour avoir des bijoux d'un métal inconnu, creux comme un radis, oxydables, bossuables et laids parfaitement.

"La *grand'mère*, sur ses épaules et sur ses bras, berceaux rarement vides, portaient des étoffes solides, qui duraient et retrouvaient même une fleur de jeunesse, chaque fois qu'on les avait lavées et reprises.—La *petite-fille* ne porte que des tissus légers, tout en apprêt, qu'une goutte de pluie tache et dont une saison vient à bout.

La *grand'mère* chaussait des souliers de cuir ou des galoches qui n'avaient pas peur d'une bouse de vache.—Maintenant sa *petite-fille*, aux aventures des magasins de la ville, choisit des bottines en chevreau glacé, dont la glace est vite fondue, Seigneur! et la semelle aussi. Je ne parle pas des chapeaux, galettes, melons, plumes, clinquant, chiffons désordonnés, qui chassent devant eux la soif fine, pudique et de haut style. . . .

"Je ne crois pas que la Guerre nous guérisse de ce travers: il tient à trop de causes. Rien n'est moins simple, au fond, que la simplicité de la vie. Elle suppose du sens commun, de la mesure, un certain détachement de soi-même, le souci du bien familial, le mépris du qu'en dira-t-on, la force de renoncement; toutes qualités de premier ordre, que l'éducation, depuis longtemps, n'a pas favorisées.

"Voyez la jolie lettre, que m'écrit la femme d'un employé de chemin de fer: "Je ne suis plus une jeune femme. Je me suis mariée à vingt ans; mon mari en avait trente et gagnait 2,000 fr. par an. Nous avons quatre enfants vivants. Maintenant, il gagne le double. C'est vous dire que j'ai là une lourde charge. Je donne à ma famille une nourriture saine, mais commune; nous sommes habillés convenablement, mais sans luxe, et je me donne souvent bien du mal pour tirer parti de tout, moi-même. . . ."

"C'est le langage du bon sens, du bonheur, du courage: ce n'est pas celui de la mode!

"Il faudra du temps, un grand Ministre de l'Instruction publique et un peu de ciel remis dans les âmes, pour qu'on entende beaucoup de mamans dire, comme celle-là. Je ravaude, je cuisine, je brosse, je peins, je me dépense pour tout mon petit monde. . . . et je suis heureuse."  
*Amie lectrice, si vous êtes une femme sérieuse, comme je prie Dieu de vous en faire la grâce, pourquoi ne commenceriez-vous pas ?*

(*Echo Paroissial de Saint-Aubin-de-Baubigné*) (1)

### Les récoltes

(Unité de mesure: le boisseau)

	Céréales, etc., etc.	
	Canada	Québec
Blé de printemps .....	15.75	14.25
Avoine .....	29.50	22.75
Orge .....	21.50	20.00
Seigle .....	20.50	19.75
Pois .....	18.50	13.50
Fèves .....	14.75	15.25
Sarrasin .....	12.25	17.25
Lin .....		12.00
Grains mélangés .....	33.50	25.00
Blé d'Inde à grain .....	35.75	23.00

### Récitations enfantines

Mademoiselle Idola Saint-Jean, professeur de diction française, vient de publier à Montréal, un fort joli recueil de *Récitations enfantines choisies*. Ce recueil d'une centaine de pages renferme un choix très judicieux de morceaux, prose et vers, pour les enfants de cinq à quinze ans.

Le recueil a été honoré d'une préface par un éducateur éminent, M. l'abbé Joseph-N. Dupuis, visiteur des Écoles de Montréal. Parlant des *Récitations enfantines*, M. l'abbé Dupuis dit: "Le choix en est vraiment judicieux. Ces extraits sont variés, c'est-à-dire qu'ils se rapportent à différents ordres d'idées, et qu'ils sont empruntés aux génies et aux auteurs les plus divers. Mais la pensée en est toujours saine et souvent religieuse. . . ."  
 "C'est un beau livre et une bonne action."

Nous félicitons M<sup>lle</sup> Saint-Jean pour la publication des *Récitations enfantines*, auxquelles nous souhaitons le meilleur succès.

### Où faire relier "L'Enseignement Primaire".

M. Jérémie Richard, relieur, 31 rue Sault-au-Mathelot, Québec, s'est fait une spécialité dans la reliure de *L'Enseignement Primaire*. Il relie chaque année des centaines de volumes de la revue à un prix modéré.

(1) Reproduit par *La Semaine Religieuse* de Québec.

### Livres canadiens

M. T. Giroux, 60 avenue Lamontagne, Donnaie Lairet, Québec, offre en vente des ouvrages canadiens de toute première valeur, devenus rares, ainsi qu'un certain nombre de revues dont la collection est maintenant difficile, voici la liste:

*Œuvres de Champlain; Relations des Jésuites; Œuvres de l'abbé Faillon; Histoire du Canada de Garneau, 4e édition; Histoire du Canada de l'abbé Ferland (1ère et 2e éditions); Bulletin des Recherches Historiques; Journal de l'Instruction publique; l'Enseignement Primaire* et des numéros des diverses revues canadiennes, pour compléter des collections.

### Bonne et heureuse année

A tous les lecteurs de *l'Enseignement Primaire* nous souhaitons une bonne, heureuse et sainte année.

### Avis

La présente livraison renferme les Nos de *décembre 1917* et *janvier 1918*: ce sont les Nos 4 et 5 de la 39e année (1917-1918).

### Analyse

Une institutrice demande comment analyser *auxquelles* et *lesquelles* dans les phrases suivantes: "Voilà les questions *auxquelles* je n'ai pu répondre.—J'ignore les raisons pour *lesquelles* vous agissez ainsi".

- 1° *auxquelles*: pronom relatif, complètement indirect de "répondre";
- 2° *lesquelles*: pronom relatif, complément indirect de "agissez".

### S. G. Mgr Chiasson

Le successeur de feu Monseigneur Blanche, S. G. Monseigneur P. Chiasson, évêque de la Préfecture apostolique du Golfe St-Laurent, a été nommé inspecteur des écoles de la Préfecture, dont le territoire s'étend de la rivière Portneuf jusqu'au Blanc-Sablon.

Nos respectueux hommages et nos meilleurs vœux au nouveau titulaire.

